

Insee Dossier

Midi-Pyrénées



Le développement durable en Midi-Pyrénées 59 indicateurs

Mise à jour 2014

Dossier n°1 - Janvier 2015



Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un comité éditorial composé de :

- Claire Boré, Carole Moretti, Isabelle Pertile, Marc Royer (Insee)
- Martine Mathorel, Bénédicte Riey (Arpe)
- Catherine Monnier, Sendrine Picard (Région Midi-Pyrénées)
- Jean-Pierre Cassagne, Vincent Darmuzey (Draaf)
- Bernadette Guiot de la Rochère, Jean-Jacques Delibes, Sylvie Dufour, Sokorn Marigot (Dreal)
- Marianne Brouat, Emmanuel Jaeck (Sgar)

INSEE DOSSIER Midi-Pyrénées N°1

ISBN en cours

Janvier 2015

© Insee Midi-Pyrénées

Insee Midi-Pyrénées

36 rue des Trente-Six Ponts

BP 94217 – 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de Publication : Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef : Bruno Mura

Coordination : Carole Moretti, C. Boré

Secrétariat de rédaction : Jean-Jacques Maillart

Conception graphique : Insee Midi-Pyrénées

Le développement durable en Midi-Pyrénées

Edition 2014

Mise à jour janvier 2015

La Région Midi-Pyrénées, l'Agence régionale du développement durable (Arpe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), le Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) se sont engagés en 2011 dans un projet de rénovation du tableau de bord régional du développement durable, mis en place en 2007 dans le cadre d'un premier partenariat innovant Région-Insee et actualisé depuis chaque année.

À l'origine, la Région Midi-Pyrénées, engagée dans une démarche Agenda 21 local en 2007, souhaitait se doter d'indicateurs de développement durable pour établir un diagnostic concerté du territoire régional.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre et d'amender la production du tableau de bord d'indicateurs régionaux de développement durable, afin d'améliorer leur cohérence et leur pertinence au regard de la situation actuelle, des diverses réflexions et démarches des acteurs régionaux et locaux.

L'édition 2013, parue en janvier 2014, du tableau de bord rénové se compose de 59 indicateurs répondant à un triple objectif :

- permettre de dresser un état des lieux de la situation de la région Midi-Pyrénées et de ses territoires au regard du développement durable dans ses différentes composantes ;
- en suivre les évolutions ;
- partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient décisionnels ou simples citoyens.

Cette édition 2014 correspond à l'actualisation de 30 de ces indicateurs.

Dans le sommaire présenté pages suivantes, qui reprend l'intégralité des indicateurs de l'édition 2013, les indicateurs actualisés portent la mention « mise à jour 2014 », les autres indicateurs celle de « édition 2013 ».

[Les commentaires dans le cadre de la mise à jour portent sur la tendance récente ; pour une analyse plus structurelle ou sur période de long terme, il faut se reporter à l'édition 2013 de l'indicateur.](#)

SOMMAIRE

❖ Cadrage régional.....	p. 6
Les ressources naturelles et culturelles (édition 2013).....	p. 7
La démographie (édition 2013).....	p. 10
L'évolution du climat passé (mise à jour 2014).....	p. 14
L'assolement (mise à jour 2014).....	p. 17
La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France (mise à jour 2014)...	p. 19
L'évolution de l'emploi et du PIB (mise à jour 2014).....	p. 22
Le PIB et le revenu disponible brut des ménages (mise à jour 2014).....	p. 25
L'Indicateur de Développement Humain IDH (édition 2013).....	p. 28
❖ Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique.....	p. 32
Les émissions de CO2 et le PIB (mise à jour 2014).....	p. 33
La consommation d'énergie et le PIB (mise à jour 2014).....	p. 35
La production d'énergies renouvelables (EnR) (mise à jour 2014).....	p. 38
Le transport de marchandises par route et le PIB (mise à jour 2014).....	p. 40
La part du transport par route dans le transport total de marchandises (édition 2013).....	p. 42
L'étalement urbain (mise à jour 2014).....	p. 43
Le trafic routier (mise à jour 2014).....	p. 45
Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail (édition 2013).....	p. 47
Les parts modales des déplacements domicile-travail (édition 2013).....	p. 50
❖ Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	p. 53
La biodiversité (édition 2013).....	p. 54
Les prélèvements totaux annuels en eau (édition 2013).....	p. 58
La qualité des eaux (mise à jour 2014).....	p. 62
L'éco-efficacité du secteur agricole (édition 2013).....	p. 67
Les pratiques favorables à la conservation des sols agricoles (édition 2013).....	p. 69
La production de granulats (mise à jour 2014).....	p. 71
L'artificialisation du territoire (édition 2013).....	p. 73
La pression touristique (édition 2013).....	p. 76
❖ Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	p. 79
Le surendettement des ménages (mise à jour 2014).....	p. 80
La pauvreté (mise à jour 2014).....	p. 82
Le surpoids et l'obésité (édition 2013).....	p. 84
Le vieillissement de la population (édition 2013).....	p. 86
L'accessibilité aux soins de proximité (édition 2013).....	p. 89
L'accès aux équipements (édition 2013).....	p. 91
Le taux d'emploi des 20 à 64 ans (édition 2013).....	p. 94
Les salariés en formes particulières d'emploi (édition 2013).....	p. 96
Le chômage (mise à jour 2014).....	p. 99
Les inégalités de salaires entre hommes et femmes (édition 2013).....	p.102
La vie associative (mise à jour 2014).....	p.105
Les risques technologiques et miniers (édition 2013).....	p.105
Les risques naturels (mise à jour 2014).....	p.110

SOMMAIRE

❖ Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains.....	p.114
État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée (édition 2013).....	p.115
Le suicide (mise à jour 2014).....	p.117
Les disparités de niveaux de vie (mise à jour 2014).....	p.119
Les disparités de niveaux de diplômes des 25-34 ans (édition 2013).....	p.121
L'illettrisme chez les jeunes (mise à jour 2014).....	p.125
Les risques professionnels (mise à jour 2014).....	p.128
Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (édition 2013).....	p.130
Les demandes de logements HLM non satisfaites (mise à jour 2014).....	p.133
La qualité de l'air et la santé (mise à jour 2014).....	p.136
❖ Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	p.139
L'agriculture biologique (mise à jour 2014).....	p.140
Les rotations culturales blé-tournesol et maïs (édition 2013).....	p.142
La vulnérabilité économique des exploitations agricoles (mise à jour 2014).....	p.144
Les emplois dans les éco-activités (édition 2013).....	p.147
La prise en compte de l'environnement par les entreprises (mise à jour 2014).....	p.149
L'effort de recherche et de développement (mise à jour 2014).....	p.151
Le tourisme durable (édition 2013).....	p.153
La production de déchets ménagers et assimilés (mise à jour 2014).....	p.157
Le traitement des déchets ménagers et assimilés (édition 2013).....	p.160
La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire (édition 2013).....	p.164
❖ Gouvernance.....	p.168
Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable (édition 2013).....	p.169
L'endettement des collectivités locales (mise à jour 2014).....	p.172
L'abstention aux élections (édition 2013).....	p.174

Cadrage régional

Les indicateurs de cadrage apportent un éclairage structurel ou contextuel, ou concernent plusieurs finalités ou encore comportent une dimension exogène importante. Ils permettent aussi pour certains d'entre eux de caractériser la région à grands traits.

0-0 Les ressources naturelles et culturelles (édition 2013)

Une position géographique qui offre une grande diversité de richesses naturelles

Avec ses 45 000 km² et ses huit départements, Midi-Pyrénées est la plus étendue des régions métropolitaines. Organisée autour de la plaine de la moyenne Garonne, couvrant l'essentiel du versant français des Pyrénées et une partie du Massif central, elle présente une grande richesse de paysages avec un relief très varié : haute montagne pyrénéenne à la frontière franco-espagnole, moyenne montagne dans le piémont pyrénéen ou sur les contreforts du Massif central (Montagne noire, Monts de Lacaune, Aubrac), plateaux bordant ces massifs (Lannemezan, Ségala aveyronnais), causses et vallées encaissées caractéristiques du sud de l'Aveyron ou du centre du Lot, coteaux adoucis du Lauragais ou de la Gascogne, plaines, parfois inondables, des basses vallées de l'Ariège, du Tarn et de la Garonne. Les nombreux cours d'eau issus des deux massifs montagneux constituent l'amont du bassin Adour-Garonne orienté vers l'océan Atlantique. La Garonne, issue du Val d'Aran en Espagne, court sur plus de 600 km et représente le troisième fleuve français par ses débits ; elle reçoit de nombreux affluents, parmi lesquels l'Ariège et le Gers, qui prennent leur source dans les Pyrénées, le Tarn et le Lot qui naissent au mont Lozère. L'Adour, né dans le massif du Pic du Midi de Bigorre, se jette dans l'Atlantique au niveau du pays basque.

Massifs montagneux, plateaux et plaines alluviales abritent des ressources minérales importantes : roches calcaires et roches éruptives viennent compléter la ressource en granulats que constituent les alluvions. Sont par ailleurs exploités les talcs de Luzenac, les marbres de Saint-Béat, les calcaires à ciment de Martres-Tolosane, les granits du Sidobre, les pierres plates du Lot et le quartz pour l'industrie du silicium.

À mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée, mais protégée par les montagnes des Pyrénées, la région présente un climat contrasté, caractérisé par de fortes chaleurs estivales et une pluviosité capricieuse. Avec plus de 2 200 heures de soleil par an, Toulouse, Millau et Gourdon sont parmi les villes françaises les plus ensoleillées. Le printemps est généralement marqué par de fortes pluies, et souvent des orages très violents, en particulier sur la Gascogne, tandis que les automnes sont doux et ensoleillés. La montagne, qu'il s'agisse des Pyrénées ou du Massif central, offre des précipitations abondantes, un enneigement important, permanent aux altitudes les plus élevées, et un bon ensoleillement hivernal. La région est également caractérisée par deux vents dominants : le vent d'ouest accompagné le plus souvent de pluie et le vent d'autan, chaud et remarquable par sa violence et ses rafales.

Midi-Pyrénées, la plus vaste région métropolitaine



De vastes espaces naturels et cultivés, faiblement peuplés

Avec 2 903 000 habitants en 2011, Midi-Pyrénées se présente comme une des régions métropolitaines les moins densément peuplées : la densité de population s'établit à 64 habitants par km² contre 116 h/km² pour l'ensemble de la métropole. Elle se classe loin derrière l'Île-de-France (987 h/km²) ou même l'Alsace (224 h/km²), juste devant la Bourgogne, l'Auvergne, Champagne-Ardenne (52 h/km²), le Limousin (44 h/km²) et la Corse (36 h/km²). La région est peuplée de très longue date, l'homme ayant imposé ses cultures sur les grands espaces au relief peu accusé et fertile (blé, maïs, soja, tournesol, vignes et vergers du Lauragais, de la Gascogne ou des basses vallées), mais plus souvent encore ayant adapté l'utilisation du sol aux contraintes locales (forêt et élevage transhumant en montagne, élevage extensif, bovins ou ovins, sur les causses et plus récemment les ségalas, polyculture et élevage fermier un peu partout).

Ainsi à côté des espaces naturels offrant une grande diversité de milieux (36 % du territoire, contre 34 % en moyenne en France métropolitaine), se sont développés des espaces agricoles étendus sur plus de la moitié du territoire (61 %). La forêt couvre un quart de la surface de la région ; elle est localisée essentiellement dans les Pyrénées et le piémont et s'étend sur une part importante du Lot, de l'Aveyron et de l'est du Tarn. Midi-Pyrénées est au 4^e rang des régions par le volume de bois sur pied. Les forêts de la région sont majoritairement feuillues (84 % de la surface boisée). Elles constituent une ressource encore largement sous-utilisée, tant sur le plan énergétique qu'économique, en particulier en raison des difficultés à exploiter cette ressource en montagne. Le rôle que joue la forêt en termes de gestion de la pollution, en tant que puits à carbone, est aussi essentiel dans les zones où elle est implantée. Elle est particulièrement à préserver en périphérie de l'agglomération toulousaine où les étendues boisées sont limitées face au développement de l'urbanisation.

Rapportés à la population, les espaces naturels et agricoles prennent une place plus importante en Midi-Pyrénées qu'ailleurs : un habitant y dispose de près de deux fois plus d'espace naturel et d'espace agricole qu'en moyenne dans l'ensemble de la métropole. Les espaces naturels se situent plutôt sur les massifs montagneux ou à leur proximité alors que les espaces cultivés se concentrent dans les plaines de la Garonne et du Gers.

Un patrimoine naturel à protéger et valoriser

Midi-Pyrénées présente une gamme variée de milieux naturels qui abritent près de la moitié des espèces de faune et de flore françaises. Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de la région couvrent 34 % du territoire midi-pyrénéen. Les chartes de parc naturel régional font, comme Natura 2000, partie des protections contractuelles du patrimoine. Midi-Pyrénées abrite quatre parcs naturels régionaux : les Causses du Quercy, les Grands Causses, le Haut-Languedoc et les Pyrénées ariégeoises. Deux parcs (de l'Aubrac et des Comminges) sont en cours de création. La région est aussi le berceau du parc national des Pyrénées, créé en 1967. En son sein se situe la réserve naturelle nationale de Néouvielle, créée en 1968. S'y ajoutent dix réserves naturelles régionales.

Un patrimoine culturel riche

La région Midi-Pyrénées dispose également d'un important patrimoine culturel. Plus de 2 600 monuments historiques, 74 musées de France et 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (le canal du Midi, le cirque de Gavarnie, la cité épiscopale d'Albi, le Causse du Larzac et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle) témoignent d'un passé riche où la préhistoire et l'histoire ont laissé de fortes empreintes.

La préhistoire a laissé quelques vestiges de l'art pariétal, notamment en Ariège et dans le Quercy. L'art roman se développe aux XI^e et XII^e siècles et de nombreux édifices subsistent de la période médiévale. Les multiples itinéraires des pèlerins vers Saint-Jacques de Compostelle favorisent l'édification de nombreuses églises romanes comme à Conques, Moissac et la basilique Saint-Sernin à Toulouse qui est le plus grand édifice roman de France. La période gothique a également laissé des édifices remarquables : des cathédrales comme celles d'Albi et de Saint-Bertrand-de-Comminges, mais aussi les châteaux cathares, dont les ruines évoquent un demi-siècle de persécution.

La création de bastides, au cours des XIII^e et XIV^e siècles, correspond à l'expansion démographique et commerciale qui suivit les troubles de la période précédente. Cette expansion fut favorisée par une politique de peuplement et de colonisation des terres organisée notamment par le pouvoir royal dans les terres qu'il avait reconquises. Caractéristiques de l'urbanisme médiéval, ces « villes nouvelles du moyen-âge » constituent l'un des traits particuliers de Midi-Pyrénées qui en compte plusieurs centaines. Caractérisées par leur plan en damier et leur marché central, les bastides innoveront avec la présence centrale d'une grande place publique. Certaines sont devenues des villes (Montauban, Villefranche-de-Rouergue, Montréjeau, Revel ou Grenade). À la Renaissance, entre Toulouse, Albi et Castelnaudary, les champs de pastel ont fait la fortune du pays de cocagne. La teinture bleu profond obtenue à partir de cette plante était alors recherchée dans l'Europe entière. Les maîtres du pastel, dans le midi toulousain, rivalisaient alors en projets et constructions magnifiques : châteaux, demeures campagnardes et hôtels particuliers (une vingtaine à Toulouse et à Albi) témoignent de ce siècle d'or.

Cadrage régional

À ce patrimoine architectural riche s'ajoute une solide tradition gastronomique, fondée sur des produits locaux, qu'entretiennent des marchés locaux actifs et réputés. Les festivals qui animent de nombreux sites, les spécialités artisanales issues pour certaines d'une longue tradition (ébénisterie, marqueterie et tapisserie à Revel, ganterie à Millau...) complètent l'attrait touristique de la région fondé aussi sur le regain d'intérêt pour la nature.

0-1 La démographie (édition 2013)

Pertinence

Reflet de l'occupation d'un territoire par une population, la pression démographique est un élément à prendre en compte dans toute analyse liée au développement durable. D'abord parce que la population exerce une pression sur les ressources naturelles et qu'elle contribue au changement climatique, ensuite parce que sa répartition et sa structure influent sur la cohésion de la société et des territoires, mais aussi sur l'épanouissement des individus.

Par la pression que les besoins d'une population nouvelle imposent sur le milieu naturel, la croissance démographique met à rude épreuve la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants. L'afflux de population se traduit ainsi par une plus forte consommation des ressources naturelles et par une occupation plus grande du territoire, comme en témoigne l'artificialisation et la consommation croissantes des terres agricoles. Il génère aussi un coût supplémentaire pour la collectivité en termes d'équipement, comme celui des réseaux de distribution ou de traitement des eaux, pour ne citer qu'un exemple.

La répartition des populations nouvelles dans les différents espaces, urbain, périurbain, rural, n'est pas neutre du point de vue de l'impact environnemental. L'étalement urbain et le fort accroissement des zones périurbaines traduit par exemple une hausse des navettes domicile - travail pour des actifs généralement moins concentrés dans l'espace que les emplois. De ce point de vue, les zones densément peuplées ne sont pas forcément les plus pesantes sur l'environnement.

Le zonage en aires urbaines permet de mesurer l'influence des villes et de leurs agglomérations sur le territoire : la prise en compte des déplacements domicile-travail autour des pôles urbains, où se concentre l'emploi, permet une approche fonctionnelle du territoire pour mesurer l'influence des villes au-delà de leurs limites géographiques. Il rend compte de la très grande diversité des formes de peuplement du territoire, des plus urbanisés, les pôles des grandes aires urbaines généralement très densément peuplés, aux communes isolées hors influence des pôles, en passant par l'espace périurbain autour de ces grands pôles et les pôles de taille intermédiaire et leurs aires d'influence. Pour tenir compte des évolutions en cours, le zonage en aires urbaines a été redéfini en 2010.

L'indicateur retenu est celui de l'évolution relative de la population dans les différents espaces du zonage en aires urbaines. Dans une région particulièrement concernée par l'afflux de populations nouvelles, cet indicateur se révèle pertinent pour suivre les tendances à l'œuvre sur la répartition territoriale de la population. D'autres indicateurs, comme la part de la population vivant dans tel ou tel espace et la densité de chacun d'eux, viennent compléter cette analyse de cadrage démographique. Le choix a été fait de comparer les données dans les géographies courantes : les données de population de 1999 sont rapportées au zonage en aires urbaines de 1999, celles de 2009 au zonage de 2010. Ce choix reflète en effet l'évolution du territoire régional dans sa globalité : les villes évoluent et leur zone d'influence avec.

Tendance

La population de Midi-Pyrénées progresse chaque année de 1,2 % en moyenne entre 1999 et 2009, grâce surtout à un excédent migratoire parmi les plus importants du pays. Ce dynamisme se retrouve principalement dans les grandes aires urbaines, dans lesquelles la population s'enrichit aussi d'un excédent des naissances sur les décès. L'influence des villes se renforce et s'étend. Ainsi les couronnes périurbaines des grandes agglomérations, celle de Toulouse en tête, bénéficient du plus fort accroissement de population. Par ailleurs, les communes multipolarisées montent en puissance, à l'opposé des communes isolées de toute influence d'un pôle, de moins en moins nombreuses.

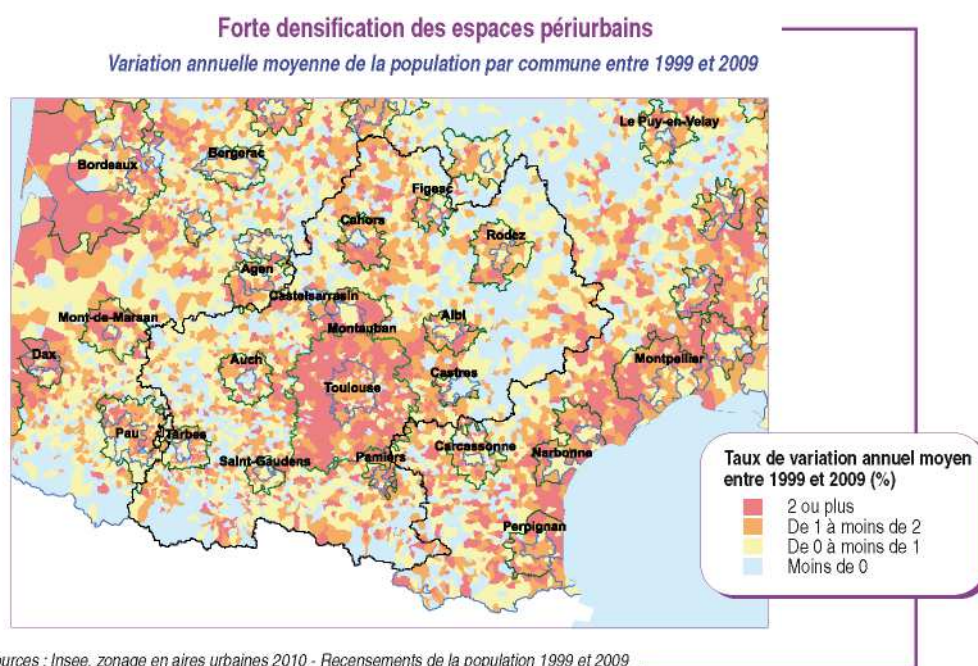
Midi-Pyrénées est l'une des régions du pays les plus dynamiques sur le plan démographique. Avec ses huit départements répartis sur 45 300 km², la plus vaste région métropolitaine compte 2 863 000 habitants au 1^{er} janvier 2009, soit 310 000 habitants de plus qu'en 1999. Midi-Pyrénées est la 3^e région la plus dynamique de métropole, après la Corse et Languedoc-Roussillon, avec une croissance démographique de 1,2 % par an en moyenne, bien plus élevée que la moyenne nationale (+ 0,7 %). Ce fort dynamisme s'explique d'abord par une attractivité importante se traduisant par un solde migratoire apparent¹ positif : la population s'accroît ainsi de 1,1 % chaque année entre 1999 et 2009 du seul fait des échanges migratoires. Seules la Corse et le Languedoc-Roussillon font mieux.

L'attractivité de la région est surtout le fait des grandes aires urbaines et des aires moyennes, qui attirent beaucoup plus d'habitants qu'elles n'en perdent. C'est également le cas des communes sous l'influence de plusieurs pôles urbains. À l'opposé, les petites aires et les communes isolées sont les territoires les moins attractifs, mais le solde migratoire reste positif.

Cadrage régional

Le solde naturel pèse peu sur l'évolution de la population de la région : grâce à l'excédent des naissances sur les décès, la population augmente de 0,1 % par an en moyenne, mais c'est nettement moins qu'au niveau national (+ 0,4 % en France métropolitaine). Midi-Pyrénées fait partie des régions ayant l'excédent naturel le plus faible, certaines régions étant caractérisées, il est vrai, par un déficit naturel.

Néanmoins, les disparités territoriales sont fortes au sein de la région : seules les grandes aires urbaines bénéficient d'un excédent naturel important (+ 0,5 %), la plupart des autres territoires comptant plus de décès que de naissances.



Une part croissante de la population vit dans les douze grandes aires urbaines de la région : elles regroupent 66 % des habitants en 2009 contre 59 % dix ans auparavant. Entre ces deux dates, et dans leurs contours respectifs, la population augmente de 2,3 % par an en moyenne. Ce sont en particulier les couronnes périurbaines qui bénéficient du dynamisme démographique le plus marqué, avec une croissance annuelle de 4,3 %.

**La population croît de façon importante
dans les moyennes et grandes aires urbaines**

Evolution de la population entre 1999 et 2009 selon les catégories du zonages en aires urbaines 2010

	Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2009 (%)	Population en 2009 (nombre)	Part dans la population régionale en 2009 (%)	Densité en 2009 (hab/km ²)	
				Midi-Pyrénées	France de province
Grandes aires urbaines	2,3	1 877 782	65,6	164,0	195,4
Grands pôles (10 000 emplois ou plus)	1,6	1 331 692	46,5	591,4	646,3
Couronnes des grands pôles	4,3	546 090	19,1	59,2	71,0
Moyennes aires	3,9	213 210	7,4	81,8	102,5
Moyens pôles (5 000 à moins de 10 000 emplois)	4,7	179 475	6,3	151,3	194,6
Couronnes des moyens pôles	0,7	33 735	1,2	23,8	30,6
Petites aires	-4,2	168 488	5,9	76,7	96,2
Petits pôles (1 500 à moins de 5 000 emplois)	-4,3	153 119	5,3	94,7	127,4
Couronnes des petits pôles	-4,7	15 369	0,5	26,5	21,9
Communes multipolarisées	18,5	292 910	10,2	27,3	42,7
Communes isolées hors influence d'un pôle	-6,3	307 992	10,8	16,7	20,4
Communes de Midi-Pyrénées appartenant aux aires urbaines des autres régions		2 325	0,1	25,6	
Midi-Pyrénées	1,2	2 862 707	100,0	62,9	95,4

Source : Insee - Recensements de la population 1999 et 2009

Trois composantes expliquent cette forte augmentation de population dans les grandes aires urbaines. Le premier élément réside dans un solde migratoire positif, qui se traduit par des arrivées plus nombreuses que les départs, contribuant à faire augmenter la population de 1,1 % par an en moyenne. Ce sont surtout les couronnes périurbaines qui sont le plus attractives, vastes espaces, ruraux pour la plupart, qui voient arriver de nombreux habitants, souvent en provenance des agglomérations sous l'influence desquelles ils se trouvent. Dans ces couronnes périurbaines, l'excédent migratoire entraîne une hausse de population de 2,5 % par an en moyenne entre 1999 et 2009. La deuxième explication est liée à l'excédent naturel. Avec une population plus jeune que dans les autres zones, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, ce qui permet à la population de croître de 0,5 % par an en moyenne. Le dernier élément explicatif est l'influence croissante des grands pôles urbains, les actifs venant de plus en plus loin travailler dans ces pôles d'emploi que sont les grandes agglomérations. Les territoires sous l'influence de ces villes s'agrandissent ainsi, formant des aires urbaines de plus en plus grandes. L'aire urbaine de Toulouse, la quatrième de France par sa population, en est l'illustration parfaite. En 10 ans, elle s'est fortement développée et compte 453 communes en 2009, contre 342 communes en 1999. Les onze autres grands pôles urbains de Midi-Pyrénées attirent également plus de communes qu'en 1999, de façon plus ou moins marquée cependant. Ainsi l'aire urbaine de Montauban compte 33 communes en 2009, contre 22 en 1999, alors que celle de Saint-Gaudens s'étend sur 40 communes en 2009, contre 38 en 1999. L'aire urbaine de Castelsarrasin est un cas particulier : elle est le fruit de la fusion des deux agglomérations de Castelsarrasin et de Moissac, entre lesquelles le bâti a progressé entre 1999 et 2009, et qui forment aujourd'hui un seul grand pôle urbain.

Bien qu'en fort développement, les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées restent moins densément peuplées que l'ensemble des grandes aires urbaines de province, et ceci tout particulièrement au sein même des principales agglomérations : dans les grands pôles urbains, la densité s'élève à 591 habitants au km² en moyenne en Midi-Pyrénées, contre 646 habitants au km² en province. Cependant, la densité est très différente dans les douze grands pôles de la région, allant de 155 habitants au km² pour l'agglomération de Castelsarrasin à 1 071 habitants au km² pour l'agglomération toulousaine. L'espace périurbain est aussi moins densément peuplé : 59 habitants au km² dans la région, contre 71 habitants au km² en province.

En 1999, 23 % de la population vivait dans une des 1 940 communes isolées, hors influence d'un pôle urbain. Ces communes, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui, ne comptent plus que 11 % de la population en 2009, répartie dans 1 030 communes. En province, 6 % de la population seulement vit dans ce type de communes rurales. La densité y est très faible, que ce soit en Midi-Pyrénées (17 habitants au km²) ou dans l'ensemble des régions de province (20 habitants au km²). En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, cette catégorie de communes isolées perd de la population sous l'influence croissante des pôles urbains : bon nombre de communes « isolées » en 1999 sont maintenant attirées par un grand pôle urbain. C'est le cas de Baraqueville, aujourd'hui rattachée à l'aire urbaine de Rodez, ou de Cazères, dans la couronne périurbaine de Toulouse. Cependant, elles sont le plus souvent aujourd'hui dans la sphère d'attraction de plusieurs agglomérations, de taille et de pouvoir attractif parfois très différents. Ces communes sont dites multipolarisées, à l'image de Lisle-sur-Tarn (entre Toulouse et Albi), de Saverdun (entre Toulouse et Pamiers), de Sorèze (entre Castres et Mazamet) ou encore de Bozouls (entre Decazeville et Rodez).

La très forte hausse de la population vivant dans des communes multipolarisées est due en grande partie au nombre croissant de ces communes. Mais les communes multipolarisées attirent aussi beaucoup de nouveaux habitants. Ce territoire reste peu peuplé, avec seulement 27 habitants au km², soit bien moins qu'en moyenne en province (43 habitants au km²). Au final, 10 % de la population régionale vit dans ces communes multipolarisées, contre 13 % en province.

En Midi-Pyrénées, les aires d'influence des pôles d'emploi de taille moyenne, qui offrent entre 5 000 et 10 000 emplois, regroupent 7 % de la population, avec une densité de 82 habitants au km². C'est plus que dans l'ensemble de la province, où 4 % de la population vit dans ces aires moyennes, à la densité cependant plus forte (103 habitants au km²). Dans ce type d'espace, la population progresse de 3,9 % par an en moyenne entre 1999 et 2009, mais surtout en raison de petits pôles devenus moyens du fait de l'accroissement du nombre d'emplois offerts, à l'image de Gaillac ou de Carmaux. Cette catégorie des pôles moyens s'est donc enrichie et la population y augmente mécaniquement (+ 4,7 % par an), alors que les couronnes de ces pôles moyens, en général peu étendues, progressent beaucoup moins (+ 0,7 %). Comme les grandes aires urbaines, ces aires moyennes sont très attractives, avec un solde migratoire qui contribue à la croissance démographique, aussi bien au sein des pôles urbains que de leur couronne. Mais, contrairement aux grandes aires, le solde naturel est déficitaire et entraînerait une baisse de la population en l'absence de mouvements migratoires.

Enfin, les petites aires, centrées autour de petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois), perdent une partie de leurs communes et donc de leur population au profit de la catégorie des aires moyennes et des grandes aires.

Pour en savoir plus :

[« Nouvelles aires urbaines : En Midi-Pyrénées, l'influence des villes se renforce et s'étend »](#) - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°138, octobre 2011
[« Nouvelles unités urbaines - Deux Midi-Pyrénéens sur trois vivent en ville »](#) - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°137, octobre 2011
[« Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines »](#) - Insee Première n°1375, octobre 2011

0-2 L'évolution du climat passé (mise à jour 2014)

Pertinence

Le climat joue sur le fonctionnement du milieu naturel et des sociétés humaines. Il conditionne la répartition spatiale de la faune et de la flore, participe aux équilibres des écosystèmes locaux et globaux, influence le comportement et les décisions individuelles ou collectives des habitants d'un territoire. Le changement climatique est en marche à l'échelle mondiale, c'est aujourd'hui un fait avéré. Et la France, loin d'être épargnée, connaît même une augmentation des températures supérieure au réchauffement global sur le siècle dernier : +0,95° entre 1901 et 2000, contre +0,7° à l'échelle de la planète. En Midi-Pyrénées, la température moyenne a augmenté de plus de 1°C sur le siècle dernier, et, pour le futur, un réchauffement plus marqué que pour le reste du territoire national y est anticipé.

Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets constituent donc un objectif majeur à l'échelle de la planète et de la nation comme de la région. La maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la qualité de l'air en sont des enjeux indissociables. Ces objectifs font ainsi l'objet d'engagements nationaux et internationaux. Le protocole de Kyoto, bâti sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, prévoit pour la France une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 en 2008-2012. La contribution de la France aux objectifs de l'Union européenne à 27 fixe une réduction de 20 % des émissions à l'horizon 2020. Enfin la loi Grenelle 1 de 2009 vise une division par 4 de ses émissions d'ici 2050 (dit "facteur 4" de la loi d'orientation sur l'énergie). En Midi-Pyrénées, la Région et l'État ont copiloté l'élaboration du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) en application de la loi dite Grenelle 2 de juillet 2010, schéma approuvé et arrêté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, afin de traduire localement le respect des engagements internationaux de la France en tenant compte des spécificités et enjeux locaux.

Les indicateurs retenus pour caractériser l'évolution du climat illustrent l'évolution des températures et des sécheresses des sols (dites aussi sécheresses agricoles ou édaphiques) telle qu'observée et analysée sur une longue période par Météo France.

L'écart à la moyenne annuelle de la période 1981-2010 des températures du grand Sud-Ouest permet de dégager des tendances sur le long terme, tandis que l'indice de sécheresse des sols (en % de surface du territoire) en Midi-Pyrénées met en évidence l'évolution du déficit en eau des sols.

Deux indicateurs relatifs à la température complètent et illustrent les tendances dégagées : le nombre de jours de gel et le nombre de journées estivales (où la température a dépassé les 25°C) par an à Toulouse. Les glaciers des Pyrénées constituent quant à eux des (supra) indicateurs climatiques régionaux. Contrairement aux relevés de températures et de précipitations, les variations glaciaires illustrent, de façon très visuelle, l'existence d'un impact du changement climatique sur notre environnement. Ainsi, les glaciers sont des indicateurs de « l'état de santé » de la Terre, puisque leurs retraits ou leurs avancées sont la conséquence de modifications du climat. Le suivi des glaciers pyrénéens (les plus méridionaux d'Europe) complète la base de données mondiales au niveau d'une région (le Sud-Ouest de la France) où le réchauffement climatique est et serait particulièrement important.

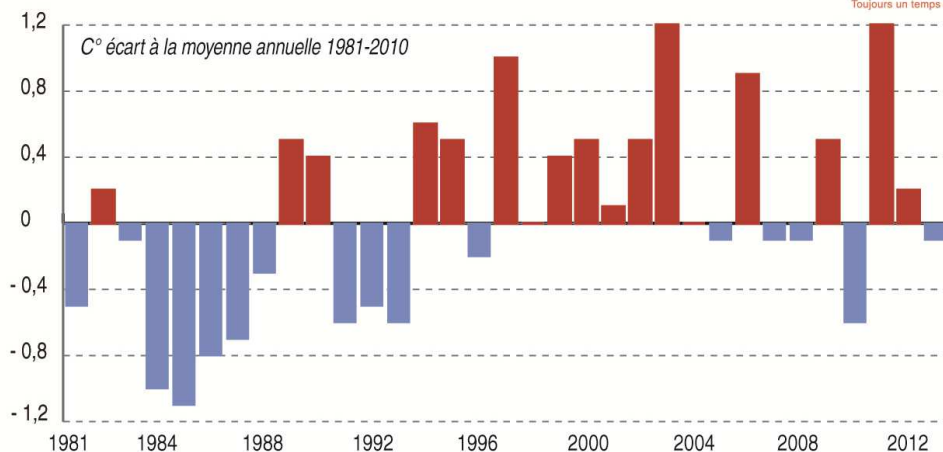
Tendance

Si dans le grand Sud-Ouest comme au niveau national, à partir des années 80, les températures sont en nette augmentation, 2013 se distingue par une pluviométrie particulièrement élevée et un enneigement exceptionnel sur les Pyrénées ainsi qu'un ensoleillement légèrement moindre. La température moyenne cette année là est inférieure de 0,1°C aux normales sur la période 1981-2010. Cette évolution fait suite à deux années pour lesquelles la température moyenne était supérieure aux normales : + 1,2°C en 2011 et + 0,2°C en 2012. Le nombre de journées estivales (température au-dessus de 25°C) à Toulouse connaît également une baisse en 2013 : il est redescendu à 82 jours, contre 104 en 2011 et 99 en 2012. Néanmoins l'année 2013 reste au-dessus de la moyenne observée depuis 1951 (77 journées estivales par an).

La forte pluviométrie de l'année 2013 a eu un effet positif sur l'absence de sécheresse dans le grand Sud-Ouest : seulement 0,4 % du territoire régional est touché par la sécheresse, après deux années de forte sécheresse. Il faut remonter en 1984 pour retrouver un niveau aussi bas. Le nombre de jours de gel à Toulouse est quant à lui à nouveau à la baisse avec 32 jours en 2013 contre 37 en 2012, mais 20 seulement en 2011, après une année à plus de 50 jours en 2010. Sur les quatre dernières années, la moyenne du nombre de jours de gel à Toulouse est de 35 jours, soit un jour de moins qu'en moyenne depuis 1951.

Un net réchauffement des températures moyennes à partir des années 80

Évolution passée des températures dans le grand Sud-Ouest

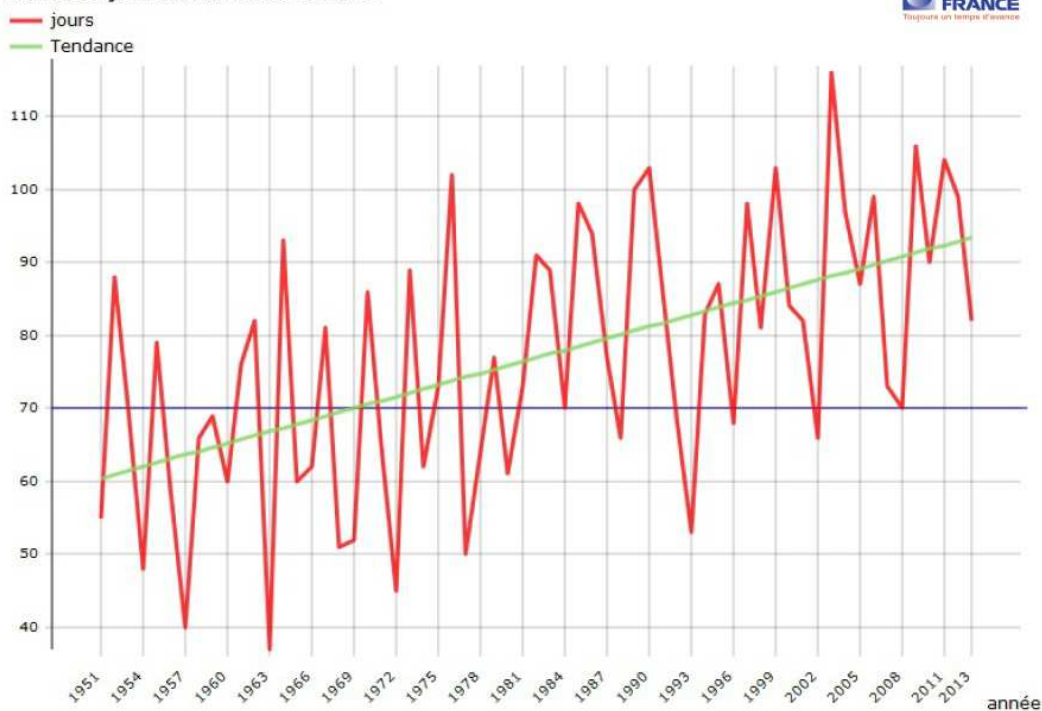


Calcul de l'indicateur : cet indicateur a été construit à partir de séries homogénéisées, c'est-à-dire qu'elles ont été corrigées pour tenir compte des modifications des conditions de la mesure (déplacement de la station, changement de capteur,...) ayant impacté la valeur mesurée.

Sources : Météo France

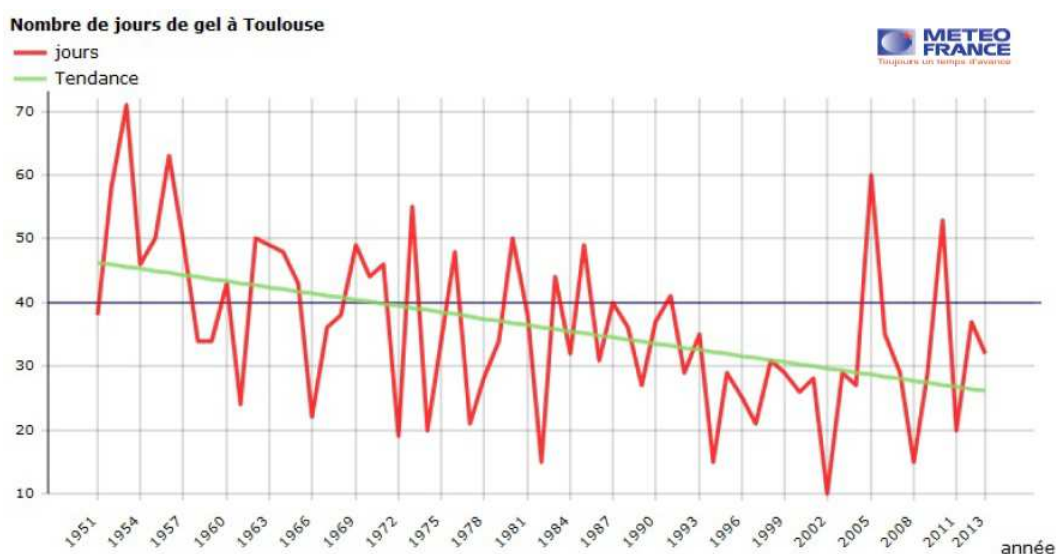
Tendance à la hausse du nombre de journées estivales à Toulouse

Nombre de journées estivales à Toulouse



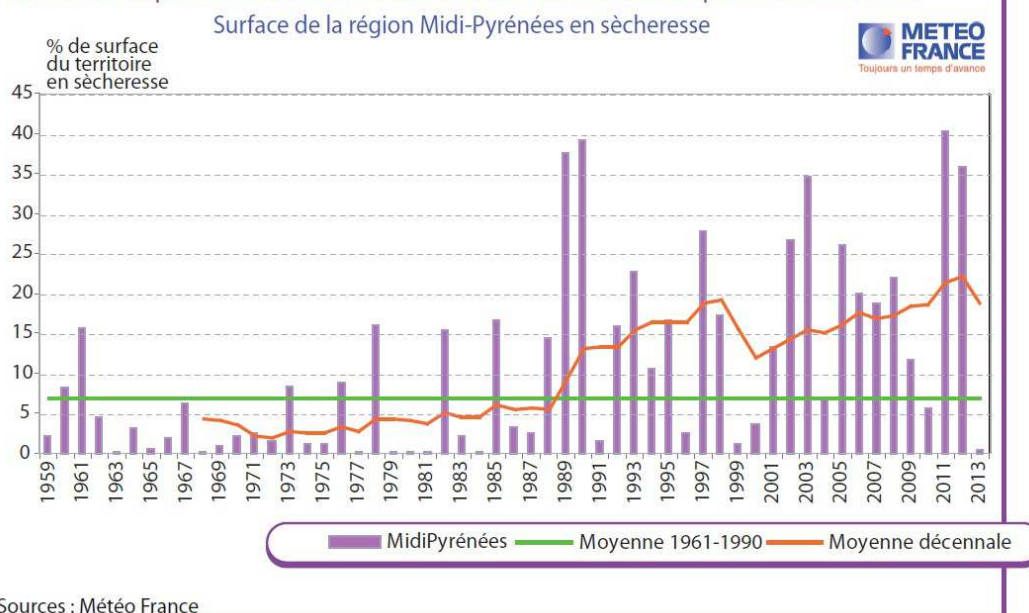
Source : Météo France

Tendance à la baisse du nombre de jours de gel à Toulouse



Méthode de calcul des indicateurs "nombre de jours de gel" et "nombre de journées estivales"
Les indicateurs "Nombre de jours de gel" et "Nombre de journées estivales" ont été élaborés à partir des séries quotidiennes de températures de la station de Toulouse. Un travail spécifique sur ces séries a été mené pour s'assurer qu'elle ne présentent pas de rupture consécutives à des modification dans les conditions de mesure (déplacement de la station, changement de capteur,...) et qu'elles peuvent donc être exploitées pour l'analyse du changement climatique.
Source : Météo France

L'extension spatiale de la sécheresse des sols s'accroît depuis les années 90



Erratum : l'échelle verticale du graphique présenté dans l'édition 2013 du dossier pour cet indicateur était erronée d'un facteur proche de deux. Cette erreur a été rectifiée dans le présent graphique. Elle ne modifie cependant pas la comparaison relative de l'intensité des sécheresses entre les différentes années.

Note de lecture : Dans le cadre du projet ClimSec sur l'impact du changement climatique sur la sécheresse et l'eau du sol en France, une réanalyse hydro-météorologique a été effectuée depuis 1958 en utilisant la chaîne de modèles Safran-Isaba-Modcou (SIM). Cette méthode consiste à utiliser a posteriori les modèles numériques pour reconstruire le climat passé à partir de l'ensemble des données météorologiques disponibles. L'indicateur de sécheresse a été élaboré à partir des données de cette réanalyse climatique SIM. Un point du territoire est considéré en sécheresse si la valeur de l'humidité du sol est inférieure en moyenne mensuelle au seuil des 10 % des valeurs les plus faibles sur la période 1961-1990.

0-3 L'assolement (mise à jour 2014)

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles (sols, eau...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers l'éco-efficacité de la production, la consommation des ressources et la viabilité financière des exploitations.

L'assolement est la division des terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées *soles*, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale. Sur chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession ou rotation culturale. L'assolement est un indicateur de diversité des cultures dans l'espace à un moment donné ; la rotation est un indicateur de diversité des cultures dans le temps (succession des cultures sur une même parcelle).

L'assolement d'une exploitation agricole est le résultat de choix techniques (adaptation aux contraintes de sol, de topographie), économiques ou d'ordre réglementaire. L'agriculteur cherche à optimiser son assolement pour satisfaire les objectifs de production de l'exploitation. Les critères économiques à prendre en compte sont le marché, le prix de vente, les investissements à mettre en œuvre, le niveau des subventions. Les facteurs techniques, au sens large, incluent les règles de rotation des cultures, l'organisation du travail, la disponibilité du matériel, ainsi que les facteurs écologiques (sol, climat, etc.). Enfin l'agriculteur doit prendre en compte les moyens humains, en quantité, qualification et savoir-faire.

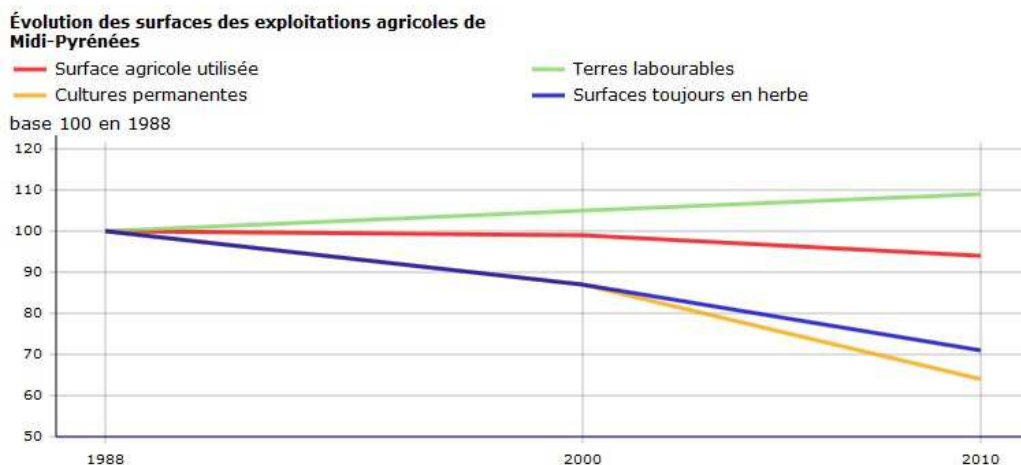
La connaissance de l'assolement d'un territoire permet de comprendre en partie l'évolution de certains facteurs de production agricole tels que le recours aux intrants, c'est-à-dire l'ensemble des produits qui sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture, et notamment les fertilisants, les produits phytosanitaires et l'eau pour l'irrigation. Il apporte des éléments d'explication sur l'éco-efficacité du secteur agricole, au regard de la finalité de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

Tendance

Sur les 30 dernières années, les surfaces dédiées aux cultures permanentes et toujours en herbe reculent au profit des terres labourables en Midi-Pyrénées.

Au sein des terres labourables, les surfaces emblavées, c'est-à-dire ensemencées par des cultures annuelles, dépassent 1,6 million d'hectares en 2012 en Midi-Pyrénées. Les céréales (blé tendre, maïs et blé dur...), les oléagineux (tournesol, soja, colza...) et les protéagineux (pois, féverole...) représentent 43 % des terres arables. Les surfaces en céréales sont en progression en 2012 alors que la sole de protéagineux (soja et autres protéagineux) baisse, atteignant son plus bas niveau depuis trois ans.

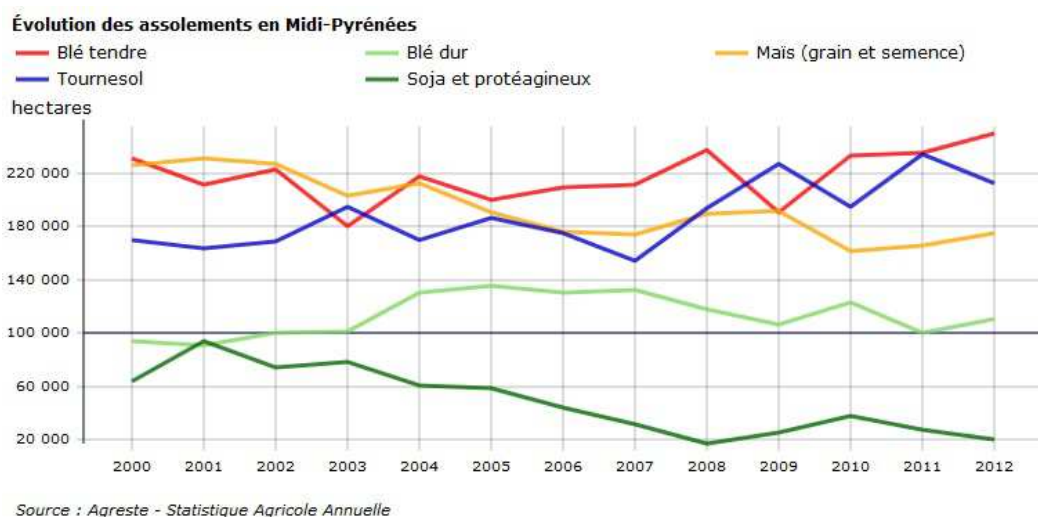
Un net recul des surfaces dédiées aux cultures permanentes ou toujours en herbe



Source : Agreste - recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010

Les surfaces de blé dur repartent légèrement à la hausse en 2012, comme celles de maïs qui connaissent un rebond de près de 15 000 hectares. Le blé tendre étant majoritairement en rotation avec le tournesol, la baisse observée en 2012 des surfaces emblavées avec le tournesol se traduit mécaniquement par une augmentation des surfaces en blé.

Les surfaces en protéagineux au plus bas niveau depuis trois ans en 2012



Pour en savoir plus :

http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/territoire-environnement-885/#Occupation_et_utilisation_du_territoire

<http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Series-nouvelles>

0-4 La contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France (mise à jour 2014)

Pertinence

La lutte contre les changements climatiques impose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans les années 1990, la prise de conscience mondiale du risque de changement climatique conduit ainsi à une série d'engagements au niveau international, notamment en 1997 dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les pays industrialisés s'engagent alors à réduire leurs émissions des principaux gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période 2008 à 2012. L'Union européenne et la France se fixent des objectifs à horizon 2010, respectivement une baisse de 8 % et une stabilisation. Il existe plus de 40 GES mais les engagements s'appliquent aux six gaz à effet de serre direct, dits « panier Kyoto », aux émissions d'origines diverses :

- le dioxyde de carbone (CO₂), qui provient essentiellement de la consommation et de la production d'énergie ;
- le méthane (CH₄), produit majoritairement par l'agriculture (70 % des émissions à l'échelle nationale), par l'industrie énergétique et la gestion des déchets ;
- le protoxyde d'azote (N₂O), essentiellement d'origine agricole ;
- les gaz fluorés, hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆), principalement issus de procédés industriels.

Si le CO₂ est le gaz émis en proportion la plus importante, l'impact des cinq autres sur l'effet de serre est loin d'être négligeable car tous possèdent un « potentiel de réchauffement » nettement supérieur.

À partir de 2007, le dispositif européen de lutte contre le réchauffement climatique est renforcé par le paquet législatif dit « climat-énergie », adopté en 2008, qui fixe trois objectifs dits « 3 x 20 », corrélés à l'horizon 2020 :

- faire passer la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique européen à 20 % (23 % pour la France) ;
- réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % par rapport à 1990 (14 % pour la France) ;
- accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

En France, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE), adoptée en 2005, et les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010, renforcent la législation nationale de lutte contre le réchauffement climatique, notamment pour ce qui concerne la réduction des émissions de GES. Des objectifs sectoriels sont fixés, ainsi que l'engagement de diviser par quatre les émissions de GES d'ici à 2050. Ces engagements nationaux sont déclinés au niveau régional notamment au travers des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), signé en juin 2012 entre l'Etat et la Région en Midi-Pyrénées, et des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET).

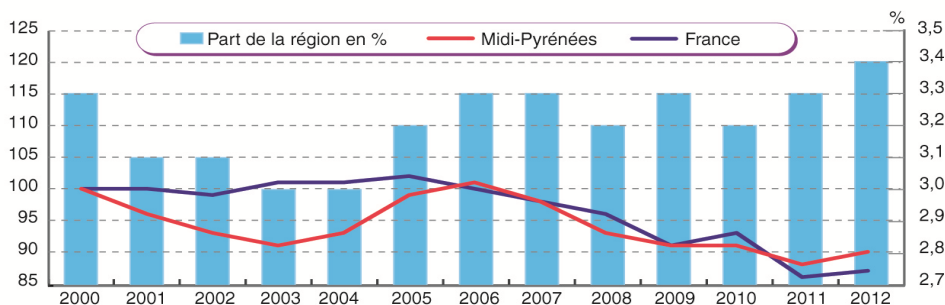
Les objectifs du protocole de Kyoto ont d'ores et déjà été atteints aujourd'hui : les émissions de GES ont été réduites de 15 % entre 1990 et 2010 en Europe, soit pratiquement un doublement par rapport à la cible et malgré l'élargissement de l'Union européenne. En France, dans le même temps, la baisse est de près de 7 %.

Avertissement : Les données relatives aux émissions de CO₂ d'origine non énergétique et aux émissions de gaz fluorés au niveau régional sont à considérer avec précaution.

Tendance

En 2012, les émissions de gaz à effet de serre (GES) représentent 17,9 millions de tonnes équivalents CO₂ en Midi-Pyrénées, en diminution de 15 % par rapport à 2005, soit une baisse légèrement supérieure à celle observée au niveau France entière (- 13 %). La région ne contribue que pour 3,8 % aux émissions nationales comme en 2005, soit moins que son poids démographique (4,5 % de la population française en 2011) mais un peu plus que sa part dans la création de richesse nationale (3,9 % du PIB en 2011).

Midi-Pyrénées : 3,4 % des émissions nationales de CO₂ en 2012
 Évolution comparée des émissions de CO₂ en Midi-Pyrénées et en France (base 100 en 2000)
 et contribution de la région aux émissions nationales de CO₂



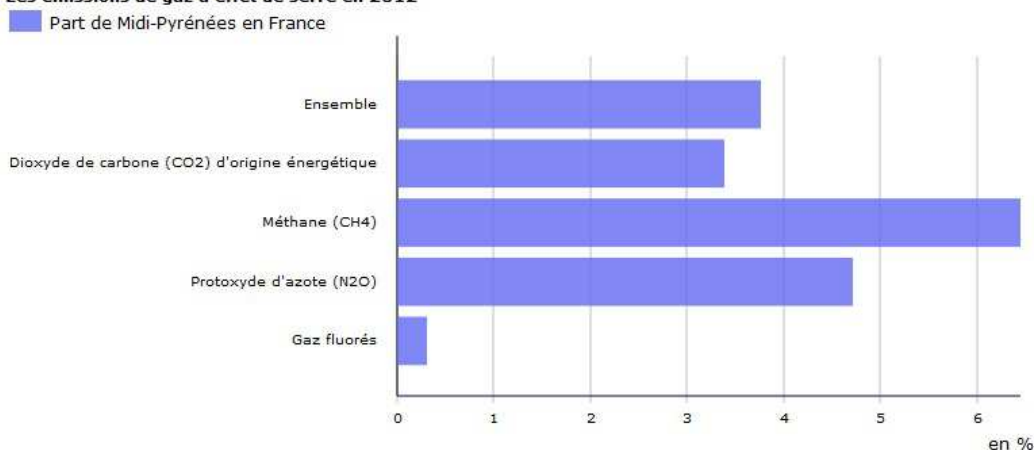
Sources : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP), CITEPA

Les émissions de GES se composent dans la région majoritairement de CO₂ d'origine énergétique (67 %), ainsi que de protoxyde d'azote (15 %) et de méthane (18 %) en lien avec la place de l'agriculture dans l'économie régionale. Ainsi, la région contribue plus aux émissions de méthane et de protoxyde d'azote que la moyenne française : sa part dans les émissions nationales est de respectivement 6,4 % et 4,7 % pour ces deux gaz. Néanmoins, les émissions régionales de méthane diminuent sensiblement sur la période 2005-2012 : - 12 %. Cette baisse est essentiellement due à celle observée dans l'agriculture (- 13 %) qui concentre 89 % des émissions de ce gaz dans la région en 2012. Elle est principalement liée à la diminution des cheptels.

L'agriculture est également le secteur prédominant pour les rejets de protoxyde d'azote, en baisse de 21 % entre 2005 et 2012 en raison de la réduction du cheptel et des livraisons d'engrais minéraux.

En raison de son caractère agricole, Midi-Pyrénées contribue plus fortement aux émissions nationales de CH₄ et de N₂O

Les émissions de gaz à effet de serre en 2012

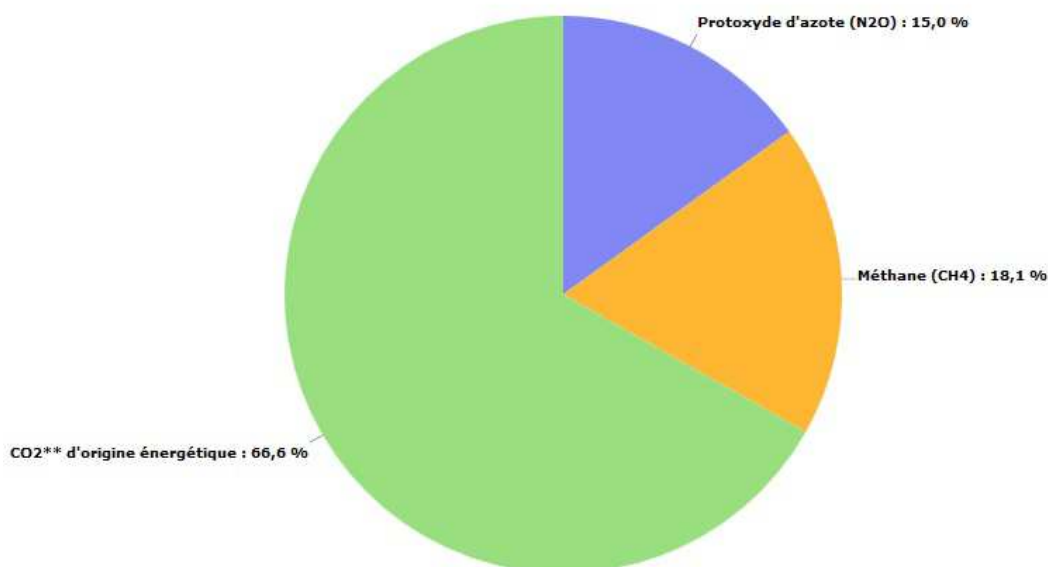


Sources : OREMIP, CITEPA

Le dioxyde de carbone, premier gaz à effet de serre produit

Répartition des émissions de gaz à effets de serre* en Midi-Pyrénées en 2012

€



*non affiché: gaz fluorés 0,3 %

**Dioxyde d'azote

Sources : OREMIP, CITEPA

Le dioxyde de carbone n'en demeure pas moins le premier gaz à effet de serre produit. Si les émissions de CO₂ d'origine énergétique sont aussi en diminution au niveau régional (- 9 %) et national (- 14 %) depuis 2005, la baisse est moins marquée que pour les autres gaz. Sa part augmente ainsi de 5 points dans la région entre 2005 et 2012. Cependant la part du CO₂ d'origine énergétique dans le « panier Kyoto » reste toujours inférieure au niveau national (67 % contre 74 %), en lien notamment avec la moindre implantation des industries fortement émettrices. Aussi la région ne contribue-t-elle que pour 3,4 % aux émissions nationales de CO₂ hors UFTC¹ en 2012.

¹Utilisation des terres, leurs changements et la forêt : c'est à la fois un puits et une source d'émission de CO₂, CH₄ et N₂O. L'UTCF couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées).

Pour en savoir plus :

Le CITEPA <http://www.citepa.org/fr/>Lois Grenelle : http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdfhttp://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf

0-5 L'évolution de l'emploi et du PIB (mise à jour 2014)

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du PIB observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut aussi permettre d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le nombre d'emplois est le premier facteur qui détermine l'importance du PIB d'une région. Les actifs ayant un emploi contribuent en effet, dans la région où ils travaillent (et où ils ne résident pas forcément) à la formation du PIB régional. Rapporté au nombre d'emplois, le PIB est un bon indicateur de la productivité apparente du travail dans l'économie et autorise les comparaisons entre régions en gommant les différences de taille. Les écarts entre les PIB régionaux par emploi s'expliquent par les spécialisations sectorielles des régions et par des différences de productivité du travail, à secteur d'activités comparable, pouvant provenir de différences de capital productif ou d'organisation du travail.

Rapprocher la dynamique de l'emploi de l'évolution du PIB permet, en complément, de suivre l'évolution de la productivité apparente du travail tout en veillant à la richesse en emplois de la croissance, notamment dans les périodes de retournement conjoncturel.

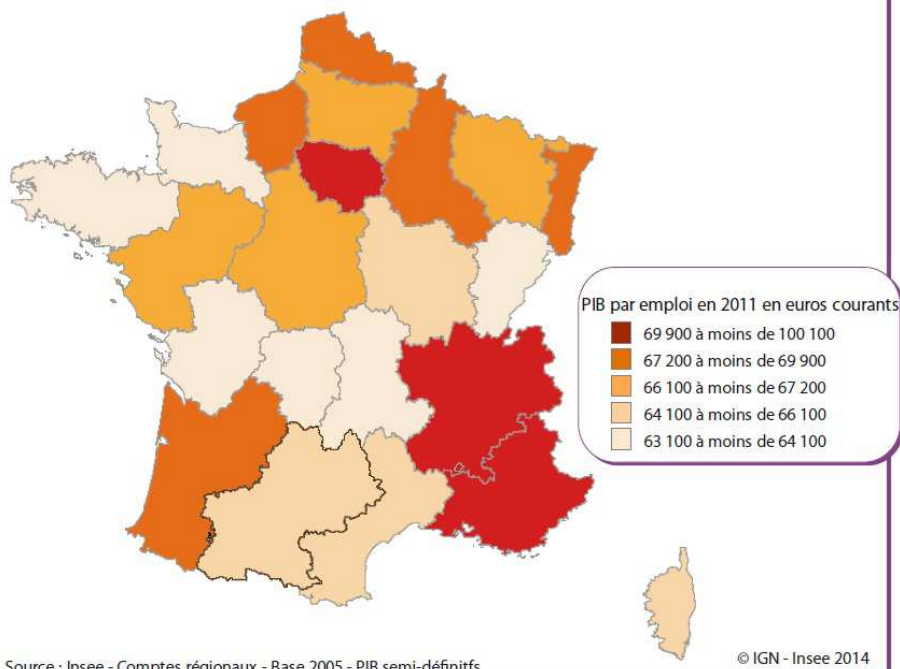
Cependant le PIB est un indicateur imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par emploi ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique : il ne mesure que la création de richesses monétaires et ne permet pas de connaître leur distribution et les disparités de revenus. Il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations-Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

Tendance

Midi-Pyrénées, avec un PIB par emploi de 65 700 euros en 2011, se place au 14^e rang des régions métropolitaines, loin derrière le peloton de tête constitué de l'île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2011, le PIB par emploi repart à la hausse dans la région en 2011 après deux années de baisse : + 3,7 % par rapport à 2010, soit un rythme un peu plus soutenu qu'en moyenne en France de province (+ 3,4 %). L'évolution de la productivité apparente du travail résulte de deux évolutions, celle du PIB d'une part, celle de l'emploi d'autre part. En 2011, grâce à l'activité du secteur aéronautique et spatial qui soutient l'économie régionale, le PIB en valeur de la région augmente de 4,3 %, soit plus fortement qu'en France de province (+ 3,8 %). Dans le même temps, la croissance de l'emploi est un peu plus élevée en Midi-Pyrénées (+ 0,6 % contre + 0,4 %).

Une productivité du travail plus faible en Midi-Pyrénées

PIB régionaux par emploi en 2011



La productivité du travail repart à la hausse en 2011

Évolution du PIB par emploi entre 2000 et 2011

	PIB par emploi en euros en 2011	Évolution annuelle moyenne 2000-2008 (%)	Évolution (en %)		
			2008-2009	2009-2010	2010-2011
Midi-Pyrénées	65 685	3,0	-0,8	-0,3	3,7
France de province	67 213	2,6	-1,6	1,7	3,4
France métropolitaine	74 712	2,9	-1,8	2,9	2,8

Note : PIB en valeur, 2011 semi-définitif

Sources : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi

Une reprise plus dynamique en 2011

Évolution du PIB en valeur et de l'emploi moyen

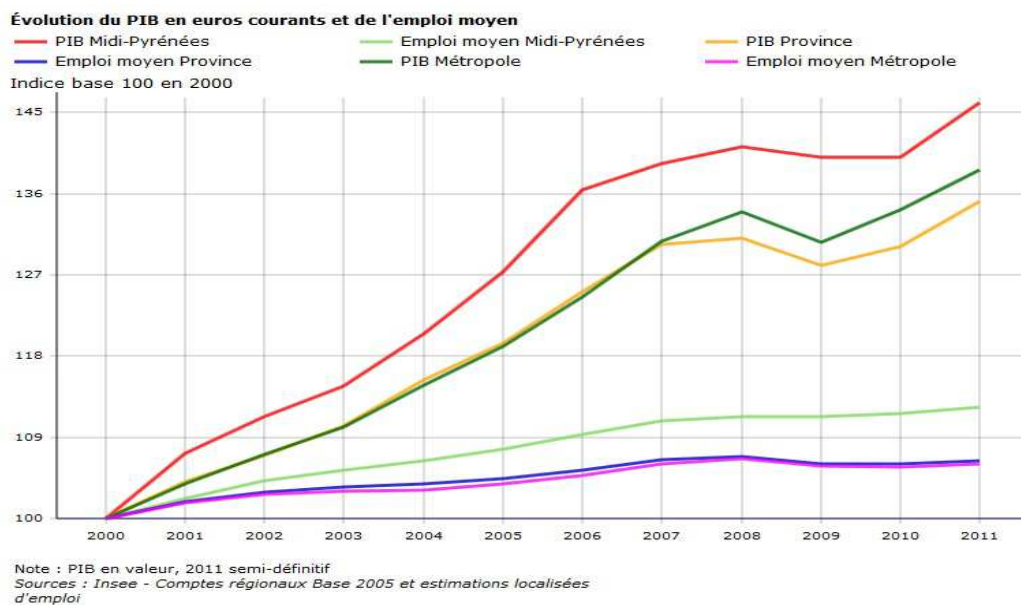
En %

	Taux de croissance			
	Annuel moyen 2000-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
PIB Midi-Pyrénées	4,4	-0,8	0,0	4,3
Emploi moyen Midi-Pyrénées	1,3	0,0	0,3	0,6
PIB France de province	3,4	-2,3	1,6	3,8
Emploi moyen France de province	0,8	0,0	-0,1	0,4
PIB France métropolitaine	3,7	-2,5	2,7	3,3
Emploi moyen France métropolitaine	0,8	-0,7	-0,1	0,4

Note : L'emploi moyen de l'année N correspond à la moyenne de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N et de l'emploi enregistré au 31 décembre de l'année N-1.

Sources : Insee - Comptes régionaux Base 2005 et estimations localisées d'emploi (PIB en valeur, 2011 semi-définitif)

Une croissance plus créatrice d'emplois en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

« Les comptes de la Nation en 2013 » - Insee Première n° 1499, mai 2014 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1499

« Les comptes de la Nation en 2012 » - Insee Première n° 1447, mai 2013 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1447

« Les comptes de la Nation en 2011 » - Insee Première n° 1401, mai 2012 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1401

« Depuis mi-2011, une nouvelle dégradation du marché du travail, moins marquée que celle de 2008-2009 » - Insee Références, Emploi et salaires, édition 2013 sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=3895

0-6 Le PIB et le revenu disponible brut des ménages (mise à jour 2014)

Pertinence

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la richesse produite sur le territoire de la région. Une croissance du produit intérieur brut (PIB) observée sur le long terme signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement. Elle peut permettre aussi d'améliorer le niveau de vie des habitants ou de mieux prendre en charge les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le PIB rapporté au nombre d'habitants permet des comparaisons interrégionales pour situer celles qui ont bénéficié des meilleures opportunités de croissance économique, en développant par exemple des activités à haute valeur ajoutée ou leur capacité à valoriser les ressources humaines. L'échelle régionale constitue en outre le niveau privilégié d'élaboration des politiques territorialisées de développement économique. L'indicateur est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices de prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau régional. La part du PIB régional dans le PIB national permet d'approcher la contribution de la région à la production de la richesse nationale, en lien avec ses spécialisations sectorielles.

L'indicateur PIB est cependant imparfait au sens du développement durable. La croissance du PIB par habitant ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB. De même, le PIB ne traduit pas la dimension sociale du développement économique ; il constitue simplement une composante de l'indicateur de développement humain (IDH) mis en place par les Nations Unies, et de sa variante l'IDH-2 retenue par l'Association des régions de France (ARF) déclinée par région de métropole.

En complément de l'indicateur PIB régional qui donne une indication de la richesse produite sur le territoire, il est possible de suivre également le revenu disponible brut des ménages (RDB), c'est-à-dire le revenu qui reste à la disposition des ménages pour consommer ou épargner une fois les transferts sociaux et fiscaux qui visent à rééquilibrer les revenus entre les territoires effectuels. Cet indicateur mesure l'ensemble des revenus, les revenus d'activité comme les revenus du patrimoine, les retraites et les prestations sociales, auxquels sont soustraits les impôts directs et les cotisations sociales : il mesure donc les revenus disponibles après redistribution. Il intègre ainsi les solidarités entre les territoires à travers les redistributions sociales et fiscales.

NB : les comptes régionaux (PIB au niveau régional) sont calculés en base 2005 suite notamment à la prise en compte de la nouvelle nomenclature d'activités NAF « rév 2 ». Les séries ont été rétropolées jusqu'en 1990 en utilisant des tables de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature.

Tendance

En 2011, le PIB rapporté au nombre d'habitants est un peu plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France de province : 26 900 euros contre 26 600. Midi-Pyrénées se situe ainsi au 9^e rang des régions métropolitaines, en incluant l'Île-de-France, et rétrograde de deux places par rapport à 2010. Après une période de forte croissance économique entre 2000 et 2006, la région subit les effets de la crise de 2008 mais de façon moins prononcée qu'en moyenne en province, grâce à sa spécialisation économique. Moins touchée, la reprise amorcée en 2009 y est donc plus molle. La contribution de la région à la richesse produite sur le territoire métropolitain s'établit à 4,0 % en 2011, soit une très légère progression par rapport à 2000 (+ 0,2 point).

Le revenu brut disponible des ménages, c'est-à-dire le revenu qui reste à la disposition des ménages pour consommer ou épargner une fois les transferts sociaux et fiscaux qui visent à rééquilibrer les revenus entre les territoires effectuels, s'établit à 19 800 euros par habitant dans la région en 2011, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne de province (19 600). Midi-Pyrénées se place en milieu de classement des régions métropolitaines pour cet indicateur, comme pour le PIB par habitant.

Une richesse par habitant plus faible, en moyenne, en Midi-Pyrénées

PIB par habitant et Revenu Brut Disponible (RDB)

en euros courants base 2005

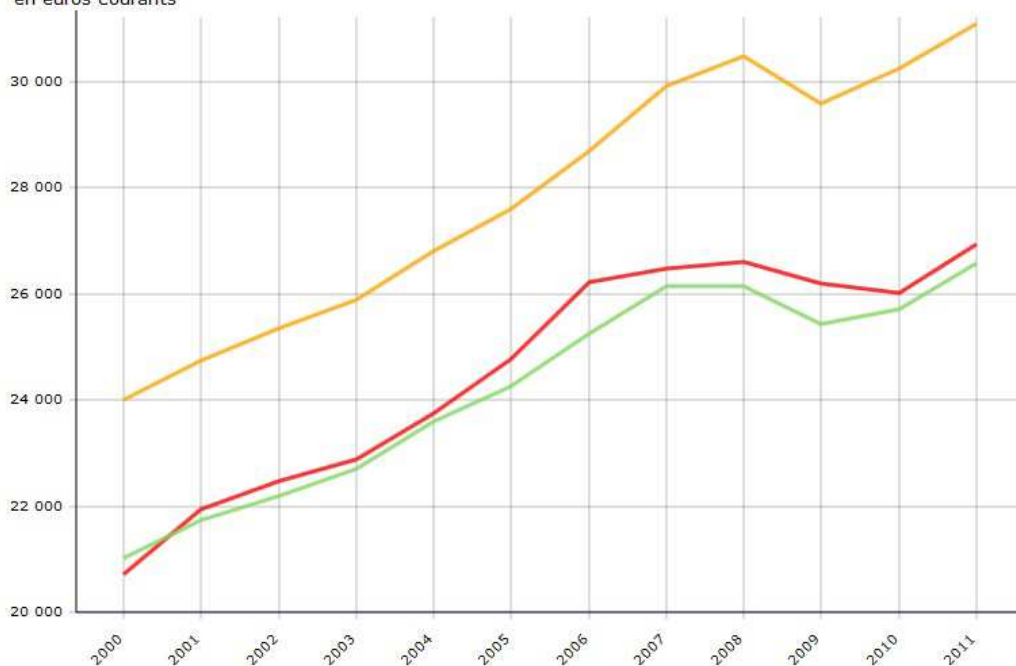
	2011	
	PIB/hab	RDB/hab
Midi-Pyrénées	26923	19775
France de province	26635	19588
France métropolitaine	31086	20530

Source : Insee - Comptes régionaux (données 2011 semi-définitives)

Reprise plus molle en Midi-Pyrénées

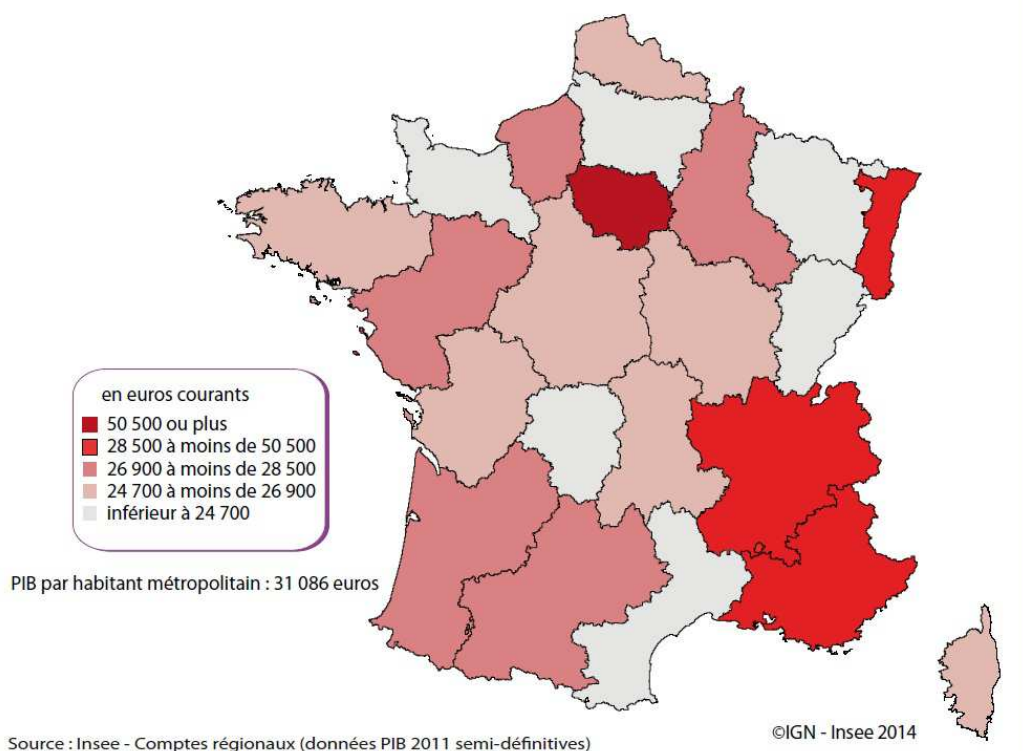
Évolution du produit intérieur brut par habitant (base 2005)

— Midi-Pyrénées-PIB — Province-PIB — France métropolitaine-PIB
en euros courants



Source : Insee - Comptes régionaux (données 2011 semi-définitives)

Midi-Pyrénées au 9^e rang des régions métropolitaines
PIB régionaux en valeur par habitant en 2011



Pour en savoir plus :

[« Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise »- Insee Première n° 1501, juin 2014](#)

[« En 20 ans, le poids de l'industrie dans l'économie régionale se renforce en Midi-Pyrénées », publication électronique, Insee Midi-Pyrénées](#)

0-7 L'Indicateur de Développement Humain IDH-2 (édition 2013)

Pertinence

Le rapport sur la mesure du progrès économique et social, rédigé en 2009 par la Commission présidée par le professeur Stiglitz, recommande entre autres d'améliorer la mesure de la qualité de la vie, afin de ne pas se focaliser trop exclusivement sur un indicateur unique, notamment le Produit intérieur brut (PIB) qui évalue la production de richesse économique. Dans la foulée du rapport, de nombreuses initiatives nationales et internationales ont vu le jour, afin de proposer des « nouveaux indicateurs de richesse » qui permettent de mieux appréhender la qualité de la vie, dans ses multiples dimensions. Complémentaires au PIB, ils visent à mesurer le développement durable d'un pays, d'une région dans ses multiples dimensions en intégrant, outre le progrès économique, le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles.

L'Indice de Développement Humain (IDH) a été précurseur en la matière. Il s'agit d'un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH est un indice sans dimension, compris entre 0 (exécration) et 1 (excellent), calculé comme la moyenne de trois sous-indices reflétant trois grandes dimensions du développement humain défini par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie. La santé est approchée par l'espérance de vie à la naissance qui vise à mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux. Le niveau d'éducation, mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes (pourcentage des 15 ans ou plus sachant écrire et comprendre aisément un texte court et simple traitant de la vie quotidienne) et le taux brut de scolarisation (mesure combinée des taux pour le primaire, le secondaire et le supérieur), traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société. Quant au niveau de vie, approché à partir du produit intérieur brut par habitant, il vise à englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices, tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle régionale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le taux d'alphabétisation. Tel qu'il a été calculé par le PNUD, il ne permet donc pas une approche territoriale fine des disparités de répartition du développement humain.

Afin de permettre aux territoires et aux régions de se comparer les uns aux autres, une variante à l'indicateur de développement humain, l'IDH-2, a été proposée, par un chercheur Aurélien Boutaud, et appliquée au cas de la Communauté Urbaine de Lyon et de la Région île-de-France. En 2011, la Direction du développement durable, de la prospective et de l'évaluation (D2DPE) de la Région Nord - Pas-de-Calais a effectué une déclinaison de cet indicateur pour toutes les régions de France métropolitaine. La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix des trois nouvelles variables permettant de refléter ces dimensions à l'échelle régionale et infrarégionale et aux nouveaux modes de calcul des trois sous-indices qui le composent. Il s'agit de :

- l'espérance de vie à la naissance (hommes et femmes), comme mesure de la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine ;
- le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée, pour approcher la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances ;
- le revenu fiscal médian par unité de consommation, traduit en dollars US et en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, afin de pouvoir comparer des ménages de taille différente), comme indicateur de la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Depuis 2011, l'Association des régions de France (ARF) retient l'IDH-2 comme un des indicateurs de contexte alternatif au PIB permettant aux régions françaises de définir une vision partagée d'un développement humain et durable des territoires. Cet indicateur a vocation à être à la fois un outil pédagogique permettant d'approcher la situation des régions au regard du développement humain et de s'en approprier les enjeux, et aussi un outil de pilotage des politiques publiques de développement durable.

Comme tous les indicateurs composites ou synthétiques, l'IDH-2 et l'IDH ont néanmoins des limites, qui tiennent notamment au fait qu'ils supposent que leurs composantes sont commensurables. En effet, de par sa formule même de calcul, l'indicateur de développement humain conduit par exemple à des valorisations monétaires implicites de l'espérance de vie : cela revient à considérer qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de revenu ou à une augmentation de la part de la population diplômée, car procurant une même valeur de l'indicateur IDH-2. De plus, étant fondé sur des moyennes, il ne tient pas compte de la distribution de ces composantes dans chaque territoire. Il ignore aussi la corrélation entre les différents aspects de la qualité de vie.

Méthode de calcul de l'IDH-2

Les méthodes de calcul utilisées pour chacun des 3 sous-indices sont les suivantes :

1 - Pour l'espérance de vie, le taux plafond est celui de l'IDH soit 85 ans. Le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. Le mode de calcul de cet indice de santé est le suivant :

$$\text{Indice de santé} = (\text{valeur mesurée} - 65) / (85 - 65)$$

L'indice varie de 0 si l'espérance de vie est de 65 ans (ou moins) à 1 si elle est de 85 ans (ou plus).

2 - Pour le pourcentage de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire et diplômée, on considère qu'un système éducatif qui ne donnerait pas de diplôme à 50 % ou plus de la population serait loin d'être satisfaisant. Avec ce taux plancher de 50 % et en conservant un taux plafond de 100 %, la formule de calcul est la suivante :

$$\text{Indice d'éducation} = (\text{valeur mesurée} - 50) / (100 - 50)$$

L'indice varie de 0 si la part de diplômés est de 50 % (ou moins) à 1 si elle est de 100 %.

3 - Pour le revenu des ménages, le taux plancher est fixé à 5 000 dollars US en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire par unité de consommation ou équivalent adulte, pour tenir compte de la taille différente des ménages). Le taux plafond est fixé à 30 000 dollars US. Ce qui donne la formule de calcul suivante :

$$\text{Indice de niveau de vie} = [\text{Log}(\text{valeur mesurée}) - \text{Log}(5\ 000)] / [\text{Log}(30\ 000) - \text{Log}(5\ 000)]$$

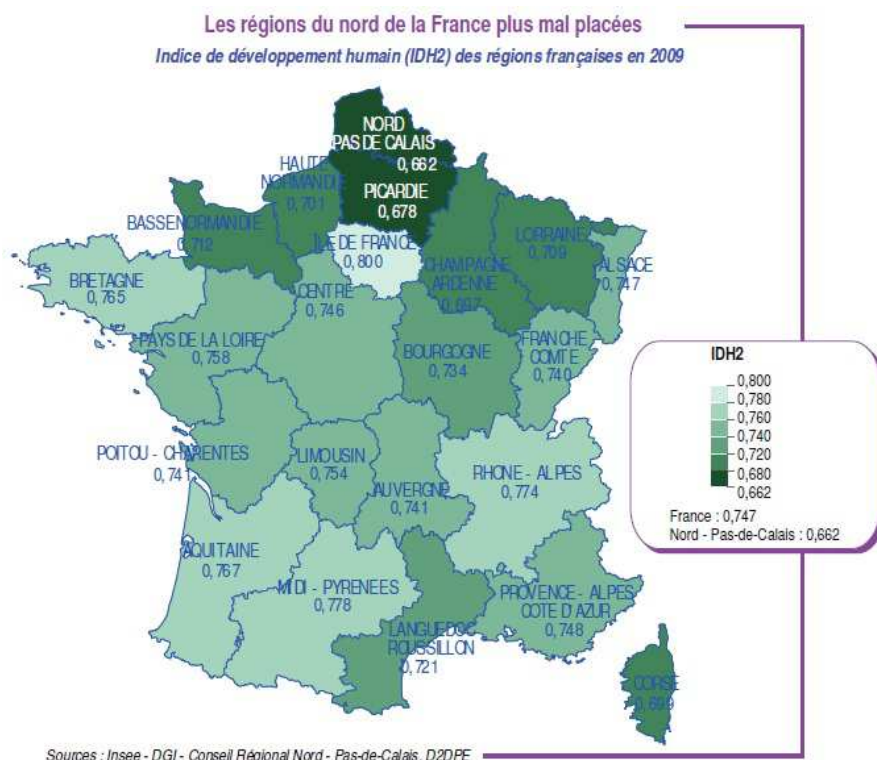
L'utilisation d'une fonction logarithmique implique qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable.

L'indice varie de 0 si le revenu fiscal médian par UC vaut 5 000 \$ US (ou moins) à 1 s'il est de 30 000 \$ US (ou plus).

Au final, l'IDH-2 est la moyenne arithmétique simple de ces indices : $\text{IDH-2} = (\text{Indice santé} + \text{indice éducation} + \text{indice niveau de vie}) / 3$.

Analyse

Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé. Elle a progressé d'un rang entre 1999 et 2009. Ce résultat masque cependant des disparités selon la dimension considérée : elle est seulement en 9^e position au regard du niveau de vie, en 3^e pour l'éducation et en 2^e pour la santé.



Midi-Pyrénées est la 2^e région de France métropolitaine, après l'Île-de-France, ayant l'indicateur de développement humain (IDH-2) le plus élevé, devant Rhône-Alpes et Aquitaine. Ce résultat masque de fortes disparités selon la dimension considérée. Alors qu'elle est seulement la 9^e région métropolitaine au regard du niveau de vie, elle est la 3^e région en part de la population des plus de 15 ans diplômés et la 2^e région en termes de santé à la lecture de l'espérance de vie. En comparaison, la situation est inverse pour l'Alsace : 2^e région métropolitaine en termes de revenus, elle se positionne beaucoup moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 13^e en matière de santé et 15^e en matière d'éducation, ce qui la place au final au 9^e rang.

Avec un PIB de 26 190 euros par habitant en 2009, Midi-Pyrénées occupe le 5^e rang des régions de métropole, derrière Provence-Alpes-Côte-d'Azur (27 480 euros), l'Alsace (27 634), Rhône-Alpes (29 317) et l'Île-de-France (47 551). La région apparaît ainsi mieux positionnée en termes de développement humain que de production de richesse économique. Le taux de pauvreté monétaire¹ s'avère cependant assez élevé en Midi-Pyrénées : 14,0 % en 2009 contre 13,5 % en moyenne métropolitaine, ce qui la place au 14^e rang seulement.

¹ Taux de pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie

Midi-Pyrénées en tête des régions de province pour l'Indice de Développement Humain
 Disparités régionales selon l'Indice de Développement Humain IDH2 en 2009

	Indice niveau de vie	Indice éducation	Indice santé	IDH2 en 2009
Île-de-France	0,892	0,647	0,863	0,800
Midi-Pyrénées	0,795	0,685	0,853	0,778
Rhône-Alpes	0,825	0,650	0,848	0,774
Aquitaine	0,801	0,674	0,825	0,767
Bretagne	0,796	0,731	0,768	0,765
Pays de la Loire	0,788	0,658	0,828	0,758
Limousin	0,775	0,688	0,798	0,754
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,800	0,615	0,830	0,748
Alsace	0,842	0,606	0,793	0,747
Centre	0,806	0,634	0,798	0,746
Poitou-Charentes	0,773	0,637	0,813	0,741
Auvergne	0,774	0,681	0,768	0,741
Franche-Comté	0,790	0,635	0,795	0,740
Bourgogne	0,790	0,626	0,788	0,734
Languedoc-Roussillon	0,747	0,615	0,800	0,721
Basse-Normandie	0,770	0,585	0,780	0,712
Lorraine	0,781	0,588	0,758	0,709
Haute-Normandie	0,796	0,565	0,743	0,701
Corse	0,755	0,524	0,818	0,699
Champagne-Ardenne	0,775	0,578	0,738	0,697
Picardie	0,779	0,539	0,715	0,678
Nord-Pas-de-Calais	0,728	0,589	0,670	0,662
France métropolitaine	0,805	0,635	0,803	0,747

Note de bas de tableau : en vert, les valeurs au-dessus de la moyenne métropolitaine ; en rouge les valeurs en dessous de la moyenne métropolitaine

Sources : Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, D2DPE - Insee - DGI

La comparaison des résultats de l'IDH-2 entre 1999 et 2009 montre une amélioration générale de la situation des régions métropolitaines. En dix ans, toutes les régions ont vu leur IDH-2 augmenter sur cette période. En particulier, Midi-Pyrénées a « progressé » d'un rang, passant du 3^e rang derrière Rhône-Alpes et l'Île-de-France au 2^e rang : son IDH-2 a augmenté de 0,099 point sur la période, contre + 0,087 en moyenne métropolitaine. Ce résultat global s'explique pour la région par une évolution relativement forte des différentiels entre 1999 et 2009 pour chacune des trois composantes de l'indicateur de développement humain. En effet, l'indice de niveau de vie a augmenté d'environ 0,125 point en Midi-Pyrénées (sur une échelle de progression du différentiel de l'indice comprise entre 0,070 et 0,170 sur l'ensemble des régions métropolitaines), l'indice d'éducation a progressé de près de 0,06 point (sur une échelle de progression comprise entre - 0,04 et + 0,10) et l'indice de santé s'est accru de 0,113 point (sur une échelle de progression comprise entre 0,090 et 0,140).

Pour en savoir plus :

- « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Une régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain l'IDH-2, actualisation pour l'année 2009 » - Région Nord - Pas-de-Calais, Note D2DPE n°51, avril 2013
- http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_20479/boite-a-outils
- <http://www.insee.fr/fr/themes> rubrique environnement
- Rapport sur les indicateurs de contexte de développement durable » - Association des régions de France (ARF), janvier 2012
- « Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social » - J. Stiglitz, A. Sen, J-P. Fitoussi, rapport au président de la République, 2009 sur le site www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- « Performances économiques et progrès social - Les suites du rapport Stiglitz » - Insee, dossiers, février 2013
- « La quantification du bien-être et de sa soutenabilité : monétiser ou ne pas monétiser ? » - Centre de Recherche en Économie et Statistique, La lettre du CREST N° 90, mars 2013

Finalité 1 :

la lutte contre le changement climatique

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande en énergie, de l'étalement urbain et recours aux énergies renouvelables et aux modes de déplacements alternatifs devront orienter les choix de développement territorial. Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines. Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante. Elle implique des conséquences directes en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie, c'est-à-dire d'atteinte à l'état de santé général de la population.

1-1 Les émissions de CO2 et le PIB (mise à jour 2014)

Pertinence

L'atténuation des changements climatiques consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi ceux-ci, le dioxyde de carbone (CO₂), émis essentiellement au travers de la consommation et de la production d'énergie, représente les deux tiers des émissions de GES en Midi-Pyrénées, soit moins toutefois qu'en moyenne nationale (respectivement 67 % et 74 % en 2012). Les autres principaux GES sont le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) essentiellement liés à l'activité agricole dans la région.

Dans le modèle économique mondial actuel, les émissions de gaz à effet de serre sont d'autant plus importantes que l'économie est développée. Fort de ce constat, des mesures tendant à découpler croissance économique et émissions ont été prises au niveau planétaire, pour être déclinées ensuite à des échelons inférieurs : Protocole de Kyoto en 1997 au niveau mondial, paquet énergie-climat en 2008 au niveau européen, lois Grenelle 1 et 2 en 2009 et 2010 en France, Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE adopté en Midi-Pyrénées en juin 2012)... Le paquet législatif européen prévoit en particulier de réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990, et de 14 % pour la France. Les objectifs étant fonction des émissions de chaque pays, la France émettant moins, en raison notamment de son parc nucléaire, a un objectif de réduction moindre.

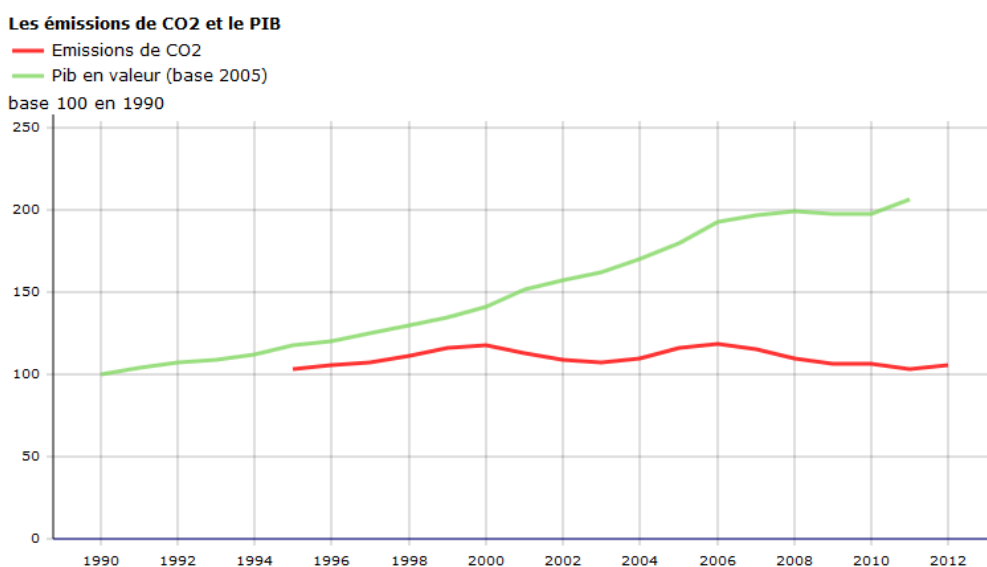
Pour mesurer l'efficacité de ces mesures, l'indicateur retenu est l'évolution des émissions de CO₂ rapportée à l'évolution du Produit intérieur brut (PIB) en valeur, le PIB étant assimilé ici au développement économique. La croissance est alors considérée comme « viable », c'est-à-dire conciliant les enjeux de développement économique et de préservation de l'environnement, si elle ne génère pas ou mieux, diminue les émissions de CO₂.

Tendance

En 2012, la région Midi-Pyrénées émet 11,9 millions de tonnes de CO₂ provenant de la combustion de pétrole, de charbon et de gaz naturel. La majorité de ces émissions d'origine énergétique proviennent du transport routier (52 %) et des secteurs résidentiels et du tertiaire (32 %) ; l'industrie et l'agriculture ayant un poids plus limité dans la région (respectivement 11 % et 6 % contre 27 % et 3 % pour la France). Les émissions d'origine non énergétique, relevant de la production de ciments et de plastiques, ne sont plus comptabilisées par manque de données fiables.

Alors que les émissions de CO₂ progressaient au même rythme que le PIB dans les années 1990, dans la région, elles commencent à décrocher par rapport au PIB au début des années 2000. Ce découplage se confirme depuis 2005 : elles baissent dans la région de 1,8 % par an entre 2005 et 2011 tandis que dans le même temps le PIB régional en valeur progresse encore de 2,3 % par an. Le développement des énergies renouvelables et les efforts en matière d'efficacité énergétique notamment ont vraisemblablement contribué à ce résultat.

Le découplage entre émissions de CO2 et PIB se confirme depuis 2005

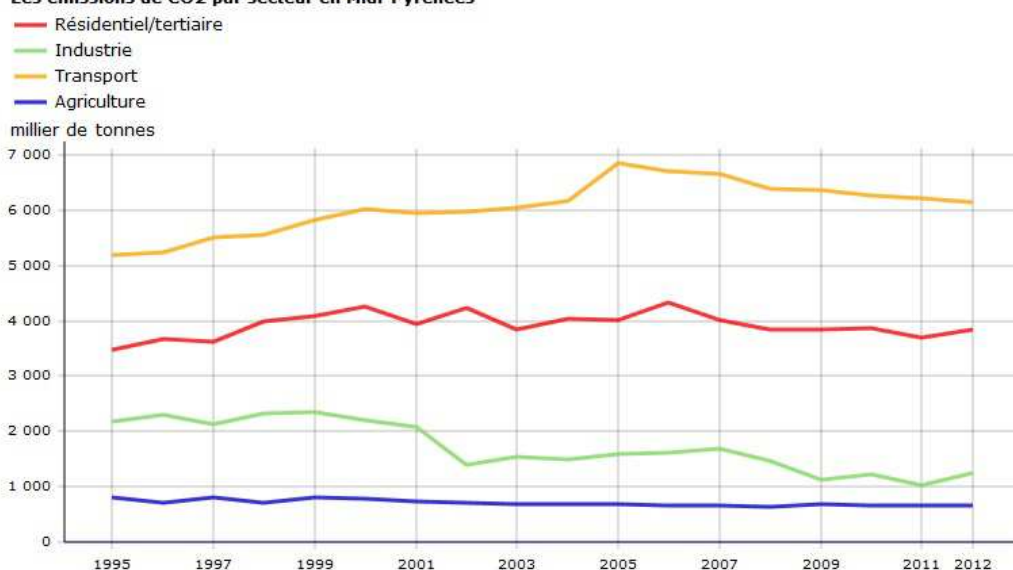


Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP) - Insee, comptes régionaux, base 2005, estimations définitives et 2010 semi-définitives

En Midi-Pyrénées, les émissions de CO₂ sont orientées à la baisse dans tous les grands secteurs d'activité économique sur la deuxième partie des années 2000 : dès 2006 pour le secteur le plus émetteur des transports ainsi que pour celui de l'agriculture, suivis en 2007 par le secteur résidentiel-tertiaire, puis en 2008 par l'industrie. La crise économique et financière démarrée en 2008 contribue certes à ces diminutions. En 2012, toutefois, les émissions de CO₂ repartent un peu à la hausse dans tous les grands secteurs d'activité hormis celui des transports, et ce de manière particulièrement forte dans l'industrie, en lien avec la légère reprise économique et surtout le dynamisme de la construction aéronautique et spatiale.

Depuis 2008, les émissions de CO₂ diminuent dans tous les grands secteurs d'activité économique

Les émissions de CO₂ par secteur en Midi-Pyrénées



Source : Observatoire Régional de l'énergie (OREMIP)

Pour en savoir plus :

SRCAE : <http://www.midipyrenees.fr/Le-Schema-Regional-Climat-Air-Energie>

OREMIP : www.oremip.fr

Transition énergétique : <http://www.transition-energetique.gouv.fr>

Grenelle : http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdf

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Loi-2.pdf

1-2 La consommation d'énergie et le PIB (mise à jour 2014)

Pertinence

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu prioritaire en termes de développement durable. Il s'agit de limiter l'utilisation des ressources, notamment non renouvelables, tout en répondant aux besoins élémentaires tels que le chauffage, le transport ou encore l'industrie.

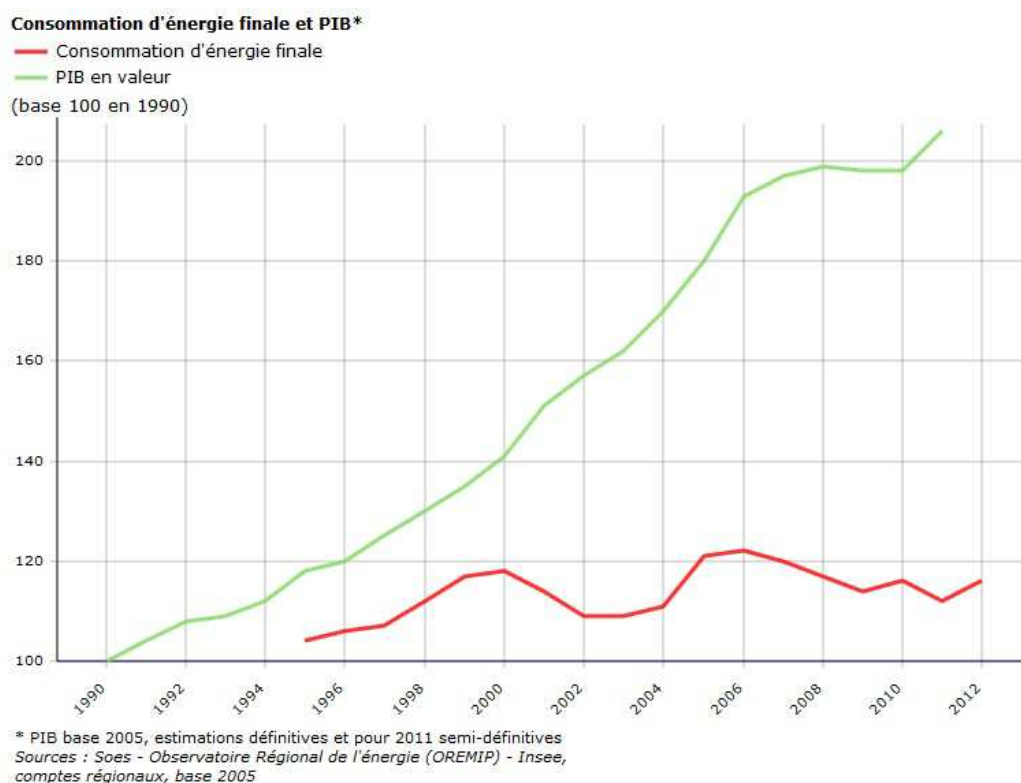
La loi du 13 juillet 2005 portant sur les orientations de la politique énergétique de la France fixe pour objectif de réduire l'intensité énergétique finale (rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique nationale) de 2 % par an d'ici à 2015 et de 2,5 % par an d'ici à 2030. La région Midi-Pyrénées en partenariat avec l'État a élaboré un Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), adopté en juin 2012, afin de mener une action cohérente dans ces domaines sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi la réduction des consommations énergétiques fait partie des cinq objectifs stratégiques retenus à l'horizon 2020. Sont notamment visées une réduction de 15 % des consommations énergétiques dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et de 10 % dans les transports en 2020 par rapport à 2005, les objectifs des secteurs agricoles et industriels devant être fixés d'ici fin 2014.

La prise de conscience de l'impact de nos consommations énergétiques sur le changement climatique nous incite à les réduire. Une croissance soutenable suppose en effet le découplage entre développement économique et consommation d'énergie. L'indicateur proposé présente l'évolution comparée de la consommation énergétique finale depuis 1990 en Midi-Pyrénées et de la croissance économique régionale mesurée par le Produit intérieur brut (PIB) en euros courants.

Tendance

En Midi-Pyrénées, la consommation finale de produits énergétiques s'établit à 5,9 millions de tonnes en équivalent pétrole (Mtep) en 2012. Elle reste supérieure au niveau atteint en 1990 (5,1 Mtep) mais inférieure à celui de 2005 (6,2 Mtep). Ainsi depuis cette date, la croissance économique est pratiquement découplée des consommations énergétiques. Néanmoins, alors que la consommation finale de produits énergétiques diminuait régulièrement dans la région depuis 2007-2008, avec l'entrée dans la crise économique, elle repart à la hausse en 2012, en particulier dans l'industrie, et le PIB progresse aussi. La légère reprise économique et en particulier le dynamisme de la construction aéronautique et spatiale en 2012 mais aussi les aléas climatiques contribuent à cette évolution..

Le découplage entre consommation énergétique et PIB se confirme depuis 2005

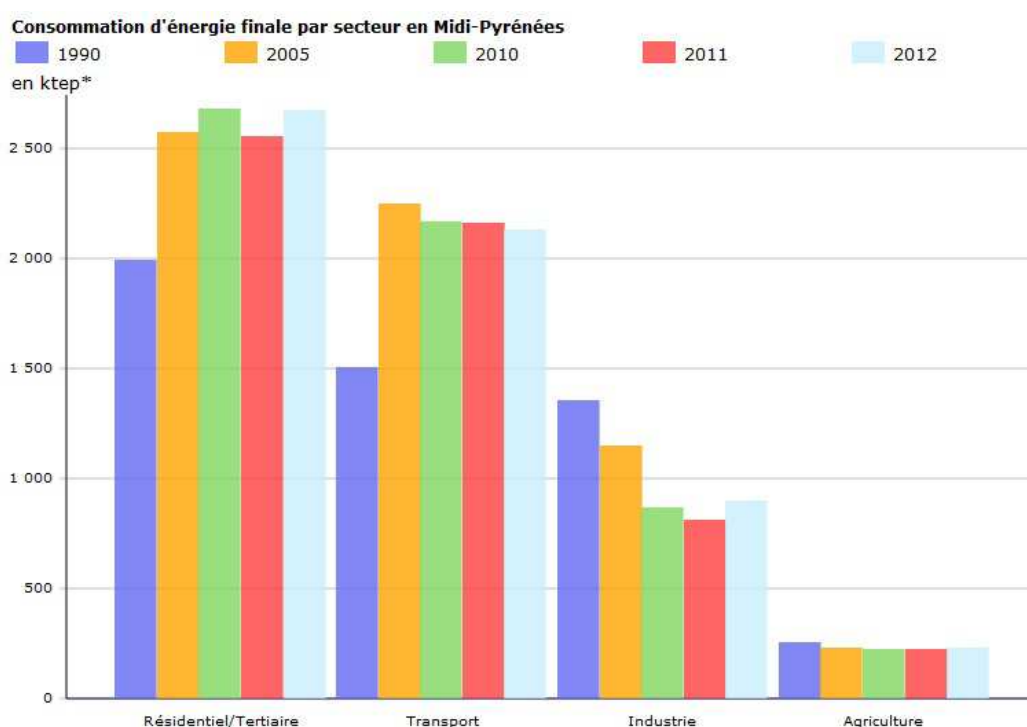


Depuis 2005, les consommations énergétiques dans le secteur des transports sont en constante diminution en Midi-Pyrénées : - 5,1 % entre 2005 et 2012 dont - 0,9 % entre 2009 et 2010, - 0,5 % entre 2010 et 2011 et - 1,3% entre 2011 et 2012. Cette tendance s'oppose à celle observée ces dernières années en France métropolitaine : + 1 % entre 2009 et 2010 et + 1,5 % entre 2010 et 2011. La baisse dans le secteur des transports en Midi-Pyrénées concerne principalement les carburants routiers.

Les consommations énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire semblent quant à elles maîtrisées sur la période 2005-2012 en Midi-Pyrénées et ce malgré l'augmentation continue de la population : respectivement + 0,6 % et + 1,0 % en moyenne annuelle. Il convient cependant de distinguer la consommation dans le résidentiel, qui a baissé de 4 % depuis 2005, de celle du tertiaire, qui a augmenté dans le même temps de 15 %. De plus, les fluctuations annuelles des consommations dans ce secteur sont fortement impactées par les conditions climatiques. Ainsi, après avoir connu une hausse en 2010 (+ 2,3 %) puis une forte baisse en 2011 (-5 %), l'année 2012 est marquée par une augmentation (+ 4,8 %) des consommations d'énergie finale. Ces tendances s'expliquent en partie par le climat de l'année 2011, la plus chaude que l'hexagone ait connue depuis 1900. Cependant la tendance générale à la stabilisation pourrait aussi traduire une évolution des comportements impulsée d'une part par la hausse des prix de l'énergie perçue comme durable, d'autre part par les mesures de promotion des économies d'énergie (dispositifs fiscaux visant à favoriser les travaux de rénovation, diagnostics de performance énergétique, certificats d'économie d'énergie, renforcement de la réglementation thermique...).

En Midi-Pyrénées, les consommations énergétiques du secteur industriel sont en recul sur les années récentes au regard de 2005 (-22 % entre 2005 et 2012), avec des à-coups en lien avec la conjoncture économique. Ainsi, en 2012, les consommations énergétiques de ce secteur sont en hausse de plus de 10 %, en lien avec le dynamisme de l'activité de la construction aéronautique et spatiale.

Baisse tendancielle ou stabilisation des consommations d'énergie dans tous les secteurs

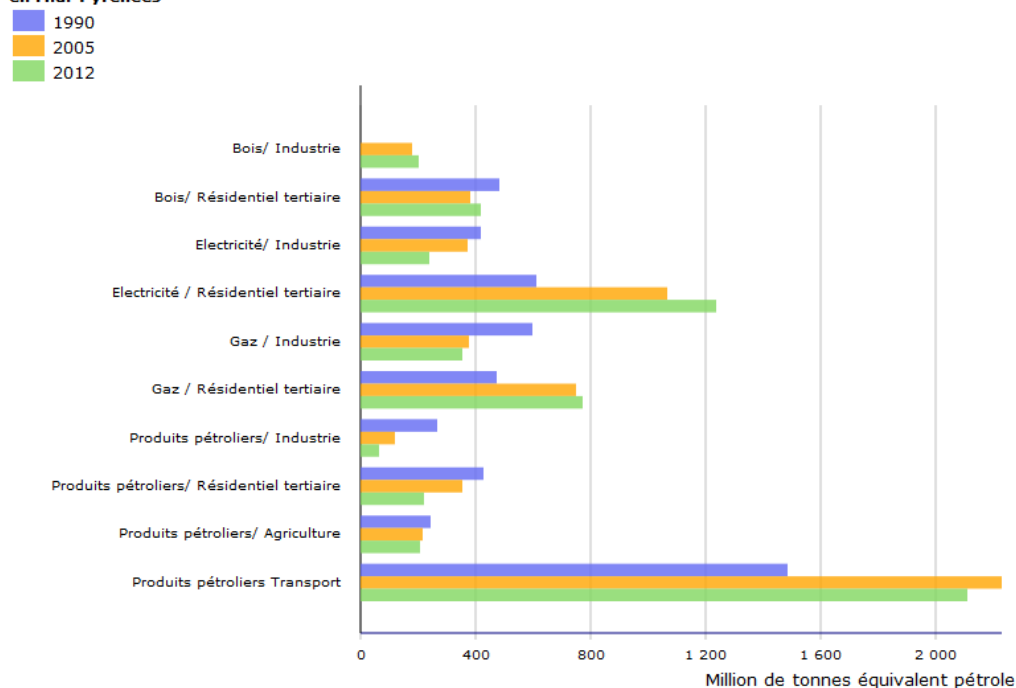


* Millier de tonnes équivalent pétrole
sources : OREMIP, EACEI-Insee, SOeS, CPDP, RTE

Premier poste de consommation en énergie finale, les produits pétroliers sont moins utilisés en 2012 (-2,4 %) prolongeant la tendance observée depuis 2005, en lien avec la diminution de la consommation dans le secteur des transports qui représentent pratiquement 80 % de la consommation finale de produits pétroliers. La consommation d'électricité, deuxième poste en importance, évolue quant à elle tendanciellement à la hausse depuis 2005 (+2,2 % entre 2005 et 2012). Le secteur résidentiel et tertiaire, qui concentre près de 80 % de la consommation totale d'électricité, joue un rôle essentiel dans ces évolutions. En 2012, la consommation électrique repart à la hausse (+7 %) dans ce secteur, après avoir connu une baisse en 2011 en lien avec la douceur du climat. La hausse tendancielle des consommations d'électricité dans le tertiaire s'explique en partie par le développement de la climatisation des bâtiments et de l'informatique. La consommation de gaz naturel, troisième poste en Midi-Pyrénées, est relativement stable sur la période 2005-2012 en dépit de fluctuations d'une année à l'autre. : +19 % en 2012 après -7,6 % en 2011. Le secteur industriel représente près d'un tiers de ces consommations régionales. Le fort dynamisme de l'activité liée à la construction aéronautique et spatiale en 2012 et en particulier des fabricants d'aérostructures et des entreprises de la forge et du travail des métaux expliquent en partie ces résultats.

Recul des produits pétroliers

Évolution des principaux postes de consommation d'énergie finale en Midi-Pyrénées



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP)

Pour en savoir plus :

Transition énergétique : Le débat national sur la transition énergétique <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>

OREMIP : Observatoire régional de l'énergie en Midi-Pyrénées : www.oremip.fr

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014 »

1-3 La production d'énergies renouvelables (EnR) (mise à jour 2014)

Pertinence

Le recours important aux énergies renouvelables (EnR) est une nécessité pour permettre à nos sociétés de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter ainsi contre le réchauffement climatique. Si certaines énergies renouvelables ont atteint une maturité certaine (notamment l'hydroélectricité, le chauffage au bois...), d'autres technologies sont en cours de maturation ou bien en voie de développement (solaire photovoltaïque, biocarburants...). Le système énergétique doit donc s'adapter pour permettre l'intégration optimale des énergies renouvelables. Des engagements ont été pris au niveau mondial, et déclinés à des mailles allant jusqu'à la commune, pour le développement des énergies non fossiles. L'objectif français pour 2020 issu de la loi Grenelle 1 d'août 2009 est que la production d'énergie renouvelable corresponde à 23 % de la consommation finale, au-delà de l'objectif de la directive européenne d'avril 2009 (20 %).

Le rôle des régions est important dans cette évolution. En effet, le propre de beaucoup de ces énergies est de ne pas pouvoir être transportées ou stockées. Le suivi des productions locales est donc des plus importants.

Le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) de Midi-Pyrénées, adopté en juin 2012, fixe des orientations régionales à l'horizon 2020. La production d'énergie d'origine renouvelable ou de récupération représente 25 % de la consommation d'énergie finale dans la région en 2008, essentiellement grâce à l'hydroélectricité et au bois-énergie. Midi-Pyrénées dispose d'un fort potentiel pour le développement de ce type d'énergie, avec des territoires ventés pour l'éolien, un soleil généreux pour le solaire thermique et photovoltaïque, un parc d'installations hydroélectriques à optimiser, un tissu agricole et agroindustriel très présent et une importante ressource forestière pour la méthanisation et la valorisation de la biomasse notamment.

Les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable ont été établis en tenant compte de ces potentialités régionales importantes. Le but est ainsi d'augmenter de 50 % la production d'énergie renouvelable entre 2008 et 2020 en Midi-Pyrénées, ce qui amènerait à une part des énergies renouvelables dans la consommation finale de 43 % en 2020. Des objectifs d'évolution par filière ont également été fixés.

Afin d'être en capacité d'accueillir cette nouvelle production d'électricité, le Réseau de transport d'électricité (RTE), qui gère le réseau public de transport d'électricité français, a élaboré le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) en Midi-Pyrénées, qui a été approuvé en février 2013. Ce type de schéma est indispensable dans le nouveau paysage énergétique.

En effet, les énergies renouvelables produisent, pour beaucoup, de manière intermittente, et/ou ont des pics de production ne correspondant pas à ceux de consommation. Il est donc important de repenser les modes de gestion de l'énergie, en particulier ceux liés à l'électricité.

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...), par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables retenues ici sont :

- pour la production électrique : l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque, les déchets urbains, les déchets de bois.
- pour la production thermique : le solaire thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois et les déchets de bois, les résidus de récolte et le biogaz.

La production s'entend nette (ou finale) c'est-à-dire déduction faite de la consommation intermédiaire en électricité des producteurs.

Tendance

En Midi-Pyrénées, la production d'énergie à partir de sources renouvelables repose essentiellement sur la production d'hydroélectricité (48 % de la production d'énergie renouvelable en 2012) et sur la production thermique (42 %). Mais de nouvelles sources d'énergie renouvelable progressent régulièrement depuis dix ans (trois ans seulement pour le photovoltaïque). Ainsi, la part des énergies produites par l'éolien, le traitement des déchets et le solaire thermique et photovoltaïque dans la production d'énergie renouvelable a doublé en dix ans dans la région pour atteindre 10 % en 2012.

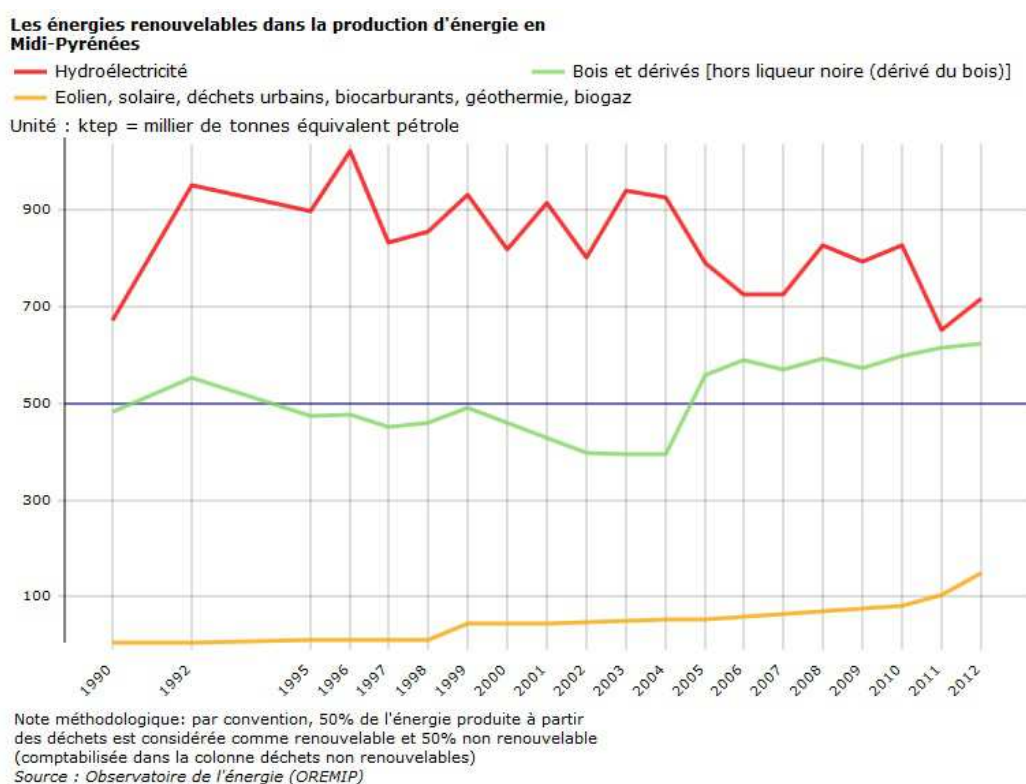
La part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie oscille dans la région entre 20 % et 26 % selon les années, depuis 15 ans et l'ouverture progressive de la centrale nucléaire de Golfech. Cette forte contribution (17 % en 2012 France entière) s'explique en partie par le potentiel hydraulique et solaire de la région et aussi par la présence de la 4^e forêt de France métropolitaine par sa superficie. La part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale a vocation à augmenter fortement dans les prochaines années.

La production hydraulique est affectée par une variabilité, liée notamment à une pluviométrie plus ou moins importante selon les années, qui rend difficile l'interprétation des évolutions dans le temps, compte tenu aussi de sa prépondérance en Midi-Pyrénées dans la production d'énergie renouvelable. En 2012, la production hydraulique augmente de 10 % dans la région après avoir connu une forte baisse en 2011, due en grande partie à la sécheresse subie par la France en 2010 et 2011.

L'éolien en revanche connaît une croissance continue depuis trois ans (+ 30 % en 2010, + 9 % en 2011 et + 16 % en 2012) et produit 75 Ktep en 2012, soit 5 % de la production régionale d'énergie renouvelable. La production d'électricité solaire photovoltaïque sort de la marginalité : elle est multipliée par 11 en deux ans, passant de 4 Ktep en 2010 à 45 Ktep en 2012. La production thermique à partir du bois et ses dérivés continue aussi à progresser pour atteindre 625 Ktep en 2012.

Au final, entre 2008 et 2012, la production totale d'énergie renouvelable se stabilise en Midi-Pyrénées, du fait de la forte baisse récente de la production hydraulique en lien avec la météo compensée par la hausse des autres énergies renouvelables.

La production d'énergie renouvelable : le bois rattrape l'hydroélectricité



Pour en savoir plus :

OREMIP : www.oremip.fr

Soes : [bilans énergétiques de la France](#)

Action régionale : <http://www.midipyrenees.fr/L-energie-et-lutte-contre-le-changement-climatique>

Sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de Midi-Pyrénées :

<http://www.rte-france.com/fr/nos-activites/accueil-enr/schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-s3renr>

1-4 Le transport de marchandises par route et le PIB (mise à jour 2014)

Pertinence

Les transports, en permettant la mobilité des hommes et des marchandises, constituent une activité charnière indispensable au fonctionnement de l'économie et à la satisfaction des besoins de la population. Mais ils sont aussi responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) et fortement consommateurs de combustibles fossiles. Ils constituent la principale source de pollution de l'air en Midi-Pyrénées et sont source de bruit. Leurs infrastructures consomment par ailleurs des espaces naturels et urbains, voire menacent leur qualité en les fragmentant et les altérant. Ils sont en outre facteurs de risques pour la vie humaine et l'environnement (insécurité routière, transport de matières dangereuses).

L'évolution de ce secteur représente donc un enjeu particulièrement important du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2012-2013, comme celle de l'Union Européenne, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transport afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transport et de pratiques de mobilité plus économes en énergie et moins polluantes. Une telle orientation concerne l'évolution du transport de marchandises comme celle du transport de voyageurs.

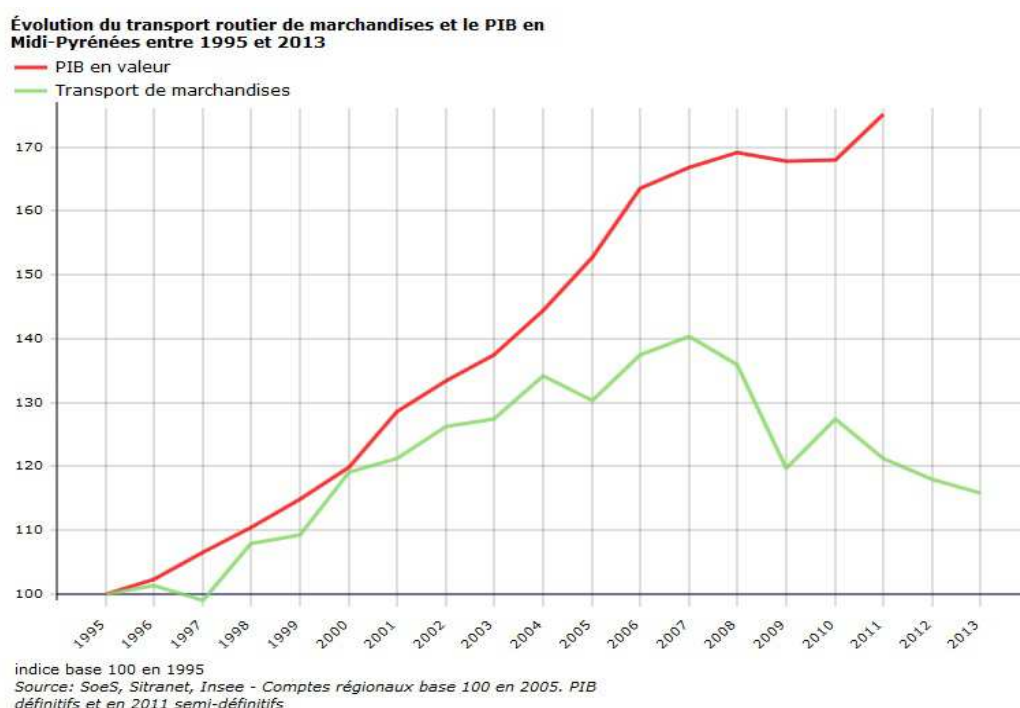
L'indicateur obtenu rapproche la croissance de la richesse produite, mesurée par l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), de l'évolution des flux de marchandises transportées par route en Midi-Pyrénées. En effet, depuis 2006 et l'ouverture complète à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), les données sur le fret ferroviaire, considérées comme « sensibles » par la SNCF et les autres opérateurs, ne sont plus disponibles au niveau régional. Elles sont à ce jour diffusées uniquement au niveau national à partir de l'enquête annuelle réalisée depuis 2007 par le Service observation et statistique (SOeS) du Ministère en charge du développement durable auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555.

Le PIB est mesuré en euros courants et non en volume, c'est-à-dire y compris les effets liés à la hausse des prix : en effet, le calcul du PIB en volume mobilise des indices des prix nationaux par branche qui ne sont pas forcément adéquats au niveau national.

Le transport intérieur routier de marchandises induit par la Région Midi-Pyrénées comprend les flux de transport entrants, sortants ou strictement internes à la région, hors transit international. Il est mesuré en « tonnes kilomètre », unité qui correspond au déplacement d'une tonne de marchandise sur un kilomètre. Cette unité permet de prendre en compte à la fois la quantité de marchandises transportée et la distance sur laquelle elle est transportée.

Tendance

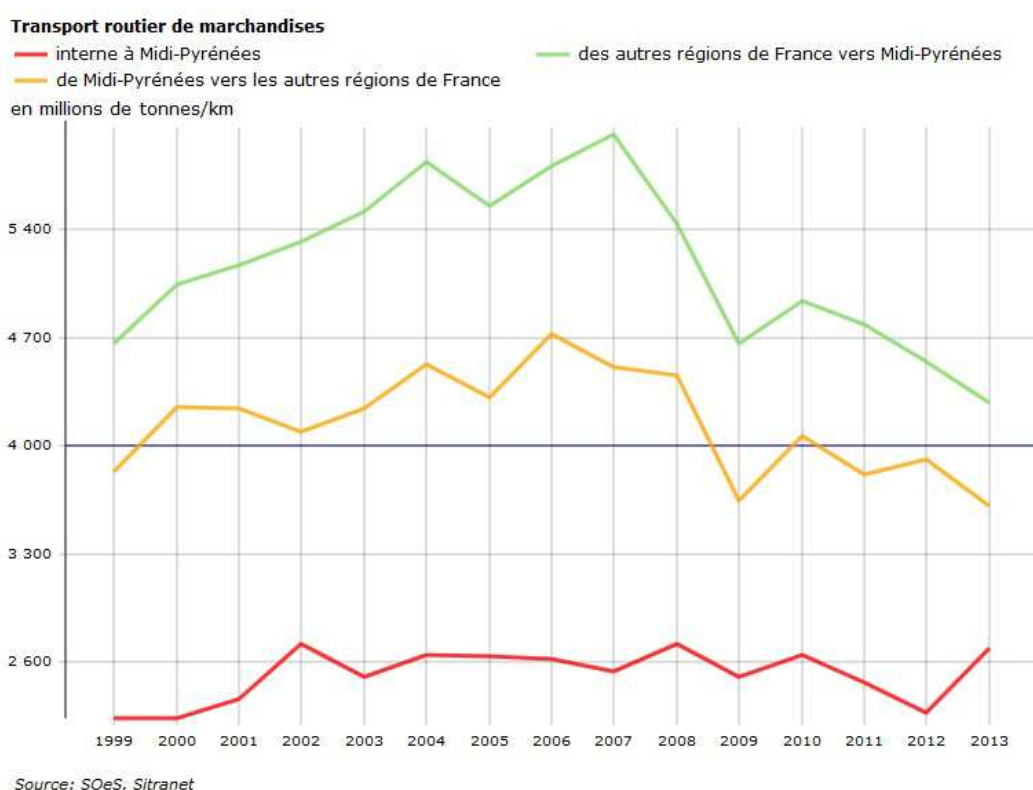
Le découplage entre évolution du transport routier intérieur de marchandises et évolution du PIB se poursuit



En 2013, la région Midi-Pyrénées a généré un trafic routier de marchandises de 10,6 milliards de tonnes au kilomètre, hors transit international. Le transport routier de marchandises continue de décroître selon une tendance amorcée en 2006 (- 1,9 %) mais à un rythme ralenti par rapport à la tendance amorcée en 2008 (- 3,5 % par an de 2008 à 2012). Ce sont les trafics entrant et sortant qui entraînent ce mouvement : ils chutent de respectivement 6,1 % et 7,9 % en 2013. Avec 40 % du trafic total en tonnes par km, le trafic entrant demeure structurellement bien supérieur au trafic sortant (34 %). Les flux internes rebondissent nettement en 2013 (+ 16,7 %) alors qu'ils évoluaient tendanciellement à la baisse comme les autres flux de la région. Ils représentent désormais le quart du trafic en tonnes-kilomètre et près des trois-quarts en tonnage transporté de Midi-Pyrénées.

Le découplage entre le transport par route et le PIB régional, apparu en 2005 et qui s'était élargi à partir de 2008, se confirme donc sur la période récente. La crise a, dans un premier temps, affecté les activités fortement demandeuses en transport comme l'industrie et la construction. Et c'est essentiellement le trafic entrant en provenance des autres régions qui est à l'origine de la baisse du trafic routier intérieur depuis 2008 dans la région.

Nette hausse du trafic interne à la région Midi-Pyrénées en 2013



Pour en savoir plus :

- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2013 » - MEDDE, Chiffres & statistiques n°541 – juillet 2014

- Site de l'observatoire régional des transports de Midi- Pyrénées : <http://www.ortmidipyrenees.com/>

1-5 La part du transport par route dans le transport total de marchandises (édition 2013)

Pertinence

Au vu des nuisances environnementales de natures diverses qu'engendrent les transports (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie fossiles, pollution de l'air, bruit, insécurité routière...), la prise en compte du développement durable incite à opérer un transfert des modes les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie (transport routier et aérien) vers des modes moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, tel que le transport par voie ferroviaire ou fluviale.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien constitue l'un des choix stratégiques inscrits dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. La loi du 3 août 2009 fixe comme objectif d'augmenter de 25 % la part du fret non routier et aérien entre 2006 et 2012, et de doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports. Le développement de l'offre ferroviaire pour le fret (nouveaux opérateurs, installations embranchées dans les zones d'activité, plateformes de déchargement) est inscrit dans les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par l'État et la Région en Midi-Pyrénées et approuvé en juin 2012 à l'issue d'une large concertation.

Depuis l'ouverture complète en 2006 à la concurrence internationale du transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'application des textes communautaires (directives européennes dites « paquets ferroviaires »), la SNCF n'est plus le seul opérateur sur le marché français du fret ferroviaire. En conséquence, le Service Observation et Statistiques (SOeS) du ministère en charge du développement durable a mis en place en 2007 une enquête annuelle auprès des opérateurs ferroviaires, en application du décret européen 212-555. Les résultats statistiques sont à ce jour diffusés uniquement au niveau national et leur déclinaison au niveau régional est en cours d'étude. Une estimation de la part du transport par route dans le transport régional total de marchandises devrait néanmoins être produite prochainement par le SOeS.

L'indicateur retenu est donc la part de la route dans le transport de marchandises intérieur occasionné par la région (flux entrants provenant d'une autre région et flux sortants vers une autre région, hors flux internes), le dénominateur étant obtenu par estimation. Cet indicateur devrait être disponible dans une prochaine mise à jour de ce tableau de bord.

1-6 L'étalement urbain (mise à jour 2014)

Pertinence

L'habitat diffus sur la majeure partie du territoire en Midi-Pyrénées et l'activité concentrée sur quelques zones très urbanisées constituent un handicap fort pour la desserte des territoires. Il convient de repenser l'aménagement du territoire en favorisant les nouvelles formes urbaines économes en espace, en énergie et en déplacement, en privilégiant la « reconstruction de la ville sur la ville » et alliant densité et réponse à la demande d'habitat individuel. La maîtrise de la consommation de l'espace est un enjeu d'autant plus prégnant en Midi-Pyrénées que la concentration de la population dans les villes s'accompagne d'une extension urbaine particulièrement marquée, du fait notamment d'une insuffisance de recyclage des tissus urbains existants. L'attractivité démographique qu'exerce la région, conjuguée à l'attrait de la population pour l'habitat individuel et à la pression foncière et immobilière, incitent en effet de plus en plus d'actifs à élire domicile toujours plus loin des villes dans lesquelles ils travaillent. Maîtriser cet étalement urbain est un enjeu majeur, car il accentue la production de gaz à effet de serre du fait des déplacements générés et a également des effets néfastes sur la biodiversité et la préservation des milieux et des ressources.

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté par l'Etat et la Région Midi-Pyrénées en juin 2012 retient parmi ses objectifs stratégiques celui de « réduire les consommations énergétiques ». Il en découle en particulier l'objectif thématique de « limiter le recours aux modes de transport polluants et consommateurs d'énergie en réduisant d'ici 2020, au moins de moitié, le nombre de nouvelles constructions implantées annuellement à l'extérieur des tâches urbaines par rapport au rythme actuel ».

Le système d'information Majic3 (Mise à jour des informations cadastrales) de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) produit des fichiers fonciers qui, avec le plan cadastral, composent l'ensemble de la documentation cadastrale. Ces fichiers décrivent les différentes natures d'occupation du sol et de propriétés bâties au niveau des parcelles ou des communes. Ils permettent ainsi d'approcher à la fois la connaissance des surfaces artificialisées et celle de l'étalement urbain en prenant en compte une approche multi-utilisations pour une même parcelle. À partir des parcelles bâties, il est alors possible de générer sur une carte des « tâches urbaines », et de visualiser ainsi l'étalement urbain à l'extérieur de celles-ci. Cette méthode permet notamment, à partir d'une rétopolation des dates de construction des bâtis, d'apprécier la part des logements et locaux d'activité construits en extension urbaine et celle construite en renouvellement urbain.

Dans cette fiche sont présentés les éléments calculés sur la période 2000-2006, qui vont servir de base de référence à l'indicateur visant à répondre à l'objectif du SRCAE. Ces éléments seront actualisés sur la période 2006-2012 au cours du 1^{er} semestre 2015 afin de suivre son évolution. L'indicateur vise à dénombrer la part de nouvelles constructions, logements ou locaux d'activités, implantées à l'extérieur des tâches urbaines. La « tâche urbaine » est définie en regroupant les zones urbanisées contiguës d'au moins 50 logements situés sur une ou plusieurs parcelles, seuil correspondant à un noyau minimum mais conséquent de logements et d'équipements. En 2000, plus de 82 000 zones construites sont dénombrées en Midi-Pyrénées. Seulement 2 % d'entre elles ont un nombre de logements supérieur ou égal à 50. Ces zones, qui constituent la tâche urbaine, rassemblent à elles seules 81 % du parc de logements de la région.

Tendance

En Midi-Pyrénées, 28 % des nouvelles constructions réalisées entre 2001 et 2006 l'ont été sur des parcelles situées en dehors de la tâche urbaine. Les maisons individuelles constituent 68 % de ces 43 000 nouvelles constructions, les appartements 22 % et les locaux d'activités 10 %.

28 % des nouvelles constructions entre 2000 et 2006 l'ont été en dehors de la tâche urbaine

Nouvelles constructions dans et hors de la tâche urbaine * entre 2000 et 2006

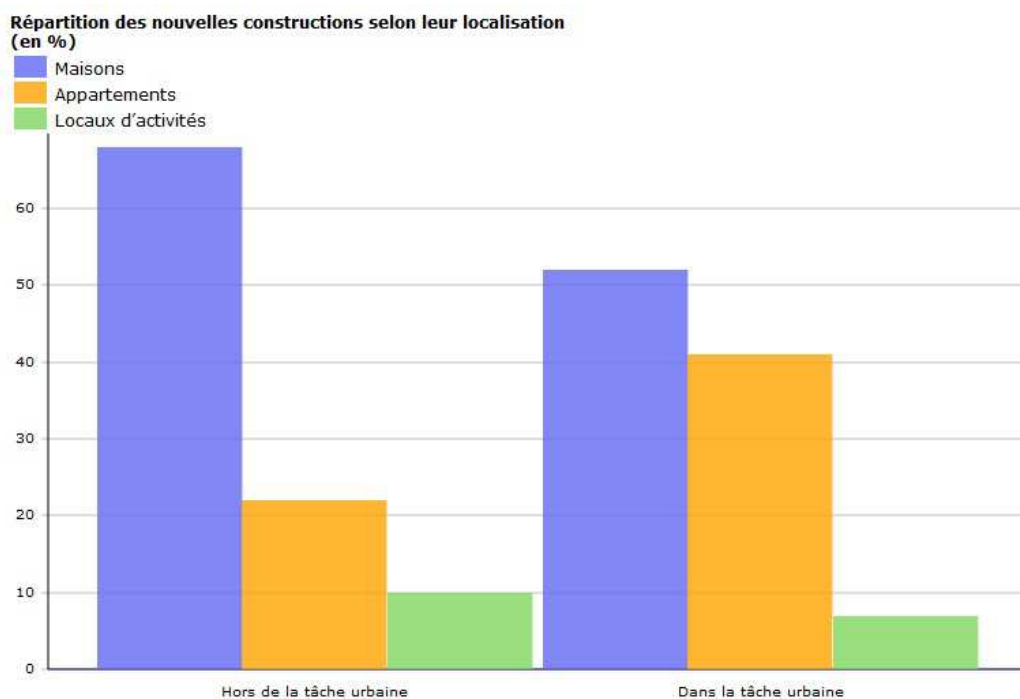
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total période 2001 à 2006
Nombre total de constructions	19 305	22 321	24 401	25 769	29 502	33 552	154 850
dans la tâche urbaine *	15 174	16 702	17 427	18 355	20 699	23 443	111 800
hors tâche urbaine *	4 131	5 619	6 974	7 414	8 803	10 109	43 050
dont logements isolés	1 863	3 195	4 038	4 334	5 526	6 611	25 567
Part de nouvelles constructions hors tâche urbaine	21,4%	25,2%	28,6%	28,8%	29,8%	30,1%	27,8%

Champ : nouvelles constructions de logements et de locaux d'activités

* tâche urbaine = zone construite d'au moins 50 logements

Source : DGFIP, fichiers fonciers 2011, traitement Dreal Midi-Pyrénées

68 % des nouvelles constructions hors de la tâche urbaine sont des maisons



Champ : nouvelles constructions de logements et de locaux d'activités
 * tâche urbaine = zone construite d'au moins 50 logements
 Source : DGFIP, fichiers fonciers 2011, traitement Dreal Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus :

“ La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace ” - Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n°02, statistiques régionales, février 2012

“ Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure ” - Commissariat général au développement durable, La revue du CGDD, mars 2012

“ Les impacts environnementaux de l'étalement urbain ” - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2009

“ La mesure de l'artificialisation des sols pour un suivi de l'étalement urbain ” - AUAT - Observatoire partenarial de l'environnement, Perspectives villes Toulouse aire urbaine, février 2008

1-7 Le trafic routier (mise à jour 2014)

Pertinence

La mobilité des voyageurs et des marchandises est indispensable à nos modes de vie et à l'activité économique. Elle a beaucoup augmenté au XX^e siècle, au profit des transports routiers et des modes les plus rapides (aérien, TGV). Mais le développement de ces modes de transport est source de nuisances environnementales et sanitaires : émissions de gaz à effet de serre et polluants locaux, consommation d'énergie et d'espace, fragmentation des milieux, utilisation d'énergie fossile, insécurité routière. Ils contribuent en particulier pour plus d'un quart aux émissions de gaz à effet de serre et pour la moitié aux émissions de dioxyde d'azote. Ils sont également sources de nuisances sonores. Les déplacements routiers restent néanmoins dans certains cas incontournables. La stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013 a retenu comme objectif le transfert des modes de transport les plus polluants et les plus consommateurs d'énergie vers des modes plus respectueux de l'environnement, tel que le rail, que ce soit pour le transport de marchandises ou de voyageurs. Il s'agit aussi de renforcer la complémentarité et les facilités de passage entre les différents modes : rail, route, transport fluvial et maritime, vélo et marche. Au regard de ces choix stratégiques, le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) adopté en juin 2012 par l'État et la Région Midi-Pyrénées a défini plusieurs orientations dans le domaine des transports, telles que : développer les offres de transports alternatives d'une part à la voiture individuelle pour les déplacements de personnes et d'autre part au transport routier des marchandises, développer l'intermodalité pour faciliter l'usage des transports collectifs, ou encore agir sur l'aménagement à toutes les échelles pour limiter les déplacements induits...

L'indicateur présenté ici a vocation à visualiser l'évolution de l'intensité du trafic (tous types de véhicules confondus, qu'ils transportent des voyageurs ou des marchandises) mesuré via les informations en provenance de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO), de la Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central (DIRMC) et de la société des autoroutes du Sud de la France (ASF). Deux indicateurs sont mobilisés : l'un concerne les comptages des véhicules (trafic moyen journalier annuel, TMJA) sur le réseau national, le second est un indicateur synthétique exprimé en nombre de kilomètres parcourus sur ce réseau sur une année (« véhicule.km sur un an »). Ils permettent de suivre annuellement l'évolution de l'intensité de la circulation routière sur le réseau routier national en Midi-Pyrénées (autoroutes interurbaines, autoroutes urbaines et voies rapides urbaines, routes nationales).

Tendance

En 2013, la circulation routière (mesurée en véhicules.km) sur l'ensemble du réseau routier national présent en Midi-Pyrénées augmente à nouveau, de 0,4 % par rapport à 2012. Cette hausse du trafic est cependant plus faible que celle observée en moyenne au cours des cinq années précédentes (+ 0,7 % par an). La plus forte hausse concerne les voies rapides urbaines : + 1,2 % par rapport à 2012 contre seulement + 0,4 % en moyenne sur la période 2007-2012. Sur les autoroutes interurbaines, la circulation progresse légèrement en 2013 (+ 0,4 %), deux fois moins vite qu'entre 2007 et 2012. Elle recule faiblement en 2013 sur les routes nationales (- 0,5 %) après une croissance de 0,7 % en moyenne par an sur les cinq années précédentes. La circulation évolue différemment selon les axes constituant le réseau routier national de la région. Par rapport à 2012, elle est en hausse de 3,7 % en 2013 sur la RN124 entre Pujaudran et Auch, de 1,0 % sur les autoroutes A62, A66 et A68 de 0,7 % sur l'A61 et l'A75. Elle progresse aussi de 1,3 % sur le périphérique toulousain. Stable sur l'A20 au nord de Montauban et la RN88, elle recule faiblement (- 0,4 %) sur l'A64 et de façon un peu plus marquée sur les RN21 (- 1,9 %) et RN20 (- 2,5 %).

En 2013 le trafic reste très dense aux abords de l'agglomération toulousaine, notamment sur les voies rapides urbaines et les sections autoroutières reliant Toulouse aux villes voisines (Montauban, Muret...).

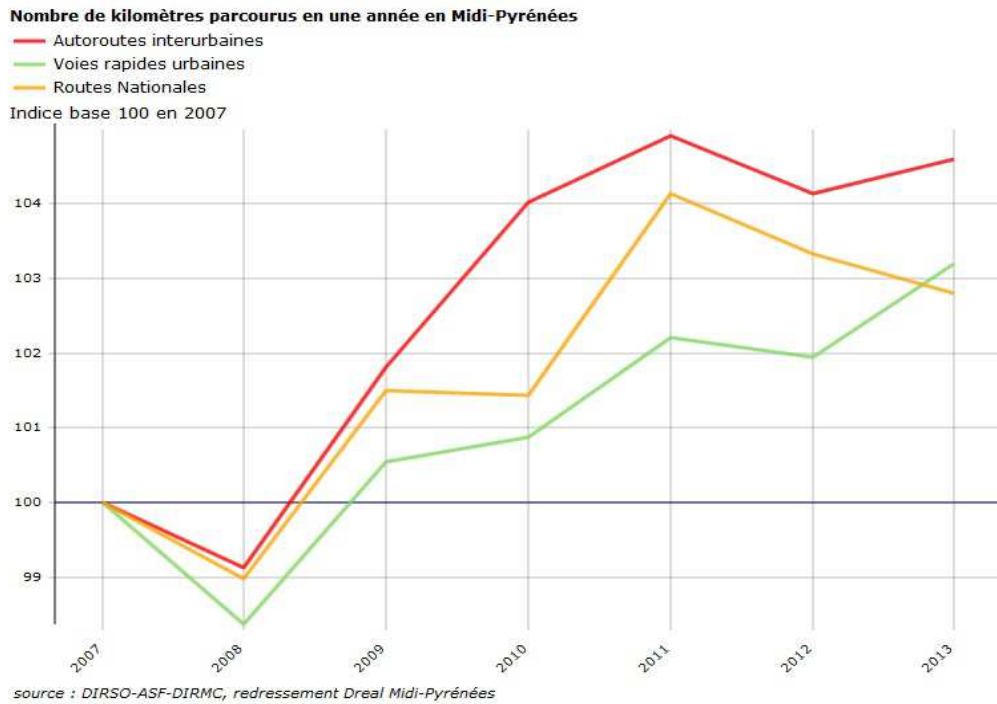
Pour en savoir plus :

« [Le trafic routier en Midi-Pyrénées](#) », DREAL Midi-Pyrénées.

« [Les chiffres-clés du transport](#) » - MEDDE édition 2014

« [Carte du réseau national concédé et non concédé](#) », MEDDE.

Une intensification du trafic sur les voies rapides en 2013



Un trafic particulièrement dense autour de Toulouse



1-8 Les déplacements entre les lieux de domicile et de travail (édition 2013)

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont en effet à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique. Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO₂ ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement. Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

Les trajets entre le domicile et le lieu de travail correspondent à moins d'un quart des déplacements usuels des Français. Bien que ces déplacements ne représentent qu'un tiers des émissions de CO₂ liées aux déplacements en véhicules particuliers des ménages, ils cristallisent un enjeu majeur en matière de développement durable, plus précisément en termes de dégradation de la qualité de l'air mais aussi de cohésion sociale et de bien-être des personnes. L'éloignement croissant du lieu de travail, lié au phénomène de périurbanisation, accentue la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et source de pollution atmosphérique importante.

La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes concerne trois des six finalités du développement durable : [la lutte contre le changement climatique](#) (finalité 1), [la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations](#) (finalité 3), [l'épanouissement de tous les êtres humains](#) (finalité 4).

Deux indicateurs sont retenus pour évaluer l'impact des déplacements domicile-travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence, et la distance médiane (en temps ou en km) du trajet domicile-travail, autrement dit la distance ou le temps de trajet que parcourent la moitié des navetteurs. Ces indicateurs présentent des limites. D'abord, un actif est considéré comme stable à partir du moment où il réside et travaille sur la même commune, mais cela ne correspond pas toujours à une distance courte entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Ensuite, les temps de déplacement sont calculés en faisant l'hypothèse que l'ensemble des déplacements se font par la route : en réalité, un certain nombre de navetteurs prennent les transports en commun, sans que l'on sache si les temps de trajet sont plus longs ou plus courts. Enfin, le même distancier a été utilisé pour mesurer les temps de déplacement en 1999 et 2008 : il s'agit seulement de mesurer l'impact de l'évolution des flux, sans prendre en compte les modifications liées à l'environnement routier.

Un autre indicateur est directement lié aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail. La fiche « 4.7 - Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail » lui est consacrée. Enfin, le remplacement de l'usage de la voiture par celui de modes de transport plus doux et plus respectueux de l'environnement reste l'un des objectifs majeurs liés au développement durable. Cet aspect est traité dans la fiche « 1.9 - Les parts modales des déplacements domicile-travail ».

Analyse

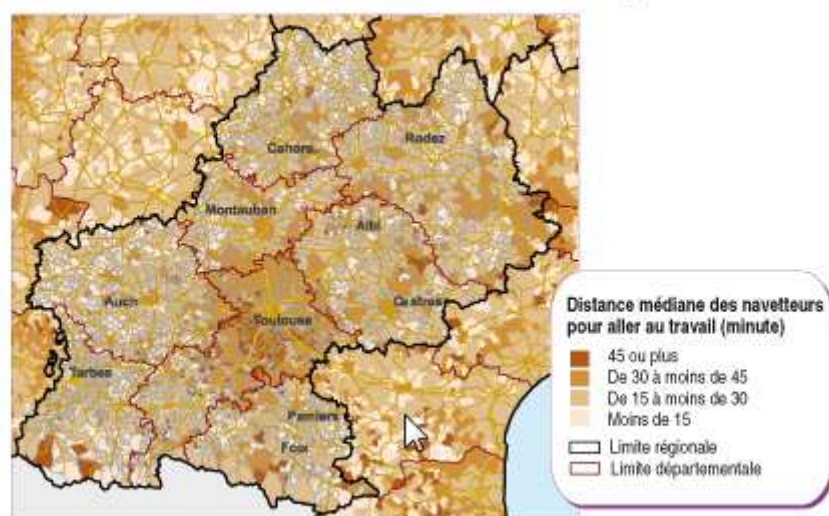
Entre 1999 et 2009, la proportion des actifs occupés quittant leur commune de résidence pour aller travailler (60 %) s'est fortement accrue. Les temps de trajet dépassent les 27 minutes pour la moitié de ces navetteurs, et même 45 minutes au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

En 2009, près de 60 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées travaillent hors de leur commune de résidence. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. La moitié d'entre eux parcourent plus de 13,4 km pour rejoindre leur lieu de travail, une distance légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de la France de province : 12,9 km. Aux heures de pointe, cela correspond à un temps de trajet d'au moins 27 minutes. Cette moyenne cache une grande disparité entre la périphérie de Toulouse et le reste du territoire : en raison de la concentration des emplois dans l'agglomération toulousaine, les actifs résidant en périphérie de la capitale régionale sont ceux qui mettent le plus de temps pour rejoindre leur lieu de travail.

Entre 1999 et 2009, la part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence s'est fortement accrue. Dans la région, la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail a augmenté d'1 km, tandis que le temps de trajet s'est stabilisé.

Au sein de la région, les disparités sont grandes d'un département à l'autre. La proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence est beaucoup plus faible en Aveyron : 53 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler, contre 64 % dans les Hautes-Pyrénées ou en Ariège. Pour autant ce n'est pas dans ces départements où la part des navetteurs est la plus forte que les distances sont les plus élevées. Dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, la moitié des navetteurs doivent parcourir plus de 17,4 km pour rejoindre leur lieu de travail. Cependant, c'est logiquement en Haute-Garonne que les temps de trajets aux heures de pointes sont les plus grands : la moitié des actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettent plus de 39 minutes pour aller travailler. Et des temps de trajet supérieurs à 45 minutes sont fréquents pour les actifs résidant au sud et au sud-ouest de l'agglomération toulousaine.

Des temps de trajet nettement plus longs autour de Toulouse, notamment au sud
Distance médiane au lieu de travail en minutes des navetteurs en Midi-Pyrénées



Source : Insee, Recensement de la population 2009

De plus en plus de travailleurs font la navette

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la région

	Actifs occupés						Part des navetteurs (%)	
	Stables		Navetteurs		Total		2009	1999
	2009	1999	2009	1999	2009	1999		
Ariège	20 890	20 510	36 750	28 280	57 640	48 790	63,8	58,0
Aveyron	53 340	56 310	60 010	47 260	113 350	103 570	52,9	45,6
Haute-Garonne	218 400	180 160	328 300	241 400	546 700	421 560	60,1	57,3
Gers	31 500	34 390	44 200	32 570	75 700	66 960	58,4	48,6
Lot	28 330	30 360	39 040	29 820	67 370	60 180	57,9	49,6
Hautes-Pyrénées	32 290	34 520	57 770	49 150	90 060	83 670	64,1	58,7
Tarn	58 950	61 740	85 240	63 030	144 190	124 770	59,1	50,5
Tarn-et-Garonne	40 620	40 150	54 100	35 890	94 720	76 040	57,1	47,2
Midi-Pyrénées	484 320	458 140	705 410	527 400	1 189 730	985 540	59,3	53,5
Province	7 465 920	7 544 260	12 877 960	10 394 050	20 343 880	17 938 310	63,3	57,9
France métropolitaine	9 042 360	9 024 480	16 676 620	13 749 830	25 718 980	22 774 310	64,8	60,4

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Des trajets nettement plus longs en Haute-Garonne

Distance médiane de déplacement pour les navetteurs

	Distance médiane			
	En km		En mn	
	2009	1999	2009	1999
Ariège	13,7	11,1	19	16
Aveyron	13,1	11,7	19	17
Haute-Garonne	12,9	12,6	37	39
Gers	17,4	16,0	20	18
Lot	12,7	11,7	17	17
Hautes-Pyrénées	10,6	9,9	16	16
Tarn	14,6	11,9	21	18
Tarn-et-Garonne	17,4	15,0	24	22
Midi-Pyrénées	13,4	12,4	27	27

Lecture : En 2009, en Ariège, la moitié des navetteurs résident à plus de 13,7 km de leur travail et mettent plus de 19 mn pour s'y rendre

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Pour en savoir plus :

« [Territoires et emploi - aire urbaine de Toulouse les relations domicile-travail](#) », Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine et Insee Midi-Pyrénées, novembre 2009

« [Panorama sur...](#) », Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine et Insee Midi-Pyrénées, novembre 2009

1-9 Les parts modales des déplacements domicile-travail (édition 2013)

Pertinence

Les déplacements de personnes ont des effets avérés sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Les transports sont à l'origine d'une part importante des rejets de polluants et de gaz à effet de serre (GES) entraînant un risque de réchauffement climatique. Parmi les six gaz à effet de serre retenus dans le protocole de Kyoto, le dioxyde de carbone (CO₂ ou encore gaz carbonique) est le plus répandu.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, la France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990. Les lois Grenelle (1 et 2) de l'environnement traduisent cet engagement. Concernant le secteur des transports, l'objectif inscrit dans le Grenelle 1 est de diminuer de 20 % les émissions de GES à l'horizon de 2020, afin de les ramener au niveau de 1990. La loi stipule également que « la politique de réduction des pollutions et nuisances fera, tous les cinq ans, l'objet d'une évaluation et d'un programme d'actions sur la base d'objectifs chiffrés ».

L'objectif de développement de modes de transport plus économes en émissions de gaz à effet de serre et moins polluants passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes autres que la voiture, notamment des modes de transport doux (vélo, marche), pour aller au travail.

L'indicateur choisi ici est le rapport entre le nombre d'actifs se déplaçant pour aller travailler selon le mode de transport utilisé et le nombre total d'actifs occupés résidant dans une zone donnée. Cet indicateur des parts modales des déplacements entre le domicile et le lieu de travail permet de suivre l'évolution des comportements de mobilité au fil du temps et de la mettre en relation avec les politiques publiques poursuivant cet objectif. L'indicateur a néanmoins ses limites. D'abord, il ne prend pas en compte les déplacements autres que ceux liés au travail, comme ceux liés aux loisirs ou aux achats par exemple. Ensuite, il ne tient pas compte de la longueur et de la durée de ces déplacements : ces paramètres, s'ils étaient disponibles, permettraient d'affiner l'analyse en affectant un impact environnemental à chaque type de transport par exemple. Enfin, il ne mesure pas non plus la combinaison des différents modes de transport utilisés (voiture et train avec utilisation d'un parking relais, covoiturage, etc...), dont la connaissance serait là aussi utile pour affiner l'analyse.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : [la lutte contre le changement climatique](#) (finalité 1), [la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources](#) (finalité 2), ainsi que [l'épanouissement de tous les êtres humains](#) (finalité 4). Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 - [Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail](#) ») et la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail (fiche « 4.7 - [Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail](#) »).

Analyse

La voiture reste le mode de transport largement privilégié pour se rendre à son travail, en Midi-Pyrénées comme dans les autres régions de province. Son usage ne recule qu'en Haute-Garonne, où la présence de l'agglomération toulousaine induit d'autres comportements. Au sein de celle-ci, l'offre de transports en commun y est la plus diversifiée de la région. L'utilisation des transports en commun est plus répandue, et de loin, en Haute-Garonne et elle augmente.

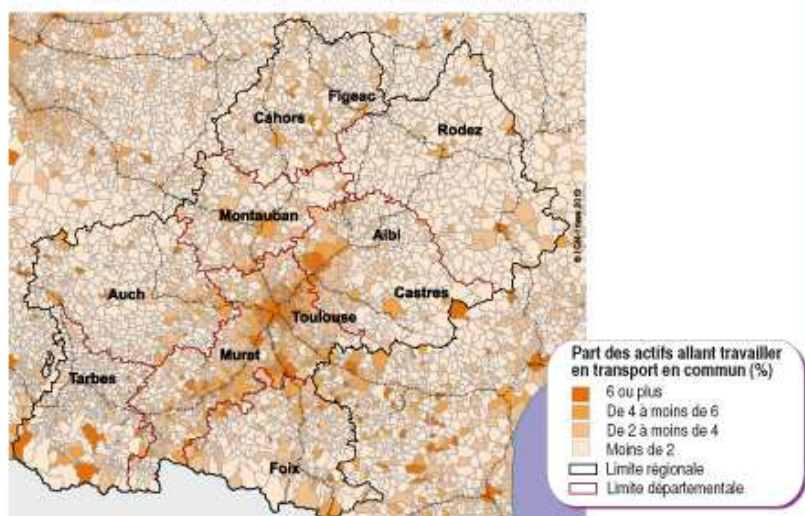
En 2009, 78 % des actifs occupés de Midi-Pyrénées utilisent leur voiture comme principal mode de transport pour aller travailler et 6 % d'entre eux utilisent les transports en commun, des chiffres très proches de ceux de l'ensemble de la province (respectivement 77 % et 7 %). Au sein de la région, deux départements se distinguent par une utilisation moindre de la voiture : l'Aveyron (76 %) et la Haute-Garonne (75 %). Ce dernier département, par son poids démographique, tire la moyenne régionale vers le bas. Cette proportion est supérieure à 80 % dans les autres départements.

Entre 1999 et 2009, la part des déplacements domicile-travail effectués en voiture ne baisse, et fortement, qu'en Haute-Garonne, tandis qu'elle augmente sensiblement dans les autres départements de la région.

Bien qu'en augmentation depuis 1999, l'utilisation des transports en commun ne représente encore que 6 % des déplacements domicile-travail en 2009 dans la région. La Haute-Garonne est le seul département, et de loin, où cette augmentation est forte. Le poids de ces déplacements effectués en transports en commun et cette augmentation sont liés au caractère très urbain du département et au poids de l'agglomération toulousaine. Les modes de transports alternatifs à la voiture dans l'agglomération et sa périphérie au cours des dernières années se sont en effet largement développés pour accompagner la forte croissance démographique : métro, vélo libre service, TER cadencés, bus à haut niveau de service (BHNS)... La Haute-Garonne représente ainsi près de 82 % des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun dans la région. Dans les autres départements, la part des transports en commun augmente aussi mais reste assez faible.

En dehors de l'aire urbaine de Toulouse, les transports en commun sont peu utilisés

Part des actifs occupés allant travailler en transports en commun



Source : Insee, Recensement de la population 2009

Plus des trois quarts des actifs se rendent à leur travail en voiture en Midi-Pyrénées comme ailleurs

Actifs en emploi selon le mode de transport principal utilisé pour aller travailler en 2009

	Voiture	Transports en commun	Autres	Total
Ariège	46 320	1 390	9 930	57 640
Aveyron	86 480	1 750	25 120	113 350
Haute-Garonne	408 450	62 810	75 450	546 710
Gers	61 010	1 350	13 340	75 700
Lot	53 850	1 350	12 180	67 380
Hautes-Pyrénées	72 860	1 780	15 430	90 070
Tarn	117 880	3 940	22 360	144 180
Tarn-et-Garonne	77 180	2 530	15 010	94 720
Midi-Pyrénées	924 030	76 900	188 820	1 189 750
Province	15 890 550	1 494 550	3 306 680	20 691 780
France métropolitaine	18 155 870	3 769 410	4 152 000	26 077 280

Source : Insee, Recensement de la population 2009

Le dixième des navettes domicile-travail en transport en commun en Haute-Garonne

Évolution de la part modale entre 1999 et 2009 (%)

	Voiture		Transports en commun		Autres		Total	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Ariège	78	80	1	2	20	17	100	100
Aveyron	71	76	1	2	28	22	100	100
Haute-Garonne	81	75	7	11	13	14	100	100
Gers	75	81	1	2	24	18	100	100
Lot	75	80	1	2	24	18	100	100
Hautes-Pyrénées	78	81	2	2	20	17	100	100
Tarn	79	82	2	3	19	16	100	100
Tarn-et-Garonne	77	81	1	3	21	16	100	100
Midi-Pyrénées	78	78	4	6	18	16	100	100

Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2009

Pour en savoir plus :

« Déplacements quotidiens en Midi-Pyrénées - La voiture reste en pôle position », Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n°128, septembre 2010.
 « Développement durable, la révolution des nouveaux indicateurs », Association des régions de France (ARF), janvier 2012.

Finalité 2 :

la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité apporte des biens et des services innombrables et pour la plupart irremplaçables. Elle offre, qui plus est, un potentiel d'adaptation majeur. L'action de l'homme contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. La segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions par pesticides, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères représentent autant de menaces. Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.

2-1 La biodiversité (édition 2013)

Pertinence

La biodiversité est souvent définie à trois niveaux : la diversité génétique, la diversité entre espèces et celle des milieux. Elle est constituée des espèces dites remarquables mais aussi de la nature « ordinaire » qui compose notamment notre environnement de tous les jours. Avec un taux d'extinction des espèces entre 100 et 1 000 fois supérieur au rythme naturel selon les territoires et les espèces à l'échelle mondiale, nul ne remet en cause aujourd'hui le constat général de déclin de la biodiversité et surtout la nécessité de sa préservation. À l'instar de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui se donnait en 2004 l'objectif de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010, les objectifs d'Aichi¹ adoptés en 2010 ont posé, à l'échelle mondiale, les bases des ambitions à se donner pour la période 2011-2020 pour répondre à ce défi du siècle.

À l'échelle européenne, le Conseil de l'Union européenne s'est fixé comme principal objectif d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici à 2020.

La France s'est en particulier dotée d'une nouvelle Stratégie nationale pour la période 2011-2020, qui s'articule autour de six orientations :

- conserver et restaurer la nature ;
- maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent ;
- assurer la durabilité de l'agriculture, de l'exploitation forestières et des pêcheries
- combattre les espèces exotiques envahissantes ;
- répondre à la crise mondiale de la biodiversité ;
- contribuer à d'autres politiques environnementales et initiatives.

À l'échelle régionale, cette démarche est traduite notamment à travers l'élaboration en cours du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document cadre mis en place et suivi conjointement par l'État et la Région, pour la définition des trames vertes et bleues (TVB).

Ces nombreux axes illustrent la diversité et la complexité de cette thématique, ce qui est d'ailleurs l'essence même du vivant. Ceci rend sa mesure et son évaluation d'autant plus difficiles et surtout ne pouvant se limiter à un seul et simple indicateur.

Pour illustrer cette problématique, le choix s'est porté sur deux indicateurs pouvant être analysés de façon conjointe et complémentaire : la surface du territoire de Midi-Pyrénées concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) et celle concernée par des aires protégées (espaces soumis à une protection d'ordre réglementaire).

Les ZNIEFF sont des territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national. L'actualisation du premier inventaire a été initiée en 2002. Au-delà d'une simple mise à jour, une nouvelle méthodologie nationale permettant une justification scientifique plus rigoureuse des ZNIEFF et de leurs délimitations a été mise en oeuvre.

Les dispositifs de protection des espaces naturels pris en compte ici, de voie réglementaire, interdisent ou limitent par décret, arrêté ou délibération de la Région ou de l'État, les activités humaines sur ces espaces : c'est le cas des parcs nationaux (coeurs de parcs), réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques ou encore des aires protégées par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

¹ Les objectifs d'Aichi constituent un cadre d'actions pour le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale.

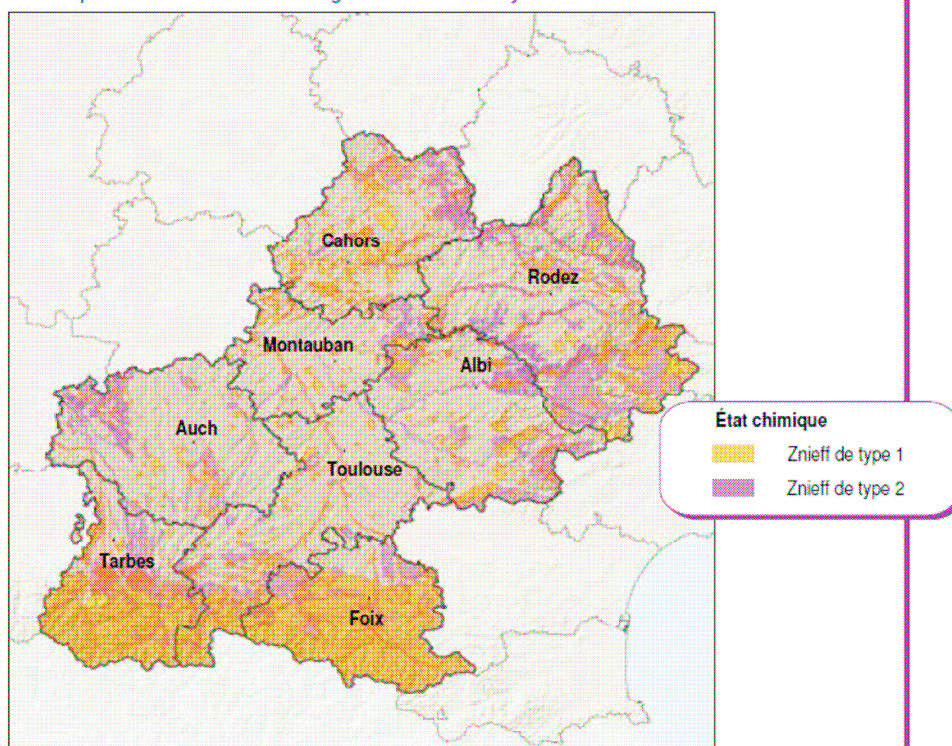
Analyse

Midi-Pyrénées abrite près de la moitié des espèces françaises. Révélatrice de cette diversité, la surface du territoire régional concernée par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) est de 34 %. Un des objectifs de la Loi Grenelle 1 est de placer, via la Stratégie de création des aires protégées, au moins 2 % du territoire sous protection d'ici dix ans. En Midi-Pyrénées, la superficie de ces aires protégées n'est que de 1 %. Mais la « mise sous cloche » de territoires ne suffit pas : la perte de biodiversité continue. Pour y faire face, une mesure phare du Grenelle 2 est la reconstitution, via un outil d'aménagement du territoire appelé « Trame verte et bleue », d'un réseau naturel d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces puissent assurer leur survie. À l'échelle régionale, cette politique se traduit par le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui doit être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local (SCoT, PLU, etc.).

Située à un carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental, alpin et méditerranéen, la région Midi-Pyrénées constitue un lien majeur entre la péninsule ibérique et le nord de l'Europe. Ce contexte très particulier lui confère un panel de milieux et d'espèces très variés. La région abrite en effet près de la moitié des espèces françaises, avec de surcroît un fort taux d'endémisme. La modernisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) initiée en 2002 au niveau national confirme ce constat : la surface du territoire concernée par ces ZNIEFF est passée de 26 % en 1982 à 34 % aujourd'hui. Toutefois cette augmentation traduit essentiellement une amélioration de la connaissance de la biodiversité depuis le premier inventaire. Ces zonages ne sont pas des dispositifs de protection, n'ayant pas de portée réglementaire ; ils constituent un inventaire des territoires à forte valeur patrimoniale et posent bien l'importance de ces secteurs en termes d'enjeux naturalistes.

Un tiers de la surface régionale à forts enjeux naturels patrimoniaux

Répartition des Znieff nouvelle génération en Midi-Pyrénées

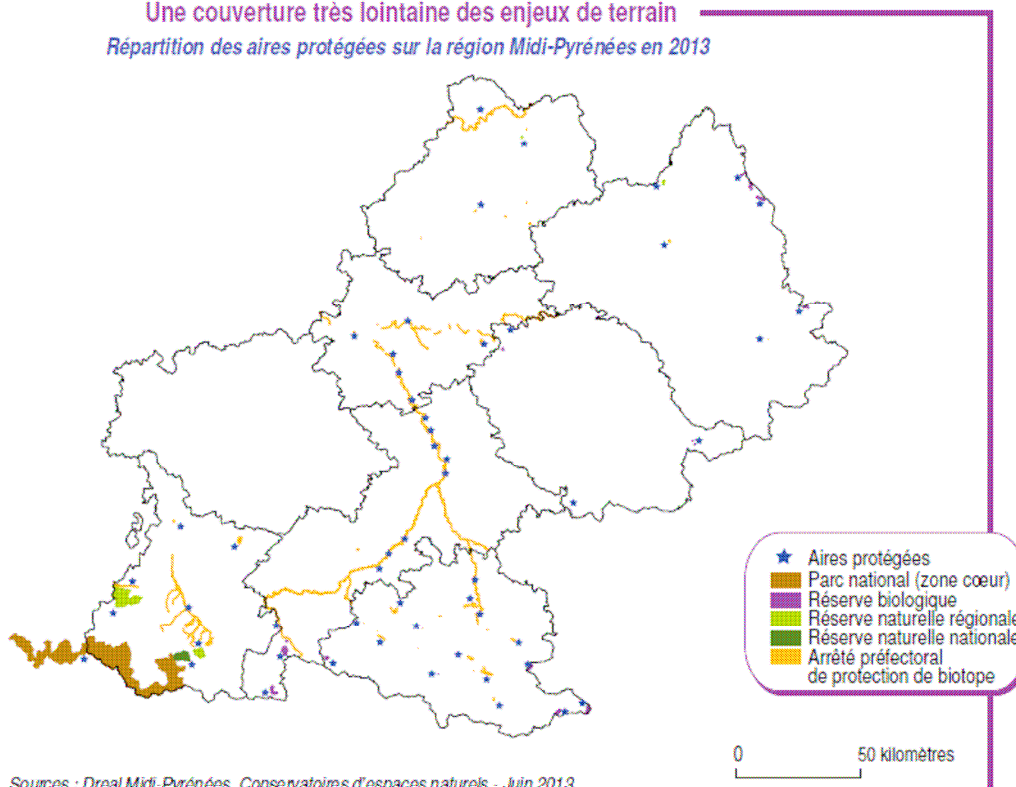


© IGN - BD Cartho/ASTER G-DEM

Réalisation : octobre 2010

Source : Dreal Midi-Pyrénées - 2013

Une couverture très lointaine des enjeux de terrain
Répartition des aires protégées sur la région Midi-Pyrénées en 2013



Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels - Juin 2013

Seulement 1% du territoire régional sous protection forte aujourd'hui
Nombre et superficie des aires protégées par voie réglementaire en 2013 en Midi-Pyrénées

Type de protection	Nombre de sites en MP	Surface (ha)
APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)	50	6 474
RNR (Réserve Naturelle Régionale)	4	6 499
RNN (Réserve Naturelle Nationale)	1	2 325
Cœur de Parc National	1	30 750
Réserve Biologique (intégrée et dirigée)	15	2 587
Total des aires protégées	71	48 635

Sources : Dreal Midi-Pyrénées, Conservatoires d'espaces naturels (CEN) - juin 2013

La loi du 3 août 2009, dite Loi Grenelle 1, confirme l'impulsion d'une politique nationale ambitieuse de renforcement du réseau d'aires protégées, avec pour objectif de placer d'ici dix ans au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection. Il s'agit de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP). Avec une part de seulement 1,06 % en Midi-Pyrénées, l'objectif est loin d'être atteint. Et surtout la tâche est encore lourde pour garantir la représentativité de la richesse écologique de Midi-Pyrénées dans le réseau national d'aires protégées.

Pour autant, la pertinence de faire peser toute la préservation de la biodiversité au travers de ces outils de protection stricte pose question. En effet, après des décennies de « mise sous cloche » des milieux les plus remarquables de l'hexagone, le verdict est sans appel : la perte de biodiversité continue. Aujourd'hui, le nouvel enjeu est d'appréhender la biodiversité dans sa globalité et par conséquent de prendre en compte et préserver également la nature dite « ordinaire ».

C'est le défi que s'est donnée à relever la politique « Trame verte et bleue » (TVB), mesure phare du Grenelle 2 de juillet 2010 : cet outil d'aménagement du territoire a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la reconstitution d'un réseau naturel d'échanges, cohérent à l'échelle du territoire national, pour que les espèces puissent communiquer, circuler et par conséquent assurer leur survie.

À l'échelle régionale, cette démarche est en cours de traduction au travers du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées, qui doit être pris en compte par tous les documents de planification en matière d'aménagement du territoire au niveau local tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ceci constitue un élément tout à fait nouveau dans la démarche de préservation de la biodiversité, puisque cette dernière prend alors toute sa dimension en tant qu'opportunité de développement pour les territoires et entre « par la grande porte » dans l'aménagement du territoire en s'inscrivant dans le Code de l'urbanisme.

Au regard de ces volontés politiques en marche, qu'elles soient sectorielles comme la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) ou transversales comme la Trame verte et bleue (TVB), des résultats plus probants peuvent être attendus quant à l'arrêt du déclin de la biodiversité. Mais l'efficacité de ces démarches demande un préalable indispensable qui repose dans la capacité à mettre en place un dispositif d'observation pour évaluer l'évolution de cette thématique dans sa globalité et dans toute sa complexité. Faciliter l'accès aux données existantes sur la biodiversité et construire des outils de connaissance intégrant la continuité écologique constituent ainsi une autre priorité. Cela conditionne le suivi mais aussi les efforts à mettre en œuvre en matière de protection de la biodiversité.

Pour en savoir plus :

Objectifs d'Aichi et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à l'échelle mondiale

Stratégie nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 , MEDDE

Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) , DREAL Midi-Pyrénées

[Stratégie européenne pour la biodiversité](#)

L'inventaire des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, DREAL Midi-Pyrénées

Centre de ressources TVB sur <http://www.trameverteetbleue.fr/>

2-2 Les prélèvements totaux annuels en eau (édition 2013)

Pertinence

L'eau est une ressource naturelle soumise à des pressions importantes, par l'intensification des besoins notamment en été et par les pollutions qui menacent sa qualité. Le climat atlantique dont bénéficie Midi-Pyrénées et la présence des Pyrénées et des contreforts du Massif central offrent à la région des ressources importantes en eau. Cependant, des pénuries surviennent localement en période d'étiage, au moment où les cours d'eau atteignent leur niveau le plus bas et où la demande agricole est la plus importante.

L'indicateur retenu pour appréhender la pression quantitative sur la ressource est l'évolution du volume annuel d'eau prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surface et les eaux souterraines, y compris à usage hydroélectrique. Il s'agit d'une donnée de volume déclarée par les usagers comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment. L'estimation de la part consommée restant délicate, le choix de l'indicateur s'est porté sur les prélèvements bruts, mesurés par des compteurs et facilement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau qui les recueille pour calculer l'assiette des redevances qui lui seront dues.

Depuis 2003, grâce à une vaste campagne d'équipement en compteurs, notamment des exploitations agricoles, plus de 90 % des prélèvements sont mesurés. En 2000, la moitié des prélèvements pour l'irrigation était encore calculée sur la base du forfait-redevance payé par l'irriguant, ce qui explique en partie le fort pic de croissance sur les prélèvements à usage d'irrigation en 2003 (outre la canicule cette année-là) et en 2004 par rapport aux années précédentes.

Les données utilisées se rapportent aux prélèvements annuels qui retracent de manière plus complète le niveau des volumes prélevés par les différentes activités. En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 n'impose plus de calculer les prélèvements à l'étiage (c'est-à-dire en période de basses eaux), pour le calcul des redevances. Ainsi l'information spécifique sur les prélèvements lors des périodes souvent les plus sèches, au cours desquelles sont pris les arrêtés de restriction et où l'usage irrigation a vraiment lieu, n'est pas mobilisée dans cette fiche.

Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement suivant les secteurs, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines. L'information est pertinente à l'échelle du territoire régional : bien que les données soient disponibles pour chaque compteur ou chaque point de prélèvement, il n'est pas rigoureux de cumuler les données à une échelle territoriale infrarégionale. En effet, une commune peut par exemple consommer de l'eau prélevée hors de ses limites administratives et inversement ce qui est prélevé sur cette commune peut être utilisé dans la commune voisine.

Les prélèvements sont déclinés selon trois usages : alimentation en eau potable des habitations, des activités économiques et des services publics et collectifs raccordés au réseau, irrigation des terres agricoles, usage industriel (prélèvement direct, hors réseau public d'adduction d'eau potable). La région Midi-Pyrénées se caractérise par des prélèvements largement majoritaires (89 % en 2011) dans les eaux superficielles (retenues et rivières) au regard des eaux souterraines.

Analyse

Selon les années, l'équilibre quantitatif de la ressource en eau peut s'avérer précaire en période d'étiage dans certains territoires de la région. Le volume des prélèvements en eau diminue tendanciellement depuis le début des années 2000 en Midi-Pyrénées, en raison notamment d'une réduction des prélèvements industriels, d'une relative stabilité des volumes consacrés à l'irrigation des cultures et aux prélèvements d'eau potable, et ce malgré l'augmentation continue de la population.

En 2011, le volume des prélèvements en eau s'élève à 869 millions de mètres cubes en Midi-Pyrénées. Ce volume connaît une baisse tendancielle depuis dix ans (- 25 % par rapport à 2000). L'irrigation, particulièrement celle du maïs mais aussi des vergers, fait de l'agriculture le premier utilisateur d'eau dans la région : elle représente en moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011 38 % du volume total des prélèvements, contre 9 % en moyenne en France métropolitaine.

Sur l'ensemble métropolitain, la production d'électricité est largement majoritaire et représente 64 % des prélèvements, soit une part trois fois supérieure à celle de Midi-Pyrénées.

Les prélèvements pour l'irrigation ont connu un pic en 2003 en Midi-Pyrénées, année de sécheresse et de canicule : + 45 % par rapport à la moyenne décennale, écartée des valeurs des deux années extrêmes 2003 et 2009. L'écart est conséquent et significatif, même si les données d'avant 2003 sur les prélèvements agricoles sont relativement fragiles.

Importance de l'irrigation liée à l'agriculture en Midi-Pyrénées

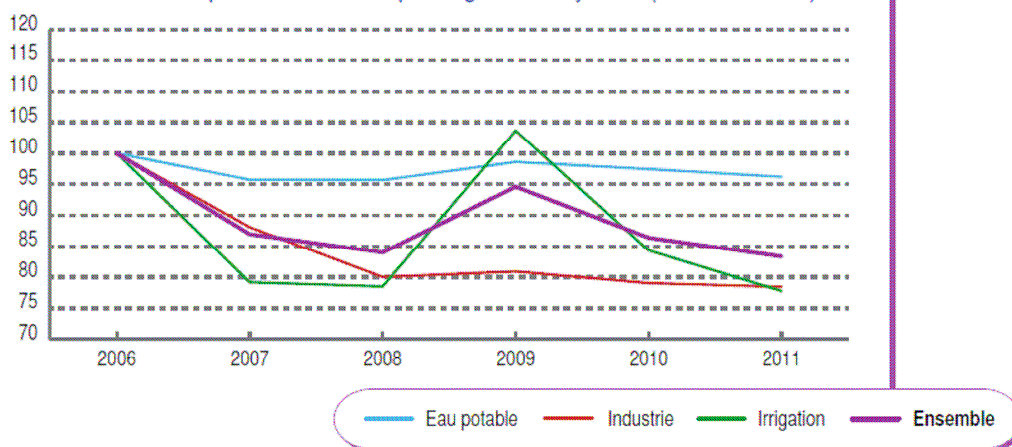
Prélèvements en eau par usage en 2010 (en millions de m³)

Prélèvements pour :	Midi-Pyrénées (en Mm ³)	France (en Mm ³)	Midi-Pyrénées (en %)	France (en %)
Eau potable	295,1	5 490	32,8	19,4
Industrie (hors production d'électricité)	60,0	3 033	6,7	10,7
Production d'électricité	214,3	17 154	23,8	60,5
Irrigation	331,1	2 662	36,8	9,4
Total	900,5	28 339	100,0	100,0

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

Une tendance à la baisse des prélèvements en eau

Évolution des prélèvements en eau par usage en Midi-Pyrénées (base 100 en 2006)

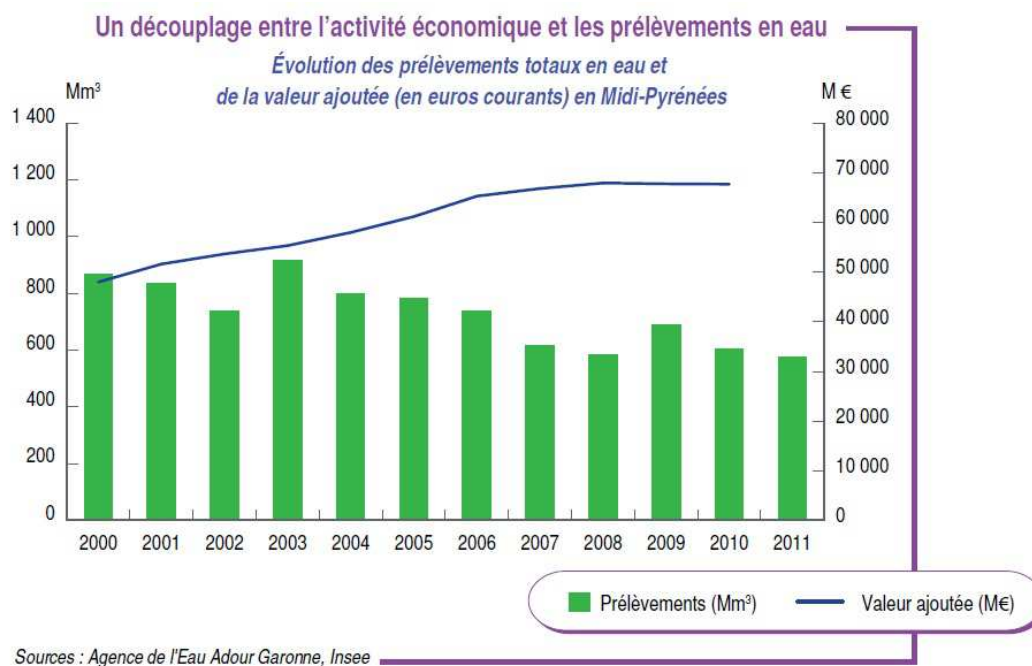
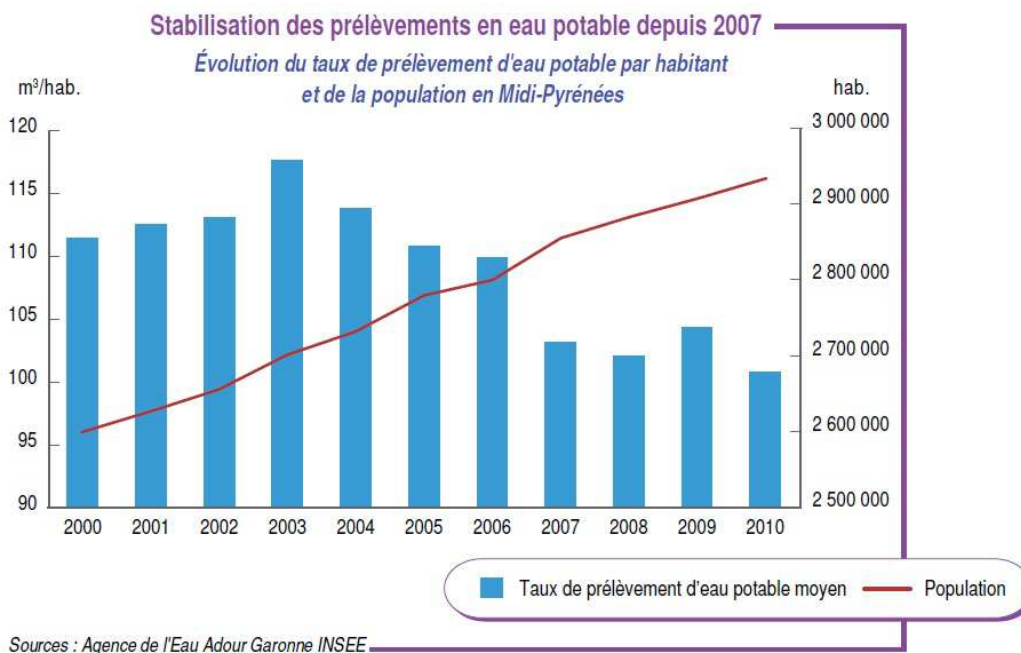


Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

La baisse globale des volumes prélevés par l'industrie depuis le début des années 2000 peut s'expliquer par l'arrêt de l'usine de la Grande Paroisse (AZF) après son explosion en 2001 : elle prélevait de l'ordre de 120 millions de m³ par an. En 2008, cette baisse s'est encore accentuée et ce au niveau de tous les secteurs d'activité. L'année 2009 a été particulièrement sèche : les prélèvements sont supérieurs de 13 % à la moyenne décennale, écartée des deux valeurs extrêmes.

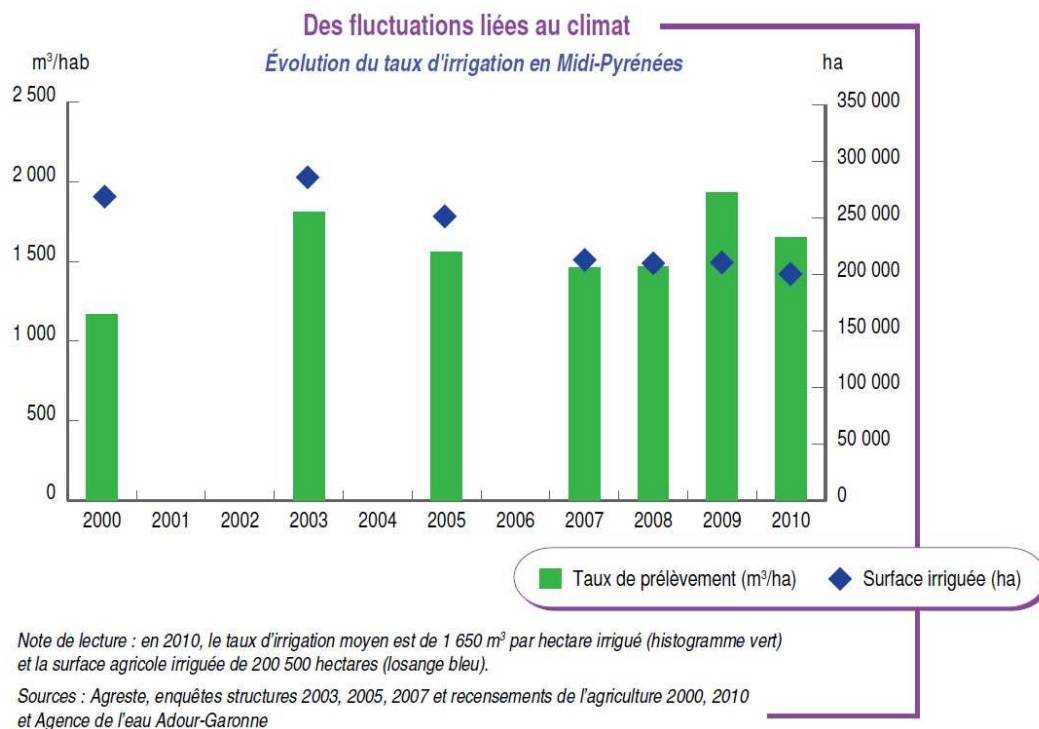
En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France, le volume des prélèvements pour la production d'eau potable se stabilise depuis 2007 malgré l'augmentation continue de la population. En effet, le taux de prélèvement a augmenté jusqu'à l'année 2003 qui correspond à un pic pour tous les usages du réseau d'eau potable dû à la sécheresse et à la canicule estivales. Il diminue ensuite rapidement jusqu'en 2007-2008 et connaît à nouveau un pic lié à la canicule en 2009 puis retrouve un niveau plus bas en 2010.

Cette évolution tendancielle à la baisse depuis 2003 se retrouve également au niveau national. Elle traduit vraisemblablement des changements de comportements des consommateurs plus économes ainsi que des efforts des services publics et privés pour détecter les fuites et réduire les pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution d'eau.



En Midi-Pyrénées la valeur ajoutée totale augmente régulièrement depuis le début des années 2000, à l'exception de 2009 en raison de la crise économique et financière internationale et nationale démarrée en 2008. En parallèle, les volumes des prélèvements totaux en eau (activités économiques et logements d'habitation) montrent une tendance à la baisse dans un contexte de croissance de la population. Ce découplage au niveau global traduit en partie le fait que la majeure partie de la richesse créée par la production régionale n'est pas associée aux prélèvements d'eau : les trois quarts de la valeur ajoutée régionale proviennent du secteur tertiaire en 2010. De plus, les entreprises ont réalisé ces dernières années des investissements permettant une meilleure gestion de l'eau et notamment son recyclage dans le processus industriel, en particulier dans le domaine agro-alimentaire.

Néanmoins, en agriculture, l'irrigation permet bien de garantir de hauts rendements pour des cultures à forte valeur ajoutée : maïs grain, fruits, semences et légumes. De ce fait, le niveau de la production agricole reste dépendant de l'eau en Midi-Pyrénées comme ailleurs.



En Midi-Pyrénées, le taux d'irrigation moyen est de 1 650 m³ par hectare irrigué en 2010. Le taux d'irrigation annuel dépend du climat de l'année, et plus particulièrement des précipitations qui interviennent pendant les périodes de fort besoin des cultures irriguées. Ces dernières correspondent aussi à la période d'étiage, de juin à octobre. Au cours des dix dernières années, les fluctuations du taux d'irrigation sont principalement liées à la pluviométrie estivale. Les besoins du maïs, qui représente les deux tiers des surfaces irriguées de la région, sont principalement concentrés en juillet et août. Les étés bien arrosés permettent de réduire le taux d'irrigation en dessous de 1 500 m³ par hectare. Au cours des étés les plus secs, ce taux peut dépasser les 1 800 m³ par hectare. Toutefois, le développement de l'irrigation localisée, notamment dans les vergers, permet de réduire de moitié le taux d'irrigation pour les cultures fruitières.

Pour en savoir plus :

« [Rapport irrigation - campagne 2009](#) » - Agence de l'Eau Adour-Garonne, février 2012

2-3 La qualité des eaux (mise à jour 2014)

Pertinence

Le patrimoine naturel que constitue la ressource en eau est soumis à de fortes pressions en termes de qualité. Les principales pollutions susceptibles de l'altérer ont trois origines : urbaines (rejets d'eaux usées et apports par les eaux pluviales), industrielles (rejets industriels) et agricoles (engrais, produits phytosanitaires). La pollution de l'eau peut engendrer des problèmes sanitaires mais aussi des nuisances écologiques graves. C'est pourquoi la protection à long terme de cette ressource est au cœur des enjeux du développement durable et figure à ce titre parmi les priorités européennes.

La Directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 par l'Europe a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat, à savoir le bon état des eaux de surface (lacs et rivières) d'une part et le bon état des eaux souterraines d'autre part en 2015, ou par dérogation pour certaines masses d'eau en 2021 ou 2027. Ainsi, 100 % des masses d'eau devront avoir atteint le bon état d'ici 2027. La loi Grenelle 1 de 2009 vise quant à elle l'atteinte du bon état écologique pour les deux tiers des masses d'eau à l'horizon 2015.

Conformément à la Directive cadre sur l'eau, l'état des eaux est mesuré ici à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraine, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraine : un état quantitatif et un état chimique. Une masse d'eau est considérée en « bon état » si ses deux états sont au moins bons tous les deux.

La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans toutes ses composantes tous les six ans, à l'échelle de grands bassins versants, dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les états des masses d'eau superficielles et souterraines de Midi-Pyrénées ont été révisés et diffusés fin 2013 dans le cadre de l'état des lieux préparatoire des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 d'Adour-Garonne et de Rhône Méditerranée Corse, concernant en Midi-Pyrénées le seul canton de Quérigut (Ariège). Réalisés avec des données datant essentiellement de 2009 et 2010 pour les eaux superficielles et de 2007 à 2010 voire 2011 pour les eaux souterraines, ils ne permettent cependant pas d'évaluer les résultats produits par les Programmes de Mesures (PDM) 2010-2015, lancés en 2010, mais ils donnent des indications sur les retombées des actions menées pour la dépollution et la préservation des milieux depuis l'exercice précédent (SDAGE de 1996 à 2009).

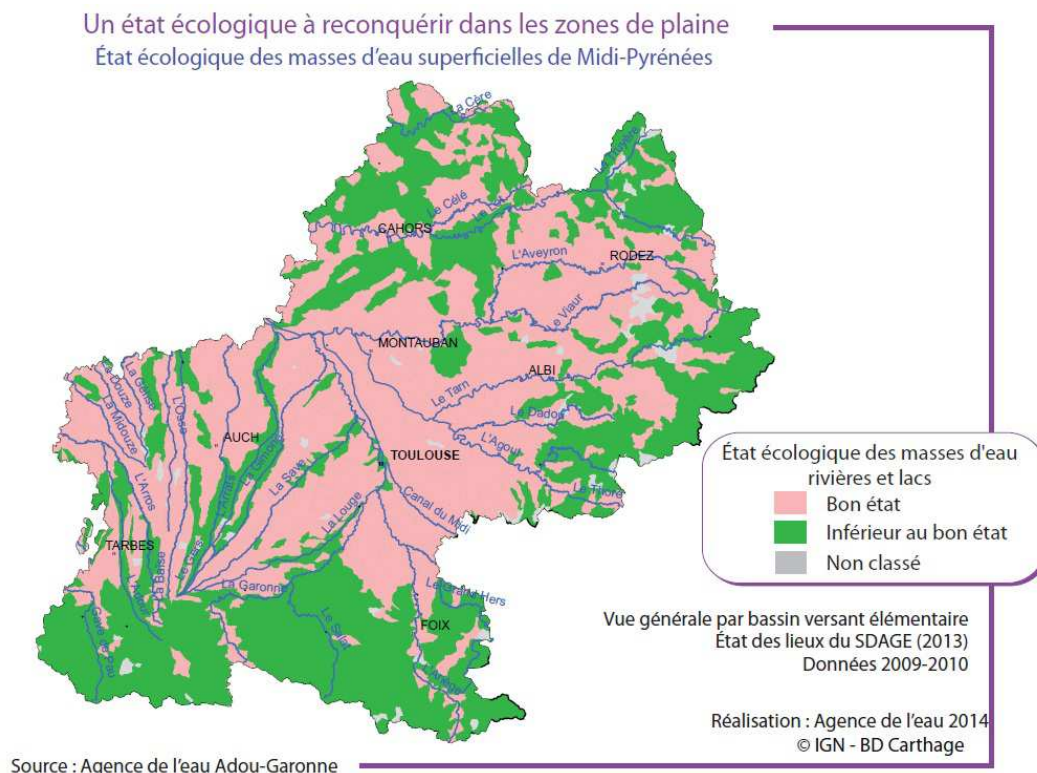
Depuis l'état des lieux précédent, datant de 2009, la méthodologie d'estimation de l'état des masses d'eau a évolué. Tout d'abord, le référentiel des masses d'eau a changé : quelques ajustements du découpage, nouvelles données attributaires, nouveau classement de ces entités qu'elles soient de surface ou souterraines... Ensuite, le nombre de stations de mesure a augmenté : en Adour-Garonne, le nombre de stations de mesure de l'état biologique a triplé. Enfin, pour les masses d'eau sans station de mesures, un modèle national a été développé par l'IRSTEA² pour estimer l'état écologique des rivières en fonction des caractéristiques naturelles et des pressions connues. Les résultats de cette modélisation ont été examinés par des experts locaux au sein des secrétariats techniques locaux qui les ont validés, ou modifiés, en fonction de leur connaissance du terrain.

Les indicateurs de suivi de la « qualité » des cours d'eau au niveau des stations peuvent être recalculés tous les ans, avec les mêmes méthodes d'évaluation que celles appliquées aux masses d'eau tous les six ans. Cela étant, conformément à l'arrêté du 25 janvier 2010, ces indicateurs seront calculés à partir de données d'au moins trois années, sachant que les relevés peuvent être partiels chaque année c'est-à-dire ne concerner qu'une partie des stations. L'état écologique est calculé à partir des données des deux années les plus récentes. Il permet de suivre leur état à l'échelle des stations de mesure (en croisant des données physico-chimiques, biologiques et hydromorphologiques). L'état chimique complet est disponible tous les trois ans, il est calculé à partir des données de la campagne de suivi la plus récente à chaque station. Jusqu'à 2013, les données étaient encore disponibles tous les ans, en 2014, les paramètres ne seront relevés ou calculés que sur une partie des stations, mais les mesures devraient être plus précises.

¹ IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Tendance

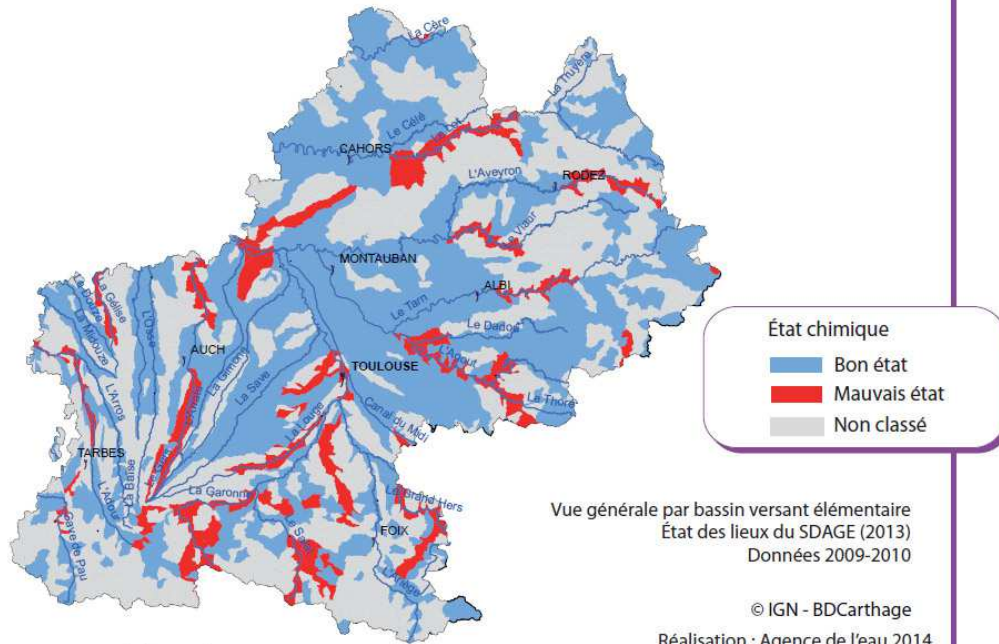
Lors de l'état des lieux précédent réalisé en 2006-2007, 45 % des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) en Midi-Pyrénées étaient au moins en bon état écologique. Depuis, le nombre de stations de mesure a augmenté de plus de moitié en cinq ans. La proportion de sites où l'état écologique est « bon » à « très bon » n'a cependant pas évolué significativement entre 2007 et 2012. La grande majorité des masses d'eau de plaine, zones les plus peuplées et les plus cultivées, restent à des niveaux inférieurs au bon état et ainsi ne répondent donc pas aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 par l'Europe. Les masses d'eau en meilleur état (bon ou très bon) se situent dans les zones de montagnes et de piémont des Pyrénées et du Massif central.



L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau superficielles en Midi-Pyrénées a porté sur 636 masses d'eau « rivières », dont la quasi-totalité (92 %) était en bon état chimique. Le cadmium, le mercure et les hydrocarbures sont les molécules les plus déclassantes de l'état chimique des masses d'eau superficielles dans la région. Le mercure se retrouve dans les bassins de Garonne amont. Les états des 55 masses d'eau « lacs » de Midi-Pyrénées ont également été évalués et 24 n'ont pu être classés. La qualification de l'état des lacs s'est sensiblement améliorée ces dernières années grâce à des moyens d'analyse accrus qui y ont été consacrés par l'Agence de l'eau. Les résultats montrent que sur les 31 masses d'eau « lacs » dont l'état a pu être classé, 9 sont en bon état écologique et 30 sont en bon état chimique.

L'objectif DCE d'atteindre 100 % des masses d'eaux superficielles en bon état en 2027 repose donc essentiellement, dans la région, sur l'amélioration de leur état écologique. La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau et l'amélioration de leur hydromorphologie constituent des enjeux prioritaires : ceux-ci se traduisent par la mise en œuvre de politiques de classement des cours d'eau, par le tracé des trames vertes et bleues et par l'amélioration de la connaissance et la construction de nouveaux dispositifs techniques et financiers pour l'effacement des obstacles à l'écoulement.

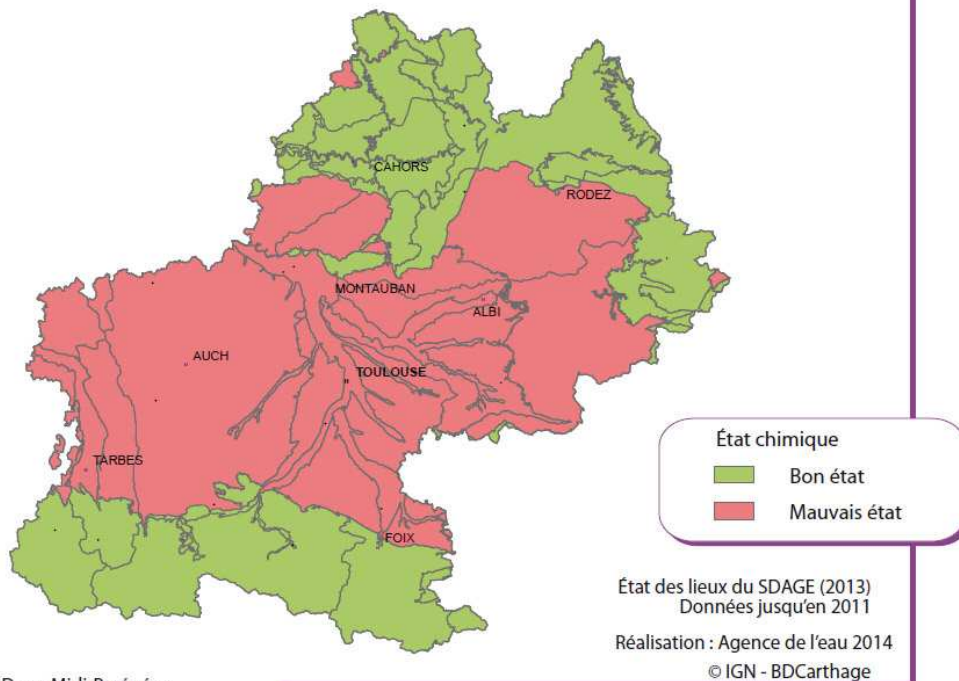
Un état chimique globalement bon, respectant les normes de qualité
 État chimique des masses d'eau superficielles de Midi-Pyrénées



Source : Agence de l'eau Adour-Garonne

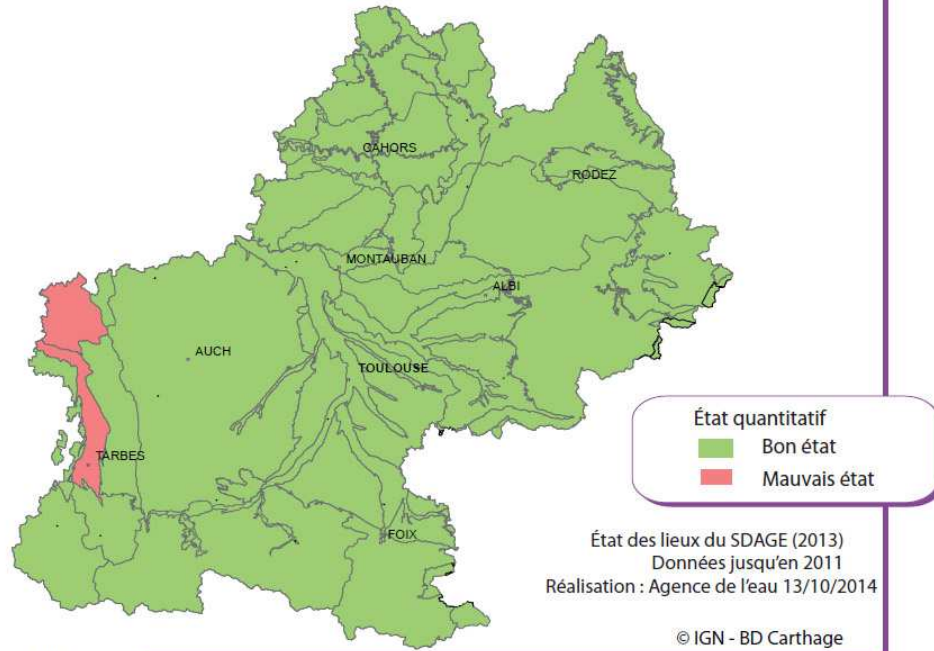
Lors de l'état des lieux des masses d'eau souterraines de 2013, il a été décidé de classer en bon état toute masse pour laquelle aucune preuve de dégradation n'existe. La situation paraît donc plus favorable par rapport à l'état des lieux précédent réalisé en 2007-2008 où certaines masses d'eau souterraines étaient classées en « doute ». L'état quantitatif des masses d'eau souterraines est plutôt bon en Midi-Pyrénées sauf dans les alluvions de l'Adour de l'Echez, la Bidouze et la Nive. La présence de produits phytosanitaires et de nitrates est la principale cause de dégradation chimique des masses d'eau souterraines, en lien avec l'activité agricole des territoires concernés.

Les eaux souterraines sollicitées sur les zones d'activité et d'habitat
 en mauvais état chimique
 État chimique des masses d'eau souterraines affleurantes de Midi-Pyrénées



Source : Drass Midi-Pyrénées

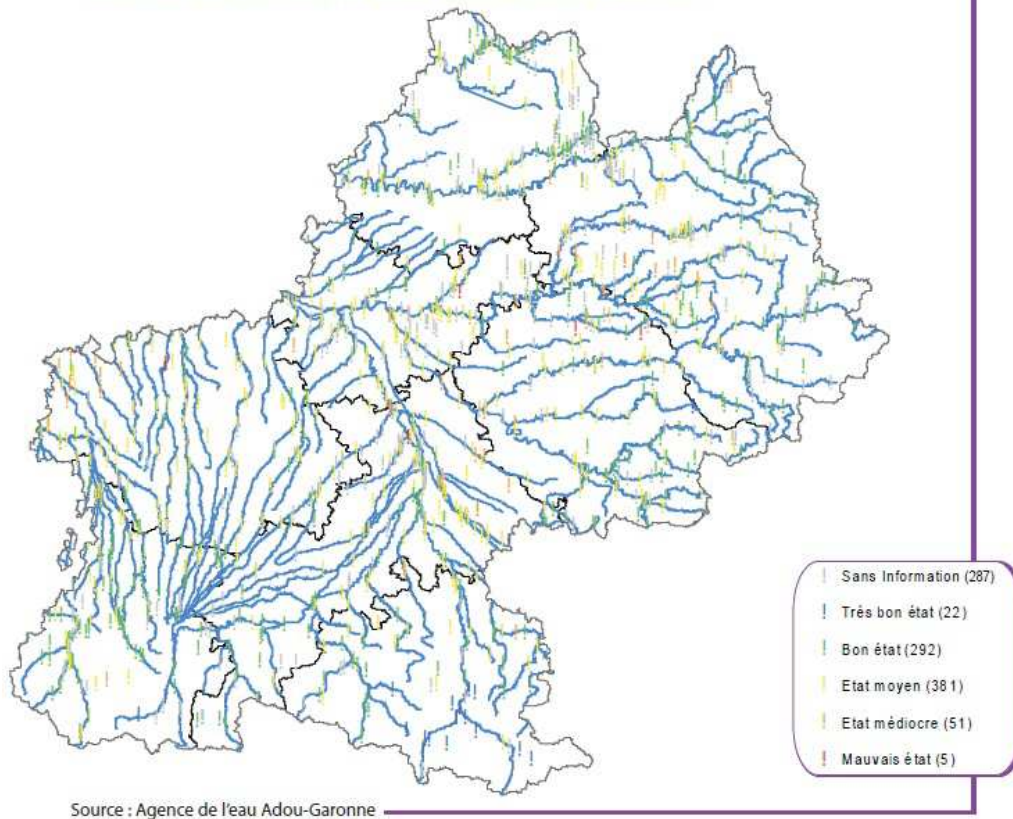
Une amélioration de la qualification de l'état quantitatif
des masses d'eaux souterraines
État quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes de Midi-Pyrénées



Source : Drass Midi-Pyrénées

Le réseau de contrôle et de surveillance (RCS, patrimonial et pérenne) et le réseau de contrôle opérationnel (RCO, pour le suivi des sites à problèmes) permettent de suivre l'évaluation de la qualité des masses d'eau superficielles depuis six ans. Depuis leurs mises en place en 2007 et 2009 respectivement, le nombre de stations de mesure a nettement augmenté, permettant d'affiner l'évaluation de la qualité physico-chimique des eaux dans le bassin Adour-Garonne et a fortiori en Midi-Pyrénées.

Un réseau de mesure dense avec peu de points de
qualité écologique « très bonne »
État écologique des stations de Midi-Pyrénées - données 2011-2013



Pour en savoir plus :

Portail Eaufrance

Portail Adour-Garonne

Tableau de bord du SDAGE

Observatoire régional Eau et Territoires de l'ARPE Midi-Pyrénées

- Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement)

2-4 L'éco-efficacité du secteur agricole (édition 2013)

Pertinence

Midi-Pyrénées est la plus vaste des régions françaises : elle couvre 8,3 % du territoire national. Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), l'agriculture façonne la moitié de l'espace régional. En 2011, Midi-Pyrénées maintient sa 5^e position par sa production agricole avec une valeur de 4,3 milliards d'euros, soit 5 % du PIB de la région. La situation de l'agriculture est particulière. D'un côté, c'est un secteur essentiel à l'économie régionale, classé devant l'aéronautique et l'aérospatial par le nombre d'emplois directs et induits. De l'autre, ses agriculteurs ont un des niveaux de revenu les plus bas de France et sont très dépendants des soutiens publics. Par son nombre d'exploitations, 47 600 en 2010, Midi-Pyrénées reste la première région agricole, mais avec une proportion plus importante de petites exploitations que le reste du territoire métropolitain.

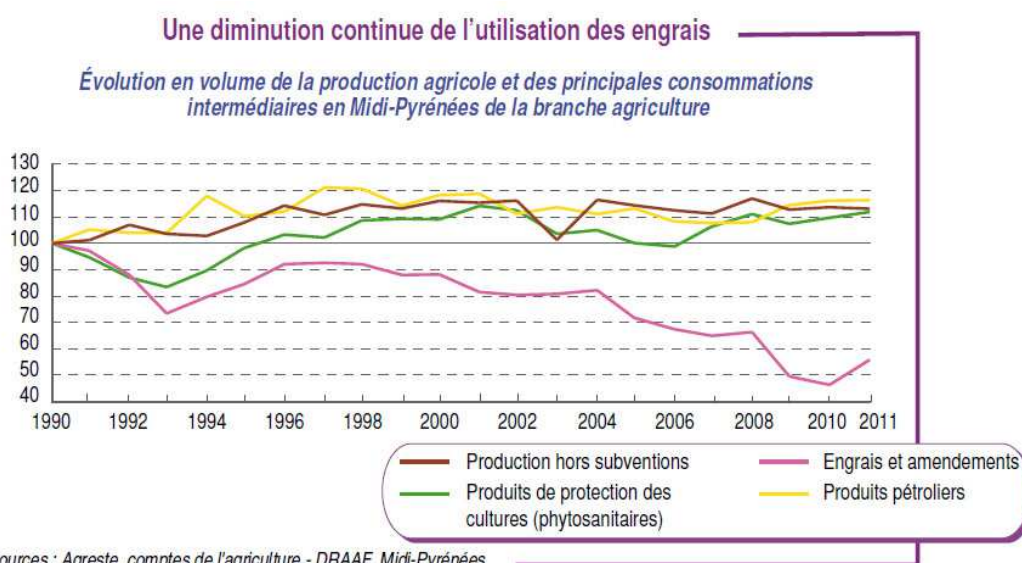
L'activité agricole est essentielle à la satisfaction des besoins vitaux de la population et à la vie du territoire. Son influence sur l'environnement se traduit en services rendus mais aussi en pressions. Les services environnementaux rendus par l'agriculture sont nombreux : contribution à l'entretien des paysages et à la préservation d'une certaine biodiversité, rôle régulateur dans la prévention et la limitation des conséquences des risques naturels, réduction de la pression sur l'environnement exercée par d'autres activités en recyclant des produits issus des déchets urbains (composts d'ordures ménagères, épandages de boues de stations d'épuration), fourniture de biomasse, biomatériaux et biocarburants... Les impacts environnementaux engendrés par l'agriculture sont aujourd'hui mieux connus : pression sur la ressource en eau et sur sa qualité, sur l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre, sur les sols et leur fertilité et, dans certains cas, sur la biodiversité.

Il ne s'agit pas ici de faire un bilan écologique du secteur agricole mais d'évaluer son caractère éco-efficace en comparant l'évolution de l'utilisation des intrants qui pèsent sur l'environnement (azote, produits de protection des cultures dits « phytosanitaires » et énergie) et l'évolution de la production agricole, afin de tenter de repérer si un découplage s'opère entre l'intensité de l'activité agricole et le niveau de recours aux intrants (carburants, phytosanitaires, engrais de synthèse).

Pertinence

Depuis le début des années 90, le volume de la production agricole régionale a peu augmenté. Néanmoins, durant cette décennie, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé en Midi-Pyrénées. Depuis le début des années 2000, en revanche, l'utilisation des engrais est en constante diminution et la consommation de carburant s'est stabilisée. L'évolution est plus contrastée pour les produits phytosanitaires mais, après un recours accru, la tendance serait à la baisse.

Depuis le début des années 90 et la réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui visait à orienter la production agricole vers le marché en découplant les subventions de la production, le niveau du volume de la production agricole régionale augmente peu. Néanmoins, la consommation de carburants et de phytosanitaires a progressé dans les années 90, notamment sous l'effet d'une augmentation de la puissance des machines agricoles et de la mise en œuvre de pratiques plus gourmandes en produits phytosanitaires, liées d'une part à la spécialisation des exploitations et d'autre part à la volonté de sécuriser les rendements et donc les revenus.



Depuis le début des années 2000, la nature des intrants évolue de manière contrastée : diminution continue de l'utilisation des engrais et stabilisation de la consommation en carburant. Après un recours accru aux produits phytosanitaires dû à l'augmentation des surfaces cultivées en céréales (disparition des jachères en 2008), la tendance est à la baisse. En 2008 a été lancé le plan national Ecophyto (inséré depuis 2012 dans un programme plus vaste intitulé « Agricultures : produisons autrement »), et vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le volume de produits phytosanitaires acheté affiche en 2011 un niveau similaire à celui de 2008. Cependant, un changement de comportement doit s'analyser sur du long terme afin de réduire les effets annuels liés à un contexte climatique plus ou moins propice à la réduction de leur utilisation. L'augmentation du niveau de volume des engrais et amendements en 2011, après plusieurs années de baisse, trouve son explication dans une meilleure capacité financière des producteurs de céréales à investir dans des engrais suite aux bons revenus de 2010.

Phytosanitaires et engrais en agriculture

Amendement : produit apporté au sol pour en améliorer les qualités physiques et en corriger l'acidité.

Fertilisation azotée et phosphorée : elle vise à augmenter le rendement dans les cultures végétales. Des excédents éventuels d'azote et de phosphore peuvent présenter des risques vis-à-vis de la qualité des eaux.

Produits phytosanitaires : ils sont utilisés en agriculture pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles et les accidents physiologiques. Ils forment, avec les biocides, l'ensemble des substances dites pesticides. Insecticides, herbicides, fongicides et régulateurs de croissance sont utilisés à 90 % par l'agriculture, le reste servant à l'entretien des espaces verts, des jardins privés, des routes et voies ferrées.

2-5 Les pratiques favorables à la conservation des sols agricoles (édition 2013)

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau,...), doit tenir compte des limites de leur renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'éco-efficacité de la production et la viabilité financière des exploitations.

Le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps humaine. Le partage de son usage constitue un enjeu collectif. Il assure à la fois des fonctions de production, de filtration et d'épuration, de matériau, de support des activités humaines, de réserve biologique, de stockage d'eau ou de carbone. Ainsi, son rôle dans l'environnement est essentiel, notamment pour l'agriculture, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la valorisation de divers types d'effluents.

La ressource naturelle que constitue le sol peut être altérée par des phénomènes tels que l'érosion, qui en région Midi-Pyrénées est en premier lieu liée au travail profond du sol (érosion aratoire) et en second lieu de nature hydrique. A long terme, l'érosion peut provoquer une perte durable de fertilité (ruissellement des particules fines) et une dégradation de la biodiversité des sols.

L'indicateur retenu concerne les pratiques des exploitants agricoles en matière de conservation des sols et notamment au regard du risque d'érosion aratoire. Des techniques propices à la limitation de ce type d'érosion et à la préservation des matières organiques des sols se sont développées. Ces techniques, dites « techniques culturales simplifiées », sont de deux types : la suppression du labour et l'absence de travail du sol. Le « travail superficiel du sol » consiste à supprimer le labour ou le travail profond pour implanter une culture. L'absence de travail du sol ou « semis direct » signifie que la culture est implantée sans aucun travail du sol. Dans les deux cas, les résidus végétaux en place s'incorporent au sol ou le couvrent.

Cet indicateur est quinquennal, 2011 étant la dernière année disponible. Il concerne les grandes cultures. Il est issu des enquêtes « Pratiques culturales » réalisées par la DRAAF, qui répondent notamment aux besoins d'évaluation des programmes d'actions issus de la mise en œuvre de la Directive européenne dite « Nitrates » (directive CE 1991) et au suivi de la mise en place du plan national Ecophyto 2008.

Concernant les cultures pérennes, vignobles et vergers, l'indicateur qui pourra être mis en œuvre concerne la couverture permanente du sol par une bande herbeuse limitant ainsi l'érosion hydrique et le transfert des particules fines du sol pendant les périodes de fortes pluies (automne et printemps en Midi-Pyrénées). Cet indicateur pourra être produit à terme grâce aux premières enquêtes menées en 2011 et 2013.

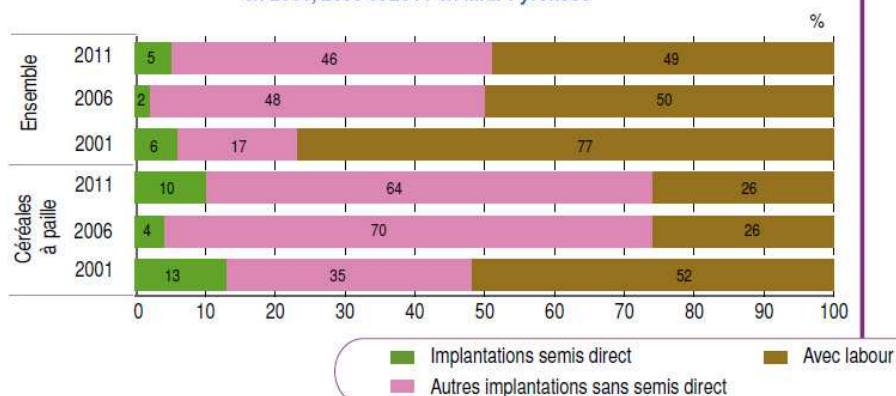
Analyse

L'utilisation de techniques culturales simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, a nettement progressé entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, pour les céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour a été divisée par deux sur cette période. En 2011, cette pratique est désormais majoritaire dans le paysage agricole régional.

La progression des techniques culturales simplifiées, c'est-à-dire sans labour ou en semis direct, est très nette entre 2001 et 2006 en Midi-Pyrénées. Notamment, en ce qui concerne les surfaces emblavées en céréales à paille, la part des surfaces ayant recours au labour est divisée par deux en cinq ans (soit près de 120 000 ha de terres arables). Au-delà du bénéfice apporté par ces techniques à la conservation des sols, l'exploitant agricole est aussi intéressé par les économies ainsi réalisées : moins de passages de tracteur entraîne moins de frais de carburants et autres lubrifiants et moins de temps consacré à la préparation des sols. La hausse du cours du pétrole en 2005 explique pour partie cette évolution. Le maintien du prix des produits pétroliers à un niveau élevé, entre 2006 et 2011, a permis d'ancrer ces pratiques qui sont désormais majoritaires dans le paysage agricole. Le bénéfice en matière de limitation de l'érosion est désormais déterminant dans la diffusion de ces techniques. La part des surfaces implantées en semis direct progresse quant à elle fortement entre 2006 et 2011, en particulier pour les surfaces en céréales à paille où elle passe de 4 à 10 %.

Forte progression des techniques sans labour en Midi-Pyrénées

Part de la sole selon le type de techniques de préparation du sol en 2001, 2006 et 2011 en Midi-Pyrénées



Champ : Cultures enquêtées - céréales à paille (blé et orge), tournesol, maïs (grain et fourrage)

Sources : Agreste, Enquêtes Pratiques culturelles sur les grandes cultures

Pour en savoir plus :

Les résultats et les publications à partir des enquêtes « pratiques culturelles » :

au niveau national : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-cultureales/>

au niveau régional : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/etudes-thematique>

2-6 La production de granulats (mise à jour 2014)

Pertinence

Les granulats, matières premières constituées de morceaux de roches naturelles (sables et graviers) ou obtenues artificiellement par concassage de roches naturelles, sont utilisés dans la construction et, plus encore, dans les travaux publics. En 2010, les travaux publics (génie civil, voirie et réseaux) consomment près des deux tiers de la production régionale de granulats (près de 80 % au niveau national). Cette ressource est non renouvelable et la gestion de son extraction, en particulier celle des granulats alluvionnaires, représente un enjeu important en France. Les premiers travaux menés en France pour estimer la ressource alluvionnaire exploitable ont porté sur le bassin de la Seine, particulièrement sollicité ; ils laissent entrevoir un épuisement des ressources à courte échéance (une soixantaine d'années). Au caractère non renouvelable de la ressource s'ajoute l'impact paysager et écologique que peuvent avoir l'extraction des matériaux en roche massive ou dans les sites alluviaux et le remblaiement de zones humides.

Conscient de ces enjeux, le code de l'environnement a, depuis 1994, rendu obligatoires des schémas départementaux des carrières. Ces schémas fixent des orientations et objectifs qui doivent être articulés avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), la gestion des carrières pouvant influencer sur celle de l'eau, notamment dans le cas d'extraction en nappes alluviales. Ils sont destinés à prendre en compte la couverture des besoins en matériaux, l'autorisation préfectorale de volumes d'extractions en carrières, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, une gestion équilibrée de l'espace et à favoriser une utilisation économe de la matière première. Une refonte des schémas départementaux de carrières a été lancée en 2009 en Midi-Pyrénées et s'est traduite par l'adoption de quatre schémas révisés : en Haute-Garonne (2009), en Aveyron (2011), en Ariège (2013) et dans le Lot (2014).

Une convention pluriannuelle d'objectifs est en cours d'élaboration entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) Midi-Pyrénées. La Charte Environnement offrira un cadre privilégié à la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des exploitants. Elle retient trois objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de mieux faire partager les enjeux de la politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et ceux de la profession. Deuxièmement, la charte vise à réduire l'impact des carrières sur l'eau et les milieux aquatiques, par une réduction des prélèvements d'eau, la prévention des pollutions accidentelles et la gestion des déchets dangereux. En parallèle, la réduction des quantités de matériaux d'origine alluvionnaire reste une priorité de nombreux SDAGE en France. Troisièmement, la convention cherchera à développer les retours d'expérience et leur valorisation en matière de gestion des zones humides. Dans le cadre de la « Trame verte et bleue », mesure phare du Grenelle Environnement de 2007 qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, de nouveaux types de réaménagements sont à imaginer.

Des marges de manœuvre existent pour éviter l'épuisement de la ressource, mais restent peu exploitées en France. Il en est ainsi de la recherche et du développement de matériaux de substitution (recyclage, valorisation de déchets de chantier...). Des choix d'aménagement pourraient aussi diminuer les besoins de granulats, notamment en matière d'infrastructures de transport : la construction d'un kilomètre d'autoroute nécessite une quantité trois fois plus importante de granulats que la construction d'un kilomètre de voie ferroviaire.

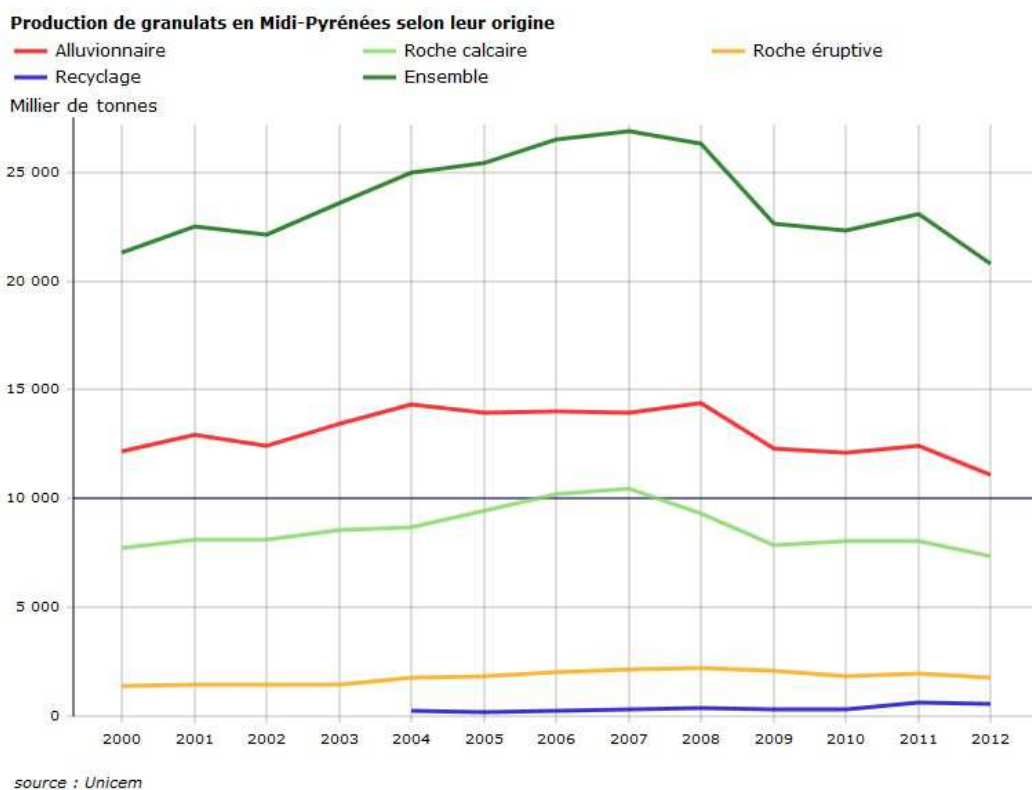
L'indicateur retenu présente l'évolution de la production de granulats. Il rend compte de la part relative des granulats d'origine alluvionnaire (roches « meubles »), des granulats issus de roches massives et des granulats issus de recyclage.

Tendance

Midi-Pyrénées est une région qui dispose à la fois de ressources naturelles importantes et qui en consomme beaucoup. Région riche en cours d'eau, elle est particulièrement confrontée à la gestion des ressources alluvionnaires, notamment sur le bassin de la Garonne.

En 2012, la région a produit 20,8 millions de tonnes de granulats, soit 5,8 % de la production nationale. Midi-Pyrénées se place ainsi au 7^e rang des régions métropolitaines. La production régionale, qui était restée relativement stable entre 2009 et 2011 après la forte baisse de 2008 en lien avec la crise économique, a chuté de 10 % entre 2011 et 2012, soit deux fois plus qu'au niveau national (-5 %). Tous les types de granulats sont concernés par cette baisse. Ce recul s'explique par des perspectives d'évolution qui demeurent peu favorables dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en Midi-Pyrénées. Plus de la moitié des granulats produits dans la région (54 %) sont d'origine alluvionnaire et essentiellement issus du bassin de la Garonne. Les roches calcaires représentent 35 % de la production et les roches éruptives 8 %. La production de granulats de recyclage se stabilise.

La production de granulats diminue à nouveau en 2012



Pour en savoir plus :

« [Des indicateurs de développement durable pour les territoires](#) » - repères janvier 2014, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, commissariat général au développement durable, observation et statistiques.

« [Granulats, les chiffres clés 2012](#) », UNICEM, décembre 2013

2-7 L'artificialisation du territoire (édition 2013)

Pertinence

L'artificialisation croissante du territoire par l'extension des zones urbanisées et des infrastructures de transport a de nombreuses incidences sur l'environnement : consommation d'espaces fragiles, perte de surfaces agricoles et naturelles, fragmentation des habitats, imperméabilisation des sols, accroissement des risques d'inondation, dégradation des paysages. Ainsi, les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et agricoles ruraux. L'étalement des espaces artificialisés urbains concourt également à l'augmentation des distances des déplacements et aussi à celle des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. En outre, les sols artificialisés sont en partie imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et donc perturbe le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecte leur qualité (état chimique et écologique).

L'occupation des sols est appréhendée ici essentiellement par deux grandes sources d'information : l'enquête statistique Teruti-Lucas du ministère en charge de l'agriculture, dont la méthode et la nomenclature physique ont été remaniées en 2004 et 2005, et le programme européen Corine Land Cover d'observation par satellite, mis en œuvre en France par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du développement durable, de l'écologie et de l'énergie.

Toutefois, les indicateurs retenus ne sont pas satisfaisants pour mesurer de façon précise l'évolution de l'artificialisation du territoire. L'inventaire Corine Land Cover mesure l'occupation biophysique des terres à partir de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000^e, avec un seuil minimal de 25 hectares pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols. Il existe trois millésimes de la base Corine Land Cover en Europe : 1990, 2000 et 2006. La prochaine actualisation devrait intervenir en 2014 et il n'est donc pas possible d'avoir les tendances récentes. En outre, compte tenu des changements de méthodologie intervenus, on ne peut comparer directement les trois années : les évolutions documentées pour la production de l'indicateur d'artificialisation ne concernent que la période 2000-2006.

L'enquête Teruti-Lucas, adaptation de l'enquête annuelle Teruti au cahier des charges européen « Lucas », permet quant à elle d'observer l'occupation du sol à une échelle plus fine à partir de points tirés au hasard sur une trame quadrillant l'ensemble du territoire. La série des données Teruti est disponible sur la période 1994-2004 et 2006-2012. Pour documenter l'indicateur d'artificialisation des terres, seule la série de données 2006-2012 a été utilisée.

Outre la maille plus fine d'observation utilisée, la nomenclature Teruti Lucas est plus proche d'une nomenclature d'usage des sols tandis que celle de Corine Land Cover s'apparente plus à une nomenclature de paysage. Les deux sources d'observation de l'occupation du territoire sur la période 2000-2006 d'une part et la période 2006-2012 d'autre part ne peuvent donc être rapprochées. De ce fait, il n'est pas possible de produire un indicateur d'évolution sur l'ensemble de la période 2000-2012, et en particulier d'observer avec certitude l'accroissement ou le tassement du phénomène d'artificialisation dans la région. La méthodologie de production des indicateurs relatifs à l'artificialisation devrait néanmoins évoluer à court terme et mobiliser une source unique d'observation de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire régional et national : c'est l'objectif du projet de base d'occupation des sols à grande échelle de l'IGN inscrit dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2010-2013 et auquel participe à titre expérimental la Dreal Midi-Pyrénées.

Analyse

Le territoire artificialisé occupe une faible part en Midi-Pyrénées, avec 3 % de la superficie régionale contre 5,1 % en moyenne en France métropolitaine. Les terres agricoles y sont largement dominantes (61 %). Le territoire artificialisé a néanmoins progressé presque deux fois plus vite dans la région entre 2000 et 2006 (+ 5,5 %) qu'en moyenne en métropole. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.

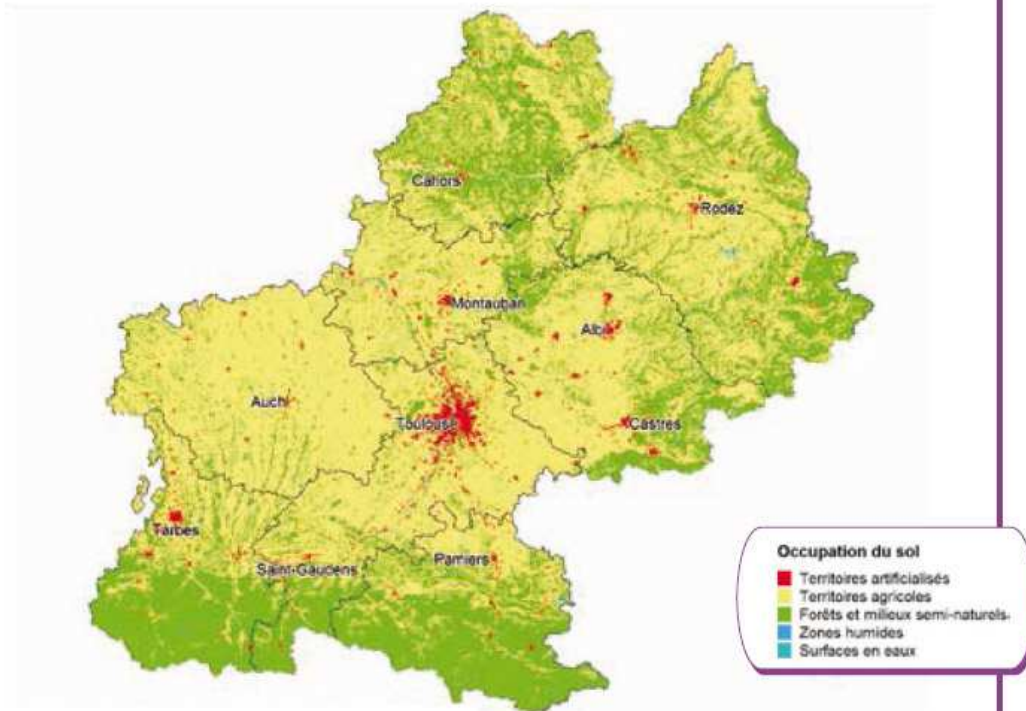
Midi-Pyrénées occupe 8 % de la superficie du territoire de la France métropolitaine (soit plus de 45 700 km²). C'est une région essentiellement couverte par des terres agricoles (61 %) et des forêts et milieux naturels (36 %), tandis que le territoire artificialisé ne représente que 3 % de la superficie régionale, selon les données géographiques Corine Land Cover 2006. Cette part apparaît faible par rapport à celle de la France métropolitaine (5,1 %) : Midi-Pyrénées se retrouve ainsi aux côtés de régions peu artificialisées telles que le Limousin ou l'Auvergne, où les espaces naturels couvrent plus d'un tiers du territoire régional.

Entre 2000 et 2006, le territoire artificialisé a progressé de 5,5 % en Midi-Pyrénées, soit presque deux fois plus que l'évolution métropolitaine (3 %). Ces espaces artificialisés englobent les zones urbanisées, industrielles ou commerciales, les réseaux de communication, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts urbains. Les changements d'occupation du sol intervenus entre 2000 et 2006 ont affecté en net, c'est-à-dire sans tenir compte des surfaces ayant retrouvé leur occupation d'origine, 0,2 % du territoire de la région. Ainsi sur les 7 300 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2006 en 2000, 98 % ont été artificialisés et seulement 2 % ont été transformés en forêts et milieux naturels.

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

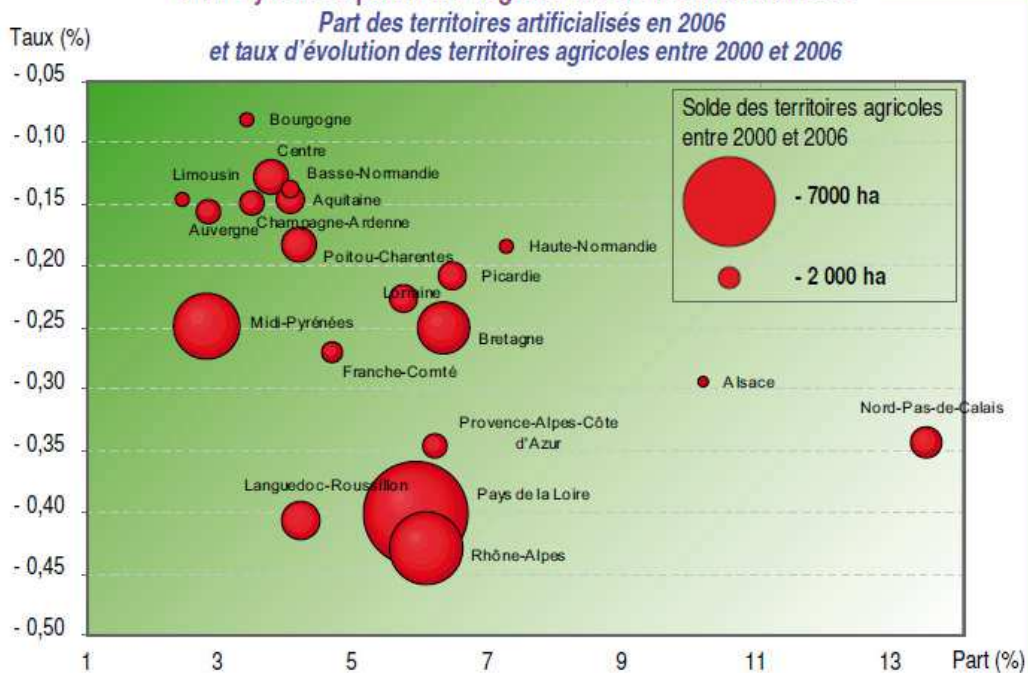
Plusieurs phénomènes contribuent à intensifier le processus d'artificialisation : le développement des pôles urbains s'accompagnant d'un étalement des espaces construits qui les entourent et qui grignotent les campagnes, l'extension et la densification des réseaux, routiers en particulier. De telles évolutions sont incompatibles avec une gestion économe et durable des terres. L'artificialisation des sols agricoles est souvent irréversible et constitue une perte de potentiel de production.

Seulement 3 % du territoire de Midi-Pyrénées artificialisé Occupation du sol en Midi-Pyrénées en 2006



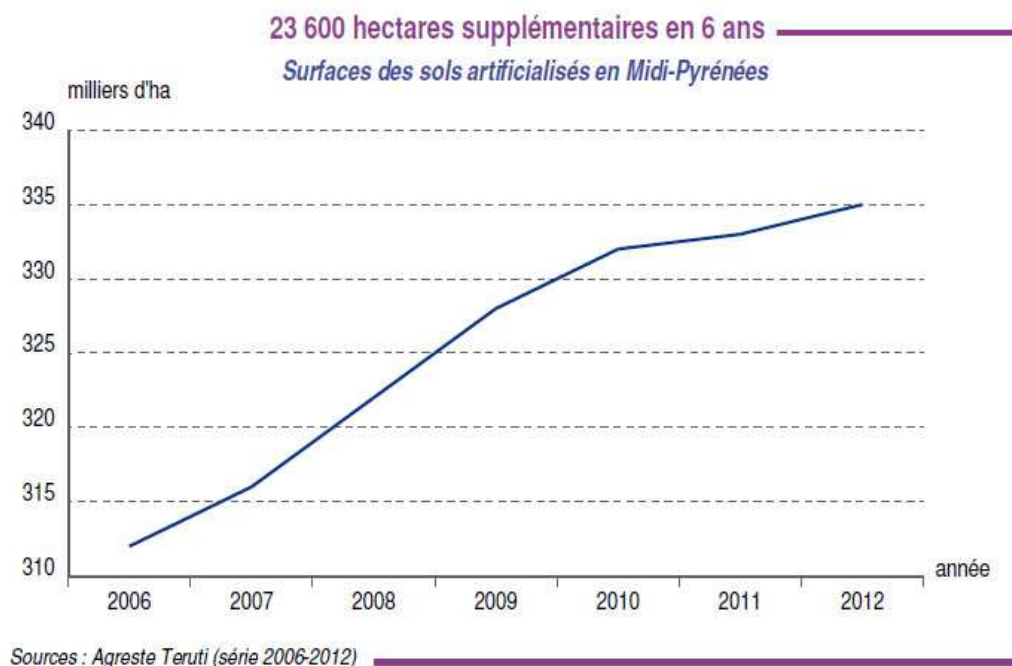
Sources : MEDDE (SOeS) - UE / Corine Land Cover 2006 ©IGN, @BdCarto

Midi-Pyrénées parmi les régions les moins artificialisées



Source : Corine Land Cover 2006 - UE-SOeS

En complément à cette lecture de l'occupation de sols plutôt en termes de paysage selon Corine Land Cover, l'enquête Teruti Lucas apporte un éclairage davantage axé sur l'usage des sols pendant les années 2006 à 2012. Sur cette période, les surfaces artificialisées progressent de 0,45 % en Midi-Pyrénées, soit 23 600 hectares supplémentaires, avec un accroissement plus fort entre 2006 et 2009 qu'entre 2007 et 2012. La densification et l'étalement des aires d'influence des villes, le mitage en milieu rural et le développement des infrastructures de transport contribuent à une consommation accrue d'espace et en particulier de terres agricoles.



Pour en savoir plus :

- [Rubrique sur la gestion économe de l'espace](#), Dreal Midi-Pyrénées.

« [La consommation d'espace en Midi-Pyrénées : une région essentiellement agricole où l'urbanisation grignote progressivement de l'espace](#) », Dreal Midi-Pyrénées, Analyse n° 02, 2012.

« [L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles](#) », MEDDE, Le point sur n° 75, février 2011

« [La France vue par CORINE Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols](#) », MEDDE, Le Point Sur n° 10, avril 2009

« [L'analyse spatiale des pressions agricoles : surplus d'azote et gaz à effet de serre](#) », MEDDE, Le point sur n° 113, mars 2012

« [L'artificialisation des sols agricoles](#) », MEDDE, L'essentiel sur... Le sol

- [Base de données géographique CORINE Land Cover, dite CLC](#), MEDDE

2-8 La pression touristique (édition 2013)

Pertinence

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie de la France et de Midi-Pyrénées. En France métropolitaine, la consommation touristique¹ est estimée à 7,1 % du PIB en 2010. Le tourisme constitue un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports...). Pour se développer, il nécessite des capacités d'hébergement, des équipements et des infrastructures adaptés. Une difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité, mais aussi pour préserver l'harmonie du territoire. Le tourisme de loisir possède la particularité d'être, généralement, concentré dans le temps et dans l'espace. L'accueil de touristes doit souvent répondre à une exigence saisonnière, en grande majorité aux périodes de vacances, et s'effectuer sur des territoires riches en ressources touristiques (soleil, neige, espaces naturels, sites remarquables, activité thermique, patrimoine...). Cette double concentration peut engendrer des pressions environnementales sur ces territoires, même si les touristes contribuent aussi à leur dynamisme.

Les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins énergétiques et en eau potable saisonniers.

Outre la pression environnementale qu'elle exerce sur les territoires concernés, l'attraction touristique influe aussi sur le fonctionnement du marché immobilier et foncier. Ainsi, dans certaines zones, un parc important de résidences secondaires peut perturber l'accès au logement des populations locales.

La pression du tourisme sur le territoire est appréhendée ici par le rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidente. La population maximum présente est estimée à partir du surplus de population lié au tourisme (touristes et professionnels), duquel on déduit les personnes sorties du territoire (tourisme, déplacements personnels et professionnels...).

Analyse

La pression touristique en Midi-Pyrénées est supérieure à la moyenne de la France métropolitaine. Inégalement répartie sur le territoire régional, elle est importante dans les bassins de vie de la chaîne pyrénéenne, mais aussi dans d'autres bassins à fort attrait touristique, comme ceux de Lourdes et du Haut-Quercy. C'est aussi le cas dans des bassins en déprise démographique mais dont le parc de résidences secondaires est important, comme à l'est de l'Aveyron et du Tarn.

Midi-Pyrénées a une activité touristique importante de par sa situation géographique, ses ressources naturelles et culturelles et l'attrait particulier que revêt le centre de pèlerinages de Lourdes, qui constitue la première destination touristique régionale. En 2011, avec 4,3 % de l'ensemble des nuitées des hôtels et des campings de métropole, Midi-Pyrénées se situe au 8^e rang des régions d'accueil touristique et au 3^e rang des régions touristiques non côtières, derrière Rhône-Alpes et Île-de-France.

Réunies, les deux agglomérations de Lourdes et de Toulouse représentent plus de la moitié de la fréquentation hôtelière en Midi-Pyrénées. Toulouse se caractérise par un tourisme d'affaires (69 % de la clientèle hôtelière) et c'est en juin que le nombre de nuitées atteint son maximum. À Lourdes, la fréquentation est importante d'avril à octobre, avec un pic en été, l'ouverture de nombreux hôtels se faisant traditionnellement le week-end de Pâques. Dans les Pyrénées, l'activité est concentrée en hiver et davantage encore en été grâce notamment aux activités thermales (4^e région thermale française en termes de fréquentation), outre les pèlerinages à Lourdes.

En Midi-Pyrénées, le pic de la fréquentation touristique est situé en août. En 2006, les touristes aoûtins ont engendré sur ce mois une augmentation de 7 % de la population résidente, contre +0,8 % en moyenne sur le territoire national. Il y a cependant de fortes disparités entre les territoires. En effet, sur les 129 bassins de vie² que compte Midi-Pyrénées, 24 ont, quel que soit le mois de l'année, une population présente un peu plus faible que la population résidente en raison de départs temporaires de résidents pour le travail ou les loisirs. À l'inverse, de nombreux territoires accueillent des flux importants de touristes. Ainsi, certains bassins situés sur la chaîne pyrénéenne³ ont une grande capacité touristique et leur population peut doubler à certaines périodes de l'année (voire sextupler pour le bassin de Saint-Lary-Soulan). C'est aussi le cas pour les bassins de vie de Cazaubon dans le Gers, Saint-Antonin-Noble-Val dans le Tarn-et-Garonne, Lacaune et Brassac dans le Tarn et Camarés en Aveyron. Dans 17 bassins de vie, la population présente est, certains mois, de 1,5 fois à 2 fois plus nombreuse que la seule population résidente. Ces bassins sont situés dans la chaîne pyrénéenne (en Ariège ou dans les Hautes-Pyrénées), en Aveyron ou dans le Lot. Parmi eux, figure notamment celui de Lourdes. Certains de ces bassins sont ruraux, en décroissance démographique, avec une forte proportion de résidences secondaires. D'autres, comme les bassins de Vayrac, Souillac, Gourdon et Gramat, sont à la fois dynamiques sur le plan démographique et attractifs sur le plan touristique. D'autres bassins encore connaissent une affluence touristique marquée. Ainsi, dans 51 bassins de vie, ruraux pour la plupart, la population s'accroît de 10 à 50 % en août.

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

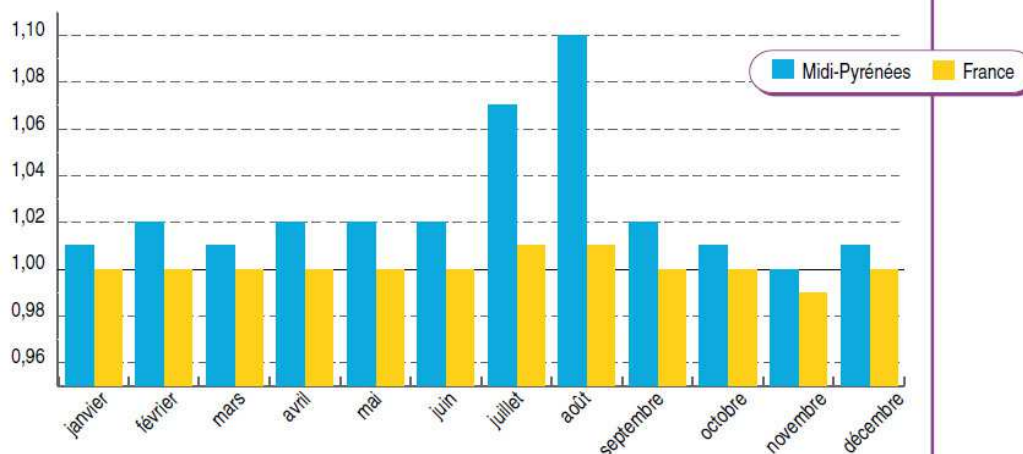
¹ Elle inclut le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires. La Consommation touristique intérieure (CTI) mesure la partie de la consommation des visiteurs français et étrangers acquise auprès de fournisseurs français de biens et services, au cours ou en vue des voyages effectués dans l'année considérée, en France ou à partir du territoire français.

² Bassins de vie, définition 1994 : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

³ Il s'agit des bassins de vie (zonage 1994) de Pierrefitte-Nestalas, Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary-Soulan, Arreau, Bagnères-de-Luchon, et Ax-les-Thermes.

Forte pression touristique en été

Rapport entre la population présente et la population résidente selon le mois

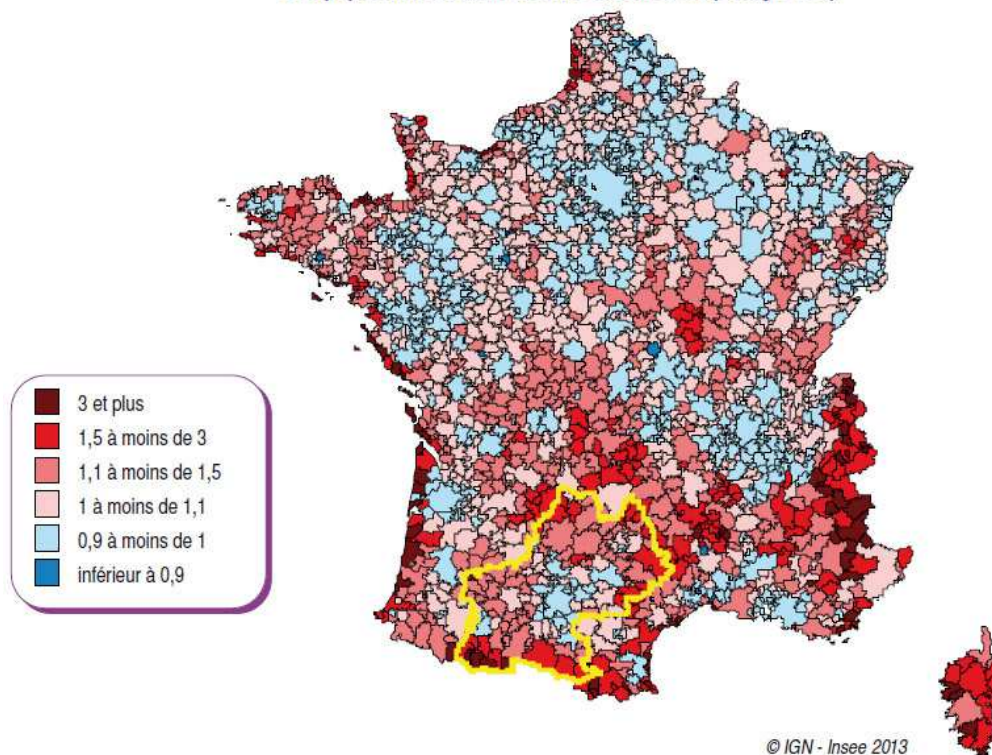


Note de lecture : en août, en Midi-Pyrénées, la population présente est 1,1 fois plus nombreuse que la seule population résidente. Population présente : population résidente plus population liée au tourisme (y compris professionnels) moins population en déplacement à l'extérieur de la zone (tourisme, raisons personnelles ou professionnelles...).

Sources : DGGIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

Une pression touristique particulièrement forte dans la chaîne pyrénéenne

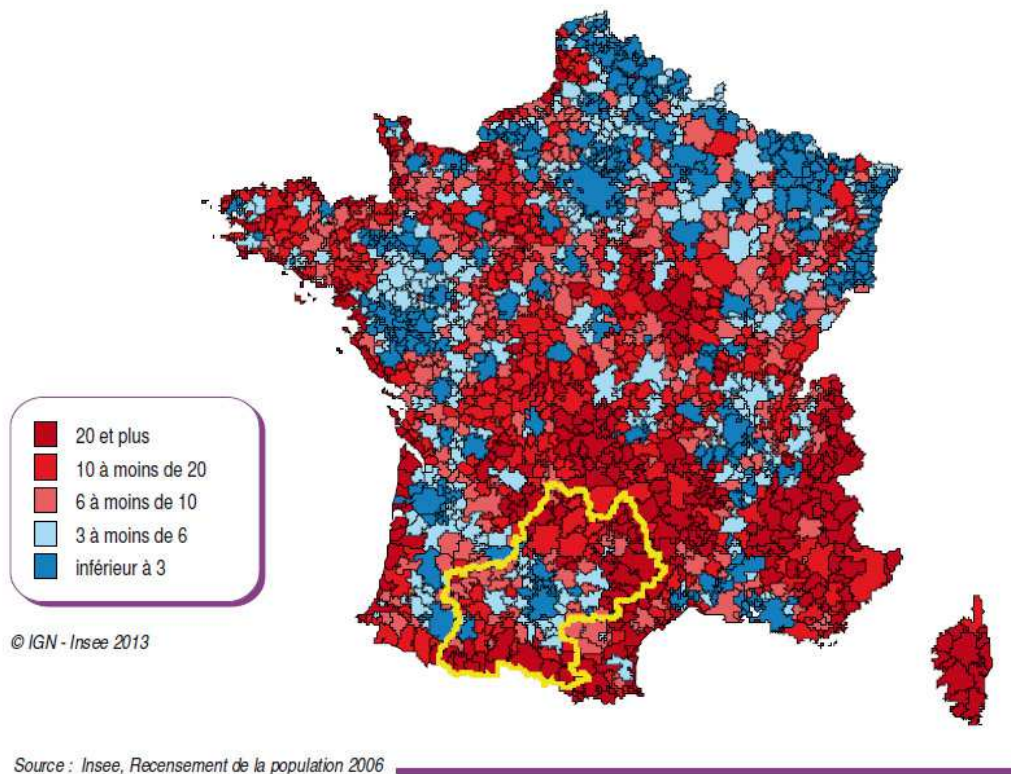
Rapport entre la population maximum présente un mois donné et la population résidente selon le bassin de vie (zonage 1994)



Sources : DGCIS, enquête SDT 2005 - Insee, Recensement de la population 2006

© IGN - Insee 2013

De nombreuses résidences secondaires dans les Pyrénées et Massif central
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements selon le bassin de vie (zonage 1994)



Pour en savoir plus :

- « [L'année touristique 2010 en Midi-Pyrénées](#) » - Insee Midi-Pyrénées - dossier électronique, juillet 2011
- « [Le rural en Midi-Pyrénées](#) » - Insee Midi-Pyrénées - Dossier n° 124, décembre 2004
- « [Le tourisme en France](#) » - Insee références, édition 2008
- « [Chiffres clés du tourisme](#) » - DGCIS, édition 2012

Finalité 3 :

la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

3-1 Le surendettement des ménages (mise à jour 2014)

Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédit à la consommation ou de crédit immobilier ou encore de charges courantes (loyer, impôts, factures). Il génère en outre directement ou indirectement d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

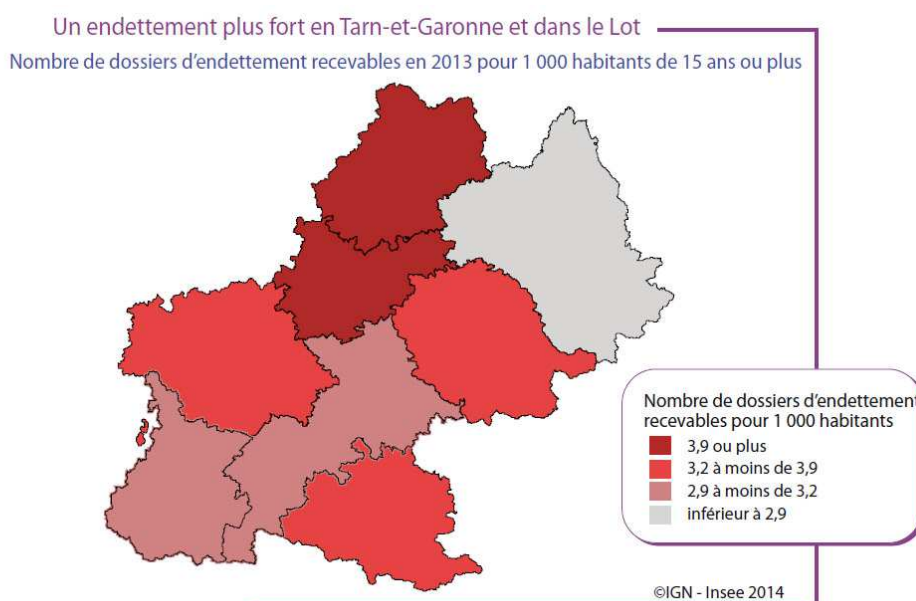
La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable, qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement des huit départements de la région.

Tendance

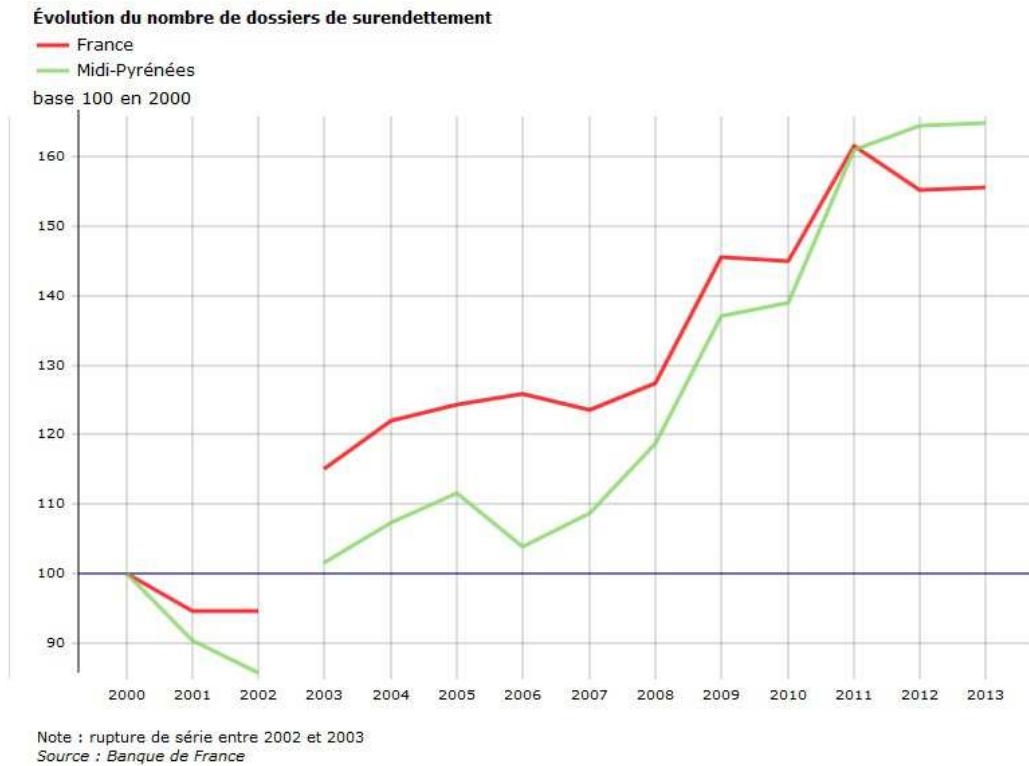
Depuis 2008 et le début de la crise, le phénomène de surendettement est en forte expansion, en Midi-Pyrénées plus encore qu'en France. Ainsi le nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement a progressé de 6,8 % entre 2008 et 2013 dans la région et de 4,1 % en France. Il s'élève à 7 750 unités en 2013 parmi 195 000 dossiers en France. Ce phénomène traduit les difficultés accrues des ménages midi-pyrénéens sur cette période. Néanmoins, avec moins de 400 dossiers enregistrés auprès des commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus en 2012, la région figure parmi les moins affectés par le surendettement, aux côtés de l'île-de-France, Rhône-Alpes, l'Alsace, l'Auvergne, la Bretagne et la Corse.

De fortes disparités existent entre les départements de la région : les ménages surendettés sont proportionnellement plus nombreux en Tarn-et-Garonne, qui concentre 10 % des dossiers de surendettement mais représente seulement 8 % des ménages de Midi-Pyrénées, et dans le Lot (8 % des dossiers et 6 % des ménages). Ils sont à l'inverse relativement moins nombreux en Haute-Garonne (40 % des dossiers et 44 % des ménages).



Sources : Insee - Recensement de la population 2011, Banque de France 2013

Le surendettement, un phénomène en expansion en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

- « Le surendettement des ménages, enquête typologique » - Banque de France, mars 2014

3-2 La pauvreté (mise à jour 2014)

Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et en cours de déclinaisons régionales.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus maintenu. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ». Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté : il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire : il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales mais il n'en fait pas moins débat : ainsi, le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 % ou à 60 %.

Le taux de pauvreté peut être décliné aux niveaux régional et départemental. Il devrait être prochainement disponible et mobilisé à des niveaux géographiques plus fins dans une des prochaines mises à jour annuelles de ce tableau de bord rénové, afin d'affiner l'approche territorialisée de la pauvreté monétaire.

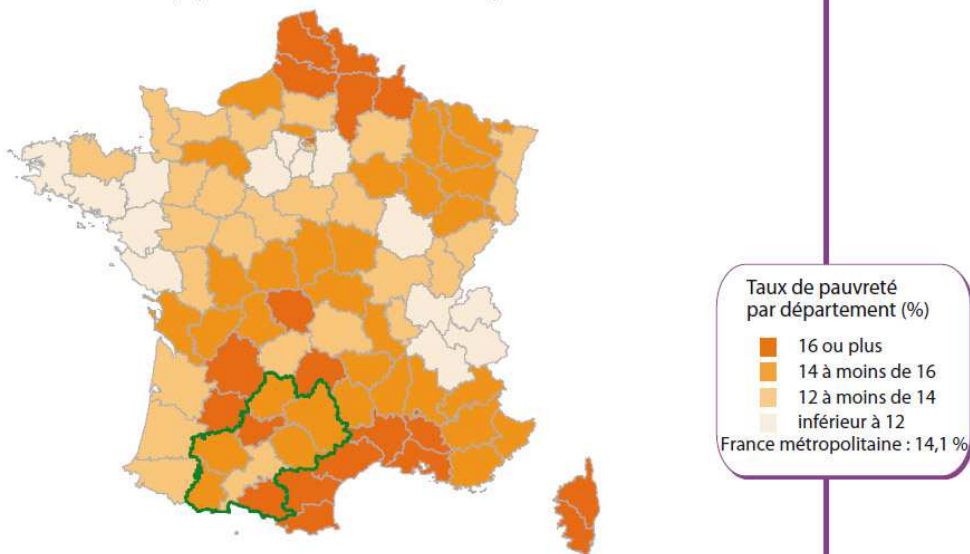
Tendance

En 2011, 14,6 % des Midi-Pyrénéens vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ces personnes disposent de moins de 977 euros par mois et par unité de consommation. La région est un peu plus concernée par la pauvreté qu'en moyenne sur le territoire métropolitain (14,3 %). Cependant, l'écart a diminué en trois ans : entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté augmente de 1,0 point dans la région et de 1,3 point en France métropolitaine.

Néanmoins de fortes disparités territoriales existent au sein de la région. En Ariège, où la pauvreté est déjà très présente, le taux de pauvreté progresse le plus (+ 1,7 point). De même, en Tarn-et-Garonne où elle est aussi très marquée, il augmente de 1,3 point. Ces deux départements sont d'ailleurs parmi les plus « pauvres » de métropole. À l'opposé, la Haute-Garonne abrite proportionnellement moins de personnes pauvres que le reste de la région (12,7 %) même si les écarts sont importants au sein du département. Les situations de pauvreté augmentent sur l'ensemble du territoire régional entre 2008 et 2011, mais de façon relativement moins prononcée dans les départements les plus ruraux : Aveyron, Gers et Lot.

L'indicateur d'intensité de pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. En 2011, il s'élève à 19,5 % en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine. Ainsi, la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent de moins de 787 euros par mois et par UC, soit 19,5 % de moins que le seuil de pauvreté (977 euros). Cet indicateur était de 19,1 % en 2010, aussi bien pour la région que pour la France métropolitaine. En Midi-Pyrénées, la pauvreté s'intensifie surtout en Ariège et en Hautes-Pyrénées, l'indicateur d'intensité de pauvreté gagnant 0,6 point.

Ariège et Tarn-et-Garonne
 parmi les départements les plus touchés par la pauvreté
 Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2011*



*le seuil de pauvreté monétaire est égal à 977 euros par mois et par unité de consommation en 2011
 Sources : Insee, Revenus disponibles localisés - 2011 © IGN - Insee 2014

Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale
 seulement en Haute-Garonne

Taux de pauvreté par département en 2008 et 2011

	Taux de pauvreté 2011 (%)	Taux de pauvreté 2008 (%)	Ecart taux de pauvreté 2008-2011 (en point)	Indicateur d'intensité de la pauvreté (%) en 2011
Ariège	18,6	16,9	1,7	21,4
Aveyron	15,2	15,0	0,2	18,3
Haute-Garonne	12,7	11,6	1,1	20,3
Gers	15,5	14,9	0,6	19,0
Lot	15,8	15,3	0,5	19,3
Hautes-Pyrénées	14,9	13,5	1,4	18,4
Tarn	15,7	14,6	1,1	19,3
Tarn-et-Garonne	17,4	16,1	1,3	19,5
Midi-Pyrénées	14,6	13,6	1,0	19,5
France métropolitaine	14,3	13,0	1,3	19,5

Source: Insee, revenus disponibles localisés 2008-2011

Pour en savoir plus :

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord / édition 2014 (données 2012) - Avril 2014
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=20991

400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées - Juillet 2012 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=21047

Les niveaux de vie en 2011 - Insee Première N°1464 - Septembre 2013 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1464

3-3 Le surpoids et l'obésité (édition 2013)

Pertinence

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le surpoids et l'obésité comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Elle a fait de l'indice de masse corporelle (IMC) l'instrument privilégié de diagnostic et de prévention de l'obésité dans le monde et proposé un classement. Ainsi, l'IMC est défini comme le rapport du poids (exprimé en kilogrammes) sur le carré de la taille (en mètre). Un adulte est considéré en surpoids quand son IMC dépasse 25 kg/m² et obèse à partir de 30.

En France, la prévalence de l'obésité a pratiquement doublé en quinze ans. Actuellement 15 % de la population adulte est obèse tandis qu'un enfant sur six présente un surpoids.

L'obésité est un marqueur et un contributeur d'inégalités sociales de santé. De plus, l'obésité est un facteur élevé de stigmatisation et de discrimination à l'embauche et à l'insertion sociale. Enfin, le surpoids et l'obésité sont aujourd'hui « le cinquième facteur de risque de décès au niveau mondial » selon l'OMS.

Ces dernières années, en France, l'augmentation du nombre de cas nouveaux ou anciens (prévalence) d'obésité est allée de pair avec un accroissement des inégalités sociales, qui a touché plus particulièrement les femmes. Cette prévalence de l'obésité a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles mais de façon inégale. Elle est restée inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Dans ce contexte, un plan de lutte national contre l'obésité a été mis en place en 2010 (Plan obésité 2010-2013). Il a pour but la prévention de l'obésité et l'amélioration de sa prise en charge, tout en accroissant l'effort de recherche sur ce problème de santé. Certaines actions sont relayées, en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma régional de prévention 2012-2017 de l'Agence régionale de santé (ARS).

Des données sont disponibles au niveau national et régional depuis 1997. L'étude ObÉpi analyse tous les trois ans la prévalence du surpoids et de l'obésité en France. C'est une enquête nationale par questionnaire postal auto-administré auprès d'un échantillon représentatif d'individus de 18 ans ou plus.

L'indicateur retenu ici est l'évolution de la prévalence de l'obésité pour les 18 ans ou plus.

Analyse

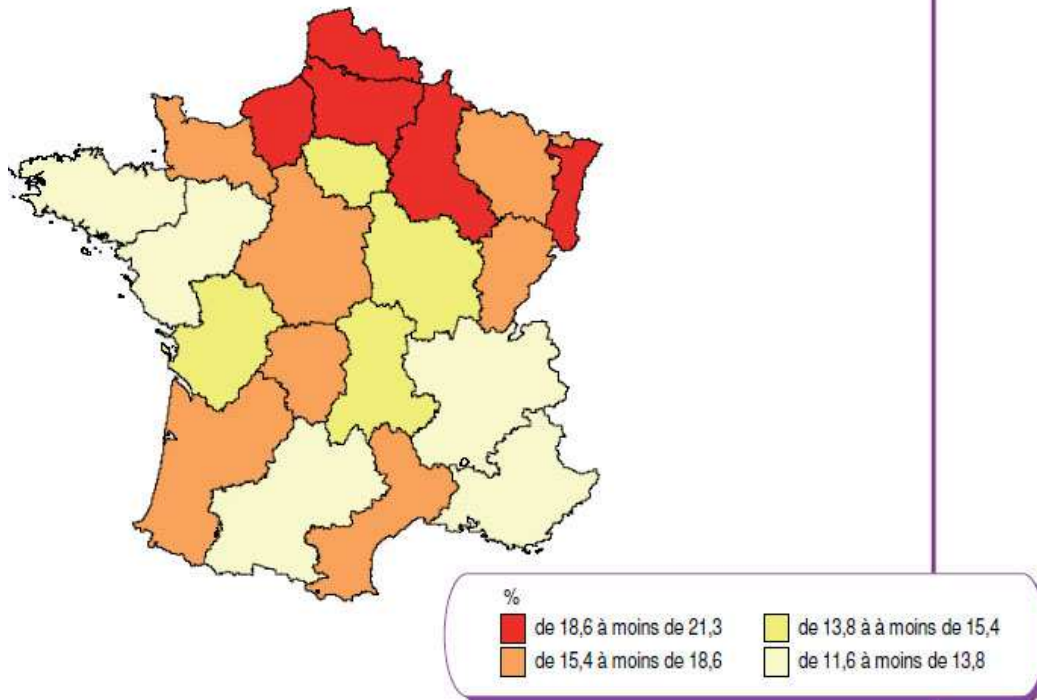
En Midi-Pyrénées, en 2012, le nombre de cas, nouveaux ou anciens, d'obésité atteint 11,6 % chez les adultes. Il a augmenté de près de moitié dans la région depuis 1997. Midi-Pyrénées se situe cependant en 2012 parmi les régions les moins touchées.

En Midi-Pyrénées, en 2012, la prévalence de l'obésité atteint 11,6 % chez les adultes ; elle concerne ainsi 267 000 personnes âgées de 18 ans ou plus. La région est la moins touchée de métropole juste avant Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de Loire. À l'opposé, Nord-Pas-de-Calais est la région la plus concernée par ce problème de santé publique avec un taux de 21,3 %, aux côtés d'autres régions du Nord de la France.

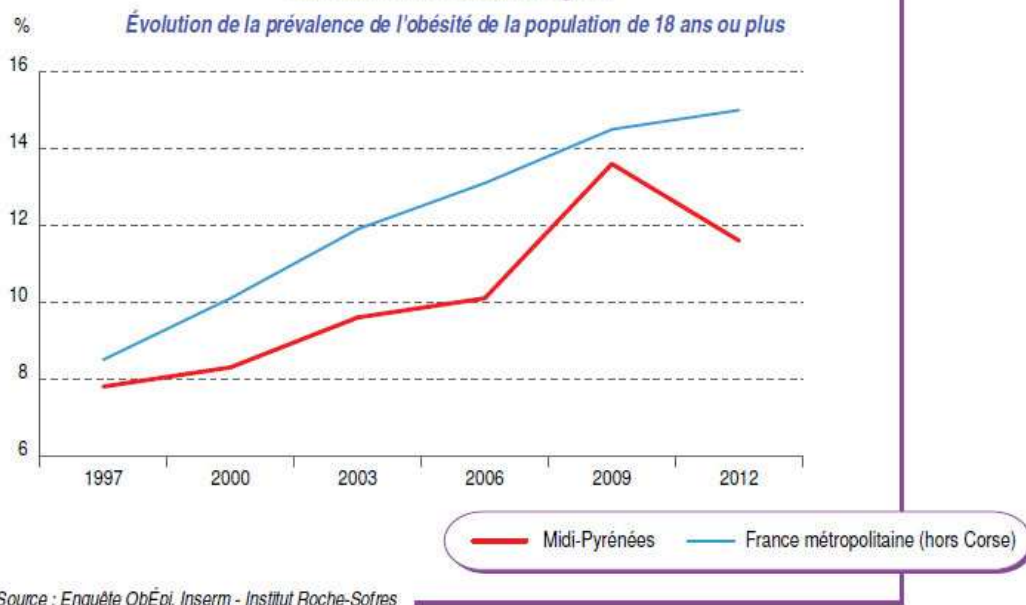
Cependant, la prévalence de l'obésité a fortement augmenté dans la région depuis 1997 : + 48,7 %. Cette augmentation est nettement inférieure à celle observée au niveau national (+ 76,5 %) ; elle traduit néanmoins un problème qui s'amplifie de manière importante sur longue période, même si cette tendance s'inverse en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2012. Ce retournement peut être lié au déploiement, depuis presque dix ans, du « Plan National Nutrition Santé » dans sa déclinaison régionale. En particulier, le schéma régional de prévention 2012-2017 de l'ARS Midi-Pyrénées prévoit actuellement l'organisation de programmes de promotion de l'équilibre nutritionnel (alimentation et activité physique) auprès de différentes tranches d'âge de la population (femmes enceintes, enfants de moins de trois ans, enfants scolarisés en école primaire, en collège, étudiants.), mais aussi des actions de repérage et d'orientation vers une prise en charge des personnes en surpoids et obésité.

Selon les résultats de l'enquête nationale ObÉpi, sur l'ensemble de la France, l'augmentation relative de la prévalence de l'obésité entre 1997 et 2012 a été plus importante chez les femmes. L'obésité augmente aussi avec l'âge. Si 15 % des adultes présentent une obésité au plan national, 32 % sont en surpoids.

Midi-Pyrénées parmi les régions les moins touchées
Taux de prévalence de l'obésité en 2012



Un recul récent dans la région



Pour en savoir plus :

- « La santé observée en Midi-Pyrénées » - Fiche Surpoids et obésité » - ORS
- « Schéma régional de prévention 2012-2017 » - ARS Midi-Pyrénées
- « Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité » - ObEpi 2012
- « Surpoids et obésité de l'adulte: prise en charge médicale de premier recours » - HAS, septembre 2011
- « Corps et appartenance sociale: la corpulence en Europe » - Insee, Données sociales - La société française - édition 2006 »
- « Surpoids et obésité : des inégalités sociales qui s'affichent sur les corps ? » - Insee, Séminaire inégalités du 23 mai 2008 »
- « Tableau de bord sur la santé » - ORS-ARS (page 70 « Nutrition, surpoids, obésité »)

3-4 Le vieillissement de la population (édition 2013)

Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

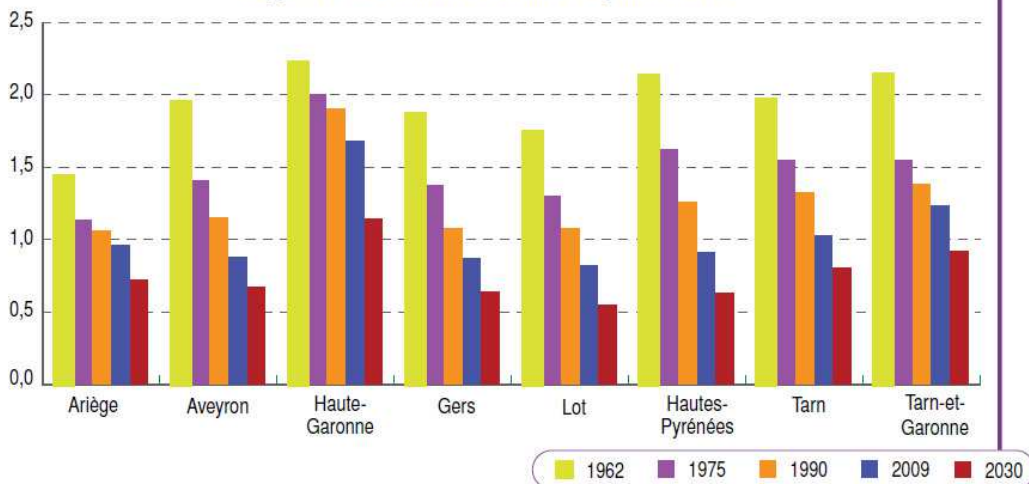
Analyse

La population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 863 000 habitants au 1^{er} janvier 2009. À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celles du nord. Les moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale contre 25 % en France métropolitaine, tandis que la proportion des plus de 65 ans atteint 19 % (respectivement 18 %).

Entre 1975 et 2009, la part des moins de 20 ans a diminué de 6 points dans la région alors que celle des 20 à 64 ans a augmenté de 4 points et celle des plus de 65 ans de 3 points. Ce vieillissement découle des différents événements démographiques qui ont jalonné la seconde partie du XX^e siècle. D'une part, la baisse de la fécondité contribue à réduire la part des jeunes. D'autre part, l'arrivée à des âges élevés des enfants du baby-boom et la baisse de la mortalité ont pour effet d'accroître la proportion des plus de 65 ans.

Malgré un fort dynamisme démographique, lié pour l'essentiel à la forte attractivité qu'exerce la région, Midi-Pyrénées devra faire face à un vieillissement croissant de sa population à l'horizon 2030 et à l'inégale répartition du phénomène sur le territoire. Au 1^{er} janvier 2009, les moins de 20 ans sont 1,2 fois plus nombreux dans la région que les personnes âgées de 65 ans ou plus. D'ici à 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, ce rapport s'inverserait. La part des moins de 20 ans descendrait à 22 % en 2030 (- 1 point), tandis que celle des 65 ans ou plus monterait à 25 % (+ 6 points). Ce vieillissement de la population ne toucherait pas de manière égale tous les départements de la région. Les effets migratoires contribueraient à maintenir relativement jeune la population dans les départements de la Haute-Garonne et dans une moindre mesure du Tarn-et-Garonne. Dans ces deux départements, en 2009, les jeunes de moins de 20 ans sont respectivement 1,7 et 1,2 fois plus nombreux que les personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que c'est l'inverse dans tous les autres départements de la région. En 2030, il n'y aurait plus que 1,1 jeune pour 1 personne âgée de 65 ans ou plus en Haute-Garonne et 0,9 jeune pour 1 personne âgée en Tarn-et-Garonne. Ce rapport serait le plus faible dans le Lot.

Plus de personnes âgées que de jeunes dans 5 départements sur 8 en 2009
Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 64 ans



Sources : Insee - Recensements de la population 1962 à 2009, projections Omphale 2010

En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5) devrait affecter un nombre fortement croissant de personnes âgées, en Midi-Pyrénées comme ailleurs. Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de 36 % entre 2010 et 2030 dans la région. La population âgée potentiellement dépendante s'accroîtrait dans des proportions bien différentes d'un département à l'autre : de + 25 % en Aveyron à + 48 % en Haute-Garonne. Les structures par âge des populations actuelles, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables expliquent ces différences. Ainsi, en Haute-Garonne comme dans le Tarn-et-Garonne, la part des 40-74 ans est en 2009 parmi les plus élevées de la région et ces générations auront entre 60 et 94 ans en 2030. À l'opposé, l'Aveyron est un département relativement âgé et sa population âgée augmenterait moins d'ici 2030, entraînant automatiquement une moindre croissance de la population âgée dépendante. La répartition des personnes âgées potentiellement dépendantes sur le territoire régional serait, en 2030, proche de celle de 2009. Seul le poids de la Haute-Garonne augmenterait sensiblement.

Evolution de la population âgée potentiellement dépendante par département
Projections 2010-2030

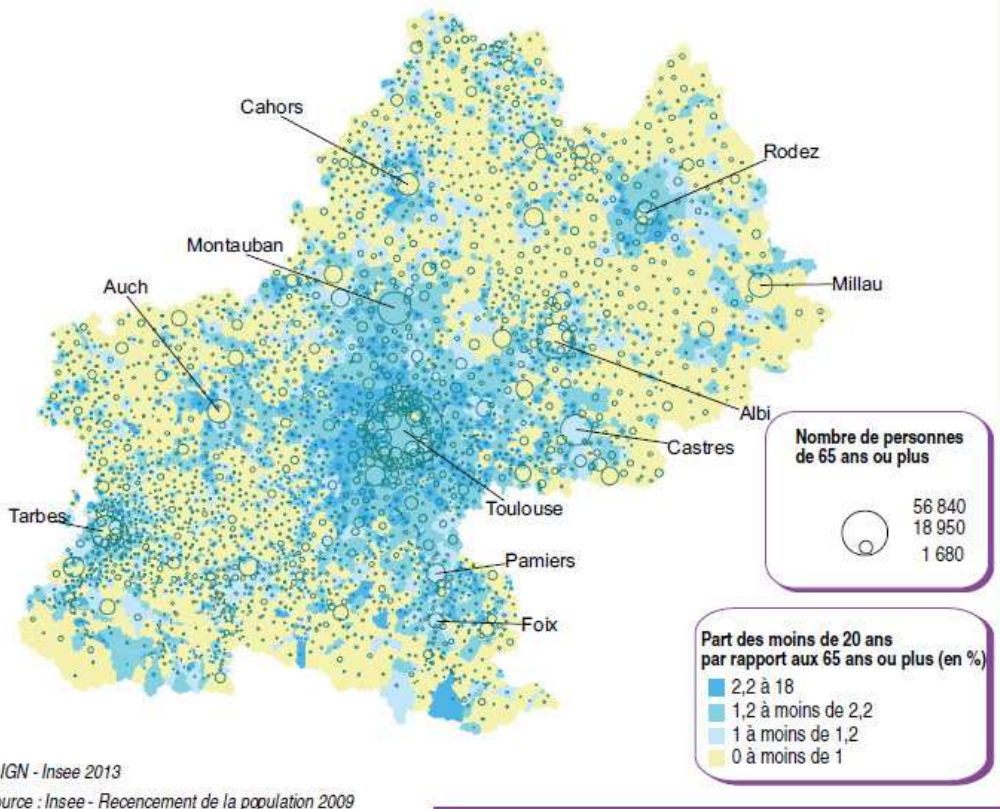
	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Projections de la population âgée potentiellement dépendante									
2030-2010	1 200	2 100	9 900	1 500	1 700	2 000	3 000	2 100	23 500
2030/2010	29 %	25 %	48 %	29 %	34 %	30 %	30 %	37 %	36 %
Projections de la population âgée									
2030-2010	20 100	27 700	132 900	22 900	24 500	22 700	41 400	32 400	324 600
2030/2010	45 %	32 %	54 %	39 %	43 %	33 %	38 %	53 %	44 %

Sources : Omphale 2010 Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009 Insee-Drees, Recensement de la population 2007

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la progression de la population active à partir de 2025. Après une hausse de 0,9 % par an entre 2007 et 2025, elle devrait se réduire à 0,4 % par an à l'horizon 2030, suite aux nombreuses arrivées à l'âge de 65 ans, à partir de 2025, des générations du baby-boom nées dans les années soixante. De plus, à partir de 2025, les entrées de jeunes sur le marché du travail midi-pyrénéen ne compenseraient plus les sorties de seniors. La population active augmenterait alors moins rapidement mais à un rythme cependant plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, sous l'hypothèse d'un maintien de l'attractivité de la région. Des tensions sur le marché du travail pourraient donc apparaître. Les déséquilibres territoriaux au sein de la région risquent aussi de s'accroître : la croissance de la population active se concentrerait surtout sur les deux zones d'emplois de Toulouse et Montauban.

Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain

Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

« [Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#) » - Insee Midi-Pyrénées - 6 pages n° 143, septembre 2012

3-5 - L'accessibilité aux soins de proximité (édition 2013)

Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires.

L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - fournit une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins.

Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur sont les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'à ces services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, la population la plus consommatrice de services de santé de proximité étant celle des retraités. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

Analyse

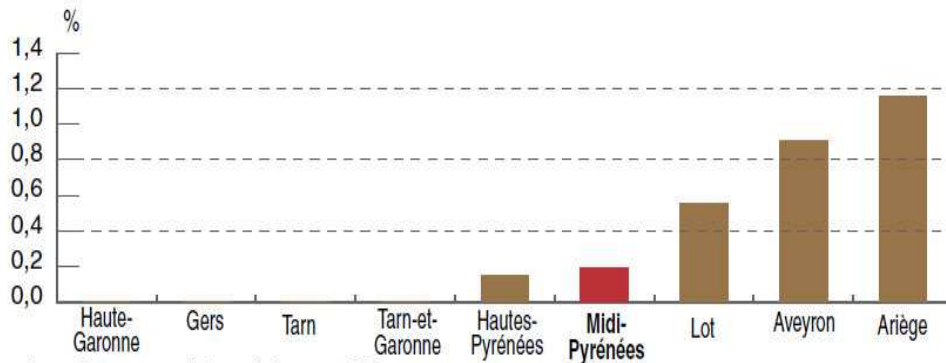
En 2009, 5 600 personnes, soit 0,2 % de la population, sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins de proximité en Midi-Pyrénées. L'Ariège et l'Aveyron sont les départements les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. L'éloignement concerne d'abord les chirurgiens-dentistes.

En Midi-Pyrénées, 0,2 % de la population habite dans l'une des 37 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité en 2009. Cela représente 5 600 habitants dans la région. Cette part est comparable à la moyenne nationale, avec ou sans l'Île-de-France. L'Ariège, l'Aveyron et, dans une moindre mesure, le Lot sont les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. Ainsi, 1,2 % de la population ariégeoise est éloignée d'au moins 20 minutes de l'un ou l'autre de ces cinq services de santé de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas du canton de Quérigut, en Ariège, mais situé dans le bassin de vie de Quillan (Aude), où la totalité des 500 habitants sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité. Dans les bassins de vie de Tarascon-sur-Ariège (Ariège) et Saint-Affrique (Aveyron), cette part dépasse les 5 %. À l'opposé, en Haute-Garonne, dans le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

Le chirurgien-dentiste est le praticien le moins souvent présent à proximité dans la quasi-totalité des communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité retenus pour l'indicateur. C'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel de santé, parmi ces cinq, dont ces communes sont éloignées. Cependant, certaines communes, notamment en montagne, cumulent des difficultés d'accès à toutes les professions de santé.

Soins de proximité : une accessibilité moindre en Ariège et en Aveyron

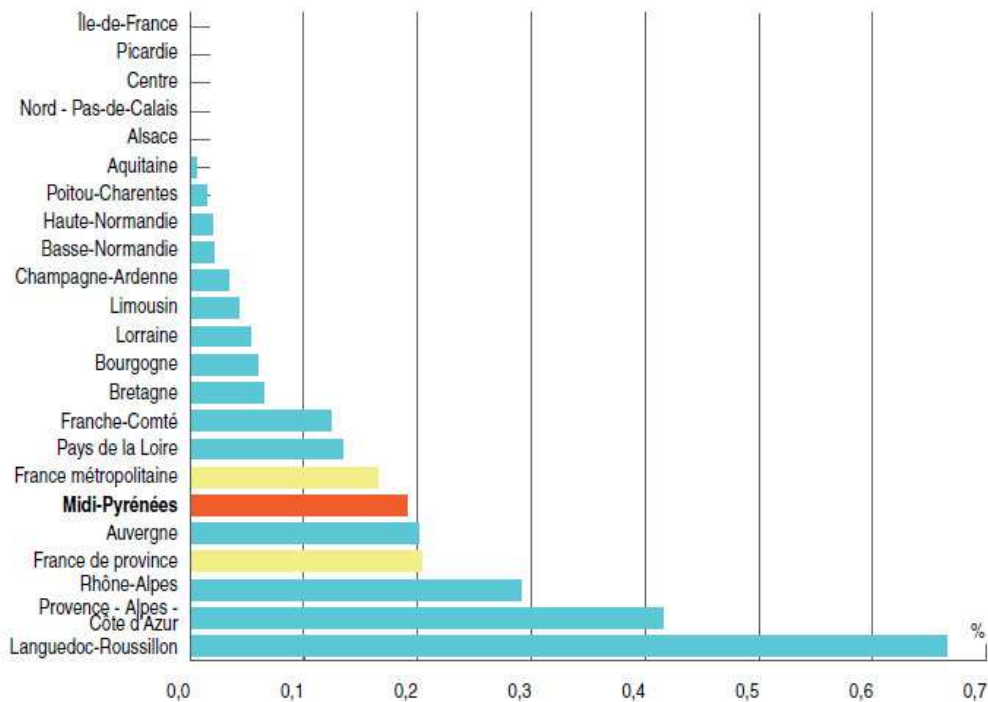
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Midi-Pyrénées dans la moyenne française

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité*



*La Corse (8,8 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Pour en savoir plus :

« Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité » - Insee Première n° 1418, octobre 2012
 « Garantie l'accès aux soins pour tous en Midi-Pyrénées (Projet régional de santé) », ARS, décembre 2012

3-6 L'accès aux équipements (édition 2013)

Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 31 commerces et services d'usage courants, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

Le distancier Odomatrix calcule les temps par rapport au chef-lieu de la commune et non par rapport aux adresses exactes : les déplacements au sein d'une même commune sont considérés comme nuls par convention.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

Analyse

L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est un peu plus long en Midi-Pyrénées qu'en France. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux.

Les Midi-Pyrénéens mettent en moyenne 5 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire : c'est une minute de plus qu'en moyenne en France métropolitaine.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus ruraux : l'Ariège, l'Aveyron, le Gers et le Lot. On y trouve une grande partie des 41 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces bassins de vie représentent un tiers des 127 bassins de vie de la région, mais concentrent seulement 7 % de la population. Il faut ainsi plus de 10 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans les bassins de vie de Réquista (Aveyron), Lacapelle-Marival (Lot) ou Saint-Girons (Ariège). Plus de 15 minutes sont même nécessaires dans les bassins de Mur-de-Barrez et Entraygues-sur-Truyère (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés pour les habitants des bassins de vie de montagne tels qu'Arreau (Hautes-Pyrénées) ou Lacaune (Tarn) et pour les Midi-Pyrénéens, peu nombreux, qui vivent dans des bassins de vie d'autres régions limitrophes de Midi-Pyrénées : ceux d'Argentat en Corrèze, de Bédarieux dans l'Hérault, du Vigan dans le Gard...

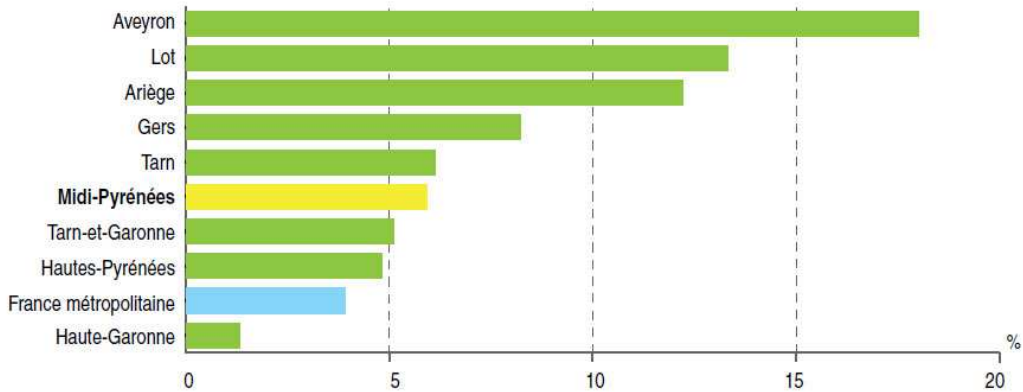
Les temps d'accès moyens ne sont vraiment inférieurs à la moyenne régionale qu'en Haute-Garonne (3 minutes), où près de 85 % de la population vit en milieu urbain et dispose sur place de la majorité des équipements.

La part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire dans la région (5,9 %, soit 168 500 habitants en 2009) est supérieure de deux points à la moyenne nationale.

Les disparités entre départements sont les mêmes que pour les temps d'accès. En Haute-Garonne, seul 1,3 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est dix fois plus en Ariège et dans le Lot, et ce taux atteint même 18 % en Aveyron. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus du quart de la population est assez éloignée des équipements intermédiaires : c'est le cas des bassins de vie de Mur-de-Barrez ou d'Entraygues-sur-Truyère, en Aveyron, ou encore de celui d'Ax-les-Thermes, en Ariège.

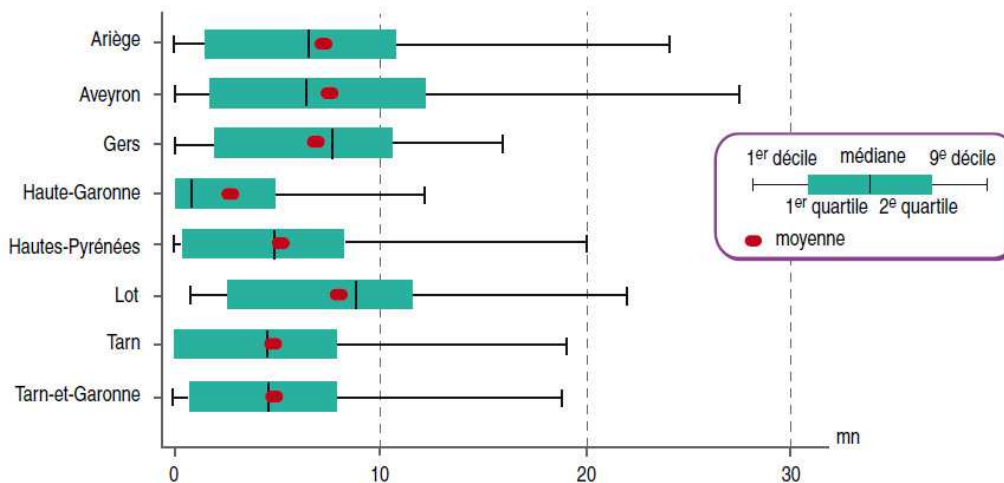
En termes de temps d'accès, des disparités entre les équipements de la gamme existent : si moins de 1 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'une gendarmerie, c'est plus de 10 % pour les bijouteries, les parfumeries ou les laboratoires d'analyses médicales.

Une part importante de la population éloignée des équipements dans les départements les plus ruraux
Part de la population à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Des temps moyens d'accessibilité élevés dans quatre départements
Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire



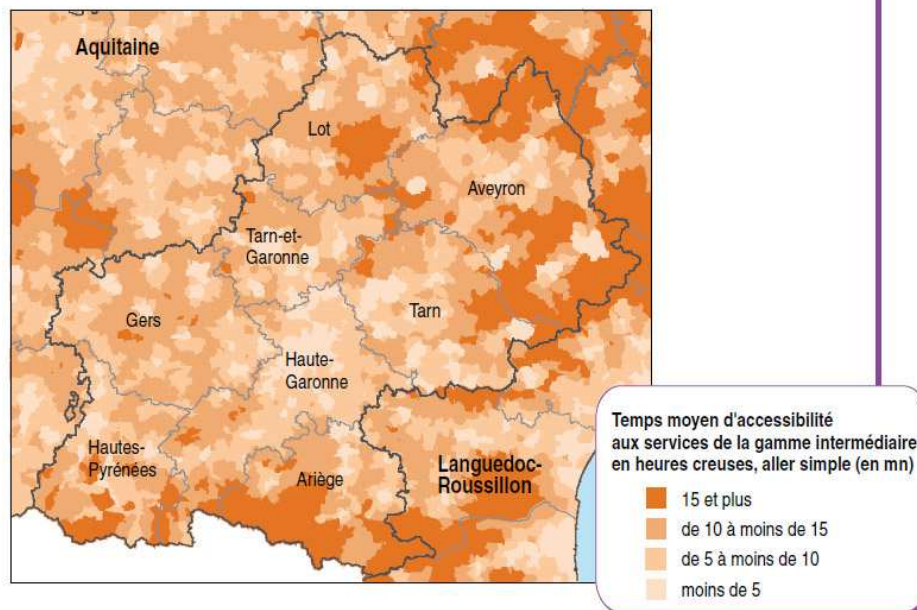
Note de lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture : le 1^{er} décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile, la valeur supérieure et le 9^e décile.

Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 1 minute 30 (1^{er} quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 6 minutes 30 (médiane) et 75 % moins de 10 minutes 50 (3^e quartile) et 10 % mettent plus de 24 minutes 45.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, BPE 2011

Montagne et Causses enclavés

Temps moyen d'accessibilité aux services de la gamme intermédiaire



Sources : Insee - BPE 2011, Recensement de la population 2009

© IGN - Insee 2013

Pour en savoir plus :

« [Les disparités territoriales à travers 127 bassins de vie](#) » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 146, décembre 2012

« [Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux](#) » - Insee Première n° 1425, décembre 2012

« [Le rural en Midi-Pyrénées, des territoires attractifs, inégalement équipés](#) » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 123, décembre 2009

« [L'espace rural en Midi-Pyrénées, dynamique démographique et accès aux équipements](#) » - Insee Midi-Pyrénées, Les dossiers de l'Insee, janvier 2010

3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans (édition 2013)

Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et sur une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un âge ou un sexe donnés à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En mars 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre.

Le taux d'emploi en 2010, retenu ici, est calculé à partir des résultats du recensement rénové de la population. Or le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison avec le dernier recensement général de 1999 s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

Analyse

En Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble de la France, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2010, si 70 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les 55 à 64 ans (40 %) et en particulier entre 60 et 64 ans. L'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge mais les Midi-Pyrénéennes ont un taux d'emploi légèrement supérieur à l'ensemble des Françaises.

En 2010, 70 % de la population de Midi-Pyrénées âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux très légèrement supérieur à la moyenne de la France métropolitaine. Comme dans l'ensemble du pays, ce taux d'emploi est très variable d'un âge à l'autre. Alors qu'il atteint 83 % en moyenne pour la population de 30 à 54 ans, il se réduit à 40 % pour les 55 à 64 ans (39 % au niveau national), bien loin de l'objectif de 50 % fixé par la Stratégie de Lisbonne pour 2010 pour cette tranche d'âge. Il tombe même à 17 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

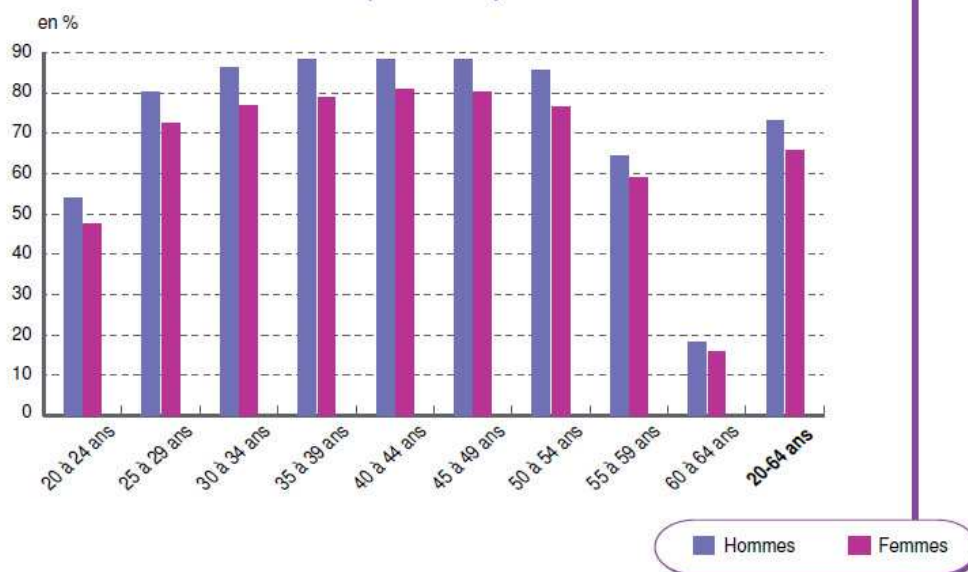
En Midi-Pyrénées, 51 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2010, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un « petit boulot ». Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est aussi plus faible en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (53 %), car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'attractivité et de l'importance des universités et des grandes écoles toulousaines.

En 2010, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes dans la région (66 % contre 73 %), même s'il est supérieur à la cible fixée par le sommet de Lisbonne : 60 % à l'horizon 2010.

Le taux d'emploi des femmes en Midi-Pyrénées est supérieur d'environ un point à celui observé en France métropolitaine. L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Et l'écart entre les femmes et les hommes reste marqué quelle que soit la tranche d'âge et ne s'atténue qu'au-delà de 55 ans. Au niveau infrarégional, c'est dans la zone d'emploi de Saint-Girons que le taux d'emploi des 20 à 64 ans est le plus faible (64 %). À l'opposé, ce taux est le plus élevé dans les zones d'emploi de Rodez (74 %), de Toulouse (71 %), de Figeac et dans la partie midi-pyrénéenne de la zone d'emploi de Brive (nord du Lot), avec 70 % dans ces deux derniers espaces.

Un taux d'emploi qui s'affaiblit dès 55 ans

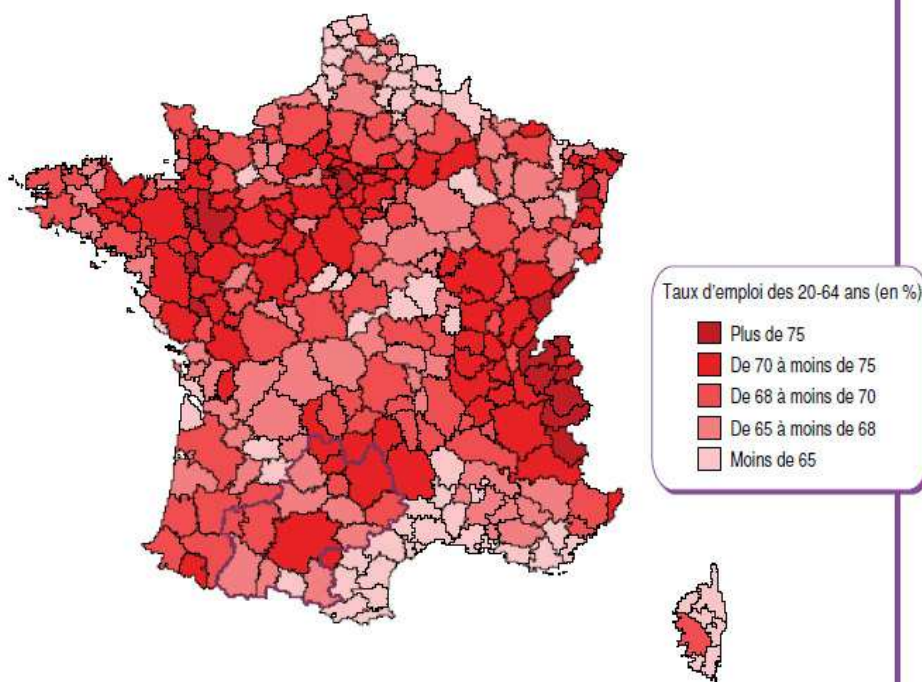
Taux d'emploi en Midi-Pyrénées en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Un taux d'emploi élevé dans la zone d'emploi de Rodez

Taux d'emploi des 20-64 ans selon les zones d'emploi 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Pour en savoir plus :

- « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 » - Insee, mars 2013
- « La prise en compte du développement durable dans les territoires » - Insee, septembre 2013
- « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : Des écarts plus marqués en équivalent temps plein » - Insee Première n° 1462, août 2013
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 » - Dares - Analyses n° 049, juillet 2012

3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi (édition 2013)

Pertinence

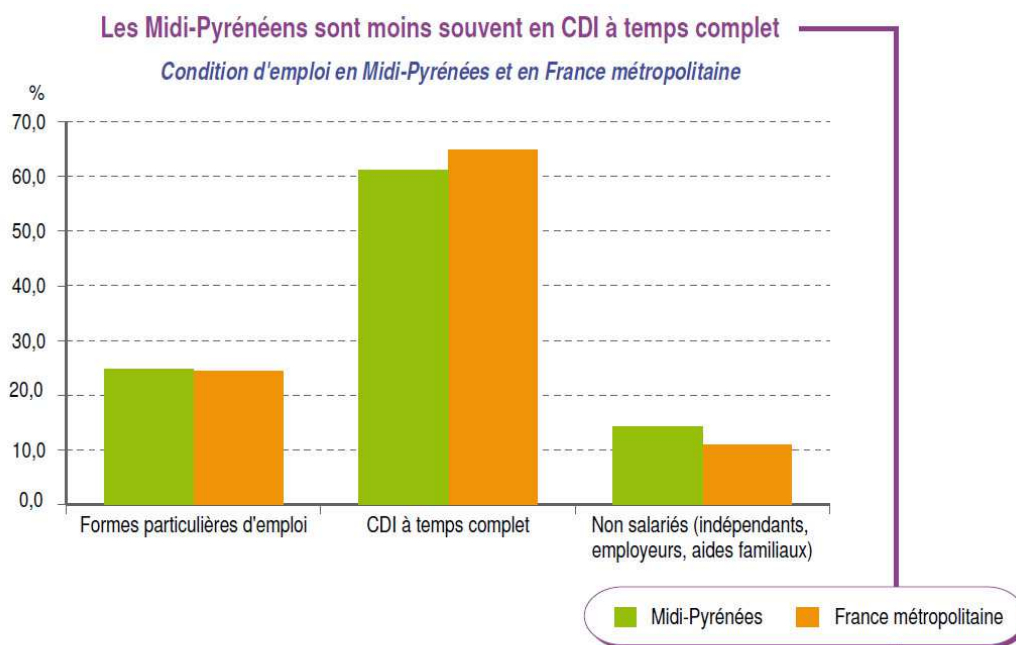
À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes variées d'emploi, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprises, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

Analyse

En 2010 en Midi-Pyrénées, près d'un quart des actifs en emploi occupe une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD), et ce à temps partiel. Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.

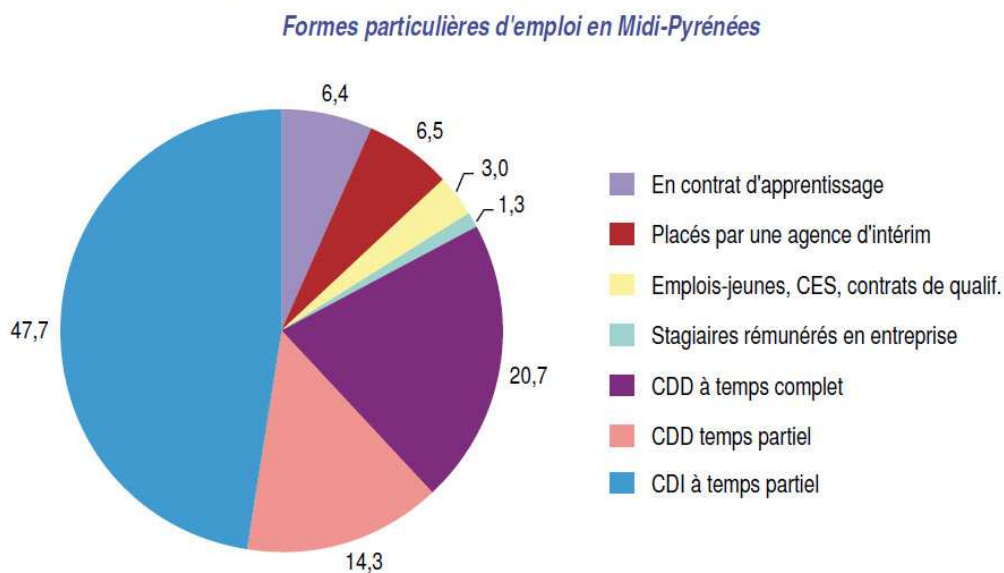


Source : Insee - Recensement de la population 2010

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

En 2010, près de 1 194 000 Midi-Pyrénéens ont un emploi, soit 89,0 % de la population active régionale. Parmi cette population active occupée, 61,0 % dispose d'un contrat salarié à durée indéterminée (CDI) à temps complet, ce qui est inférieur à la part de la France métropolitaine (64,7 %). En revanche, la région compte davantage de non salariés (14,2 % contre 10,9 %). Le quart restant des travailleurs, soit 296 000 personnes, occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD ou d'un CDI à temps partiel.

Le CDI à temps partiel, principale forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées



Source : Insee - Recensement de la population 2010

La principale forme particulière d'emploi dans la région est le CDI à temps partiel, qui concerne 47,7 % des Midi-Pyrénéens en forme particulière d'emploi. Arrive ensuite le CDD qui représente 35,1 % des formes particulières d'emploi, dont 14,3 % à temps partiel. Les contrats à temps partiel, CDD ou CDI, constituent ainsi la majorité des formes particulières d'emploi (62,0 %) et 15,4 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont plus nombreux dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine (respectivement 59,7 % et 14,5 %).

Les femmes bien plus souvent en formes particulières d'emploi que les hommes

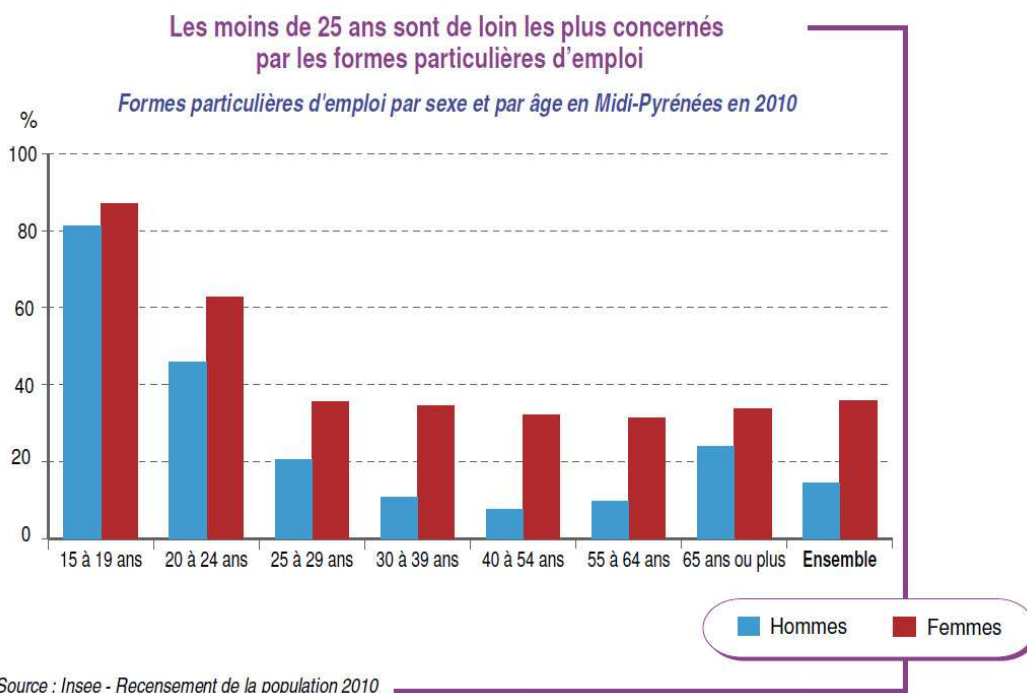
Formes particulières d'emploi par sexe en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine

En %	Nombre de salariés en FPE	Part FPE dans tout type d'emploi	Part CDD à temps complet dans les FPE	Part CDD à temps partiel dans les FPE	Part CDI à temps partiel dans les FPE	Part autres FPE dans les FPE
Hommes						
Midi-Pyrénées	92 635	14,7	32,2	12,3	21,8	33,7
France métropolitaine	2 032 738	14,8	32,7	11,9	20,1	35,4
Femmes						
Midi-Pyrénées	203 391	36,0	15,5	15,2	59,6	9,7
France métropolitaine	4 335 763	34,9	16,3	14,7	58,0	11,0

Source : Insee - Recensement de la population 2010

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : 36,0 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi contre 14,7 % pour les hommes dans la région. Elles sont alors surtout en CDI à temps partiel (59,6 % d'entre elles). Au total, près des trois quarts des femmes en formes particulières d'emploi sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26,9 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : ils sont en effet trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un CDI à temps partiel. En revanche, le CDD à temps complet est parmi eux beaucoup plus développé : près d'un tiers des hommes en formes particulières d'emploi, soit le double de chez les femmes. Les hommes sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 28,3 % contre 5,9 %.



La fréquence et les modalités des formes particulières d'emploi varient fortement selon l'âge du travailleur. Les plus jeunes sont sans surprise très souvent concernés : c'est le cas de 83,2 % des jeunes actifs de 15 à 19 ans en Midi-Pyrénées et de 53,5 % des 20 à 24 ans. Pour la plupart de ces jeunes, le processus d'insertion professionnelle est néanmoins en cours. Et la part des formes particulières d'emploi diminue beaucoup à partir de 25 ans. Les moins concernés sont les 40 à 54 ans, même si ces situations touchent encore près d'1 actif en emploi sur 5 dans cette tranche d'âge. Et à tous les âges, les femmes occupent plus souvent des formes particulières d'emploi que les hommes.

Le niveau d'études diminue le risque de se retrouver en formes particulières d'emploi. Ainsi plus de 30 % des actifs occupés sans diplôme sont en forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées. C'est également le cas des personnes qui n'ont que le brevet des collèges. Ceux qui ne disposent que d'un baccalauréat général sont aussi très concernés (29 %).

À l'opposé, les diplômes supérieurs au baccalauréat permettent à leurs détenteurs d'être moins souvent en forme particulière d'emploi et de décrocher un CDI à temps complet. C'est aussi le cas des titulaires de formations professionnelles courtes, telles que le CAP ou BEP.

Pour en savoir plus :

- « [Emploi des jeunes : Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées](#) » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 134, juin 2011
- « [Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux](#) » - Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

3-9 Le chômage (mise à jour 2014)

Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie, l'accès à l'emploi, et touche de ce fait à l'épanouissement individuel. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en termes de prestations. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale et peut déboucher sur des situations de précarité. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 qui succède à la stratégie européenne de Lisbonne « pour la croissance et l'emploi » veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail.

Le chômage est défini selon le Bureau international du travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici est le taux de chômage (au sens du BIT), nombre de personnes en recherche effective d'emploi rapporté à l'ensemble de la population active (en emploi ou à la recherche d'un emploi). Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C³ inscrits à Pôle emploi.

Avertissement : *Les séries de taux de chômage localisés ont été révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage a été revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,3 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers). À partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont réropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage à un niveau inférieur de 0,5 point pour la région au 31/12/2012 par rapport aux données publiées antérieurement : 9,9 % au lieu de 10,4 %.*

Tendance

Fin 2013, le taux de chômage en Midi-Pyrénées se stabilise à 10 % de la population active, légèrement plus haut qu'en France métropolitaine (9,8 %). Après une forte hausse en 2012 et au cours du 1^{er} semestre 2013, le chômage recule légèrement au cours du 2nd semestre 2013 (- 0,2 point) avec l'amélioration conjoncturelle de l'activité et de l'emploi.

³ Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

Stabilisation du chômage en 2013



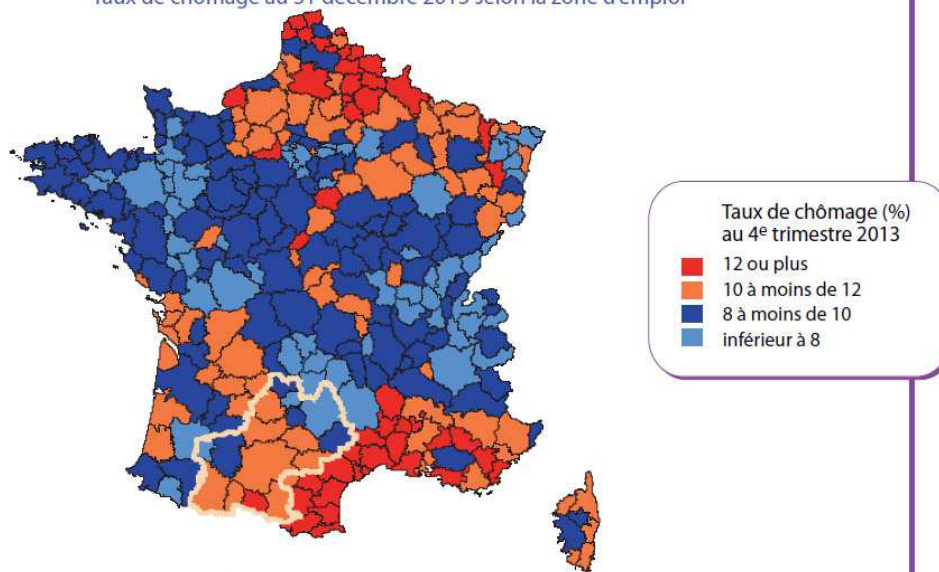
En 2013, la hausse du taux de chômage s'interrompt dans la quasi-totalité des départements de Midi-Pyrénées, à l'exception de la Haute-Garonne où il augmente encore un peu au cours du 2nd semestre. Fin 2013, Le Lot, et surtout, le Gers et l'Aveyron bénéficient d'un taux de chômage plus faible que la moyenne régionale.

Fin 2013, 244 600 Midi-Pyrénéens sont inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi et en recherche active d'emploi (catégories A, B ou C¹). Cette population est en augmentation (+ 7,3 %) pour la 6^e année consécutive : depuis fin 2007, la hausse atteint 66 %. Elle est plus importante qu'en France métropolitaine (59 %) du fait notamment du dynamisme de la population active lié à l'attractivité de la métropole toulousaine. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi en 2013 dans la région s'effectue essentiellement au 1^{er} semestre. Les seniors (50 ans ou plus) sont toujours les plus touchés tandis que, depuis quatre ans, les jeunes sont ceux qui s'en sortent le mieux, alors même qu'ils avaient été durement touchés au début de la crise par la réduction du recours aux intérim et aux contrats à durée déterminée.

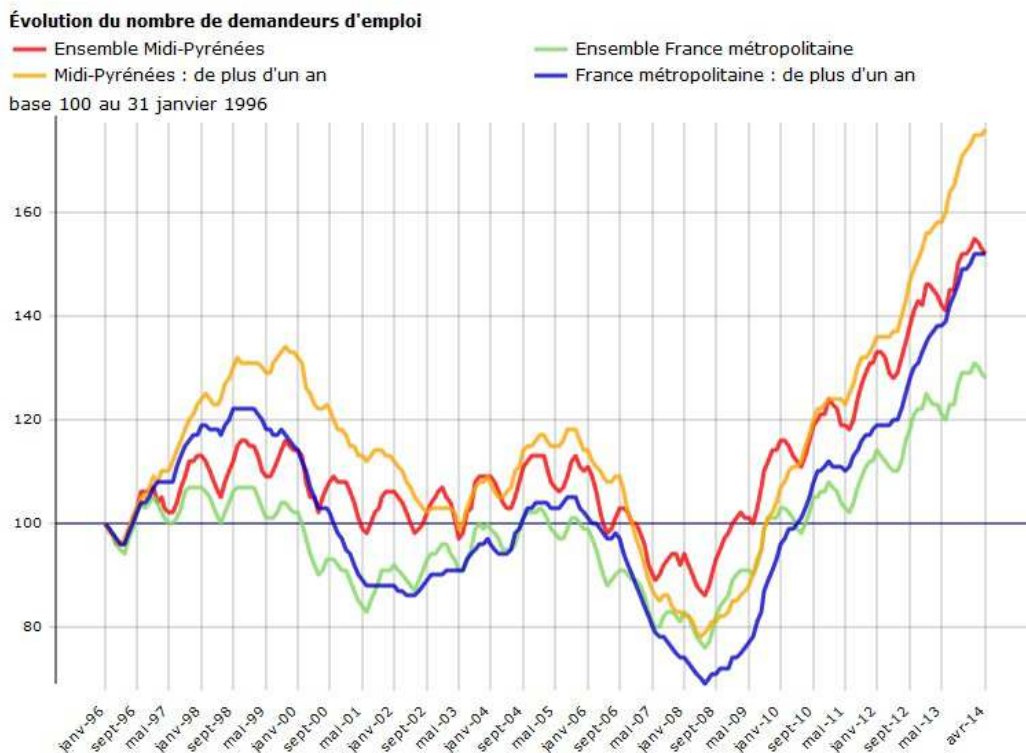
Le chômage de longue durée (inscription depuis un an ou plus) continue lui aussi sa progression à un rythme toujours important (+ 13,2 % en 2013) en Midi-Pyrénées. Ainsi, fin 2013, 41 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. Depuis fin 2007, leur nombre a plus que doublé, avec une hausse de 109 %.

Un taux de chômage assez faible en Aveyron, dans le Gers et dans le nord du Lot

Taux de chômage au 31 décembre 2013 selon la zone d'emploi



Forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée



Pour en savoir plus :

« [Le bilan économique 2013 en Midi-Pyrénées](#) » - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique, mai 2014

« [Les notes trimestrielles de conjoncture](#) » - Insee Midi-Pyrénées

« [Baromètre de la demande d'emploi des jeunes et des seniors](#) » - Direccte Midi-Pyrénées, publication trimestrielle

3-10 Les inégalités de salaires entre hommes et femmes (édition 2013)

Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Par delà le principe d'égalité, inscrit pour la première fois dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Un nouveau projet de loi est en gestation en 2013 qui vise à combattre les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle. Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

L'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public, hors agriculture et particuliers employeurs, chefs d'entreprises salariés, apprentis, stagiaires et contrats aidés. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

L'extension du champ couvert au secteur public devrait néanmoins être réalisable lors d'une prochaine mise à jour annuelle de ce tableau de bord.

Analyse

En Midi-Pyrénées comme en France de province, les femmes restent moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2010, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge. L'écart de salaire horaire net moyen s'atténue un peu entre 2005 et 2010, mais plus faiblement en Midi-Pyrénées (- 0,7 point) qu'en province (- 1 point).

En 2010, en Midi-Pyrénées, l'écart de salaire horaire net entre hommes et femmes est un peu plus marqué qu'en France de province : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 19 % à celui des hommes (contre - 17 % en province). La pratique du temps partiel participe nettement aux inégalités de revenus : l'écart de salaire horaire net entre les femmes et les hommes est en effet de 17 % pour les salariés à temps complet mais il atteint 22 % pour les salariés à temps partiel dans la région. Le temps partiel semble ainsi brider davantage la carrière des femmes ; il est aussi plus souvent synonyme pour elles d'emplois peu qualifiés et donc moins bien rémunérés. L'écart de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes se réduit entre 2005 et 2010, mais de 0,7 point seulement en Midi-Pyrénées, contre - 1 point en province. Au sein de la région, la même tendance se dessine, excepté dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne où l'écart est stable voire augmente légèrement. En Haute-Garonne, le recul des inégalités est plus marqué (- 1,3 point en cinq ans), mais celles-ci restent cependant les plus fortes de la région en 2010 (- 21 %) : ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

Des écarts de salaire horaire moyen qui persistent
Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes de 2005 à 2010,
par département de Midi-Pyrénées (en euros)

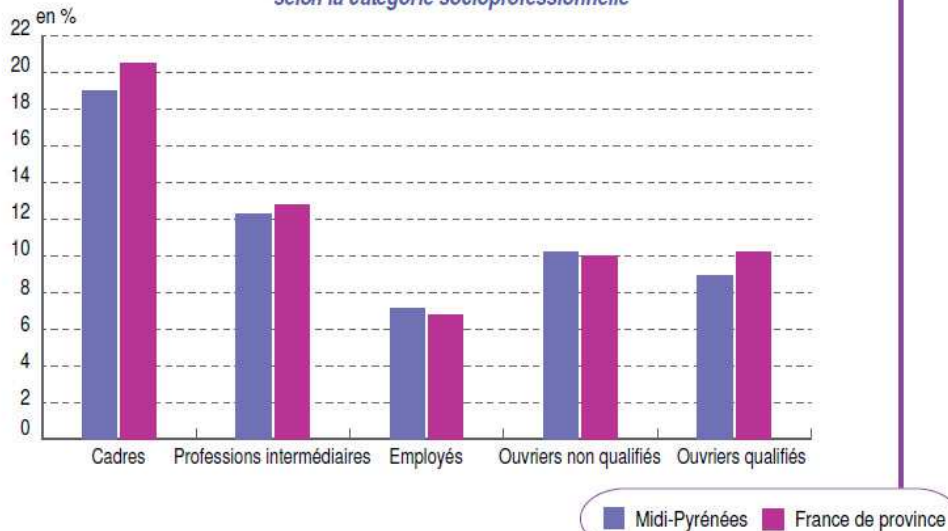
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ariège	16,9	16,9	17,6	16,3	16,0	16,0
Aveyron	14,7	14,5	14,1	14,2	14,1	14,4
Haute-Garonne	22,4	22,1	21,5	21,3	21,5	21,1
Gers	15,9	15,2	15,9	15,6	15,4	15,3
Lot	14,7	14,4	14,3	14,1	13,6	14,0
Hautes-Pyrénées	16,6	16,3	16,1	16,6	16,4	16,2
Tarn	15,8	15,8	15,6	16,0	16,1	15,9
Tarn-et-Garonne	16,0	16,7	16,6	16,5	16,3	16,2
Midi-Pyrénées	19,5	19,3	19,0	19,0	19,0	18,8
France de province	18,2	17,9	17,9	18,0	17,8	17,1

Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)

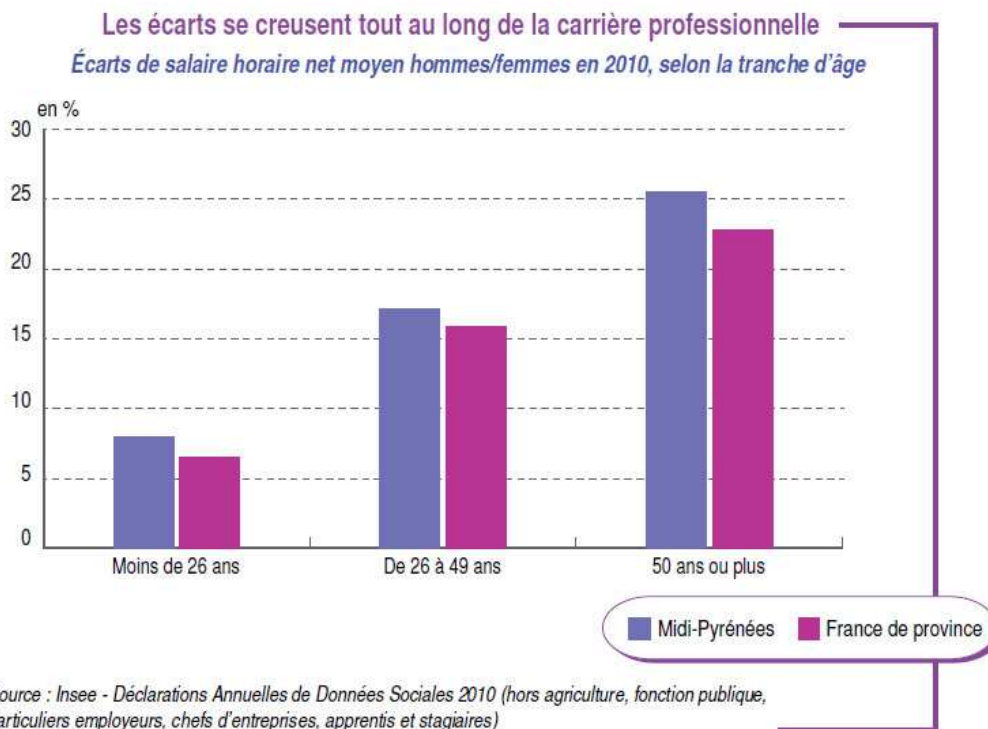
Les écarts de salaires horaires traduisent en partie le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres (11 % des salariées en Midi-Pyrénées, contre 19 % pour les hommes), catégorie pour laquelle le salaire horaire net est en moyenne plus de deux fois supérieur à celui des ouvriers. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre et c'est parmi les salariés les plus aisés qu'il est le plus fort. En 2010, la différence est relativement faible pour les employés (7 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 10 %) en Midi-Pyrénées. Elle est bien plus élevée pour les professions intermédiaires (12 %) et surtout pour les cadres (21 %). Ces disparités reflètent encore en partie la répartition différenciée des emplois entre les hommes et les femmes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, mais pas seulement. Ainsi, les femmes peuvent être touchées par ce qu'on appelle communément le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à responsabilité et donc des salaires plus élevés.

De plus faibles écarts pour les ouvriers et professions intermédiaires

Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes en 2010,
selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs ; chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)



En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France de province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2010 dans la région, si la différence est de 8 % pour les salariés de moins de 26 ans, elle est de 17 % pour ceux qui ont entre 26 et 49 ans et de 26 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants et qui peuvent représenter un frein dans leur parcours professionnel.

Les écarts de salaires entre hommes et femmes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. À caractéristiques observées comparables, l'écart de salaire horaire net non expliqué entre les hommes et les femmes seraient encore de 8 % sur un écart total de 19 % en Midi-Pyrénées en 2010.

Pour en savoir plus :

- « [Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes](#) » - Insee Première n° 1436, mars 2013
- « [Chiffres clés de 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) » - Direction générale de la Cohésion sociale, mars 2013
- « [Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année](#) » - Insee, France Portrait Social, 2011
- « [Les salaires en France](#) » - Insee références, édition 2010
- « [Femmes et hommes, regards sur la parité](#) » - Insee références, édition 2012
- « [Les femmes en Midi-Pyrénées - édition 2007](#) » - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE
- « [Égalité professionnelle en Midi-Pyrénées : des progrès encore insuffisants](#) » - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE

3-11 La vie associative (mise à jour 2014)

Pertinence

Le secteur associatif est réputé générer du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement d'hommes et de femmes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 1 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception du département de la Moselle et de la région Alsace), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional en Midi-Pyrénées.

Tendance

En 2013, plus de 3 700 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Si le volume des créations annuelles a globalement diminué depuis 2009, comme en métropole, l'initiative associative reste dans la région plus forte que dans l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux de création d'associations y est en effet supérieur : 1,26 création pour 1 000 habitants, contre 1,00. Midi-Pyrénées arrive ainsi en troisième position parmi les 22 régions métropolitaines, après la Corse et le Languedoc-Roussillon.

La Haute-Garonne concentre à elle seule 47 % du volume des créations régionales mais elle n'arrive qu'en troisième position parmi les huit départements de la région pour le taux de création. Les plus dynamiques, en matière de créations d'associations, sont l'Ariège et le Lot.

En Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble du pays, les domaines de la culture, des sports et activités de plein air, ainsi que celui des loisirs, sont les plus prisés par les créateurs d'association : plus de la moitié des créations se font en 2013 dans l'une de ces trois catégories. Celles liées à la culture, aux sports et activités de plein air sont relativement plus nombreuses qu'en moyenne en métropole : elles représentent 42 % des associations créées au cours des trois dernières années (2011 à 2013) en Midi-Pyrénées, contre 39 % au niveau national.

Midi-Pyrénées plus dynamique en termes de créations d'associations

Les créations d'associations dans les départements en 2013

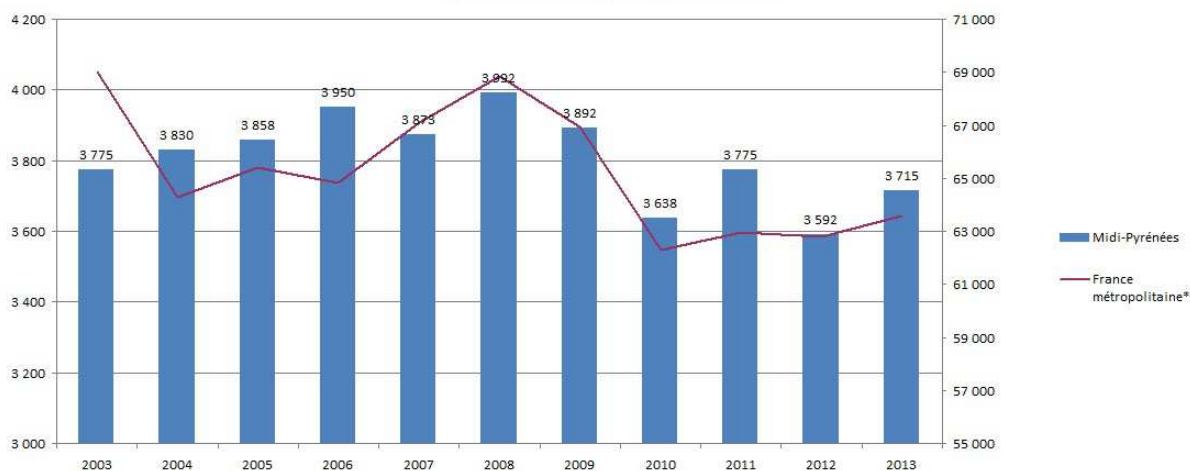
	Nombre de créations en 2013	Nombre de créations pour 1 000 habitants en 2013
Ariège	224	1,46
Aveyron	330	1,20
Haute-Garonne	1 740	1,35
Gers	192	1,00
Lot	246	1,40
Hautes-Pyrénées	273	1,19
Tarn	448	1,17
Tarn et Garonne	262	1,05
Midi-Pyrénées	3 715	1,26
France métropolitaine*	63 580	1,00

* : Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

Légère reprise des créations en 2013

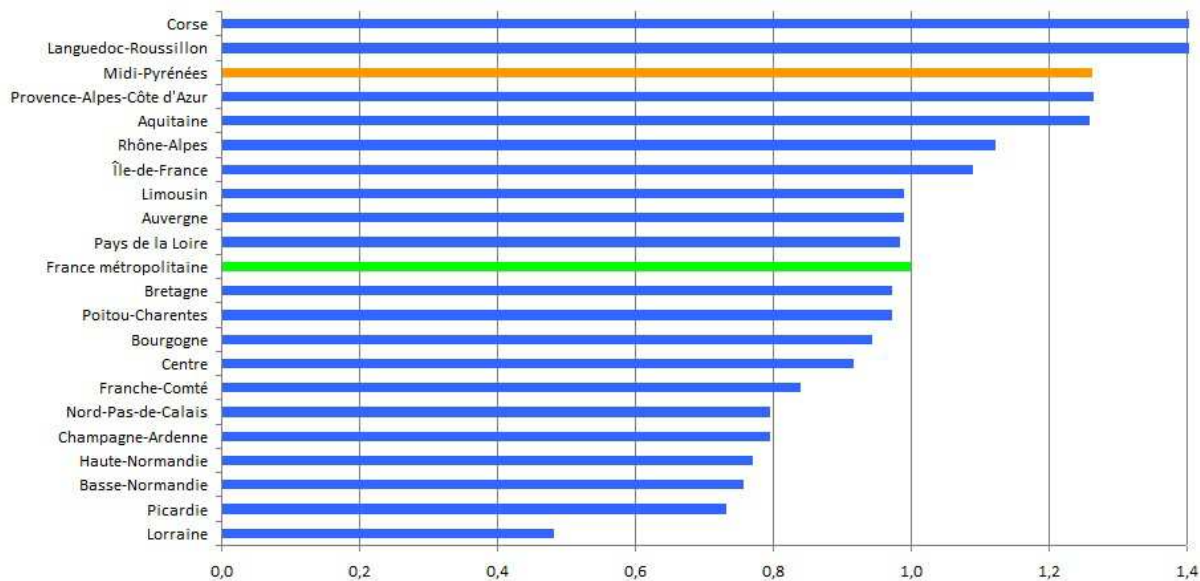
Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées et comparaison avec la tendance nationale



* : Hors Alsace et département de la Moselle
Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

Midi-Pyrénées, 3^e région métropolitaine en terme de créations d'associations

Classement des régions* selon le taux de création d'associations en 2013 (nombre de créations pour 1 000 habitants)



(*) Les associations du département de la Moselle et de la région Alsace ne figurent pas sur ce graphique car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de déclaration.

Source : Journal Officiel

La culture et le sport en pointe en Midi-Pyrénées

Répartition des inscriptions des associations créées au cours des années 2011, 2012 et 2013 par domaine d'activité (en %)

Domaine d'activité	Midi-Pyrénées	France
Culture	24,1	23,0
Sports, activités de plein air	18,1	16,0
Loisirs	12,6	13,2
Social	7,2	7,9
Santé	4,7	4,0
Education, formation	6,7	6,2
Economie	4,6	4,3
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,2	2,1
Environnement, cadre de vie	4,5	3,7
Autres (*)	15,3	19,6
Total	100,0	100,0

(*) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Source : Journal Officiel, traitement Recherches et Solidarités

Pour en savoir plus :

« Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées » - Cahiers de la DRJSCS Midi-Pyrénées - n°7, juin 2013

« Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 » - Insee Première N°1327, décembre 2010

Recherches et Solidarités : <http://www.recherches-solidarites.org/>

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014 »

3-12 Les risques technologiques et miniers (édition 2013)

Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit «aléa», avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Suite à l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'état l'élaboration de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites classés « Seveso seuil haut », dits aussi AS (autorisation avec servitudes), au sens de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par l'industriel. Ces objectifs sont également retenus dans le Grenelle de l'environnement. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT définissent des servitudes et le financement de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés AS nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites proches.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de Plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés.

La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant compte d'une part, des aléas miniers résiduels sur les territoires concernés (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain,...) et d'émanation de gaz de mine, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation.

Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi concernés par un PPRM en Midi-Pyrénées.

Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un simple Porté à Connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

Analyse

En Midi-Pyrénées, 22 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1er juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée. La moitié des sites concernés sont localisés en Haute-Garonne et cinq dans l'aire toulousaine, en lien avec la concentration de population (dépôts pétroliers ou gaziers notamment). Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur le bassin de Carmaux a été approuvé en 2012 et un sur celui de Decazeville devrait l'être avant fin 2015.

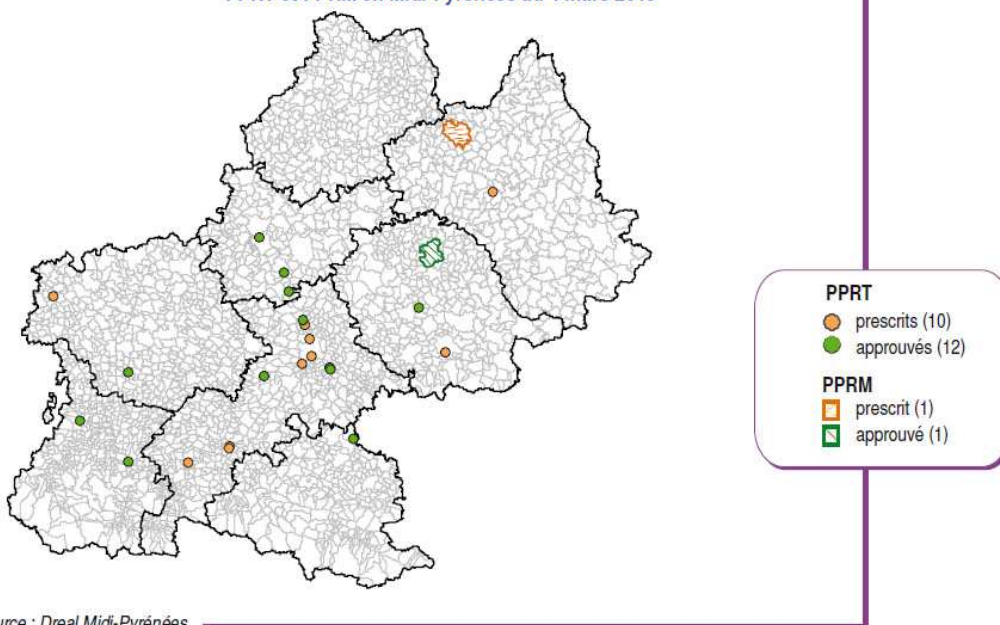
La région Midi-Pyrénées comprend à ce jour 22 sites Seveso « seuil haut » pour lesquels des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être élaborés : à savoir 21 sites relevant du régime AS (autorisation de servitudes) au titre de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 1 site relevant directement de la loi risque de 2003 correspondant au stockage souterrain de gaz de Izaute dans le Gers.

L'exposition aux risques technologiques ou naturels est très inégalement répartie dans la région. La moitié de ces 22 sites sont concentrés sur la Haute-Garonne et 5 sites sont implantés sur l'aire toulousaine. Ces derniers correspondent principalement à des établissements dont l'activité est liée à la concentration de population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Ces disparités territoriales sont accrues par la couverture inégale des sites concernés par un PPRT. Ainsi, au 1er juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée, le dépôt Esso de Toulouse ayant fait l'objet d'une annulation de l'arrêté d'approbation du PPRT par le tribunal administratif. La totalité des 10 autres PPRT restant à approuver a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de prescription nécessaire au démarrage de l'instruction. L'achèvement des instructions est envisagé pour la fin de l'année 2014.

Parmi les 25 sites classés Seveso seuil haut en 2006, certains ont fermé depuis (par exemple, Aluminium Pechiney en Hautes-Pyrénées), d'autres sont passés sous le seuil en réduisant leur stockage ou en modifiant leur process (Talc dans l'Ariège), et enfin certains sont entrés dans le seuil haut suite à une modification de nomenclature ou à une évolution de leurs activités (SNAM en Aveyron).

La moitié des sites concernés par un PPRT en Haute-Garonne

PPRT et PPRM en Midi-Pyrénées au 4 mars 2013



L'élaboration des 2 Plans de prévention des risques miniers (PPRM) liés aux anciennes exploitations minières a bien avancé au cours de l'année 2012 en Midi-Pyrénées. Le PPRM du bassin de Carmaux qui s'étend sur le territoire de 7 communes a en effet été approuvé par arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, tandis que le PPRM du bassin de Decazeville s'inscrivant sur le territoire de 6 communes a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Il devrait être approuvé d'ici fin 2015 après un délai de trois ans. Les cartes d'aléas correspondantes sont en cours de mises à jour fin 2013 et seront prochainement mises en ligne pour l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

11 PPRT sur 22 sont approuvés en Midi-Pyrénées

Répartition par activité des 2 PPRT ou prescrits au 1^{er} juillet 2013 en Midi-Pyrénées

	Approuvés	Prescrits
Dépôt pétroliers ou gaziers	3	4
Stockage ou fabrication de produits phytosanitaires ou d'engrais	2	
Stockage ou fabrication de produits chimiques ou pharmaceutiques	2	4
Pyrotechnie	5	
Papeterie		1
Stockage de gaz souterrain		1

Source: Dreal Midi-Pyrénées

Pour en savoir plus :

- « [Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques](#) »
- « [Les Plans de prévention des risques miniers en Midi-Pyrénées](#) »

3-13 Les risques naturels (mise à jour 2014)

Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit "aléa", avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN), mis en place par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, sont le principal outil réglementaire de la gestion de l'urbanisme des zones soumises aux risques naturels qui constitue une des priorités de la politique de prévention. Ils sont élaborés par l'État qui définit l'aléa et qui établit les prescriptions réglementaires en concertation avec les maires. Ils sont prescrits et approuvés par arrêté préfectoral et doivent être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). À l'échelle de chaque commune, le PPRN délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires afin de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées. Suite à la loi du 30 juillet 2003, ces plans délimitent en outre, pour le risque inondation, des zones d'érosion assorties de programmes d'action, des zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement. La loi instaure aussi un fonds de prévention des risques qui rend obligatoire l'information faite aux acquéreurs et locataires dans les zones inondables et met en place un dispositif de prévision des crues.

Les risques naturels faisant l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en France métropolitaine peuvent être regroupés en six catégories : inondations (intérieures ou maritimes), mouvements de terrain hors sécheresse (éboulements, glissements ou effondrements de terrain.) ou liés à la sécheresse (tassements différentiels, gonflement-retrait des argiles), séismes, avalanches, feux de forêt, risques « phénomènes liés à l'atmosphère » (tempêtes, grêles). L'arrêté de catastrophe naturelle n'est déclaré que si celle-ci occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels et a vocation à permettre l'indemnisation des dommages causés.

Pour chaque catégorie de risque naturel, l'indicateur a deux composantes : le nombre de communes couvertes par un PPRN mis en regard du nombre de communes à risques par département et pour la région Midi-Pyrénées. Il est complété par le nombre de communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis l'année 2000. Depuis 2011, toutes les communes de France sont considérées en risque sismique. Aussi, seules les communes classées en risque modéré à fort ont été retenues pour ce risque.

Dans le cadre du Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013, l'État et la Région de Midi-Pyrénées ont cofinancé la poursuite de la réalisation de la cartographie informative des phénomènes à risques sur la chaîne des Pyrénées (projet CIPRIP), engagée dans le précédent Contrat de plan régional 2000-2006.

Les arrêtés de catastrophe naturelle

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle et détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci. L'arrêté permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels. Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas cou-

verts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

Le risque de « tassement différentiel » ou retrait-gonflement des sols argileux

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est provoqué par la sécheresse. Il provoque des dégâts aux habitations qui entraînent des demandes importantes d'indemnisation. En effet, le tassement différentiel des couches argileuses en période de sécheresse entraîne des fissures dans les habitations et des crevasses dans les sols. Afin de prévenir et d'informer sur les risques liés à ce phénomène et sur les mesures à prendre pour les nouvelles constructions, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a dressé des cartes départementales de l'aléa.

Tendance

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Sur les 3 020 communes de la région, 2 217 (soit 73 %) sont concernées par un risque d'inondation et 1 687 (soit 56 %) par un risque de mouvement de terrain en octobre 2013. La part des communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) est en augmentation régulière depuis leur création. En octobre 2013, la moitié des communes de la région concernées par un risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation approuvé. Et près des trois quarts des communes midi-pyrénéennes exposées aux mouvements de terrain sont couvertes par un plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé. La stratégie de mise en œuvre des plans de prévention des risques poursuivie en Midi Pyrénées consiste à couvrir en priorité les communes où s'exerce une pression foncière et démographique forte et où l'élaboration de nouveaux PPRN (ou leurs révisions) permettront d'encadrer réglementairement les implantations en zones à risque.

La quasi-totalité des communes à risque du Tarn-et-Garonne sont couvertes par un plan de prévention

Les risques naturels en Midi-Pyrénées par département

		09	12	31	32	46	65	81	82	Midi-Pyrénées
	Nombre de communes	332	304	589	463	340	474	323	195	3020
Risque Inondation	à risque	229	168	486	152	288	424	276	194	2217
	avec PPRn approuvé	94	125	188	97	134	97	244	194	1173
	concernées par un arrêté de CATNAT*	72	130	589	463	109	474	124	106	2067
Risque Mouvement de terrain	à risque	219	42	98	0	339	471	323	195	1687
	avec PPRn approuvé	93	10	230	186	0	122	323	195	1159
	concernées par un arrêté de CATNAT*	63	20	443	325	45	143	227	183	1449
	dont arrêté CATNAT tassement différentiel**	57	17	439	325	44	58	226	183	1349
Risque Séisme	à risque (modéré à fort)	237	0	179	19	0	467	0	0	902
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	3	0	0	3
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque Avalanche	à risque	90	0	25	0	0	74	0	0	189
	avec PPRn approuvé	7	0	16	0	0	39	0	0	62
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Risque Feu de Forêt	à risque	287	3	2	0	188	243	128	0	851
	avec PPRn approuvé	2	0	0	0	0	6	0	0	8
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque phénomène lié à l'atmosphère	à risque	332	0	20	0	0	0	323	0	675
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0

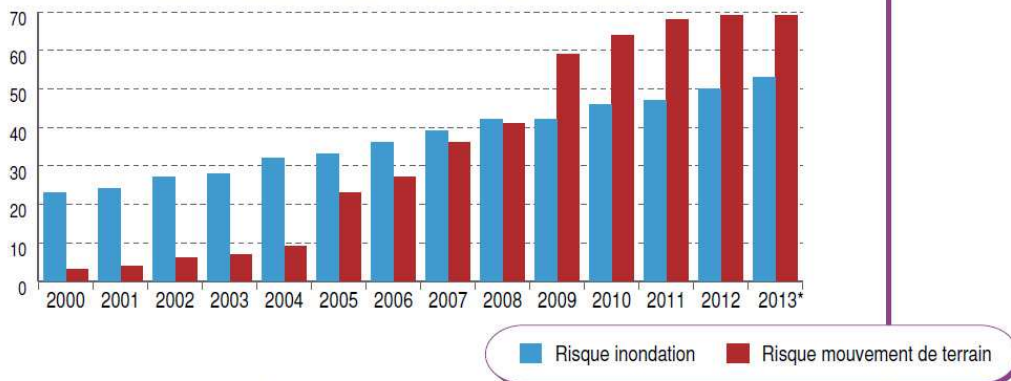
* communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis 2000

** voir encadré

Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Plus de la moitié des communes à risque inondation ou mouvement de terrain désormais couvertes par un plan de prévention

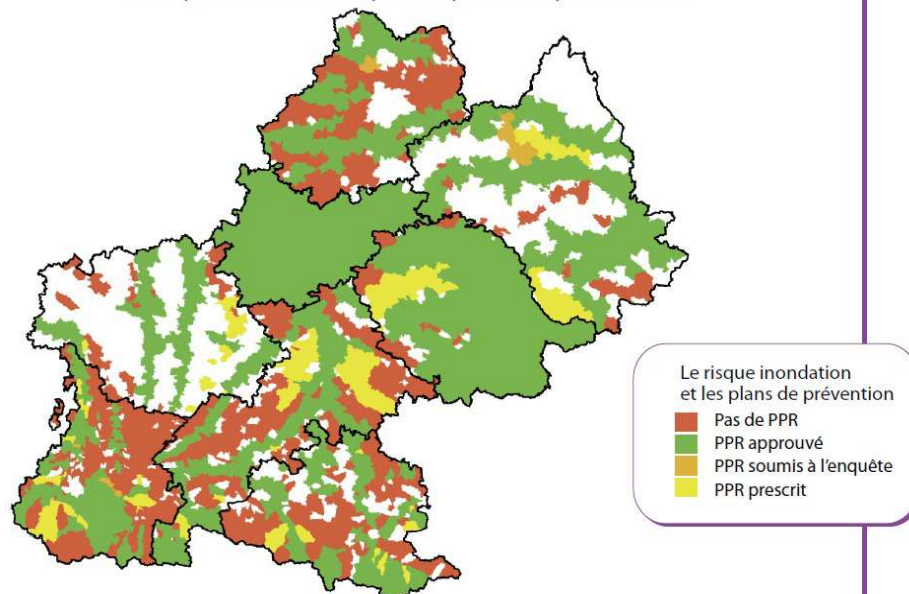
Taux de communes à risque couvertes par un PPRn approuvé (%)



Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

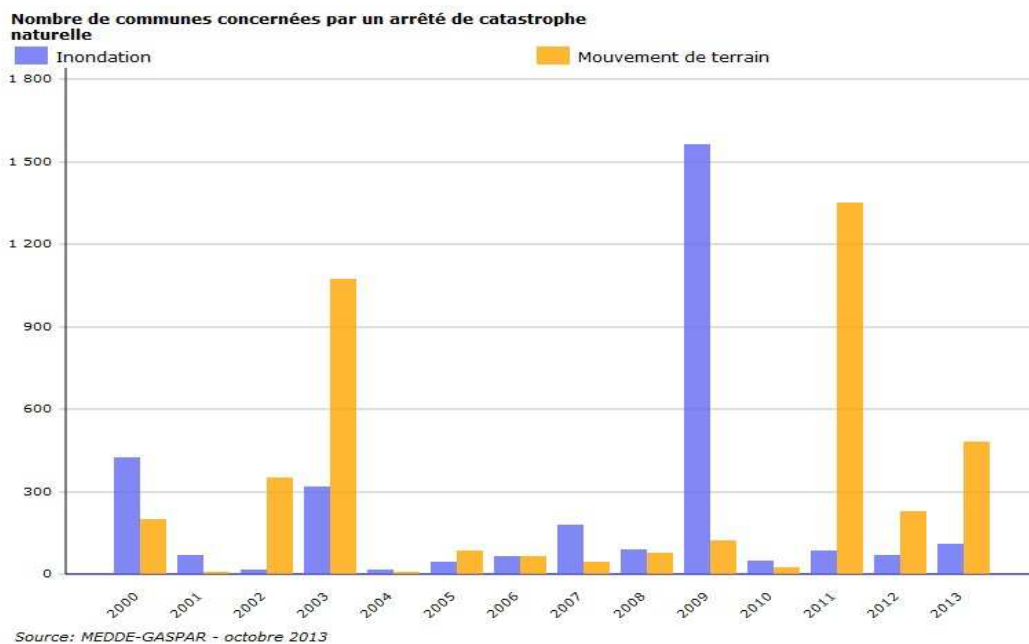
Depuis le début du siècle, 1 000 arrêtés de catastrophe naturelle (voir encadré) ont concerné des communes de la région. Un arrêté pouvant couvrir plusieurs communes, cela représente 7 454 notifications communales de catastrophe naturelle dont 55 % concernant les mouvements de terrain et 45 % relatives au risque inondation. Les phénomènes de tassements différentiels liés à la sécheresse (voir encadré) sont à l'origine de 95 % des arrêtés de mouvement de terrain. Ce sont ainsi 2 299 communes qui ont été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation sur la période 2000-2014 en Midi-Pyrénées et 1 956 par un arrêté mouvement de terrain.

Une majorité de communes concernées par un Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
Le risque inondation et les plans de prévention par commune



Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Les années 2009 et 2011 se démarquent en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

- [« La cartographie des retraits-gonflements des sols argileux »](#)
- [« Le portail de la prévention des risques majeurs »](#)
- [« Le plan de prévention des risques en Midi-Pyrénées »](#)

Finalité 4 :

l'épanouissement de tous les êtres humains

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socioprofessionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

4-1 État de santé, espérance de vie et mortalité prématurée (édition 2013)

Pertinence

L'indicateur étudié est l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire le nombre d'années théoriques restant à vivre à un nouveau-né, compte tenu de la structure de la mortalité par âge constatée au moment de sa naissance. Il résume le positionnement des territoires par rapport à l'ensemble des facteurs de mortalité, qui tiennent à l'environnement sanitaire et social et aux comportements individuels à risque, mais aussi à la structure de l'activité économique.

L'augmentation de l'espérance de vie témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. Après avoir été essentiellement due jusqu'au début des années 80 à la baisse de la mortalité dans les premières années de la vie, elle résulte dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges plus avancés, y compris des états de dépendance.

L'utilisation de cet indicateur en lien avec les causes de décès pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée, définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

La mortalité prématurée constitue également un indicateur d'inégalités sociales devant la mort, inégalités qui sont particulièrement marquées avant 65 ans. Chez les hommes en activité professionnelle, il existe une nette hiérarchie selon la catégorie socioprofessionnelle : chez les ouvriers-employés, le taux de mortalité prématurée est trois fois plus élevé que chez les cadres supérieurs et professions libérales et deux fois plus élevé que chez les cadres moyens et commerçants.

Analyse

Midi-Pyrénées se situe au 2^e rang des régions françaises pour l'espérance de vie à la naissance, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. En 20 ans, l'espérance de vie s'est accrue de plus de 4 ans pour les femmes et de plus de 3 ans pour les hommes dans la région, essentiellement grâce à la baisse de la mortalité des plus âgés.

Les Midi-Pyrénéens ont une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées de France. En 2009, elle atteint 79,1 ans pour les hommes, soit 1,3 an de plus que la moyenne métropolitaine, et 85,0 ans pour les femmes, soit 0,7 an de plus. Midi-Pyrénées se place ainsi au second rang des régions métropolitaines derrière l'Île-de-France (79,5 ans) pour l'espérance de vie masculine et derrière les Pays de la Loire (85,1 ans) pour l'espérance de vie féminine. En vingt ans, elle s'est accrue de 4,6 ans pour les hommes et de 3,4 ans pour les femmes. Dans ce laps de temps, l'écart entre hommes et femmes s'est ainsi réduit d'1 an et 2 mois. L'espérance de vie est plus élevée dans tous les départements de Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France métropolitaine. Au sein de la région, c'est en Haute-Garonne que l'on vit le plus longtemps, quel que soit le sexe.

La baisse de la mortalité infantile n'est plus un facteur déterminant de l'allongement de la durée de vie. Le taux atteint dans ce domaine (3,4 pour mille en 2008, contre 8,9 en 1982 et 24,4 en 1962) est en effet très bas. Depuis les années 1980, c'est la baisse de la mortalité des plus âgés qui contribue à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2002, on dénombre 119 décès pour mille personnes âgées de plus de 80 ans, contre 156 en 1962.

Si, en 2009, le taux de mortalité prématuré standardisé¹ est plus faible dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine, il est en revanche désormais plus fort en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées, notamment pour les hommes. En effet, dans ces deux départements, ce taux s'est dégradé en dix ans et il y a désormais plus de 3 décès pour mille hommes âgés de moins de 65 ans. À l'opposé, il s'est amélioré dans le reste de la région comme en métropole.

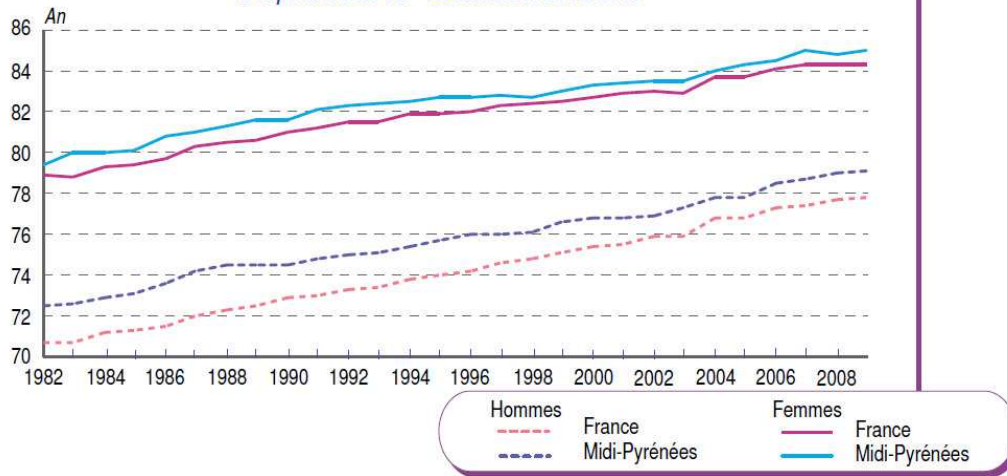
¹ Par définition, le taux standardisé de mortalité correspond au taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population était la même que celle de la France (métropole + DOM)

Pour en savoir plus :

- « [Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#) » - Insee Midi-Pyrénées - 6 pages n° 143, septembre 2012
- « [Bilan démographique 2012 : la population croît, mais plus modérément](#) » - Insee Première n° 1429, janvier 2013
- « [Un tiers de la population âgée de plus de 60 ans](#) » - Insee Première n° 1320, octobre 2010
- « [Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées](#) » - Drees, Etudes et Résultats n° 718, février 2010

L'espérance de vie plus élevée en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine

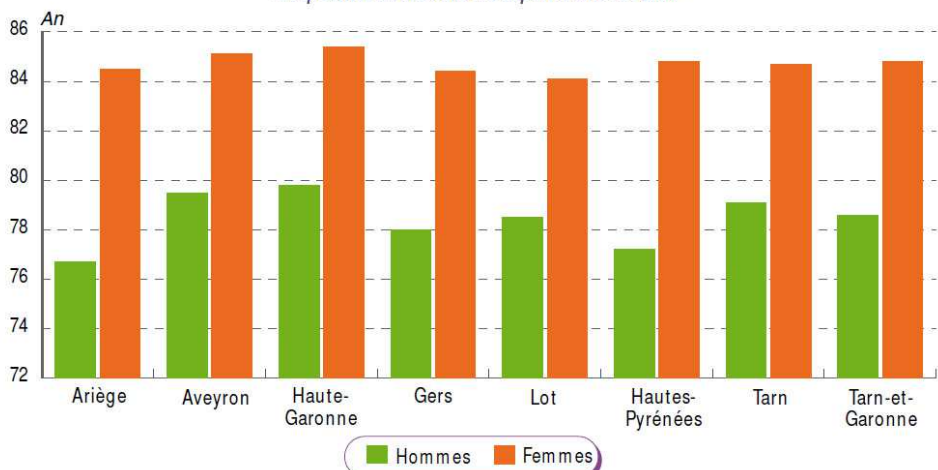
L'espérance de vie - Évolution selon le sexe



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une espérance de vie plus élevée en Haute-Garonne

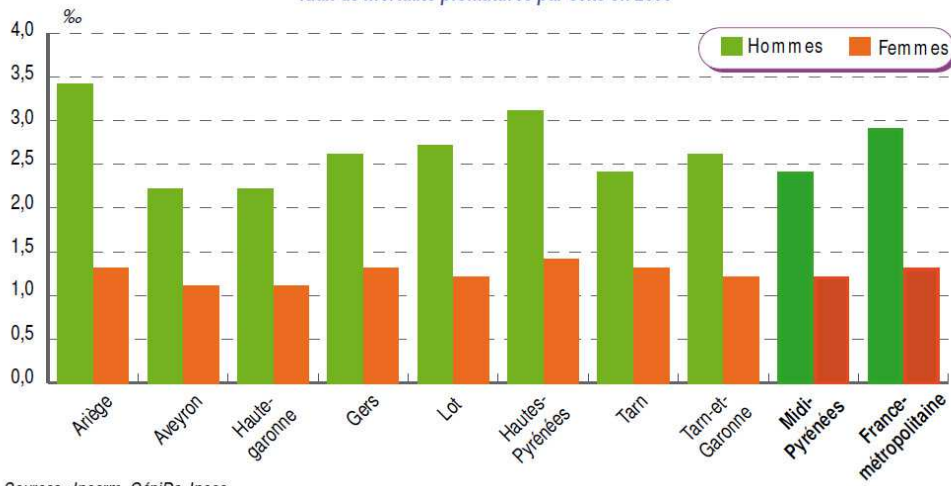
L'espérance de vie dans les départements en 2009



Sources : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

Une mortalité masculine prématurée qui prédomine en Ariège

Taux de mortalité prématurée par sexe en 2009



Sources : Inserm, CépiDc, Insee

4-2 Le suicide (mise à jour 2014)

Pertinence

Le suicide est un phénomène complexe, aux causes multiples, résultant souvent d'une accumulation de facteurs individuels et sociaux. La dimension sociale du suicide est reconnue. Le suicide est un révélateur du mal-être social, « lié à la montée du chômage et de la précarité, ainsi qu'au relâchement des liens familiaux » selon l'Institut national d'études démographiques (Ined). À ce titre et en tant que problème de santé publique, le suicide est pris en compte dans des politiques publiques. Depuis 2000, un plan quinquennal de prévention a été mis en place. La loi de santé publique du 9 août 2004 avait quant à elle fixé comme objectif une baisse du nombre de suicides de 20 % à l'horizon 2008. Dans le prolongement de ces actions, un nouveau programme national d'actions contre le suicide a été adopté en septembre 2011 pour la période 2011-2014 qui comportent trois composantes : prévention, prise en charge des personnes ou de leur entourage (« postvention »), amélioration de la connaissance et recherche.

L'importance du phénomène et son évolution sont mesurés ici par le taux standardisé de mortalité par suicide pour 100 000 habitants : c'est le taux de mortalité que l'on observerait en pondérant les taux de mortalité par suicide des différentes tranches d'âge observés sur le territoire considéré (régions, départements) par le poids de ces tranches d'âge dans la population française. Cette opération rend comparable les taux entre territoires en effaçant les effets liés à la structure par âge de la population.

Cette statistique n'est toutefois pas exempte de biais et conduit vraisemblablement à une sous-estimation du nombre de décès par suicide, notamment du fait d'un défaut de déclaration par les instituts médico-légaux (codés en cause indéterminée ou inconnue par exemple) ou de l'existence de « suicides cachés » (inscrits dans d'autres rubriques de décès comme les accidents ou les intoxications...). La sous-déclaration du phénomène est estimée à environ 9 % pour les hommes et 12 % pour les femmes par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) en 2006. Elle n'intègre pas non plus les tentatives de suicide et récidives qui ne font pas encore aujourd'hui l'objet d'un suivi régulier. Il est néanmoins prévu d'enrichir à terme cet indicateur par le nombre de tentatives de suicides, à partir de l'exploitation des recueils informatisés des urgences de l'Observatoire régional des urgences en Midi-Pyrénées (ORUMIP).

Tendance

Sur la période 2009-2011, environ 400 décès par suicide ont été enregistrés en Midi-Pyrénées, ce qui correspond à un taux standardisé de mortalité bien plus faible qu'en moyenne en France : 13,5 pour 100 000 habitants contre 16,5, à structure par âge comparable. Midi-Pyrénées se place ainsi parmi les régions les moins touchées par le suicide aux côtés des autres régions du Sud. Cependant, le taux de suicide tend à se stabiliser dans la région depuis les années 2000 alors qu'il continue à diminuer en moyenne en France. Au total, en vingt ans, le taux de mortalité par suicide a diminué de 1,9 point dans la région contre - 5,4 points en France.

Le suicide touche trois fois plus les hommes en Midi-Pyrénées comme en France : sur la période 2009-2011, le taux annuel moyen de décès par suicide masculin s'élève à 21,1 pour 100 000 habitants dans la région, contre 6,9 pour 100 000 habitants pour les femmes. Il est toutefois nettement moindre que le taux moyen de décès masculin observé en moyenne en France (26,2 pour 100 000 habitants). Si le taux de suicide est parmi les plus bas des départements français en Haute-Garonne, il est très au dessus de la moyenne nationale pour les hommes en Ariège et pour les femmes en Aveyron.

Une mortalité par suicide élevée en Ariège

Taux de mortalité standardisé par suicide en moyenne annuelle sur la période 2009-2011

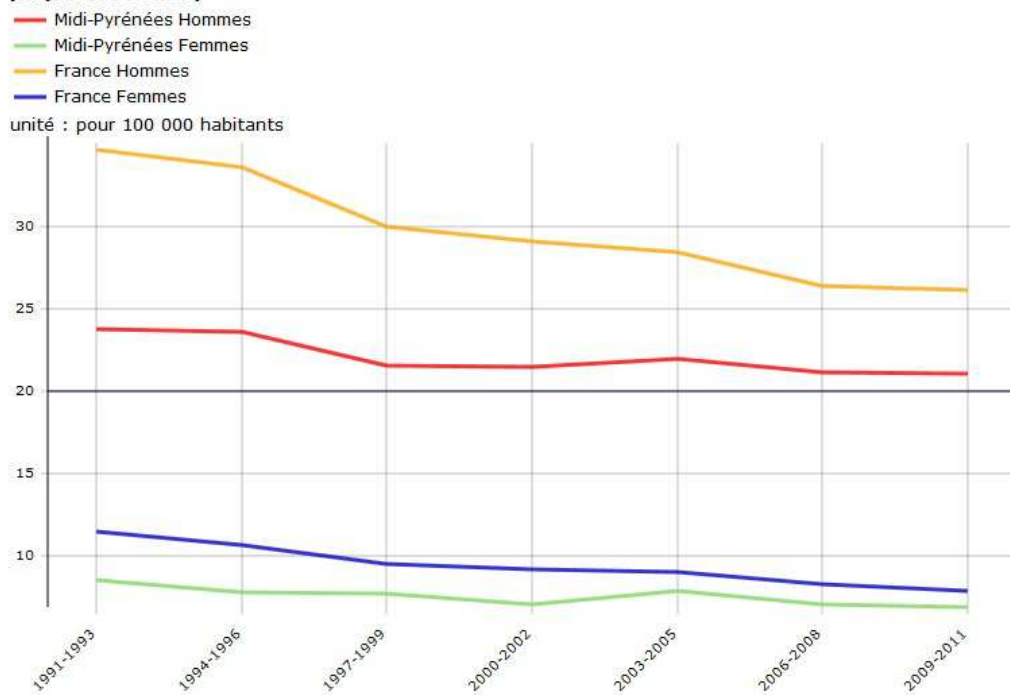
unité : pour 100 000 habitants

Département	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne
Hommes	34,4	24,8	13,9	25,7	26,9	21,9	27,4	25,9
Femmes	6,7	11,2	5,4	7,5	7,2	10,1	6,6	6,1

Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès 2008-2010

La mortalité par suicide est stable en Midi-Pyrénées depuis les années 2000

Taux de mortalité standardisé par suicide (en moyenne annuelle par période de 3 ans)



Source : Inserm - statistiques des causes médicales de décès

Pour en savoir plus :

- « [Suicides et tentatives de suicide en Midi-Pyrénées](#) », ORSMIP la santé observée, veille des indicateurs de santé régionaux, février 2012
- « [Tentatives de suicide et pensées suicidaires chez les 15-85 ans en Midi-Pyrénées : analyse des données épidémiologiques du baromètre santé 2010](#) », Couleau, Lucie (2013). Thèse d'exercice en Médecine spécialisée, Université Toulouse III
- « [La mortalité par suicide en France en 2006](#) », Drees, Études et résultats n° 702, septembre 2009

4-3 Les disparités de niveau de vie (mise à jour 2014)

Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveau de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparités des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié, région ou département. C'est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Cet indicateur n'étant pas disponible à un échelon géographique plus fin que le département, l'indicateur complémentaire de disparités retenu au niveau infra départemental est le revenu fiscal médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu fiscal en deçà duquel se situe la moitié de la population étudiée. Il s'agit du revenu déclaré par les contribuables (revenu de l'activité salariée et indépendante, des retraites et pensions, des prestations de chômage ainsi que de certains revenus du patrimoine), avant transfert par l'État de prestations sociales et avant paiement des impôts.

Tendance

En 2011, les disparités de niveaux de vie restent légèrement plus marquées en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France de province. Ainsi, les 10 % des habitants les plus aisés de la région disposent d'un niveau de vie mensuel au moins égal à 2 966 euros par unité de consommation (9^e décile), soit un montant 3,4 fois plus élevé que le niveau plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile). En province, ce rapport inter-décile est de 3,3. Cependant, les écarts sont importants entre départements de la région : le niveau de vie médian est le plus élevé en Haute-Garonne et le plus faible en Ariège. C'est en Haute-Garonne que les disparités sont les plus fortes, avec un rapport inter-décile de 3,6 en 2011. C'est dans les Hautes-Pyrénées qu'elles sont les moins importantes (3,1).

Les disparités de niveau se sont accentuées depuis la crise en 2008, que ce soit en Midi-Pyrénées ou en France de province. En effet, le niveau de vie des plus modestes (1^{er} décile) diminue sensiblement (- 3,1 % en Midi-Pyrénées, en euros constants) alors que celui des plus aisés (9^e décile) s'accroît(+ 0,8 %).

Des disparités de revenus plus importantes en Haute-Garonne

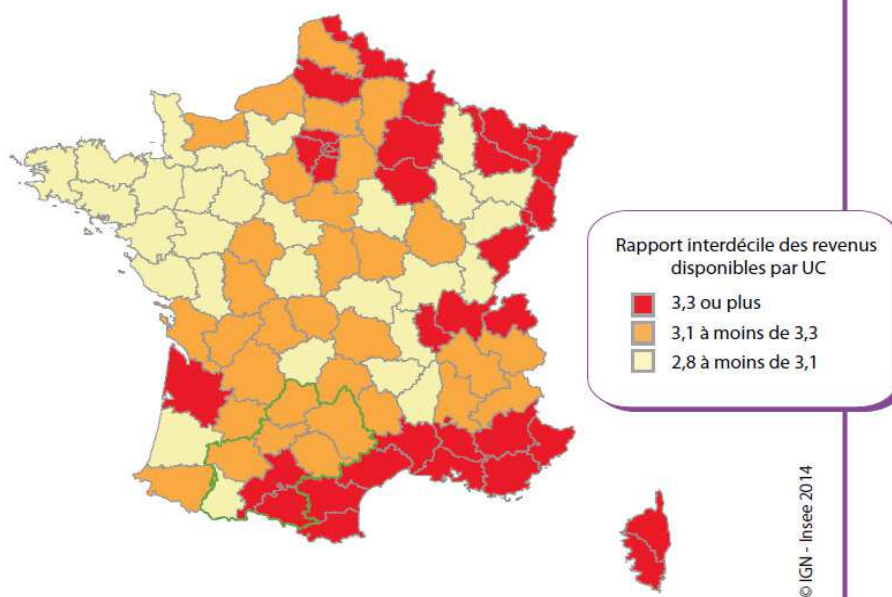
Dispersion des revenus par département en 2011

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (€)			Rapport inter-décile	
	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Revenu fiscal	Revenu disponible
Ariège	1 472	787	2 626	5,6	3,3
Aveyron	1 524	869	2 694	4,3	3,1
Haute-Garonne	1 749	906	3 248	5,5	3,6
Gers	1 545	856	2 792	4,6	3,3
Lot	1 533	850	2 777	4,7	3,3
Hautes-Pyrénées	1 533	875	2 687	4,5	3,1
Tarn	1 523	852	2 753	5,0	3,2
Tarn-et-Garonne	1 494	820	2 653	5,4	3,2
Midi-Pyrénées	1 609	870	2 966	5,2	3,4
France de province	1 593	876	2 928	5,2	3,3
France métropolitaine	1 629	877	3 120	5,6	3,6

Source : Insee - Revenus disponibles localisés 2011

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Des inégalités plus fortes dans les grandes métropoles
et dans le sud-est et le nord-est
Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation)
et par département en France en 2011



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Des inégalités qui s'accroissent

Évolution du niveau de vie entre 2008 (calculé en euros 2011) et 2011

	1 ^{er} décile	médiane	9 ^e décile
France métropolitaine	-3,6	-0,8	1,5
France de province	-3,4	-0,9	1,4
Midi-Pyrénées	-3,1	-0,7	0,8
Ariège	-5,2	-2,5	0,4
Aveyron	-0,8	-1,4	0,2
Haute-Garonne	-3,3	0,3	1,3
Gers	-2,2	-0,9	0,9
Lot	-2,3	-1,4	-0,2
Hauts-Pyrénées	-3,3	-2,0	-0,2
Tarn	-3,2	-1,4	0,1
Tarn-et-Garonne	-4,3	-2,0	-0,1

en %

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2008 et 2011

Pour en savoir plus :

« [Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées](#) » - Tableaux de bord / édition 2014 (données 2012) - Avril 2014

« [400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées](#) » - Juillet 2012

« [Les niveaux de vie en 2011](#) » - Insee Première N°1464 - Septembre 2013

« [Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centres](#) » - 6 pages n° 140, novembre 2011, Insee Midi-Pyrénées

4-4 Les disparités de niveau de diplôme des 25-34 ans (édition 2013)

Pertinence

Le capital humain - les compétences, les apprentissages et les talents - est un facteur d'adaptation de plus en plus sollicité dans les enjeux économiques, environnementaux et de globalisation des échanges. En le renforçant, les évolutions prévisibles et nécessaires peuvent être mieux anticipées.

Du point de vue des personnes, l'accès à l'éducation et à l'emploi constitue une dimension importante du développement humain et du bien-être. L'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, si elle ne garantit pas une insertion sur le marché de l'emploi, est un moyen de diminuer fortement les risques de chômage, et ce d'autant plus que le niveau de qualification est élevé. Par delà l'insertion professionnelle, le système éducatif doit aussi permettre à chaque jeune de se construire en tant qu'individu et citoyen.

Du point de vue des entreprises, les diplômes obtenus constituent une information très significative dans l'approche de la capacité de la population à répondre à leurs besoins. En particulier, l'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

L'indicateur principal retenu concerne la population non scolarisée de la tranche d'âge 25-34 ans (qui correspond à la fin du cursus de formation initiale incluant les études les plus longues) et leur répartition selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

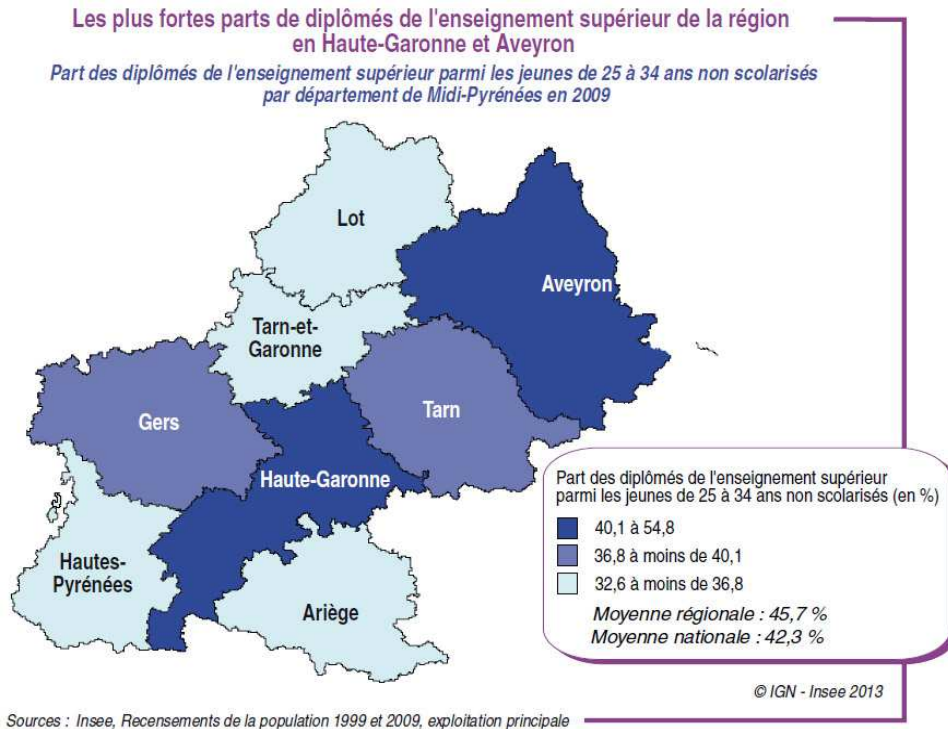
Le taux de sortie du système scolaire sans diplôme ou qualification illustre la part des jeunes présentant les risques les plus importants en termes d'insertion professionnelle. Ces jeunes directement menacés par la pauvreté et l'exclusion représentent un enjeu majeur de solidarité entre les générations. La lutte contre le décrochage scolaire est ainsi une priorité pour le ministère en charge de l'éducation et de la jeunesse. C'est aussi un enjeu ciblé au niveau européen : dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont retenu comme objectif une diminution d'au moins 10 % d'ici 2020, à l'échelle européenne, de la part des jeunes en décrochage scolaire. En référence à la stratégie européenne, l'indicateur ne prend pas en compte les diplômés d'un niveau inférieur ou équivalent au premier cycle de l'enseignement secondaire. Il mesure ainsi la part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études ni formation et qui n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang plus élevé.

Analyse

En Midi-Pyrénées en 2009, 46 % des jeunes de 25 à 34 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui place la région en deuxième position des régions françaises. Parmi les départements midi-pyrénéens, seule la Haute-Garonne affiche un taux de diplômés du supérieur plus élevé que la moyenne nationale.

La part des jeunes pas ou peu diplômés dans cette tranche d'âge en Midi-Pyrénées (12,5 %) est inférieure de 3 points à la moyenne nationale ; parmi les départements midi-pyrénéens, seul le Tarn-et-Garonne se situe au-dessus de la moyenne française.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains



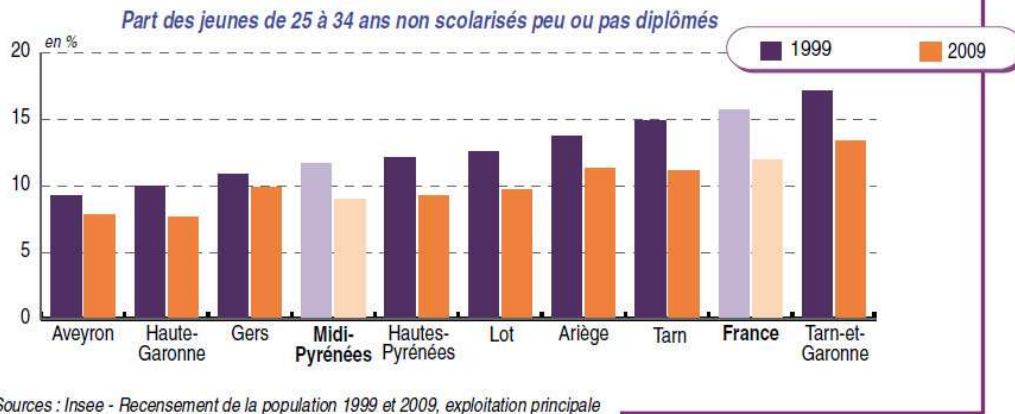
Composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau de qualification est plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : la région est au deuxième rang, derrière l'Île-de-France, des régions où la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant achevé leur scolarité est la plus élevée, avec 45,7 % contre 42,3 % en France métropolitaine (53,1 % en France). Cela représente 318 000 jeunes en Midi-Pyrénées. La présence d'une offre de formation post-bac développée et l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir contribuent à ce bon positionnement.

Néanmoins, les disparités sont très marquées à l'intérieur de la région. C'est, avec l'Île-de-France, la région où l'écart entre les départements est le plus grand. Ainsi, seule la Haute-Garonne présente un niveau de qualification supérieur à la moyenne nationale, avec une part de 54,7 %, la plus forte des départements de province. Dans les autres départements, cette proportion varie dans une fourchette de 33 % dans l'Ariège à 40 % dans l'Aveyron. La concentration géographique des jeunes diplômés du supérieur en Haute-Garonne (6 jeunes midi-pyrénéens sur 10 de 25 à 34 ans) s'explique en partie par la forte implantation des fonctions métropolitaines supérieures dans l'agglomération toulousaine. La structure économique et sociale des autres départements, offrant relativement moins d'emplois qualifiés, et l'importance des territoires ruraux expliquent aussi ces écarts à l'intérieur de la région.

Sur une période de dix ans, la part des diplômés du supérieur a progressé plus fortement en Midi-Pyrénées que dans l'ensemble du pays : + 15 points entre 1999 et 2009 contre + 13 points. Là encore, les situations sont différenciées entre les départements midi-pyrénéens. La hausse est légèrement plus forte qu'en moyenne métropolitaine en Haute-Garonne et dans le Tarn, tandis qu'elle est plus faible dans les autres départements.

À l'autre extrémité de l'échelle des qualifications, le taux de jeunes peu ou pas diplômés parmi les 25 à 34 ans non scolarisés en Midi-Pyrénées est parmi les plus faibles. Avec 12,5 % (15,4 % au niveau national), Midi-Pyrénées se place en troisième position, derrière les Pays de la Loire et la Bretagne.

Moins de jeunes peu ou pas diplômés en Midi-Pyrénées qu'en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

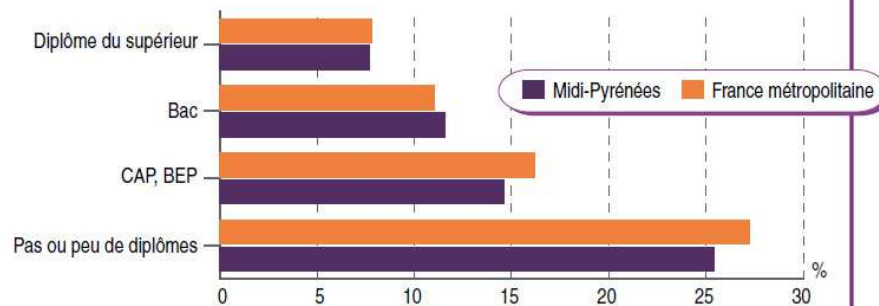


Ce taux a diminué entre 1999 et 2009 dans tous les départements de Midi-Pyrénées et en particulier dans le Tarn et en Tarn-et-Garonne (- 7 points). Cependant, ces deux départements restent en queue de peloton au sein de la région, le Tarn-et-Garonne affichant toujours en 2009 un taux de jeunes peu ou pas diplômés supérieur à la moyenne métropolitaine (18,1 % contre 15,5 %). A l'opposé, la Haute-Garonne et l'Aveyron confirment avec 11 % leur place en tête du classement régional.

Les disparités de niveaux de diplômes ont des conséquences fortes sur l'insertion professionnelle des jeunes au début de leur vie active. En effet, le taux de chômage diminue régulièrement au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève et ce quel que soit le territoire considéré. Il varie ainsi de 1 à 3 entre les 15 à 34 ans les moins et les plus diplômés en 2009, en Midi-Pyrénées comme en moyenne nationale.

Un taux de chômage bien plus fort pour les 25-34 ans peu ou pas diplômés

Taux de chômage des 25-34 ans non scolarisés en fonction du niveau de diplôme en 2009



La part des jeunes peu ou pas diplômés parmi la population des 20 à 24 ans non scolarisés permet d'approcher le taux de jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il constitue à ce titre un indicateur du phénomène de décrochage scolaire et de risque d'exclusion tant sociale que professionnelle. Là encore Midi-Pyrénées confirme ses bons résultats au regard de la moyenne métropolitaine, avec un taux de 18,4 % (soit 17 600 jeunes de 20 à 24 ans) contre 21,2 %. Au sein de la région, les disparités persistent parmi cette jeune population. En effet, si 1 jeune sur 4 parmi les 20 à 24 ans non scolarisés est peu ou pas diplômé en Tarn-et-Garonne, moins d'1 jeune sur 6 est dans cette situation en Haute-Garonne et Aveyron.

Moins de pas ou peu diplômés chez les 20-24 ans midi-pyrénéens qu'en moyenne en France, sauf pour le Tarn-et-Garonne

Part des peu ou pas diplômés parmi les jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés en 1999 et 2009 (en %)

	Part des 20-24 ans sans diplôme en 1999	Part des 20-24 ans sans diplôme en 2009
Ariège	23,9	21,3
Aveyron	15,8	15,6
Haute-Garonne	20,5	16,8
Gers	20,3	18,2
Lot	21,3	19,1
Hautes-Pyrénées	22,1	18,0
Tarn	22,6	20,5
Tarn-et-Garonne	28,4	25,3
Midi-Pyrénées	21,3	18,4
France métropolitaine	24,5	21,2

Sources : Insee, RP 1999 et 2009, exploitation principale

Pour en savoir plus :

- « [Le niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi](#) », Commissariat général au développement durable, Soes, Datar observation des territoires, 2006

- « [La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi](#) », CarifOref Midi-Pyrénées, 2011

- « [La situation de la population régionale au regard de la qualification et de l'emploi](#) », CarifOref Midi-Pyrénées, 2011, disponible sur <http://www.cariforef-mp.asso.fr>

4-5 L'illettrisme chez les jeunes (mise à jour 2014)

Pertinence

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), « l'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples »¹. L'accès à de tels savoirs et compétences de base est cependant nécessaire pour garantir à chaque personne des conditions favorables à son épanouissement personnel, à sa citoyenneté active, à son intégration sociale et culturelle ainsi qu'à son insertion professionnelle. Les situations d'illettrisme, en particulier chez les jeunes, témoignent de lacunes dans la transmission de notre patrimoine culturel aux générations futures. L'illettrisme, souvent conjugué avec d'autres facteurs, est aussi source d'exclusion sociale. Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu du développement durable. La Stratégie nationale de développement durable définit comme suit les enjeux de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

L'ANLCI préconise la mise en place, à l'échelle de chaque région, d'un Schéma régional de lutte contre l'illettrisme, concerté, dont la finalité est de fédérer et d'optimiser l'action des différents intervenants : pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques. En Midi-Pyrénées, un nouveau Schéma Régional² de lutte contre l'illettrisme et pour l'accès aux compétences de BasE (SCRIBE) a démarré début 2013 pour remplacer le précédent qui couvrait les années 2008-2012. La mesure de l'illettrisme est complexe. La grille d'évaluation des difficultés de lecture et d'écriture n'est pas unique, elle est plus ou moins précise et évolue dans le temps. L'évaluation varie aussi selon qu'elle est effectuée sur la base de tests proposés à une population donnée ou qu'elle résulte d'une enquête déclarative.

L'illettrisme chez les jeunes est mesuré ici d'après les tests de lecture et de compréhension du français effectués dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC), ex-Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française, des deux sexes, qui se présentent à ces journées. Les tests ont changé entre 2008 et 2009 et la mesure a été fiabilisée : standardisation des modes de passation (consignes strictement identiques dans tous les centres avec un temps imparti pour l'épreuve de vitesse rigoureusement respecté d'une session à l'autre) ; automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores. Les données de 2009 ou postérieures à cette date ne sont donc pas comparables aux données antérieures (2004-2008).

Tendance

D'après les tests effectués lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2012, les jeunes de 16 à 17 ans résidant en Midi-Pyrénées présentent en moyenne moins de difficultés de lecture du français qu'au niveau national : 8,2 % contre 8,7 %. Midi-Pyrénées occupe ainsi la 8^e place des régions françaises ayant le taux le plus faible, à égalité avec l'Aquitaine et juste après les Pays de la Loire. Parmi les jeunes Midi-Pyrénéens de cette tranche d'âge, 3,5 % ont même de sévères difficultés, avec un déficit important de vocabulaire, voire ne possédant pas les mécanismes de base du langage écrit. Les contrastes territoriaux sont importants au sein de la région. En Aveyron, 5,8 % des jeunes de 16 à 17 ans éprouvent des difficultés de lecture contre plus du double (11,9 %) en Ariège. Si, depuis 2009, la part de jeunes en difficulté a globalement diminué dans la région (de 8,9 % à 8,2 %), elle a légèrement augmenté dans le Gers (de 9,6 % à 10,1 %).

¹ Extrait du « Cadre national de référence » de l'ANLCI.

² Outre l'illettrisme, le Schéma régional prend en compte l'analphabétisme, qui touche des personnes qui n'ont jamais été scolarisées dans quelque pays que ce soit, et les difficultés que peuvent rencontrer les personnes pour lesquelles le Français est une langue étrangère.

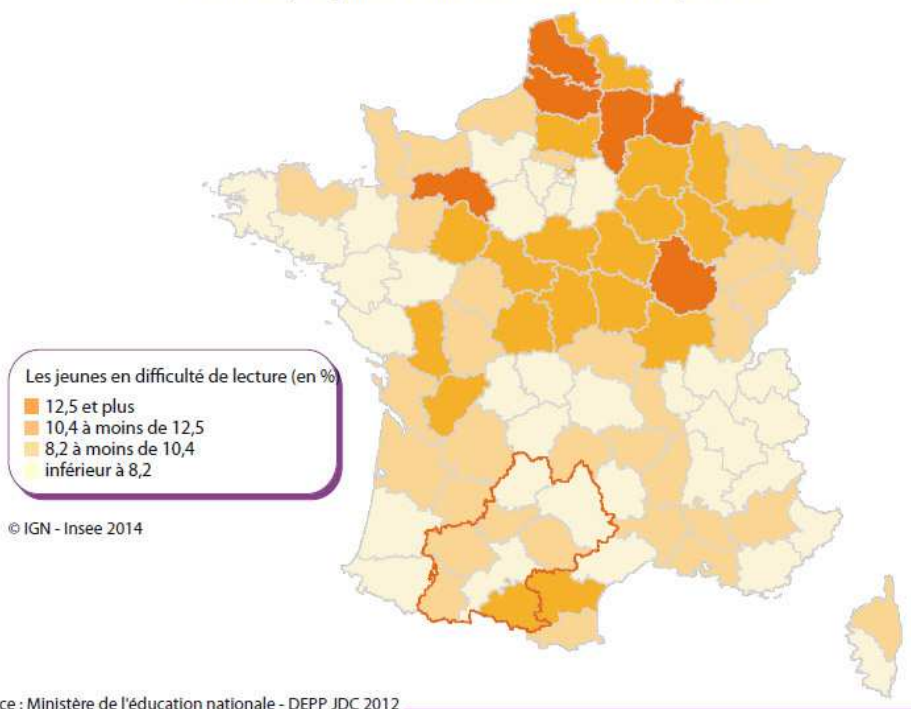
. De fortes inégalités entre départements de la région

Les jeunes en difficulté de lecture à la journée défense et citoyenneté (JDC) en 2012

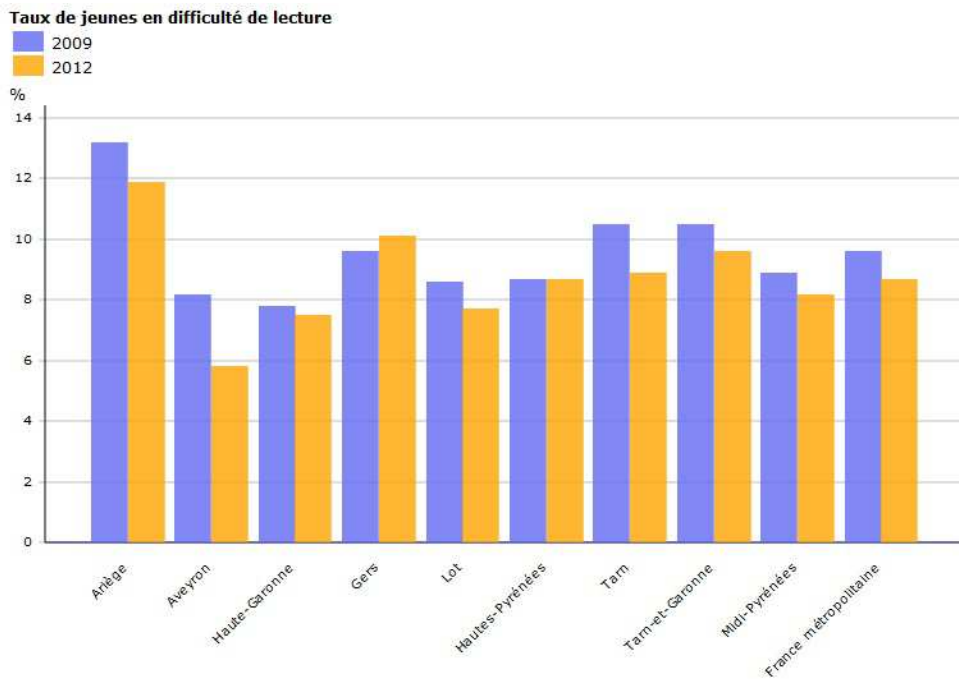
	Effectif de la JDC	Part des jeunes ... (en %)	
		en difficulté de lecture	en grande difficulté de lecture
Ariège	1 435	11,9	5,7
Aveyron	2 518	5,8	2,2
Haute-Garonne	12 600	7,5	3,3
Gers	1 971	10,1	3,8
Lot	1 532	7,7	2,8
Hautes-Pyrénées	2 467	8,7	3,9
Tarn	3 901	8,9	4,0
Tarn-et-Garonne	2 623	9,6	4,1
Midi-Pyrénées	29 047	8,2	3,5
France métropolitaine	695 700	8,7	3,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP, JDC 2012

Une situation particulièrement défavorable en Ariège
 Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



. Le taux de jeunes en difficulté s'accroît dans le Gers entre 2009 et 2012



Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP, JDC

Pour en savoir plus :

[Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix](#)
Depp, Note d'information n° 12, avril 2014

4-6 Les risques professionnels (mise à jour 2014)

Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Leur réduction répond bien entendu à un objectif de santé publique et de bien-être social, mais d'autres enjeux sont aussi concernés, tels que l'augmentation de la production et de la compétitivité, la réduction des sorties précoces du marché du travail et la diminution des dépenses de soins. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixée comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». En particulier la nouvelle stratégie communautaire de santé au travail 2007-2012, en cours d'actualisation en 2013, s'était fixée comme objectif ambitieux de réduire de 25 % le taux d'incidence global des accidents du travail. Dans le cadre du Plan national santé environnement (PNSE), la France a adopté en février 2005 un premier Plan santé au travail (PST 2005-2009) pour améliorer la prévention des risques professionnels. Ce plan a été actualisé en 2010 pour cinq ans et décliné à nouveau au niveau régional (PRS-2 sur la période 2010-2014).

Les risques professionnels regroupent les accidents qui surviennent sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail et les maladies professionnelles. Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. L'indicateur retenu est l'évolution de la fréquence des risques professionnels recensés par la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) en Midi-Pyrénées. Seuls sont compris dans le champ de cet indicateur les salariés du régime général. Les salariés agricoles, les salariés titulaires de la Fonction publique (État, collectivités locales et hospitalière) et les non-salariés en sont exclus.

Tendance

En 2012, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail de Midi-Pyrénées (Carsat) a enregistré 28 000 accidents du travail ayant entraîné un arrêt. La fréquence des accidents sur le lieu de travail a baissé de 1,2 point, dans la région comme en France : 36,3 accidents pour 1 000 salariés en 2012 en Midi-Pyrénées, soit toujours légèrement plus qu'au niveau national (35,0). Cependant, les accidents graves entraînant la reconnaissance d'une incapacité permanente ont été un peu plus fréquents en 2012 qu'en 2011 : 6,0 % contre 5,2 %. En moyenne, sur la période 2007-2012, une trentaine de personnes décèdent chaque année dans la région des suites d'un accident du travail.

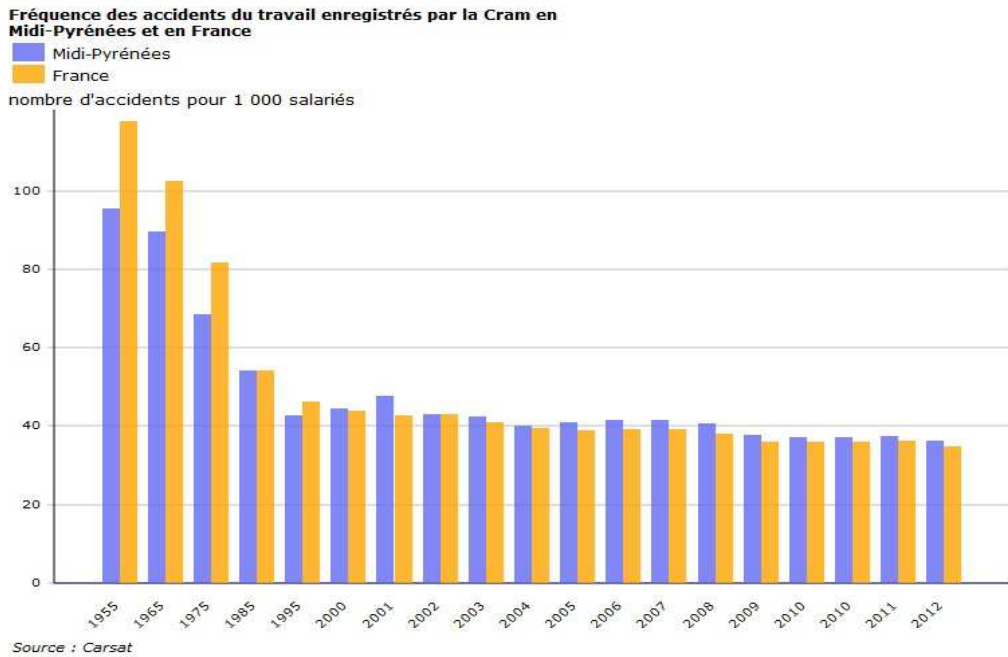
L'exposition à des accidents du travail touche particulièrement certains secteurs. Le BTP se distingue avec 72 accidents pour 1 000 salariés en 2012 en Midi-Pyrénées, mais ce taux connaît une baisse tendancielle de 15 points depuis 2007. La fréquence des accidents est élevée aussi, autour de 50 %, dans trois autres secteurs : le secteur regroupé de l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile et des cuirs et peaux, celui des services, commerces et industries de l'alimentation et le secteur eau-gaz-électricité.

En 2012, outre les accidents intervenus sur le lieu de travail, la Carsat a dénombré plus de 3 500 accidents de trajets en Midi-Pyrénées, chiffre en hausse sur longue période.

La Carsat a reconnu 1 300 cas de maladies professionnelles en 2012 en Midi-Pyrénées. Ce nombre croît régulièrement : entre 2000 et 2012, il a été multiplié par trois. Cette forte hausse résulte, en partie, de la prise en compte statistique de nouvelles maladies professionnelles. Hormis cela, le nombre de personnes déclarant une maladie professionnelle augmente aussi, notamment en raison de la forte augmentation des affections péri-articulaires ou troubles musculo-squelettiques (TMS) qui représentent au niveau régional, comme au plan national, plus de 85 % des pathologies liées au travail.

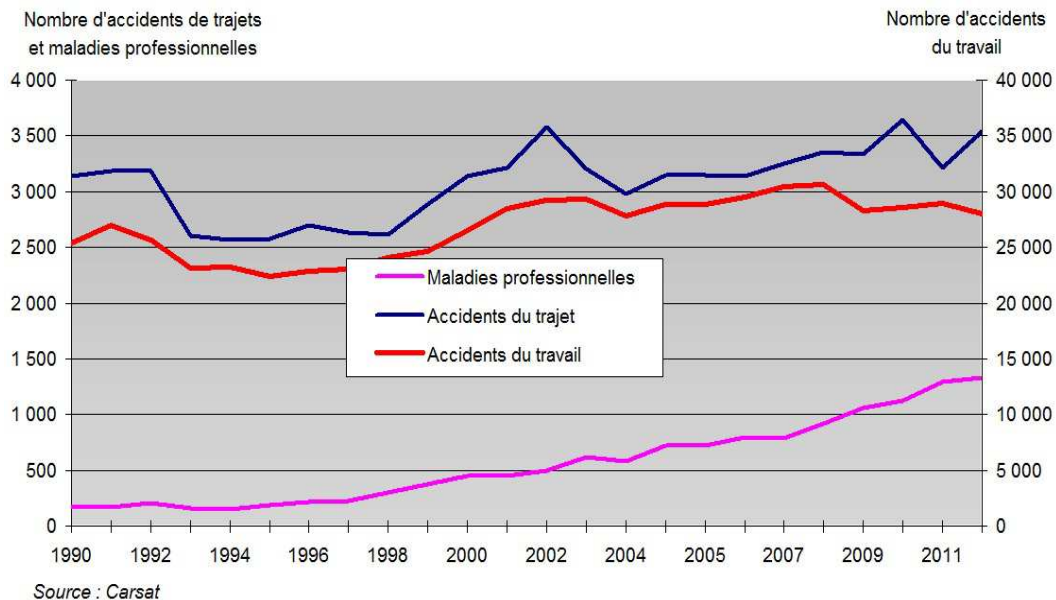
Le secteur de l'agriculture, dont le poids est important dans la région, est également touché par les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais ceux-ci ne sont pas mesurables faute de statistiques disponibles dans ce secteur.

Relative stabilité des accidents du travail depuis 4 ans



L'augmentation tendancielle des maladies professionnelles se poursuit

Nombre d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles enregistrés par la Carsat en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

- « Statistiques accidents du travail et maladies professionnelles 2012 » - Carsat Midi-Pyrénées sur le site carsat-mp.fr, rubrique Risques pro/Nos publications/Statistiques
- « Des risques professionnels contrastés selon les métiers » - Dares, Analyse n°039, mai 2014
- « Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences selon les secteurs » - Dares, Analyse n°010, février 2013

-7 Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (édition 2013))

.Pertinence

Le temps d'accès au lieu de travail peut être considéré comme un indicateur de l'épanouissement individuel et, au-delà, une composante de la cohésion sociale, dans un contexte de périurbanisation croissante et de dynamisme démographique irriguant même les territoires ruraux. En effet, l'éloignement des actifs de leur lieu de travail accentue le nombre, la distance et la durée des déplacements, notamment de ceux effectués en voiture, coûteux pour les ménages et sources de rejets atmosphériques.

L'indicateur retenu - la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail - met en évidence des situations de tension potentielle. La durée d'une heure peut être considérée comme la limite au-delà de laquelle le sentiment de bien-être des actifs dans leur vie quotidienne se dégrade fortement. Le temps calculé pour chaque individu est celui nécessaire en automobile, aux heures de pointe, durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune où il travaille.

Le distancier Odomatrix localise la population au centre de la commune de résidence ou de travail et non à l'adresse précise de résidence et de lieu de travail du navetteur ; on affecte ainsi aux personnes qui résident ou travaillent dans la même commune une distance domicile-travail nulle.

Les effets sur la distance ou sur les délais (positifs ou négatifs) de l'utilisation d'un autre mode de transport que la voiture, ou d'une solution multimodale, ne sont pas pris en compte. Les trajets supérieurs à 200 km ont été écartés : il n'est en effet pas possible de distinguer les déplacements hebdomadaires des déplacements quotidiens, ni de quantifier le phénomène de bi-résidence qui se cache souvent derrière ces trajets longs. Peu fréquents en Midi-Pyrénées, les trajets transfrontaliers ont aussi été écartés.

La prise en compte des modes de déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail concerne trois des six finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique (finalité 1), la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (finalité 2), ainsi que l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 4).

Deux autres indicateurs sont liés aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail : la part des « navetteurs », ces actifs en emploi qui travaillent dans une autre commune que celle où ils résident (fiche « 1.8 - Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ») et les modes de transport utilisés par les navetteurs (fiche F1-9 - « Les parts modales des déplacements domicile-travail »).

Analyse

En Midi-Pyrénées, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est légèrement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, bien qu'elle ait progressé plus vite depuis 1999. Les actifs résidant en périphérie sud de l'aire urbaine de Toulouse sont particulièrement concernés. L'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail.

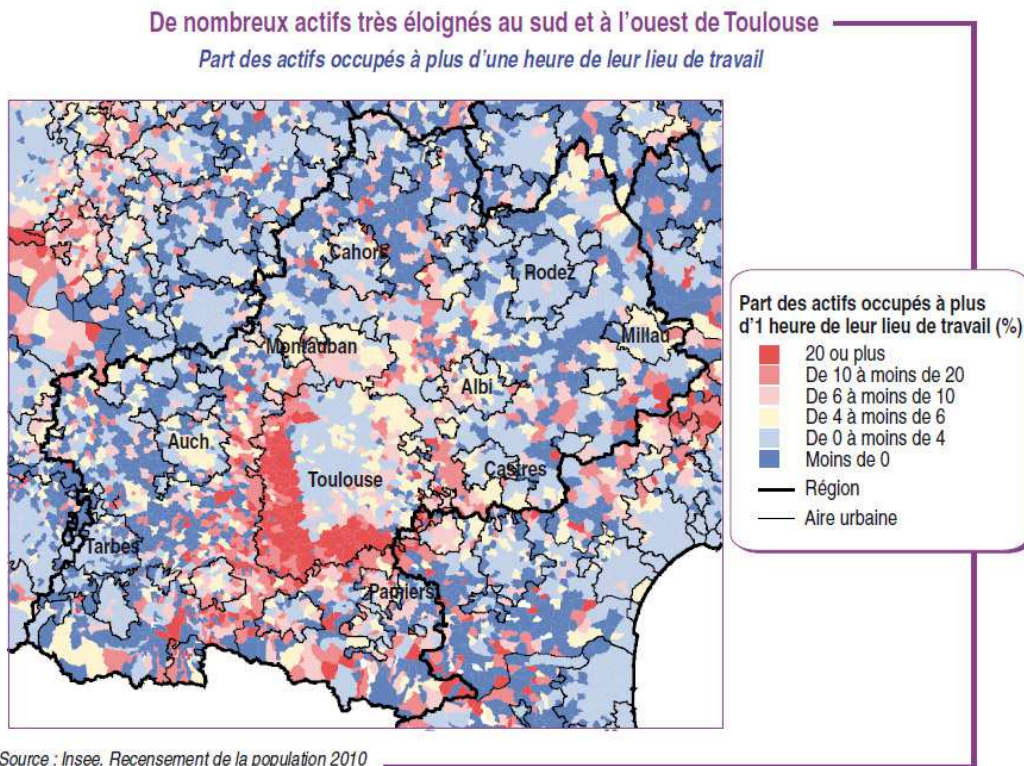
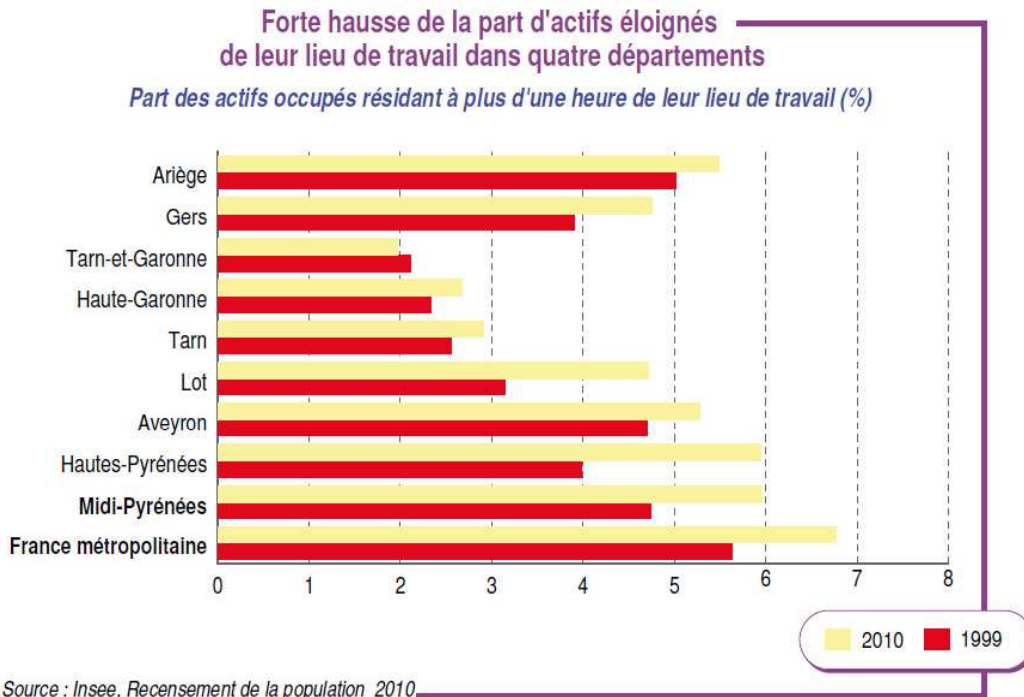
En 2010 en Midi-Pyrénées, 4,8 % des actifs occupés résident à plus d'une heure de leur lieu de travail. C'est légèrement moins qu'en moyenne en métropole (5,5 %).

En Haute-Garonne la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est supérieure à la moyenne régionale. C'est particulièrement vrai dans l'aire urbaine de Toulouse où 5,4 % des actifs résident à plus d'une heure de leur lieu de travail : c'est lié en partie aux actifs résidant en périphérie de l'aire urbaine et travaillant dans la périphérie opposée. De même, la part des actifs à plus d'une heure de leur lieu de travail est supérieure aux moyennes régionale et nationale dans le Tarn-et-Garonne, en Ariège et dans le Gers. En revanche, la part des actifs très éloignés de leur lieu de travail est nettement inférieure à la moyenne régionale dans le Lot (2,9 %), en Aveyron (2,7 %) et dans les Hautes-Pyrénées (2,0 %).

Dans la quasi-totalité des départements, l'aire urbaine de Toulouse est la principale destination des actifs très éloignés de leur lieu de travail : elle l'est pour plus des deux tiers d'entre eux en Ariège, en Haute-Garonne, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne. L'Aveyron fait figure d'exception : dans ce département, l'aire urbaine de Rodez attire plus d'actifs très éloignés de leur lieu de travail que celle de Toulouse.

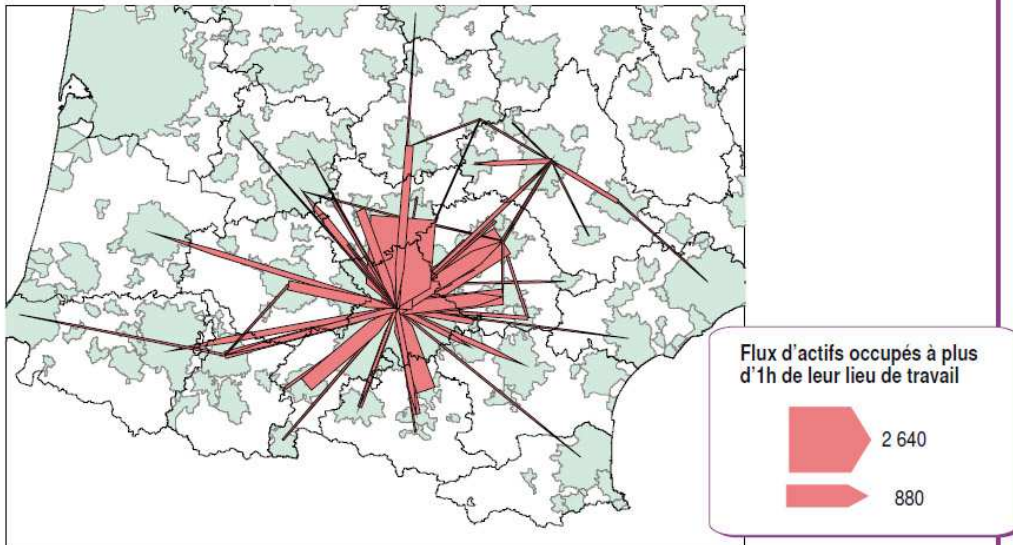
Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Les actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail (édition 2013) Entre 1999 et 2010, la part des actifs résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail a davantage augmenté en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : + 0,9 point contre + 0,5 point. Alors que cette part est stable, voire en légère baisse, dans les Hautes-Pyrénées, la hausse est nette dans l'Ariège, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, où elle atteint 2 points. En Midi-Pyrénées comme en France, la part des actifs occupés résidant à plus d'une heure de leur lieu de travail est nettement plus élevée pour les hommes que pour les femmes : 5,8 % contre 3,6 %. Elle est également supérieure à la moyenne chez les cadres et les professions intermédiaires. Les ouvriers se distinguent : alors qu'en moyenne la part des actifs très éloignés est plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France, elle est un peu plus élevée pour les ouvriers.



Toulouse capte les plus gros flux de longs trajets

Flux lieu de domicile-lieu de travail d'actifs occupés à plus d'une heure de leur lieu de travail



Note : seuls les flux de plus de 50 actifs, ayant pour origine et destination une aire urbaine et inférieurs à 200 km, sont représentés.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

4-8 Le délai moyen d'attribution d'un logement HLM (mise à jour 2014)

Pertinence

La priorité de la politique du logement est de répondre aux besoins en logements de l'ensemble de la population dans sa diversité, et en particulier, à ceux des ménages les plus modestes. Le parc HLM a vocation à répondre en partie à la demande locative sociale et à permettre ainsi la mise en œuvre du droit fondamental au logement, inscrit dans la Constitution française et réaffirmé dans de nombreux textes de lois. En particulier, la loi dite Dalo du 5 mars 2007 a créé le Droit au logement opposable et instaure le droit à l'hébergement, tous deux entrés en vigueur au 1er janvier 2008.

L'indicateur retenu ici est le délai moyen d'attribution d'un logement social, calculé en nombre de mois. Il permet de mesurer la tension sur le parc locatif géré par les bailleurs sociaux, qui dépend de l'évolution du nombre de demandeurs mais aussi de l'évolution de l'offre disponible (liée notamment au rythme de mise en service de nouveaux logements HLM et au taux de rotation à l'intérieur du parc existant). Ce nouvel indicateur remplace celui retenu dans l'édition 2013, qui correspondait au rapport entre le nombre de demandes exprimées et le nombre d'attributions effectuées dans le parc HLM en Midi-Pyrénées. Les données utilisées provenaient de l'enquête réalisée par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de Midi-Pyrénées.

Le délai moyen d'attribution est issu du Système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logements sociaux, dit « numéro unique ». Le SNE a été mis en place début 2011 et suivi du déploiement d'une base de données (sous la forme d'un infocentre) permettant la production de statistiques à différentes échelles géographiques. Depuis fin 2013, le travail de consolidation rendu possible grâce à la forte implication des organismes HLM de la région permet de disposer d'un outil performant en matière de connaissance des demandes HLM.

Tendance

En Midi-Pyrénées l'offre locative sociale s'est fortement développée ces dernières années (+ 5,1 % en deux ans), grâce à l'importante mobilisation des acteurs régionaux du logement HLM. Au 1^{er} janvier 2014, on dénombre 131 726 logements sociaux dans la région. Tout au long des années 2000, le rythme de mises en services de logements sociaux a beaucoup augmenté.

Malgré cette importante progression, la tension sur le parc social reste vive en Midi-Pyrénées. En effet, dans un contexte marqué par un fort dynamisme démographique, l'exigence accrue des bailleurs privés face à leurs locataires, cumulée à l'augmentation du nombre de ménages modestes, renforcent la pression s'exerçant sur le parc HLM.

Au 1^{er} juillet 2014, 52 900 demandes sont en attente d'un logement social en Midi-Pyrénées. La Haute-Garonne concentre à elle seule près de 70 % de ces demandes (soit plus de 35 000). C'est aussi le plus peuplé des huit départements de la région, avec 44 % des ménages en 2011. Entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014, près de 19 000 demandeurs ont bénéficié d'une attribution de logement HLM. En moyenne, les bénéficiaires d'un logement social ont attendu presque neuf mois pour obtenir un logement. Les situations départementales sont néanmoins très variables : le délai d'attente atteint près de 11 mois en Haute-Garonne contre 4 à 7 mois dans les autres départements.

Plus de 130 000 logements sociaux en Midi-Pyrénées

Le parc locatif social en Midi-Pyrénées au 1er janvier 2014

Département	Nombre de logements au 01/01/2014	Evolution 2012-2014 (%)	% de logements conventionnés*
ARIEGE	3 545	1,3	97,4
AVEYRON	8 191	2,3	97,5
HAUTE GARONNE	74 428	6,9	97,0
GERS	5 321	7,4	99,1
LOT	4 945	2,3	99,0
HAUTES PYRENEES	12 202	2,8	98,2
TARN	14 900	0,4	95,5
TARN ET GARONNE	8 194	7,0	95,8
Midi-Pyrénées	131 726	5,1	97,1
France métropolitaine	4 634 448	2,4	91,9

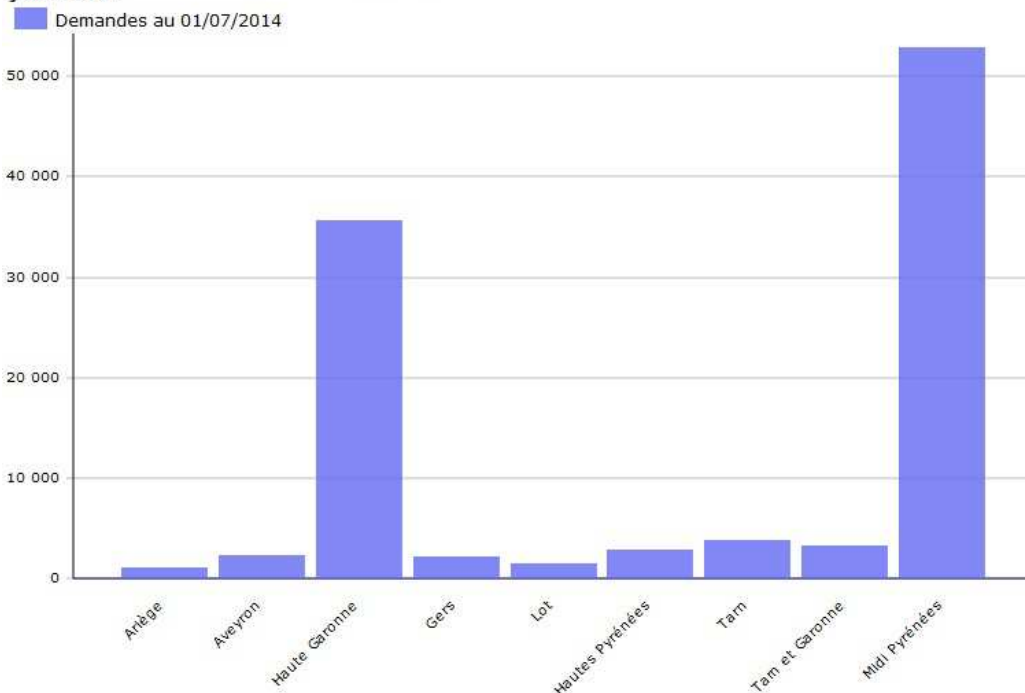
*Logement conventionné : logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le propriétaire bailleur du logement. Cette convention donne droit à l'aide personnalisée au logement (APL) pour les locataires qui remplissent les conditions d'octroi.

**RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Ce répertoire a été mis en place en 2011 et succède à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les résultats de RPLS ne sont pas directement comparables avec ceux d'EPLS.

Source : SOeS - RPLS** 2012

Sept demandes sur dix en Haute-Garonne

Nombre de demandes de logement HLM par département au 1er juillet 2014



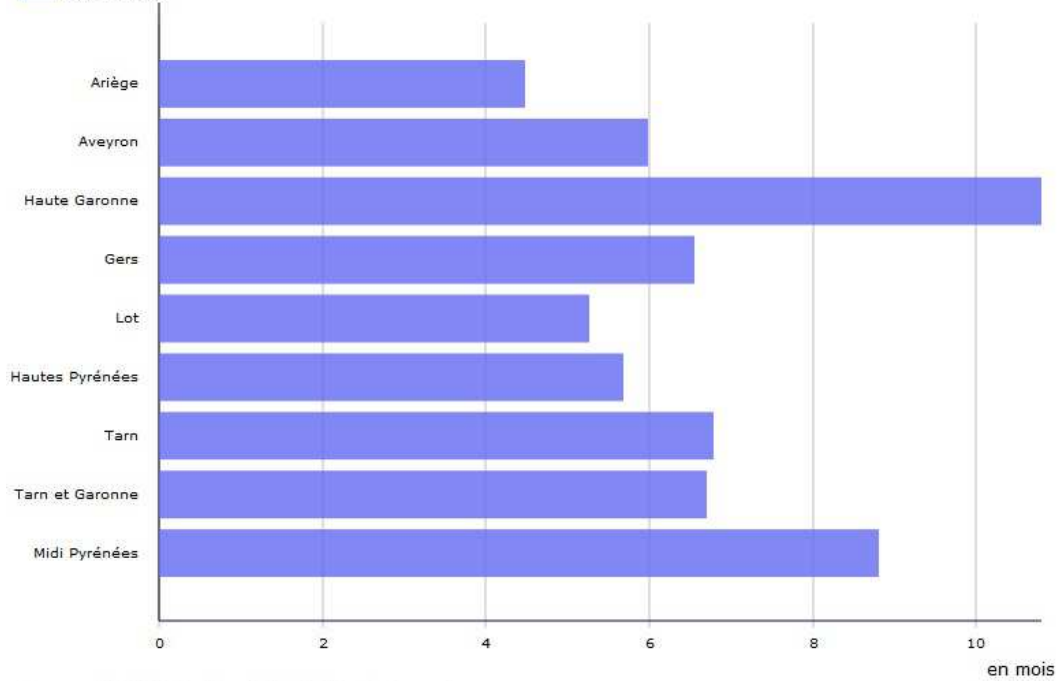
Source : M.L.E.T.R, Système National d'Enregistrement

De 4 à 11 mois d'attente pour obtenir un logement en HLM selon les départements

Délai moyen d'attribution des logements attribués du 01/07/2013

au 30/06/2014

■ Délai moyen



Source : M.L.E.T.R, Système National d'Enregistrement

Pour en savoir plus :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

4-9 La qualité de l'air et la santé (mise à jour 2014)

Pertinence

Conformément au Code de l'environnement, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi Laure) du 30 décembre 1996 vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. En particulier, le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu pour tous.

La loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public. Elle définit des seuils réglementaires pour les principales substances polluantes dans l'atmosphère afin de préserver la santé humaine. Dans le cas d'une exposition de courte durée, deux seuils ont été définis : le seuil d'information qui, s'il est dépassé, entraîne un risque pour la santé humaine de personnes particulièrement sensibles et le seuil d'alerte pour lequel le risque pour la santé humaine est alors valable pour l'ensemble de la population. Des objectifs de qualité, des valeurs cibles et des valeurs limites pour la protection de la santé humaine et de la végétation sont définis pour l'ensemble des polluants. L'objectif de qualité constitue le niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement. La valeur limite est celle à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement. La valeur cible correspond quant à elle au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou de l'environnement.

L'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public demande l'évaluation des surfaces et de la population exposées à des dépassements de valeur limite et de valeur cible.

Les trois principaux polluants qui présentent des niveaux de concentration supérieurs aux seuils réglementaires et qui font l'objet d'une observation sont les particules fines en suspension (PM10), le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3). Ces indicateurs sont également suivis dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) co-élaboré par la Région et l'État et adopté en juin 2012 à l'issue d'une large concertation, ainsi que dans le cadre du deuxième Plan régional santé-environnement (PRSE) 2011-2013 de Midi-Pyrénées approuvé en novembre 2011 pour mesurer l'exposition de la population.

Les cartes et graphiques présentés ici illustrent les situations vis-à-vis de la protection de la santé humaine. Le suivi de ces indicateurs pour les trois polluants permet de mettre en évidence des situations contrastées entre les territoires selon le polluant considéré. Les données régionales sont actualisées tous les ans. En revanche, les données sur l'agglomération toulousaine sont produites à un rythme moins fréquent, 2009 étant la dernière année disponible.

Tendance

Au cours de l'année 2013, la qualité de l'air en Midi-Pyrénées s'améliore pour la deuxième année consécutive sur l'ensemble de la région. Les conditions météorologiques pluvieuses contribuent à limiter la persistance des polluants dans l'air ambiant, notamment pour le dioxyde d'azote et les particules en suspension en période hivernale. La tendance est ainsi à la baisse pour ces deux polluants. Il reste un point noir concernant le dioxyde d'azote à proximité des principaux axes routiers dans l'agglomération toulousaine : la valeur limite pour la protection de la santé y étant dépassée. Les concentrations d'ozone sont quant à elles globalement en hausse dans la région en 2013. Ce polluant est très dépendant des conditions météorologiques estivales.

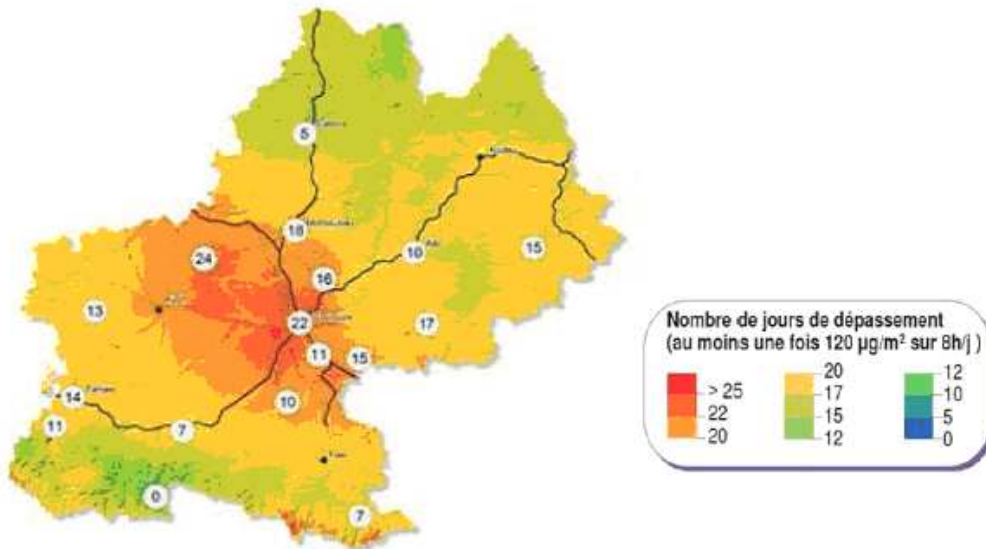
Pour l'évaluation de la protection de la santé humaine vis-à-vis du dioxyde d'azote (NO2), deux valeurs limites sont définies : l'une pour l'exposition sur une courte période (moyenne horaire 200 µg/m3), l'autre pour une exposition longue (moyenne annuelle 40 µg/m3). Ce polluant est majoritairement issu du trafic routier, auquel s'ajoutent en période hivernale les émissions issues des dispositifs de chauffage. Il fait l'objet d'un suivi dans les principales agglomérations de la région.

En Midi-Pyrénées, les zones les plus exposées au dioxyde d'azote se situent à proximité des principales infrastructures routières. En 2013, la situation s'améliore en zone urbaine et à proximité des axes de circulation pour ce polluant. Cependant, la valeur limite pour la protection de la santé humaine en moyenne annuelle est toujours dépassée à proximité du trafic routier dans l'agglomération toulousaine.

Pour l'évaluation de l'exposition des populations à l'ozone (O3), la réglementation définit une valeur cible et un objectif à long terme pour la protection de la santé humaine. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir de polluants primaires, majoritairement issus des activités humaines, tels que les oxydes d'azote (NOx). La formation de l'ozone est favorisée en période estivale sous l'action du rayonnement solaire et de températures élevées. Ainsi, les conditions climatiques estivales contribuent fortement aux niveaux de concentration mesurés et les situations sont susceptibles d'évoluer selon les années et les territoires sur la région Midi-Pyrénées.

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population à l'ozone est réalisée en quantifiant le nombre de jours dépassant au moins une fois $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures par journée. Le nombre de jours de dépassement mesuré en 2013 en Midi-Pyrénées met en avant la forte variabilité des niveaux d'exposition sur le territoire régional. L'ozone de par son cycle de formation a tendance à s'accumuler en périphérie des agglomérations et en zone rurale.

Une forte variabilité de l'exposition de la population selon les territoires en Midi-Pyrénées
 Nombre de jours de dépassement de l'objectif qualité en ozone (O3)
 pour la protection de la santé en 2013

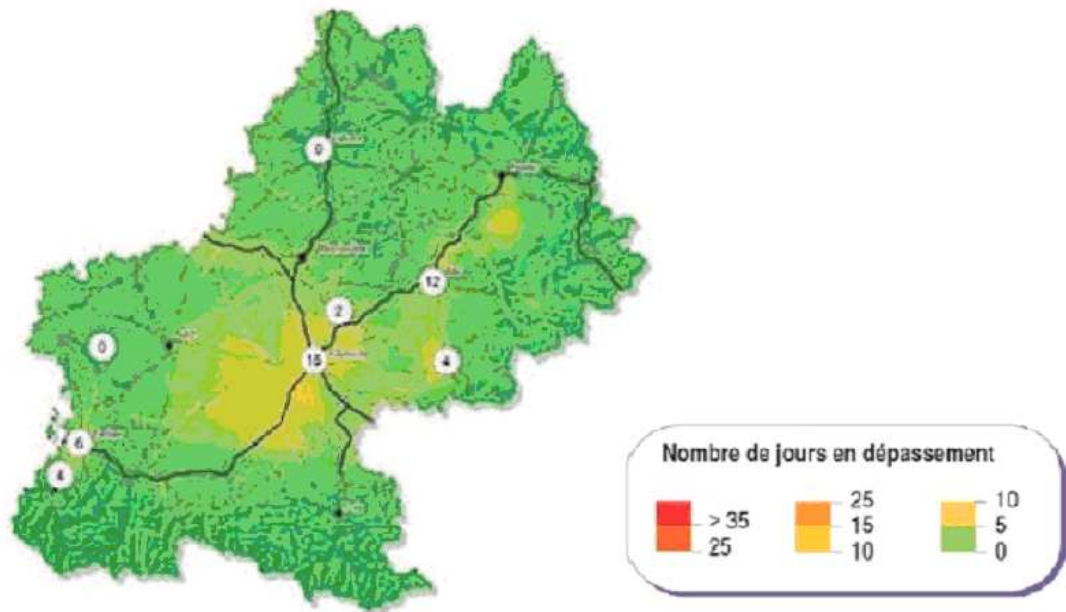


Source : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (Oramp)

En 2013, le nombre de jours de dépassement du seuil pour la protection de la santé en ozone est en augmentation sur une grande majorité des stations de Midi-Pyrénées, comme en 2012. Ainsi, l'ensemble de la région ne respecte pas de nouveau cette année là l'objectif de qualité à long terme, à savoir aucun jour de dépassement du seuil fixé pour la protection de la santé humaine vis-à-vis de l'ozone. Toutefois, en 2013 comme en 2012, aucune zone de la région ne met en évidence plus de 25 journées de dépassement, seuil admis par la réglementation dans le cadre de la valeur cible.

Concernant les particules en suspension de type PM10, les principales sources d'émission de ce polluant sont, en zone urbanisée, le trafic routier et les émissions des dispositifs de chauffage (notamment fuel et biomasse). Ce polluant est donc émis toute l'année avec cependant des niveaux de concentration plus importants en période hivernale, du fait des activités émettrices et des conditions climatiques moins propices à la dispersion de la pollution. De fait, les conditions météorologiques, notamment rigueur de l'hiver et fréquence de précipitations, influencent les niveaux de concentration qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre et sur le territoire régional.

Des niveaux de concentration élevés à proximité des principaux axes routiers en Midi-Pyrénées
*Nombre de jours en dépassement des 50 µg/m³ en particules en suspension PM10 en moyenne journalière en 2013 **



* Hors stations trafic

Source : Observatoire régionale de l'air en Midi-Pyrénées (Oramip)

L'évaluation sanitaire de l'exposition de la population se fait à partir de la moyenne annuelle (40 µg/m³) et du nombre de jours de dépassement d'un seuil journalier correspondant à un événement de pollution (50 µg/m³). En Midi-Pyrénées, en 2013, les niveaux de concentration les plus élevés sont à nouveau observés à proximité des principaux axes routiers. Les situations de dépassement sont uniquement identifiées à ce jour sur l'agglomération toulousaine et le nombre de personnes exposées au dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine reste dans ce périmètre relativement limité. Les situations de dépassement de la valeur limite sont toutefois plus importantes en considérant le nombre de jours de dépassement que la valeur en moyenne annuelle.

En 2013, pour la première année depuis l'entrée en vigueur des nouvelles valeurs réglementaires (2010), les valeurs limites pour la protection de la santé pour les particules en suspension PM10 sont respectées sur l'ensemble des sites de mesure en 2013. Les conditions météorologiques pluvieuses ont contribué à limiter la persistance des polluants dans l'air ambiant.

Pour en savoir plus :

« Rapport d'activité , édition 2013, région Midi-Pyrénées », Oramip, Atmo Midi-Pyrénées

Espace partenaires (collectivités, industriels, services de l'État) de l'ORAMIP sur <http://partenaires.oramip.org/espace-partenaires-collectivites>

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) 2012 en Midi-Pyrénées sur <http://www.midipyrenees.fr/>

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014 »

Finalité 5 :

une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles, au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

5-1 L'agriculture biologique (mise à jour 2014)

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle qui contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM), supprime l'usage des fertilisants minéraux et favorise le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes. Les agriculteurs en agriculture bio cherchent à valoriser la spécificité de leurs produits.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de Midi-Pyrénées à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020. Les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédits d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans cette démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette phase de transition, il ne peut pas encore vendre ses produits sous le label « bio ».

Tendance

En 2012, Midi-Pyrénées reste la première région française en termes de surface agricole totale utilisée certifiée bio ou en conversion et la troisième en nombre d'exploitations labellisées. Elle est ainsi la cinquième en part de la Surface agricole utilisée (SAU) en agriculture bio, part qui continue de progresser pour atteindre 5,5 % fin 2012 (3,8 au niveau national). Néanmoins, le rythme de conversion des surfaces agricoles ralentit en Midi-Pyrénées en 2012, après deux années d'engagement très marqué : 20 000 hectares convertis contre près de 40 000 en 2010 et 2011.

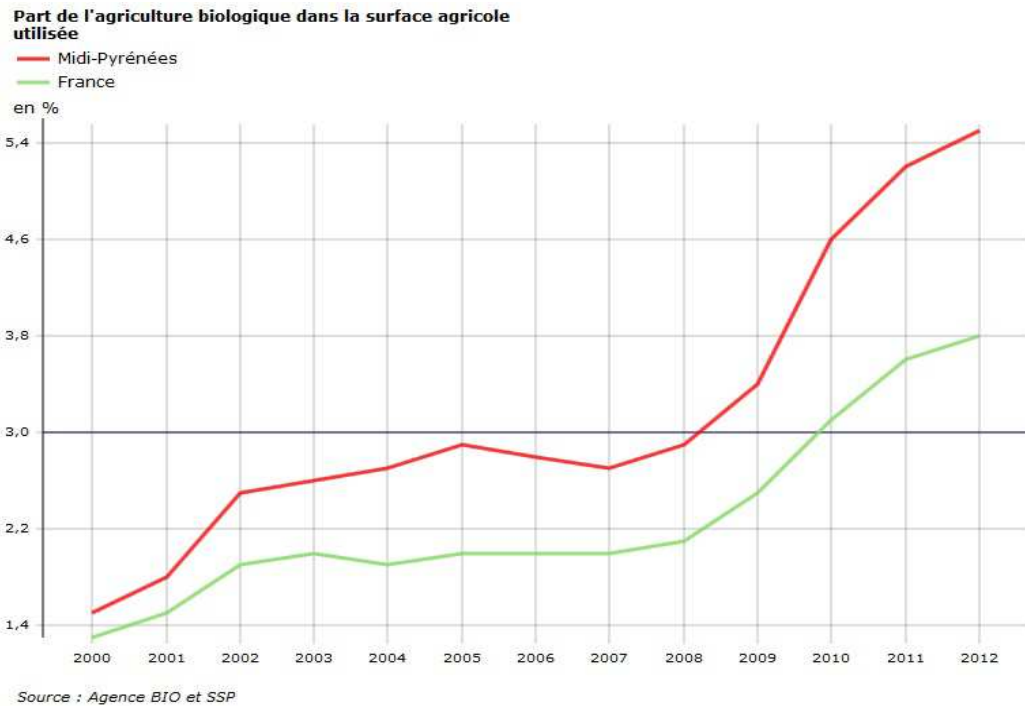
L'objectif national du plan Barnier de tripler les surfaces agricoles utilisées bio entre 2007 et 2012 afin de les porter à 6 % de la SAU totale est désormais atteint dans trois départements : l'Ariège (12,5 %) et l'Aveyron (7,1 %) rejoints par le Gers en 2012 (6,4 %).

Le nombre d'exploitations bio progresse encore en 2012 en Midi-Pyrénées (+ 7 %) mais à un rythme réduit par rapport à la tendance 2008-2010.

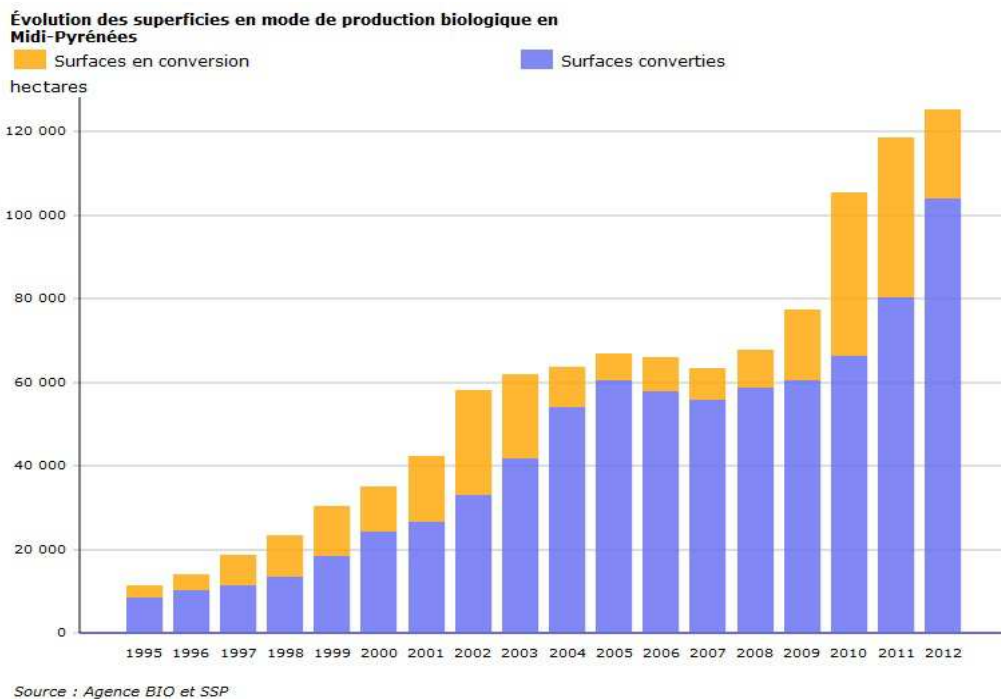
En Midi-Pyrénées, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique (certifiées et en conversion) sont principalement dédiées à la production d'herbe (surfaces toujours en herbe et cultures fourragères). Bien que ces types de surface soient globalement en légère progression, leur proportion baisse un peu par rapport à l'ensemble de la SAU bio, avec 62 % du total en 2012 (- 2 points). Les grandes cultures (céréales, oléagineux et oléo protéagineux) couvrent environ 28 % de la SAU bio et la région tient toujours la première place des régions françaises pour ces grandes cultures biologiques (17,4 % de la superficie nationale). La vigne à raisin de cuve (2 %), les légumes secs et les fruits (environ 1 % chacun) occupent des espaces bien moindres en Midi-Pyrénées mais sont en forte progression en 2011 et 2012. La région tient même la première place pour les surfaces de légumes secs bio. Elle est en revanche toujours sous-représentée, au regard de son poids, dans les cultures fruitières traditionnelles. Les autres surfaces bio (6 %) concernent les légumes frais, les plantes à parfums, aromatiques et médicinales et secs et des cultures diverses autres.

En élevage, l'agriculture biologique est bien représentée dans les filières phares de la région, avec 56 000 brebis certifiées bio (soit plus du quart du cheptel national), 12 000 bovins et 4 000 caprins, toutes en forte progression en 2012.

La part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée décolle depuis 2009



En 2012, ralentissement de la conversion



Pour en savoir plus :

« [Recensement agricole 2010 : La bio gagne du terrain](#) » - Draaf Midi-Pyrénées - Agreste Midi-Pyrénées Données n° 73, juin 2013
 « L'agriculture biologique, ses acteurs, ses produits, ses territoires, édition 2013 » - Agence BIO
 « La bio en France, de la production à la consommation, édition 2013 » - Agence BIO/OC, Agreste 2010

5-2 Les rotations culturales blé-tournesol et maïs (édition 2013)

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau,...), doit tenir compte des limites de renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'éco-efficacité de la production, et la viabilité financière des exploitations.

Le maintien de la fertilité des sols est une condition essentielle à la pérennité de la production agricole. La teneur en matière organique des sols (assimilée à leur teneur en carbone organique) est un des paramètres qui peut illustrer l'aptitude des sols à la production végétale. De façon générale, ces réserves organiques assurent aux sols une meilleure fertilité en augmentant leur aération, leur stabilité, leur réserve en eau. Elles favorisent l'activité biologique dans les sols.

Alors que certaines techniques de non-labour, travail du sol sans retournement, favorisent la conservation des sols en limitant les risques d'érosion et le maintien de leur fertilité, les rotations courtes, retour rapide d'une culture sur la même parcelle, facilitent le développement des maladies, la sélection d'une flore d'adventices et de ravageurs. Les rotations courtes conduisent aussi à développer le recours aux produits phytopharmaceutiques afin de prévenir les baisses de rendement.

L'indicateur choisi porte sur trois cultures qui occupent une part majoritaire (51 %) des terres arables en Midi-Pyrénées : le blé tendre presque systématiquement en rotation avec le tournesol et le maïs en monoculture pour une majeure partie de sa sole. Les surfaces de blé tendre et de tournesol représentent 20 % de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations de la région en 2011. Le maïs occupe quant à lui 7 % de la SAU. La source utilisée est l'enquête Teruti-Lucas réalisée par la Draaf annuellement. Elle observe l'occupation physique d'un maillage de points à travers tout le territoire français. Le point « Teruti » est un point du territoire (parcelle) sur lequel est observé l'occupation du sol. L'indicateur consiste d'une part à regarder sur une série de périodes glissantes de trois ans la part des points sur lesquels le blé ou le tournesol est présent une année sur trois ou deux années sur trois ou tous les ans, d'autre part la part des points sur lesquels le maïs est présent, de la même façon, une année sur trois, deux années sur trois ou tous les ans. La présence d'une même culture sur une parcelle trois années sur trois, ou monoculture, correspond à la rotation la plus courte et donc la moins favorable pour la préservation des sols.

Analyse

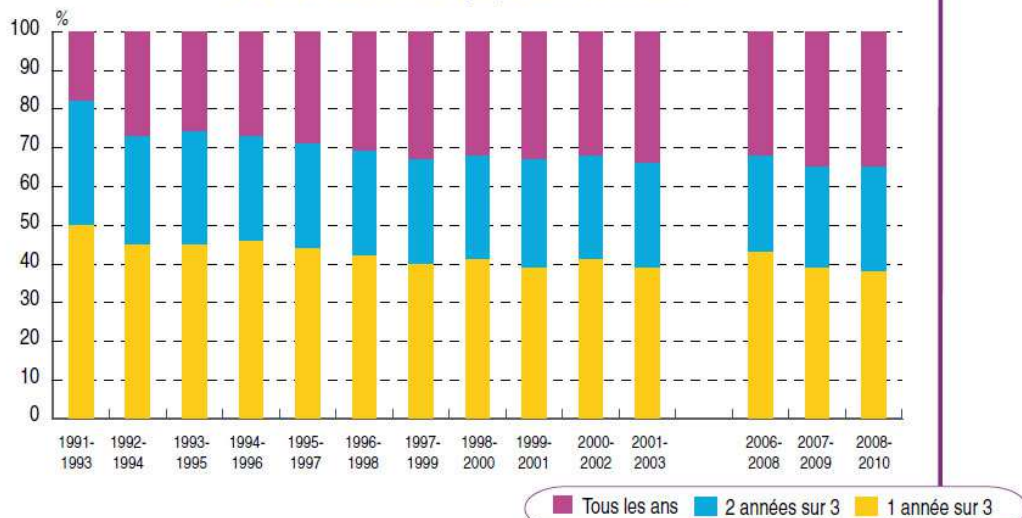
Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes des trois principales cultures régionales (blé, tournesol et maïs) augmentent régulièrement. La part de surface de maïs cultivée en monoculture a ainsi progressé de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010 en Midi-Pyrénées.

Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes (retour rapide sur une parcelle de la même culture) des trois principales cultures en termes de surface agricole utilisée (SAU) en Midi-Pyrénées - blé, tournesol et maïs - augmentent régulièrement.

Ainsi, la part des parcelles présentant du maïs une année sur trois est passée de 50 % dans les années 1991-1993 à 41 % en 1998-2000 et atteint 38 % en 2008-2010. Corrélativement, le maïs se trouve de plus en plus planté sur les mêmes parcelles deux années de suite et surtout trois années d'affilée, ce qui correspond à la rotation la plus courte. La progression en monoculture est très nette entre le début des années 90 et la période récente : sa part progresse de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010.

Les pratiques de rotations courtes se développent

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en maïs par période de trois ans



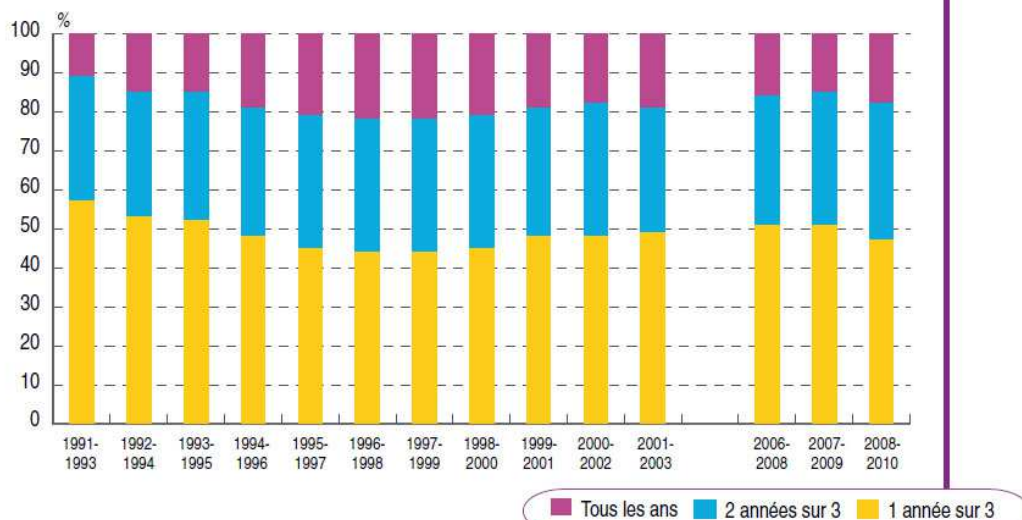
Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en maïs au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

Le blé tendre est très majoritairement en rotation courte avec le tournesol en Midi-Pyrénées. Au niveau régional, la part des parcelles présentant du blé tendre ou du tournesol une année sur trois baisse de plus de 10 points en vingt ans : elle passe de 57 % dans les années 1991-1993 à 47 % dans les années 2008-2010. Sur la même période, la présence de blé tendre ou de tournesol tous les ans sur les mêmes points Teruti double quasiment : après une hausse notable sur la décennie 90, la part du nombre de ces parcelles portant tous les ans soit du blé, soit du tournesol semble se stabiliser autour de 20 %.

En vingt ans, la rotation courte du blé et du tournesol s'est développée

Répartition des points d'observation selon le nombre d'années où ils sont semés en blé tendre ou en tournesol par période de trois ans



Champ : pour chaque période de 3 ans, ensemble des points semés en blé tendre ou en tournesol au moins une fois

Sources : Agreste - Enquêtes Teruti 1991 à 2003, Teruti Lucas 2006 à 2010

Pour en savoir plus :

Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/>

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014 »

5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles (mise à jour 2014)

Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Elles recourent de plus en plus à des intrants (semences certifiées, fertilisants, produits phytosanitaires, ressources en eau, énergie) et au matériel agricole. Ainsi les consommations intermédiaires représentent une part grandissante de la valeur de la production agricole. Cette tendance accentue la dépendance des exploitations aux marchés des intrants, en particulier des engrais et des carburants, directement liés à l'accroissement du prix du pétrole, et plus généralement à la fluctuation des prix des matières premières spéculatives sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes aux produits en raison du découplage de ces dernières du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent très lourdement (bâtiments, installations, acquisitions de foncier) pour répondre aux nécessaires gains de productivité et à leur adaptation aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement a pour effet d'augmenter l'endettement en raison d'un autofinancement limité. Mais à moyen terme, il est susceptible de rendre très difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Ces caractéristiques relatives à la viabilité économique et la transmissibilité des exploitations ne constituent pas les seuls facteurs de mutation du secteur agricole. Il est amené à réduire les pressions qu'il exerce sur les ressources naturelles (les sols, la ressource en eau et sa qualité, l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre) et à répondre à de nouvelles attentes sociétales de qualité des aliments. De plus, il est directement exposé aux changements climatiques en œuvre.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 50 % de la superficie est aujourd'hui dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation de la structure de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en termes d'aménagement du territoire. Elle constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, aujourd'hui fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, le parti est pris d'analyser la vulnérabilité de l'agriculture dans une perspective de long terme sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en termes de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en termes d'efficience du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excédent brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDERICA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

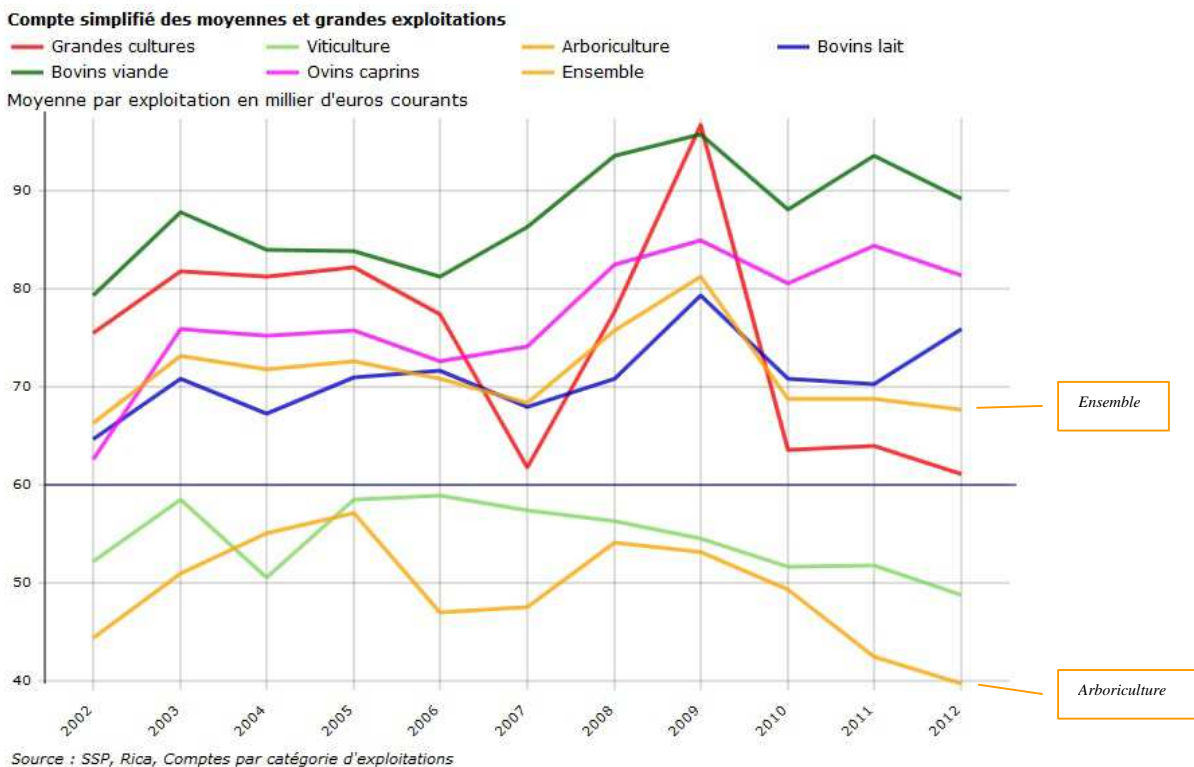
Tendance

La viabilité économique des exploitations agricoles repose sur l'efficacité des moyens de production, d'autant plus que la part des aides directes de la PAC (Politique agricole commune) diminue dans le revenu des exploitations. Or, les subventions perçues par les exploitations de Midi-Pyrénées en 2012 représentent encore, en moyenne, plus de la moitié de leur excédent brut d'exploitation (51 %). Ce ratio est en baisse de 5 points par rapport à 2011, du fait des bons rendements en production végétale et des prix soutenus qui ont contribué à améliorer les résultats des exploitations. Cependant, ce résultat est très variable selon le type d'exploitation : de 12 % pour les exploitations viticoles, la part des subventions peut représenter la totalité de l'excédent brut pour celles ne pratiquant que l'élevage de bovins viande.

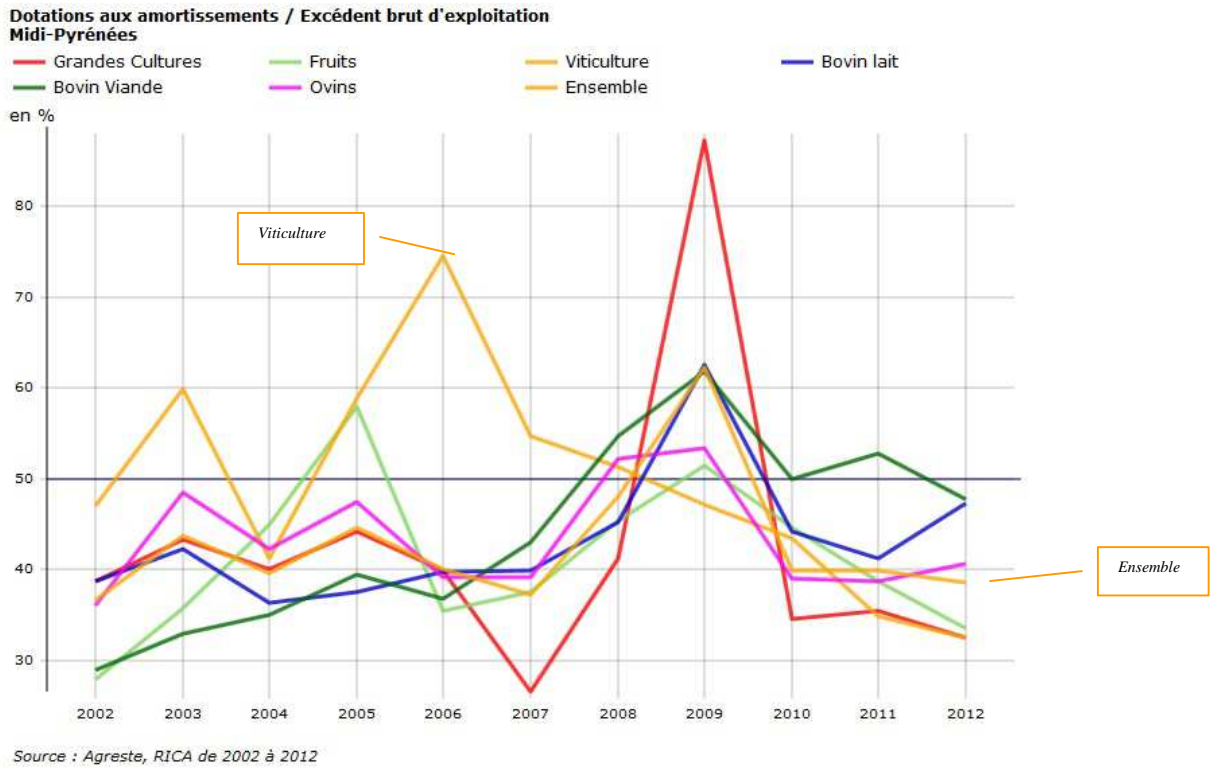
L'amélioration des performances technico-économiques des exploitations agricoles devient une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides et fluctuation des prix agricoles). Avec une progression de 19 % entre 2011 et 2012, l'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées est en hausse pour la 3^e année consécutive. Cette amélioration des résultats s'explique notamment en 2012 comme en 2011 par les bons rendements en production végétale et des prix soutenus. La part des consommations intermédiaires dans l'excédent brut d'exploitation est ainsi stable ou diminue par rapport à 2011 pour toutes les grandes orientations agricoles à l'exception de celles spécialisées en bovins lait et ovins. Les exploitations d'élevage subissent en effet le renchérissement du prix des céréales et des oléo-protéagineux. Parmi elles, les plus affectées sont celles spécialisées dans la production de bovins lait : leurs consommations intermédiaires dans l'EBE pèsent bien davantage en 2012 qu'en 2011.

L'évolution du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) mesure l'efficacité des capitaux engagés. En 2012, la dotation aux amortissements ne baisse plus pour la majorité des orientations de production, semblant marquer ainsi la fin d'un processus de décapitalisation engagée en 2009. Cependant, si les investissements reprennent cette année pour les exploitations en bovins lait et ovins, ils se replient pour celles des bovins viande et celles spécialisées en fruits. La baisse du ratio amortissements sur EBE toutes orientations agricoles confondues dans un contexte d'amélioration globale des résultats en 2012 traduit ainsi une amélioration de la situation économique des exploitations agricoles en Midi-Pyrénées.

Des charges tendanciellement toujours plus lourdes pour les éleveurs



En 2012, une légère amélioration des performances des moyens de production



Pour en savoir plus :

Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur :
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/>

5-4 Les emplois dans les éco-activités (édition 2013)

Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (voir fiche « Les dépenses pour l'environnement des entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2009. Mi-2014, les résultats du recensement 2011 seront disponibles et pourront être comparés à ceux de 2006, les comparaisons entre deux recensements n'étant significatives que sur un intervalle d'au moins cinq ans. Il sera alors possible de mesurer des évolutions en matière d'emplois dans les éco-activités, d'évaluer leur potentiel de croissance et leur contribution au développement économique du territoire suivant des modes de production et de consommation responsables.

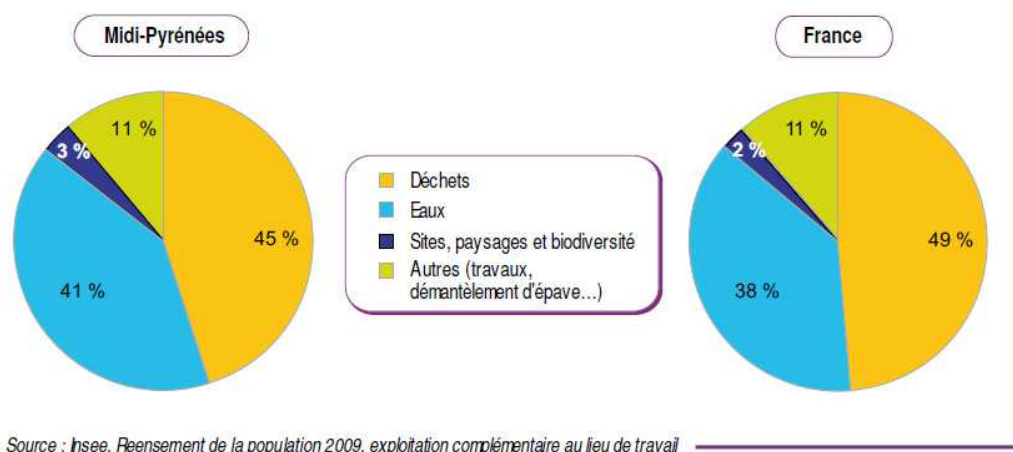
Analyse

En 2009, les emplois environnementaux représentent 0,7 % de l'emploi total en Midi-Pyrénées, soit une part proche de la moyenne française (0,8 %). Comme ailleurs sur le territoire national, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de 9 éco-emplois sur 10. Les emplois des activités liées aux eaux sont surreprésentés en Midi-Pyrénées, en lien avec la ressource en eau abondante dans la région. Dans la région, c'est en Ariège que la part d'éco-emplois dans l'emploi total du département est la plus élevée. A contrario, elle est la plus faible en Haute-Garonne et Aveyron (0,6 %). Les réserves naturelles pyrénéennes engendrent également des emplois environnementaux un peu plus développés dans la région.

En 2009, Midi-Pyrénées compte quelque 8 340 emplois dans les éco-activités, soit 0,7 % de l'emploi total de la région. Cette part est de 0,8 % au niveau national. La région dans laquelle la part des emplois environnementaux est la plus forte est la Haute-Normandie, avec un taux de 1,1 %, tandis que Midi-Pyrénées se classe seulement au 19^e rang dans ce domaine.

Les secteurs des déchets et des eaux : les plus gros employeurs des éco-activités

Répartition des emplois des éco-activités par domaine en 2009



Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de 9 emplois sur 10 dans la région comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Midi-Pyrénées, le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois. La ressource en eau abondante dans la région alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central explique en partie ce résultat.

Les plus forts taux d'emplois verts se trouvent en Ariège (1 % de l'emploi total du département en 2009), dans le Lot, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne (0,9 %). Le domaine des eaux engendre 52 % des éco-emplois en Ariège et 47 % en Haute-Garonne, grâce notamment aux eaux du Montcalm en Ariège et de la Barousse dans la Haute-Garonne. Les départements du Lot et du Tarn présentent les plus grandes parts d'emplois dans les éco-activités liées aux déchets, avec respectivement 62 % (410 emplois) et 55 % (660 emplois) des éco-emplois de ces départements. Les Hautes-Pyrénées se démarquent par le plus fort taux d'éco-emplois, en lien avec la présence de sites et de paysages naturels remarquables, ainsi qu'avec la biodiversité (15 %), grâce à ses trois réserves naturelles, nationale (Néouvielle) et régionales (Aulon et le massif du Pibeste).

L'Ariège en tête de la région pour le taux d'éco-emplois

Emplois totaux et dans les éco-activités par département de Midi-Pyrénées en 2009

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (%)
Ariège	54 770	525	271	185	1,0
Aveyron	112 618	675	280	258	0,6
Haute-Garonne	570 509	3 375	1 581	1 395	0,6
Gers	70 559	540	200	219	0,8
Lot	66 229	601	155	410	0,9
Hautes-Pyrénées	90 402	684	220	300	0,8
Tarn	132 792	1 201	427	663	0,9
Tarn-et-Garonne	85 727	737	247	330	0,9
Midi-Pyrénées	1 183 607	8 338	3 381	3 759	0,7

Source : Insee, RP 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Les éco-activités par domaine : définition

Eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Captage, traitement et distribution d'eau • Collecte et traitement des eaux usées
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non • Récupération des déchets triés • Dépollution et services liés à la gestion des déchets
Sites, paysages et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'isolation • Démantèlement d'épaves

Pour en savoir plus :

- « L'emploi environnemental en Midi-Pyrénées » - Portraits régionaux de l'environnement, SOeS, août 2012 :

<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do#>

- « [Emploi dans les éco-activités](#) », fiche du dossier « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010-2013) », rubrique Publication et services\Dossier sur Insee.fr

5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises (mise à jour 2014)

Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans auprès des établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie (y compris l'énergie mais hors gestion de l'eau et des déchets) par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête Antipol recense les investissements, réglementés ou volontaires, réalisés par les industriels pour la protection de l'environnement. Une enquête complémentaire, renouvelée tous les trois ans, permet de mesurer les coûts de fonctionnement qu'engendrent ces efforts.

Ces dépenses sont réparties en sept domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique, l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Midi-Pyrénées à la protection de l'environnement (investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des équipements spécifiques.

Tendance

En 2011, les établissements industriels de Midi-Pyrénées ont dépensé 60,5 millions d'euros en investissements pour la protection de l'environnement, y compris des études. Les dépenses d'investissement sont en léger repli sur un an dans la région et retrouvent un niveau proche de 2009. Elles restent néanmoins dans la région bien plus élevées en 2011 qu'en 2008 (+ 11,3 %) alors qu'elles diminuent de 12,7 % dans le même temps sur l'hexagone. Parmi ces 60,5 millions d'investissements, 44,6 millions sont des investissements spécifiquement dédiés (hors outils de production et études) : ils ont été constitués pour être entièrement destinés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple). Les investissements spécifiques en aval du processus de production (traitement et recyclage) sont bien plus élevés que ceux portant sur des traitements préventifs en amont qui révèlent l'adoption de technologies propres (respectivement 29 millions d'euros et 15,6 millions d'euros).

Le montant des investissements en Midi-Pyrénées retrouve le niveau de 2009

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement et les dépenses courantes liées aux investissements spécifiques

en millions d'euros

		2007	2008	2009	2010	2011
Midi-Pyrénées	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	55,3	54,2	60,2	62,1	60,5
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	38,8	38,5	43,4	45,4	44,6
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	6,6	5,6	5,8	6,8	4,7
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	26,0			57,2	
France métropolitaine	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	1 725,7	1 823,1	1 836	1 596,3	1 591,9
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	1 172,4	1 228,1	1 169,1	1 052,3	1 003,4
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	268,0	303,1	333	232,7	229,4
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	1 070,3			1 628,7	

1 : L'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement a lieu tous les 3 ans. Les dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques ne prennent pas en compte les dépenses de management environnemental ni les dépenses obligatoires (taxes et redevances)

Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2011

Pour en savoir plus:

[« Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2011 »](#) - Insee résultats – n°67- économie, juin 2013

[« Les dépenses de l'industrie pour protéger l'environnement repartent à la hausse en 2012 »](#) - Insee Focus N° 8 - août 2014

5-6 L'effort de recherche et développement (mise à jour 2014)

Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi "Rio + 20" qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012, avait pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des États communautaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à en faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'Internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses relatives à cette activité exécutées en Midi-Pyrénées, qu'il s'agisse de dépenses courantes ou de dépenses en capital.

Avertissement

Une nouvelle méthodologie de calcul de la R&D a été mise en place en 2010, avec rétropolation sur la seule année 2009 à ce jour. Certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela a eu pour conséquence une révision à la baisse de l'estimation de la dépense en R&D des administrations et des effectifs employés en R&D. La nouvelle série, non directement comparable avec l'ancienne, débute donc en 2009.

Tendance

En 2011, la dépense intérieure de recherche et de développement (R&D) de Midi-Pyrénées s'élève à 3,9 milliards d'euros, soit 9 % de la dépense nationale. Midi-Pyrénées fait partie des régions européennes dont l'effort de R&D est le plus élevé : il représente 5 % du PIB régional en 2011, soit 1,7 fois l'objectif fixé par la stratégie européenne. Cet effort qui s'intensifie provient essentiellement de la recherche privée, largement majoritaire (3,4% du PIB) et portée par quelques grosses unités industrielles appartenant en majorité au secteur de la construction aéronautique et spatiale et dans une moindre mesure à celui de la pharmacie. La recherche publique est malgré tout très présente dans la région (1,6 % du PIB en 2011).

En termes d'emploi, près de 28 000 personnes en équivalent temps plein travaillent dans la recherche et le développement en 2011 dans la région, majoritairement dans le secteur privé (63 %).

Intensification de la dépense de recherche en développement en Midi-Pyrénées

Évolution de la part de R&D dans le PIB en Midi-Pyrénées

	Entreprises	Recherche publique	Ensemble
2009	3,2	1,2	4,4
2010	3,2	1,4	4,6
2011	3,4	1,6	5,0

Sources : Insee, Comptes régionaux base 2005, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La première région française pour l'effort de recherche et développement

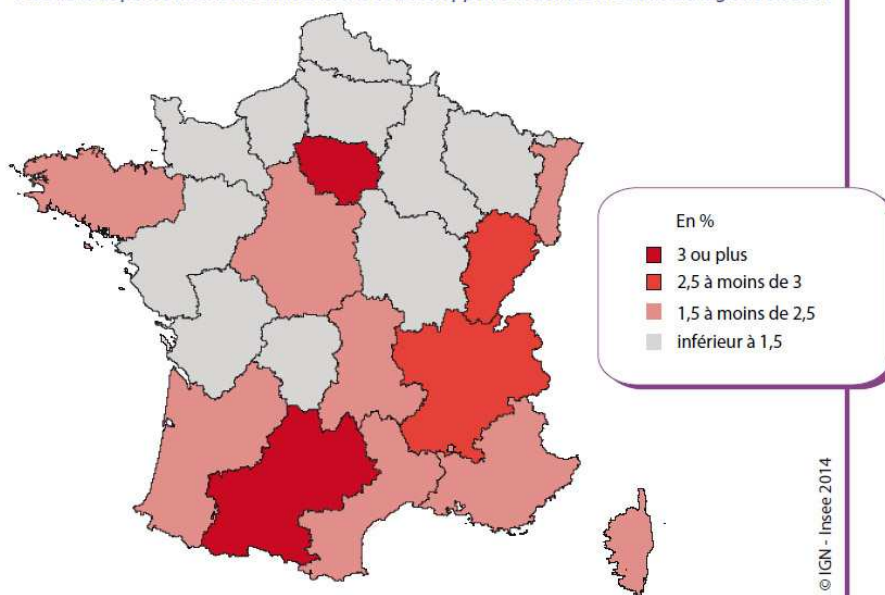
Part des dépenses de R&D dans le PIB en 2011

	Entreprises	Recherche publique	Ensemble
Midi-Pyrénées	3,4	1,6	5,0
Île-de-France	2,1	1,0	3,1
France métropolitaine	1,5	0,8	2,3

Sources : Insee, Comptes régionaux base 2005, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Midi-Pyrénées toujours en pôle position pour la part du PIB consacrée à la recherche et au développement

Part de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB dans les régions en 2011



Note : Pour raison de secret statistique, le résultat de la Corse a été cumulé avec celui de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Sources : Insee comptes régionaux base 2005, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour en savoir plus :

- « La recherche en Midi-Pyrénées : une dynamique d'envergure internationale » - Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 151, avril 2011
- « La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 133, avril 2011
- « Dépense intérieure de recherche et développement en France en 2012 : premières estimations 2013 » - Enseignement supérieur et recherche, Note d'information, n° 14.07, août 2014

5-7 Le tourisme durable (édition 2013)

Pertinence

L'intégration du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique constitue un des enjeux fondamentaux du tourisme depuis quelques années. Ainsi depuis les années 2000, les démarches de qualification se sont multipliées dans le secteur du tourisme. Des labels, certifications, marques, référentiels, chartes et normes ont vu le jour dans le but de permettre la mise en place d'une démarche qualité.

En faisant le choix de l'une ou de l'autre, les prestataires et/ou producteurs d'activités et de séjours peuvent valoriser l'intégration, dans la gestion de leurs activités, de tout ou partie des principes du développement durable sous plusieurs formes et à diverses conditions (accompagnement technique, appui promotionnel, etc.).

Si la finalité est d'inciter au développement de la prise en compte des principes de la durabilité par les professionnels du secteur, la motivation de ces derniers à s'engager dans une démarche vise aussi à accorder une meilleure visibilité et une amélioration de l'attractivité de leurs établissements. Or les données issues de l'enquête de 2010 menée par Atout France montrent que c'est loin d'être une chimère : 75 % des clientèles interrogées (françaises, allemandes, britanniques) considèrent la présence d'un label comme une bonne garantie au regard du « tourisme durable ».

Il y a dans ces démarches la possibilité de réintéresser un public sensibilisé, souvent volontariste mais aussi de plus en plus averti et de moins en moins crédule face aux tentatives de « greenwashing » ou écoblanchiment¹.

Pour les prestataires d'hébergements touristiques, intégrer la démarche du développement durable peut prendre des formes diverses : fournir au vacancier un cadre de vie plus sain, limiter ou supprimer l'utilisation d'énergies non renouvelables, épargner les ressources en eau, diminuer les pollutions diverses (eau, air, sol), optimiser l'impact de son activité sur l'environnement et adopter des méthodes de gestion viables économiquement et plus responsables socialement, réduire sa quantité de déchets non recyclables, favoriser l'impact économique local par une politique d'achat et d'emploi adaptée, adapter ses pratiques managériales en impliquant le personnel dans la gestion au quotidien de l'entreprise, rendre les prestations accessibles aux personnes handicapées, favoriser les retombées économiques et sociales au niveau local.

L'enjeu pour les hébergeurs est de crédibiliser leur démarche de tourisme durable auprès des consommateurs par une preuve tangible et contrôlable. Selon l'étude réalisée par Atout France, les labels et marques sont d'une manière générale assez peu connus du grand public. Les labels Gîtes Panda et Eco-label européen et dans une moindre mesure La Clef Verte, Hôtels au naturel et Chouette Nature sont les mieux identifiés par les touristes.

Depuis 2010, le Comité régional du tourisme (CRT) de Midi-Pyrénées a mis en place une veille spécifique sur les structures « labellisées », « certifiées » ou « chartées » développement durable dans la région. Le dispositif d'observation étant en cours de consolidation, l'indicateur proposé en Midi-Pyrénées en matière de tourisme durable consiste à suivre l'évolution et la représentativité du parc d'hébergements qualifiés correspondant à cinq démarches : Gîtes Panda, l'Ecolabel Européen, Hôtels au Naturel, La Clef Verte et Tourisme et Handicap.

Analyse

En 2013, au niveau national, près de 4 000 structures d'hébergement touristique adhèrent à une, voire plusieurs, des cinq démarches de qualification tourisme durable étudiées. En Midi-Pyrénées, cela concerne plus de 200 hébergements soit 5 % de l'offre nationale qualifiée.

En 2013, en France, près de 4 000 structures d'hébergement sont engagées dans une démarche de tourisme durable, à travers les démarches de qualifications suivantes : « Hôtel au Naturel » (21 établissements dans 8 parcs naturels régionaux), « Gîtes Panda » (265 établissements), « La Clef Verte » (environ 800 établissements), Eco-label européen (environ 60 établissements) et « Tourisme et handicap » (2 700 établissements environ).

Midi-Pyrénées compte plus de 200 hébergements relevant de ces qualifications, soit 5 % de l'offre nationale. Cela représente une capacité d'environ 19 200 lits touristiques. En trois ans, l'ensemble de cette offre a progressé de 30 % dans la région.

(1) Le greenwashing, ou écoblanchiment, est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si « verts ».

Cinq démarches de qualification tourisme durable

Hôtels au naturel

Il s'agit d'une marque collective protégée, gérée par le groupement des Hôtels au Naturel et dont l'organisation porteuse est la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux (FFPNR). Cette démarche est volontaire pour l'hôtelier qui peut ainsi valider et valoriser les actions de gestion environnementale et de valorisation du territoire mises en place. L'obtention de cette marque implique l'adhésion au groupement des Hôtels au Naturel (association loi 1901) et la participation à la vie de celui-ci. La qualification peut être attribuée aux établissements hôteliers ayant au minimum 2*. La présence d'un restaurant n'est pas obligatoire, mais l'hôtel doit fournir une liste de restaurants proposant une cuisine de qualité à base de produits locaux essentiellement.

L'attribution de la marque était réservée aux établissements situés sur des territoires de PNR et qui partagent leurs trois valeurs fondamentales : attachement au territoire, dimension humaine et respect et contribution à l'enrichissement de l'environnement. À partir de 2013, le groupement peut ouvrir cette marque à d'autres territoires d'exception (territoires en préfiguration de parc naturel, zone périphérique de parc naturel, parc national, zone périphérique de parc national,...).

L'Eco-label européen

Créé en 1992, c'est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Elle s'applique à différents types de produits de l'industrie et des services, est délivrée suite à une démarche volontaire, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. Elle repose sur le principe d'une « approche globale » qui prend en considération la qualité et l'usage du produit ainsi que l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination « après usage ».

Le référentiel pour les hébergements touristiques a été créé en 2003, celui des campings en 2005. Révisés régulièrement, ces deux référentiels certifient les établissements ayant une démarche d'excellence environnementale.

L'Eco-label européen « service d'hébergement touristique » concerne tous les prestataires de service de fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres dûment équipées. Il s'agit d'une part des services d'hébergement touristique de type hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, villages vacances, auberges de jeunesse, résidences hôtelières, résidences locatives,..., d'autre part des services de camping (emplacements nus et locations).

Gîtes Panda

Ce label a été créé par le WWF-France en 1993 en partenariat avec Gîtes de France. Il distingue avant tout des établissements proposant des activités liées à la découverte et à l'animation de la nature. Les hébergements Gîtes Panda sont préalablement agréés Gîte de France et situés - hors cas exceptionnels - au sein de zones naturelles remarquables protégées, auxquels le WWF accorde son label lorsqu'ils

répondent à trois conditions principales (être situé dans un environnement naturel de qualité, comporter un équipement d'observation de la nature, être géré par des propriétaires soucieux de la préservation de leur environnement). L'objectif de ce réseau, aujourd'hui déployé en Europe (France, Belgique et Italie) est de participer concrètement à la protection de l'environnement.

Le label s'adresse à toutes les catégories d'hébergements labellisés Gîtes de France : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de séjour, situés sur un territoire de Parc Naturel Régional ou de Parc National.

La Clef Verte

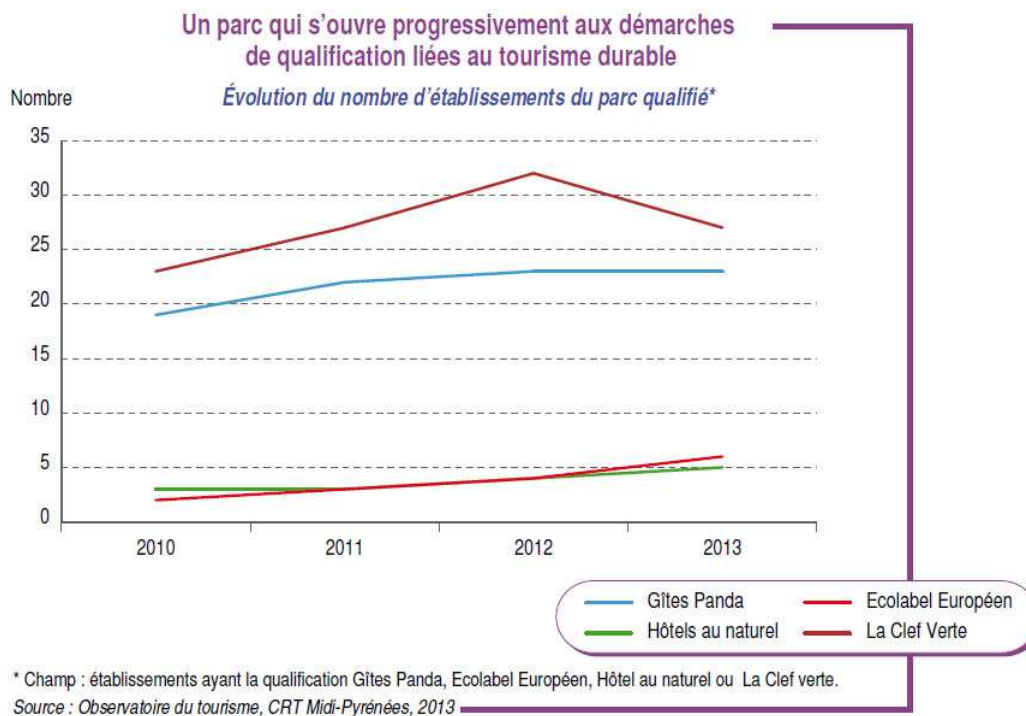
Créé en 1998 à l'initiative de l'Office Français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement pour les campings, ce label s'adresse désormais aux autres types d'hébergement touristiques : hôtels, chambres d'hôtes et, depuis 2010, auberges de jeunesse et résidences de tourisme. C'est une marque déposée, privée, exigeant de ses récipiendaires des critères conçus par les créateurs et détenteurs de la marque. Ce label a vocation à sensibiliser les consommateurs tout comme les hébergeurs à la qualité environnementale du territoire. La qualification est destinée à récompenser les structures touristiques concernées pour leur dynamisme en matière d'environnement. Depuis 2012, La Clef Verte s'ouvre aux restaurants.

Tourisme et handicap

Le label Tourisme et Handicap est une marque appartenant à l'État. Créée en 2001 et déposée en 2003 par le ministère chargé du Tourisme dans le cadre de la politique d'accès aux vacances pour tous et d'intégration des personnes handicapées, il identifie les équipements et les sites touristiques accessibles aux personnes atteintes de handicaps, moteur, visuel, auditif ou mental. Il apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins et couvre une large gamme de prestations touristiques : hébergement (hôtellerie, résidences de vacances, campings, meublés, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse), restauration, sites de loisirs, sites naturels, sites touristiques, activités de loisirs, espaces d'accueil et d'information touristique.

Le label répond à deux objectifs :

- développer et promouvoir une offre touristique ouverte à tous et adaptée aux personnes autonomes en situation de handicap, leur offrant la possibilité de partir seul, en famille ou avec des amis ;
- anticiper l'obligation légale d'accessibilité : la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité. Au 1^{er} janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) classés dans les 4 premières catégories, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible, qui devront être achevés au 1^{er} janvier 2015.



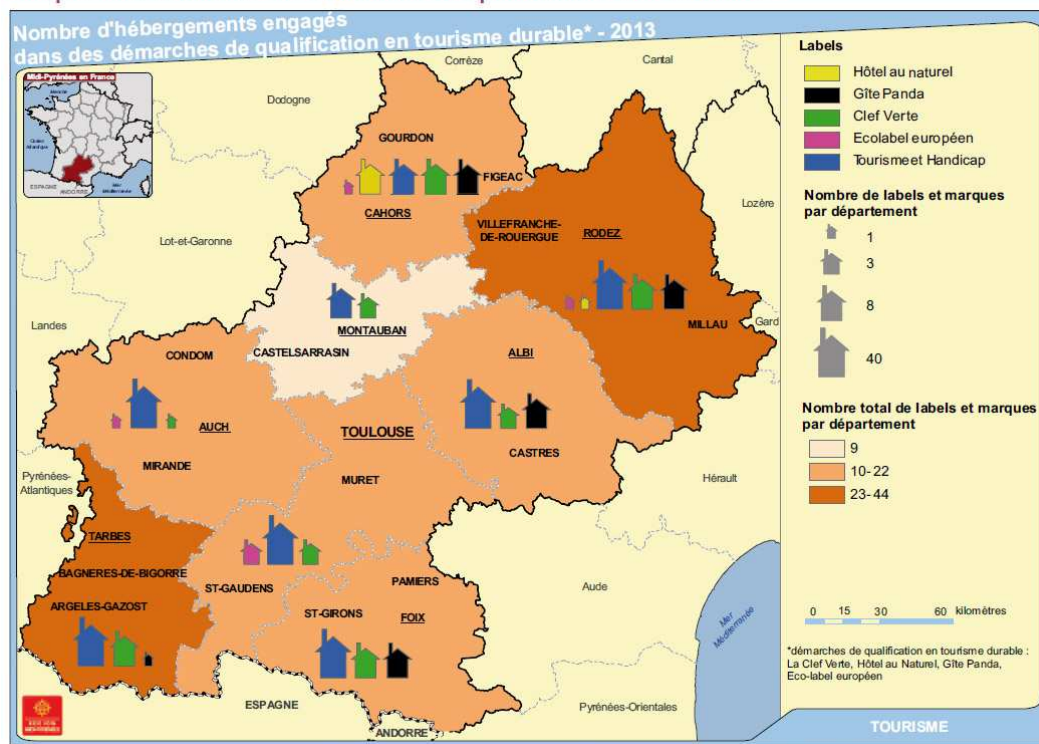
Les Hôtels au naturel de Midi-Pyrénées représentent près du quart des établissements qualifiés sur l'ensemble du territoire français, les structures certifiées Eco-label Européen 10 % et les Gîtes Panda 9 %. Les établissements labellisés Tourisme et Handicap et La Clef Verte sont relativement moins représentés dans la région au regard de leur représentativité nationale. Comme au niveau national, les hébergements labellisés Tourisme et Handicap sont les plus développés en Midi-Pyrénées : ils constituent la moitié de l'offre globale de ces démarches de qualification, avec près de 150 structures offrant plus de 9 300 lits touristiques labellisés. Cette offre d'hébergement durable est particulièrement concentrée sur le département des Hautes-Pyrénées, qui représente à lui seul un tiers du parc d'hébergement Tourisme et Handicap régional. Les 27 établissements La Clef Verte représentent 40 % de l'offre qualifiée en Midi-Pyrénées. Ce sont plus de 8 200 lits touristiques labellisés dans l'ensemble des départements. Le nombre d'établissements a progressé de 17 % en trois ans, malgré la perte de quelques établissements appartenant à une grande chaîne.

La certification Eco-label Européen est encore peu représentée sur le territoire régional mais un développement rapide du parc écolabellisé est attendu, notamment par le biais de certaines chaînes nationales et de leurs objectifs à court ou moyen terme. Les 6 établissements écolabellisés régionaux, qui représentent plus de 1 200 lits touristiques, sont situés en Aveyron, en Haute-Garonne, dans le Gers et le Lot.

Les hébergements Gîtes Panda et Hôtels au Naturel, situés sur des territoires protégés, tels que les parcs naturels régionaux, constituent une petite part de l'offre qualifiée au niveau régional : 5 Hôtels au Naturel (4 dans le département du Lot, le 5^e en Aveyron) et plus de 20 hébergements Gîtes Panda (en Ariège, Aveyron, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn).

Hôtels au Naturel a pour objectif d'ici à 2015 de regrouper une cinquantaine d'établissements sur le territoire national. Gîtes Panda a engagé dès 2012 l'ouverture de la labellisation à de nouveaux réseaux d'hébergements, en conservant toutefois la localisation en espaces naturels protégés comme principal critère.

Une présence contrastée des démarches de qualification sur le territoire



Sources : IGN © - CRT / Auteur : Région Midi-Pyrénées, Mission prospective, évaluation et concertation citoyenne, SIG, septembre 2013

Chouette Nature : un label pour les villages vacances

Depuis plus de 60 ans, Cap France Vacances, second réseau de vacances du tourisme associatif en France, contribue à un aménagement harmonieux du territoire.

Ainsi, depuis 2004, avec sa proposition de label « Chouette Nature » complétée par une démarche ISO 14001 en 2011, Cap France s'est engagé pour un développement durable du tourisme, respectueux de la nature et des hommes.

Une cinquantaine de Relais Chouette Nature et leurs personnels engagent des actions concrètes en faveur d'un tourisme responsable en adaptant leurs pratiques quotidiennes et peuvent aller jusqu'à un engagement dans une démarche d'amélioration continue à travers l'ISO 14001.

Les thématiques traitées : environnement et valorisation du terroir local, gouvernance économique et responsabilité sociétale.

Avec sa caractéristique de tourisme durable et responsable, le label Chouette Nature est applicable aux villages de vacances en France que ce soit à la mer, à la montagne ou à la campagne.

49 villages de vacances Cap France ont été labellisés « Chouette Nature » et certifiés ISO 14001 dont 5 en Midi-Pyrénées.

Pour en savoir plus :

- Le Cahier juridique et technique « Les démarches de qualification en tourisme durable : labels, certifications, marques. des hébergements touristiques en Midi-Pyrénées », Comité Régional du Tourisme / Conseil Régional - 2013

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014 »

5-8 La production des déchets ménagers et assimilés (mise à jour 2014)

Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage, etc.).

Les déchets ménagers et assimilés sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat, la collecte ne permettant pas de différencier ces différents producteurs. Les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants sont en effet ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries). Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 renforcent la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012 ;
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La production de Déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes indépendantes, ayant une compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement par la population présente (y compris les touristes). Elles rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les effets des disparités des modes de vie (urbain ou rural, zone touristique) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération). Un second indicateur mesure uniquement la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées par habitant afin de mesurer les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (voir fiche « [Le traitement des déchets ménagers et assimilés](#) »). En Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont confiées depuis 2009 par l'Ademe à l'ORDIMIP.

La composition des déchets ménagers et assimilés

Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités

Ordures ménagères		Bio déchets et déchets verts	Encombrants (en porte à porte) cartons des professionnels	Collecte en déchèteries
Ordures ménagères résiduelles poubelles ordinaires	Collectes sélectives (en porte à porte ou apport volontaire)			
		Verres	Emballages, journaux magazines...	

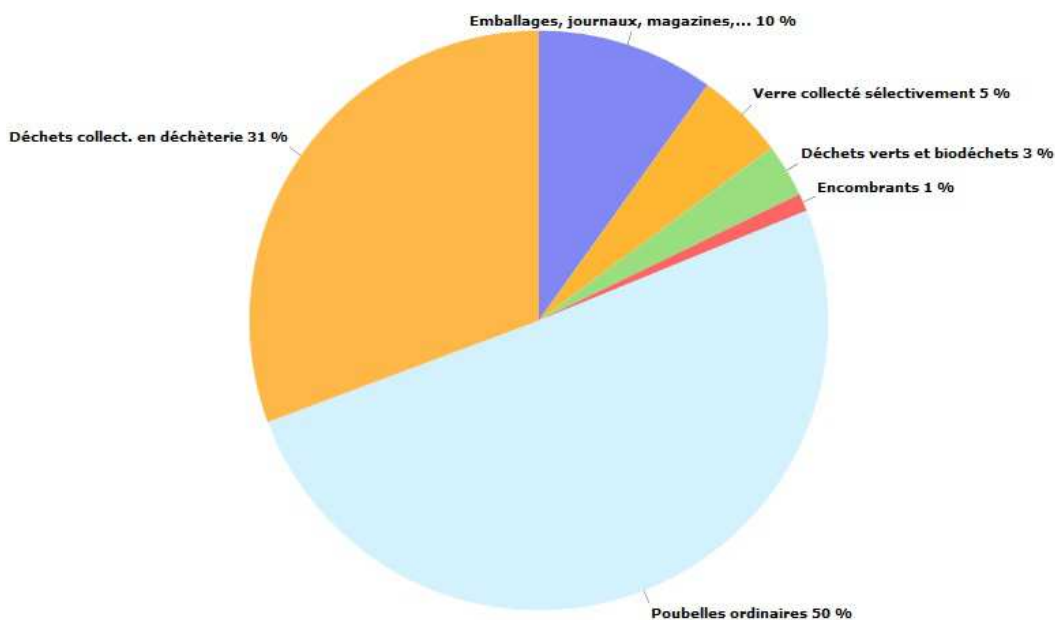
Source : ORDIMIP

Tendance

En 2011, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par résidant en Midi-Pyrénées est de 533 kg, soit 60 kg de moins qu'en moyenne en France. Ce résultat fait monter la région de la septième place en 2009 à la cinquième place des régions françaises les moins productrices de déchets par habitant. En effet, entre 2009 et 2011, ce ratio diminue encore de 3,1 %, en Midi-Pyrénées alors qu'il progresse de 0,3 % en France. La baisse dépasse même les 10 % dans les deux départements où les quantités de DMA par habitant sont les plus élevées, en lien avec l'importance des activités touristiques dans ces deux départements : l'Ariège et les Hautes-Pyrénées.

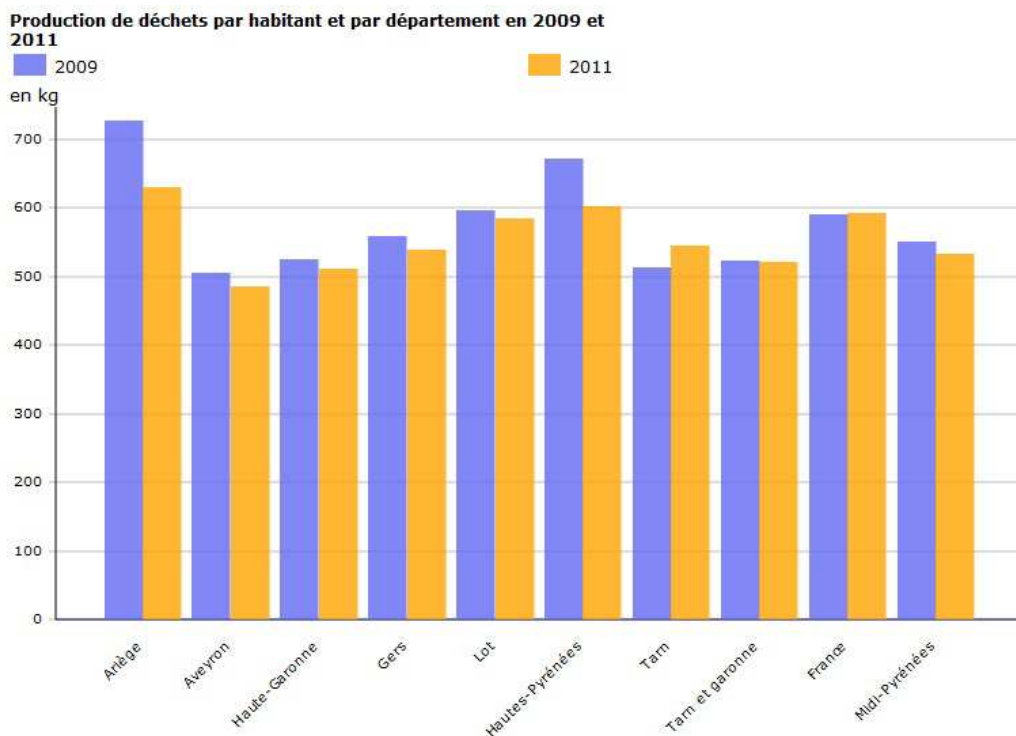
Deux tiers des 1,5 million de tonnes de déchets sont des ordures ménagères

Part de chaque type de déchets collectés en Midi-Pyrénées en 2011
en %



Source: Ademe, ORDIMIP, "enquête 2011"

La production de déchets ménagers par habitant est en hausse dans le Tarn



Sources : Ademe, enquêtes collecte 2009 et 2011

Dans la région, les deux tiers des DMA collectés en 2011 (soit 349 kg par habitant) sont constitués des déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages) et des déchets résiduels des poubelles ordinaires, le reste étant déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, cette proportion est un peu moins élevée (62 %), soit 365 kg par habitant.

Entre 2009 et 2011, les quantités d'ordures ménagères (collecte sélective et poubelle ordinaire uniquement) collectées par habitant diminuent de 3,3 % en Midi-Pyrénées, soit plus fortement qu'en moyenne en France (- 2,7 %).

Pour en savoir plus :

- « www.ordimip.com » : chiffres, brochures « Les déchets en Midi-Pyrénées 2009-2010 »
- « www.sinoe.org »
- « les chiffres clés DECHETS » - Ademe, 2012, disponibles sur le site <http://www.ademe.fr>
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » - CGDD, disponible sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>

5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (édition 2013)

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, renforcent la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % d'ici 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Midi-Pyrénées : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. Il ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Midi-Pyrénées ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de traitement des déchets sont parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée, en Midi-Pyrénées, par l'ORDIMIP auprès des installations de traitement. L'ORDIMIP estime aussi les quantités de déchets collectées par une enquête complémentaire Ademe biannuelle réalisée en alternance avec celle-ci, l'« enquête collecte » (voir fiche « [La production de déchets ménagers et assimilés](#) »). Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

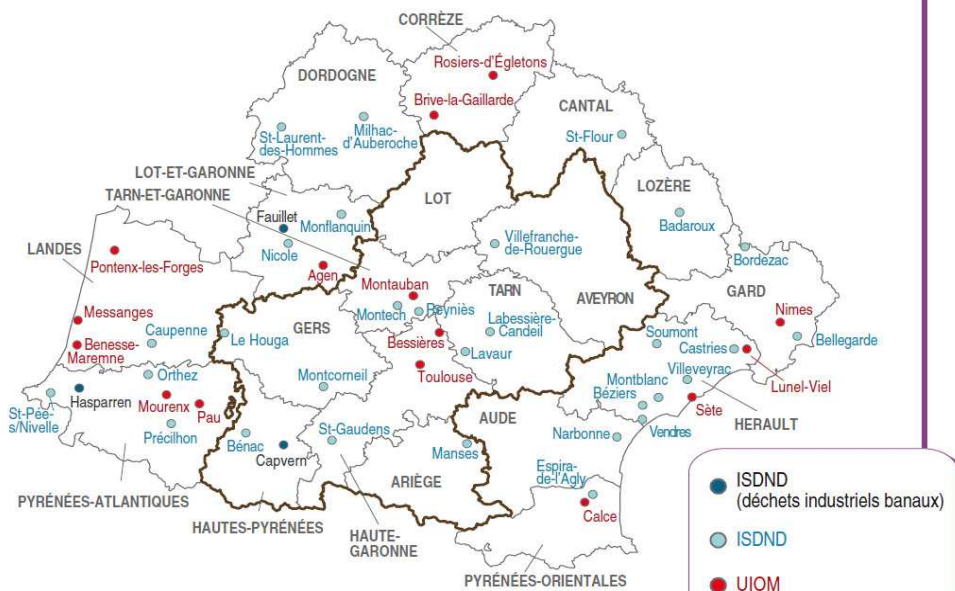
Analyse

Les différentes installations de traitements des déchets situés en Midi-Pyrénées ont reçu, en 2010, 1,9 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Près de la moitié de ces déchets (49 %) sont valorisés. C'est presque deux fois plus que 15 ans auparavant (25 %). Cette proportion reste néanmoins inférieure à la moyenne métropolitaine (60 %) même si l'écart s'est fortement réduit.

La région valorise 49 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2010 : c'est quasiment deux fois plus que 15 ans auparavant. Néanmoins, la marge de progrès est grande dans la région au regard de la moyenne nationale (60 % en 2010), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 10 ans, passant de - 29 points à - 11 points. Le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (23,4 %), comme au niveau national (28,3 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'électricité (0,4 % de la consommation de la région en 2010). Il existe trois incinérateurs avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (deux en Haute-Garonne et un en Tarn-et-Garonne) ; une partie des déchets ménagers des autres départements est acheminée vers ces installations. De même, le Lot et l'Aveyron envoient une partie de leurs déchets ménagers en Corrèze et en Lozère, tandis que la Haute-Garonne en reçoit aussi de l'Hérault et de l'Aude. L'Aveyron se rend dans le Tarn et le Lot dans le Tarn-et-Garonne. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées, pour une petite partie, vont également dans la Haute-Garonne. Seuls le Gers, le Tarn, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne sont autonomes. Ainsi, les évolutions des quantités traitées traduisent aussi des variations des capacités de traitement disponibles dans le temps selon les territoires, ceci pouvant conduire à des transferts de déchets entre départements.

En l'absence d'équipement, le Lot et l'Aveyron envoient leurs déchets dans les départements limitrophes

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et les unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) pour Midi-Pyrénées et ses départements limitrophes en août 2012

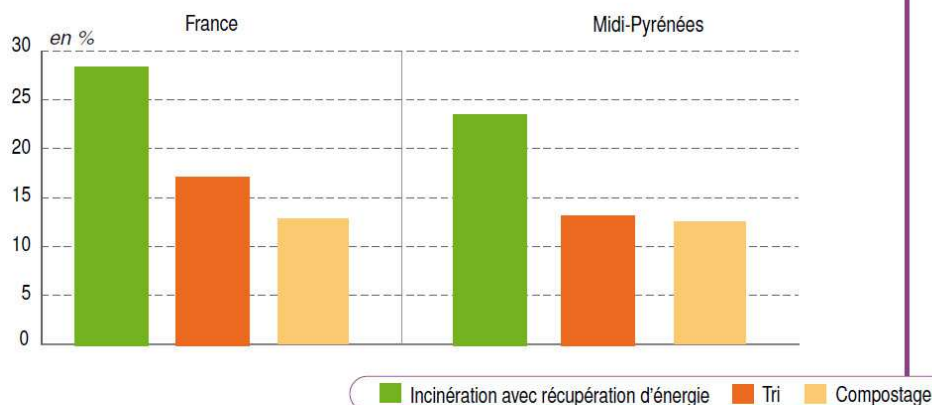


© IGN - Insee 2013
Source : Ordimp

La part des déchets valorisés par recyclage est également en deçà de la moyenne nationale en Midi-Pyrénées : 13 % en 2010 contre 17 %, tandis que la part des déchets valorisés par compost est proche (12,5 % contre 12,8 %). Ces deux modes de valorisation progressent néanmoins régulièrement depuis dix ans dans la région comme en France. Le traitement par méthanisation représente une part très faible au niveau national (1 % en 2010). Au total, la part des déchets valorisés en Midi-Pyrénées en matière et organique s'élève à 25,5 % en 2010, contre 29,8 % en France (respectivement 18,6 % en Midi-Pyrénées et 23,7 % en France en 2002).

Valorisation et recyclage des déchets : des progrès mais encore des efforts à faire en Midi-Pyrénées

Proportion de déchets ménagers et assimilés valorisés par type de valorisation en 2010



Note de lecture : en Midi-Pyrénées au total 49 % de déchets ménagers et assimilés entrent dans les installations de traitement : 13 % sont triés, 12,5 % sont utilisés pour fabriquer du compost et 23,4 % sont incinérés en décharge avec récupération d'énergie.

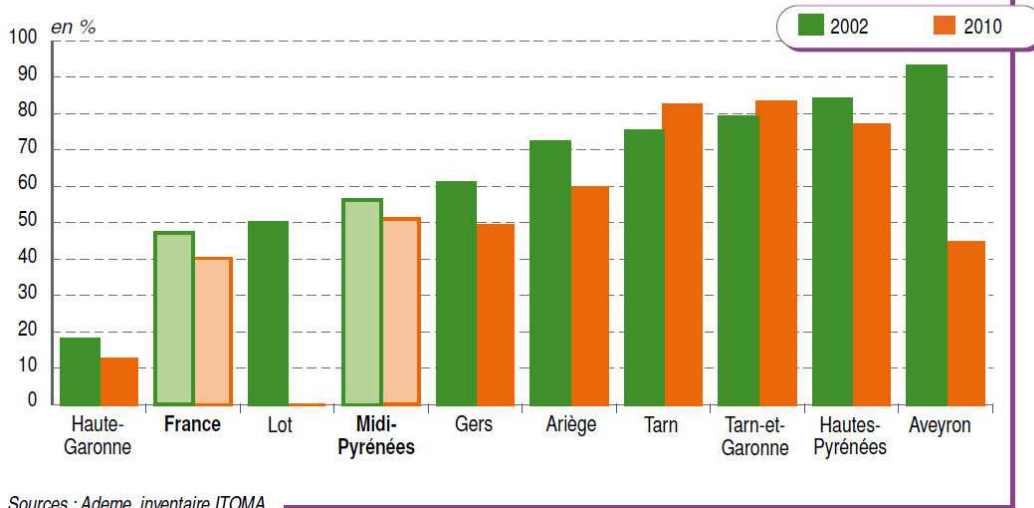
Source : Ademe, inventaire ITOMA 2010

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Au final, les déchets ménagers et assimilés placés en installation de stockage représentent encore un peu plus de la moitié des déchets en Midi-Pyrénées en 2010 (51 %). Midi-Pyrénées se situe parmi les régions qui utilisent le plus ce mode de gestion, la première étant la Corse, avec une part de 83 %, et la dernière l'Alsace, avec seulement 6,6 % de déchets mis en stockage. Au niveau régional, cette part a diminué dans presque tous les départements entre 2002 et 2010 et le Lot et l'Aveyron n'ont plus, aujourd'hui, d'installation de stockage. En 2010 les parts de déchets mis en stockage varient de 1 à 7 dans la région, hors le Lot : de 12,5 % en Haute-Garonne jusqu'à 82 % pour le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

En Midi-Pyrénées, une part des déchets mis en décharge plus importante

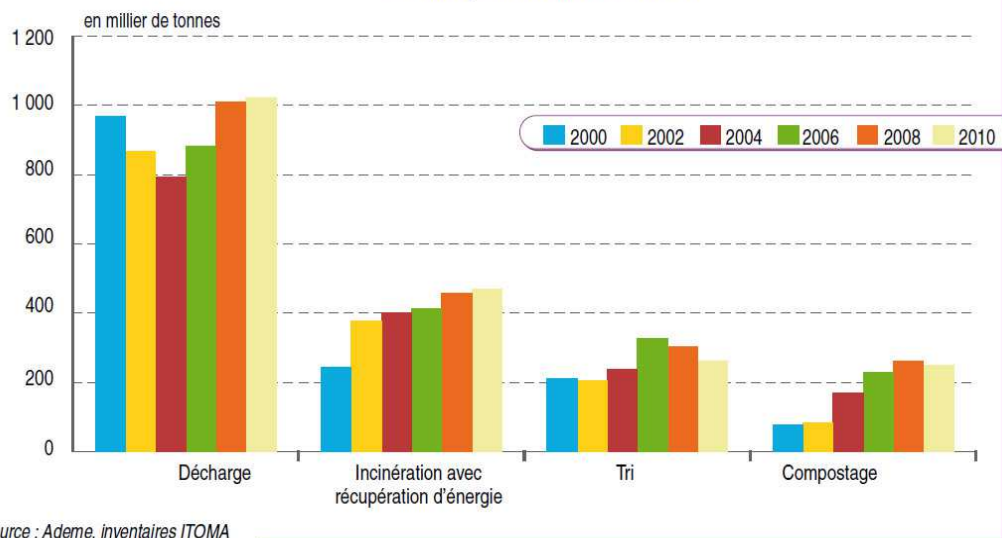
Proportion de déchets ménagers et assimilés mis en décharge par département en 2002 et 2010



Même si entre 2000 et 2010 la quantité de déchets stockés en Midi-Pyrénées n'a pas diminué, la région a réussi à la stabiliser depuis 2008. Les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé : les quantités entrantes dans les installations de compostage et d'incinération avec récupération d'énergie ont doublé tandis que les quantités utilisées pour faire du compost ont augmenté de moitié sur cette période de dix ans.

Le stockage reste le premier mode de traitement des déchets dans la région

Évolution des quantités de déchets entrants dans les installations de traitement de Midi-Pyrénées entre 2000 et 2010



Les coûts influencent les choix de traitement. En France, le coût médian, pour les collectivités ou groupements de collectivité, du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne (soit 22 euros par habitant). Il est de 169 euros par tonne (46 euros par habitant) pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères; ce dernier mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport, tri), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires.

Pour en savoir plus :

- « Site de l'Observatoire des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : - « www.ordimip.com » : chiffres, brochures « les déchets ménagers et assimilés en Midi-Pyrénées »
- « Site SINOE® déchets : « www.sinoe.org » ([chiffres clés](#), [analyses](#), [indicateurs](#), [cartes et indicateurs](#))
- « DECHETS - Édition 2012 - Chiffres clés » - Ademe, 2012, disponibles sur le site <http://www.ademe.fr>
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » - CGDD, 2009, disponible sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do>
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do>
- « Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010 » - Ademe, 2013, disponibles sur <http://www.ademe.fr>

5-10 La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire (édition 2013)

Pertinence

Mesurer les capacités d'adaptation de l'économie régionale supposerait d'analyser sur longue période les réactions à des chocs ou des ruptures puis de les modéliser. L'approche se réduit ici à mesurer la réactivité de l'économie régionale en analysant la structure de l'emploi salarié et son évolution relative comparée à la moyenne nationale. L'évolution de l'emploi salarié régional peut être décomposée en deux effets :

- un effet ou composante structurelle, liée à la spécialisation sectorielle de la région à un niveau de nomenclature d'activité donné. Elle est calculée en appliquant à chaque secteur d'activité de la région le taux de croissance national.

- un effet résiduel ou différentiel de croissance régional, décrivant le dynamisme propre de la région au-delà de sa spécialisation sectorielle.

L'adaptabilité d'une région est considérée comme favorisée par un différentiel de croissance régional positif ; à l'inverse, une différence régionale négative traduit les difficultés de la région à profiter des forces des secteurs porteurs qui structurent son appareil de production ou bien à réduire les faiblesses des secteurs en difficulté.

La référence aux dynamiques sectorielles nationales permet de comparer la réactivité de Midi-Pyrénées à celle des autres régions françaises, et non à celle du marché mondial.

Cette analyse dite « structurelle-résiduelle » repose sur un regroupement des activités économiques en 38 secteurs de la nomenclature d'activités et de produits française Naf rév. 2 (nomenclature agrégée NA38). Une des limites de cette méthode est que les valeurs obtenues pour les effets structurels dépendent de la finesse du découpage des variables mobilisées, ici les secteurs d'activités : plus le découpage est fin, plus l'effet structurel mesuré est important.

Analyse

L'économie régionale bénéficie d'une dynamique propre qui contribue de manière significative à la croissance de l'emploi salarié depuis 2000 et lui permet de mieux résister à la crise à partir de 2008. De nombreux secteurs présentent un dynamisme propre en Midi-Pyrénées, en tête desquels les services spécialisés, scientifiques et techniques, la construction aéronautique et spatiale, mais aussi la métallurgie et la fabrication de produits métalliques.

L'emploi salarié, tous secteurs d'activité confondus, a nettement progressé en Midi-Pyrénées au cours de la dernière décennie : 117 700 emplois supplémentaires ont été créés entre 2000 et 2011, soit + 1,1 % en rythme annuel moyen. Si l'emploi salarié de chaque secteur avait évolué dans la région au même rythme que la moyenne nationale, le nombre d'emplois salariés n'aurait augmenté que de 45 700 emplois en Midi-Pyrénées, soit de 0,4 % seulement en moyenne chaque année. Ainsi, plus de 60 % de l'accroissement de l'emploi salarié, soit 72 000 créations nettes d'emplois, relève d'une dynamique propre à la région. En particulier, depuis l'entrée dans la crise économique et financière en 2008, cet effet propre lui a permis de générer environ 16 000 emplois salariés nets supplémentaires.

Sur les 38 secteurs identifiés dans l'analyse, 32 présentent un dynamisme propre à la région et pour 14 d'entre eux, le différentiel de croissance dépasse 1 % en rythme annuel.

La plupart des activités industrielles ont un différentiel de croissance nettement positif dans la région. La fabrication de matériels de transport qui inclut la construction aéronautique et spatiale, l'industrie pharmaceutique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques sont particulièrement porteuses. Entre 2000 et 2011, l'emploi salarié de ces secteurs progresse respectivement de 2,3 %, 0,8 % et 0,4 % par an en Midi-Pyrénées, alors qu'il recule de 1,4 %, 0,2 % et 2,3 % au niveau national. D'autres industries témoignent d'une meilleure résistance dans la région : l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipement, les industries extractives et l'industrie du bois, papier et imprimerie perdent moins d'emplois en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. À l'inverse, l'industrie textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure subit des pertes d'emplois dans la région plus marquées que la moyenne nationale.

L'emploi salarié de la plupart des activités tertiaires s'accroît plus vite en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France. Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques se distinguent par une dynamique régionale importante qui les situent au premier rang des secteurs porteurs : le différentiel de croissance régionale y est de 3,8 % par an. La progression de l'emploi est également forte dans les activités informatiques et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques avec, là aussi, un différentiel de croissance important. Le dynamisme de ces secteurs s'explique en partie par l'impact de la construction aéronautique et spatiale dans la région.

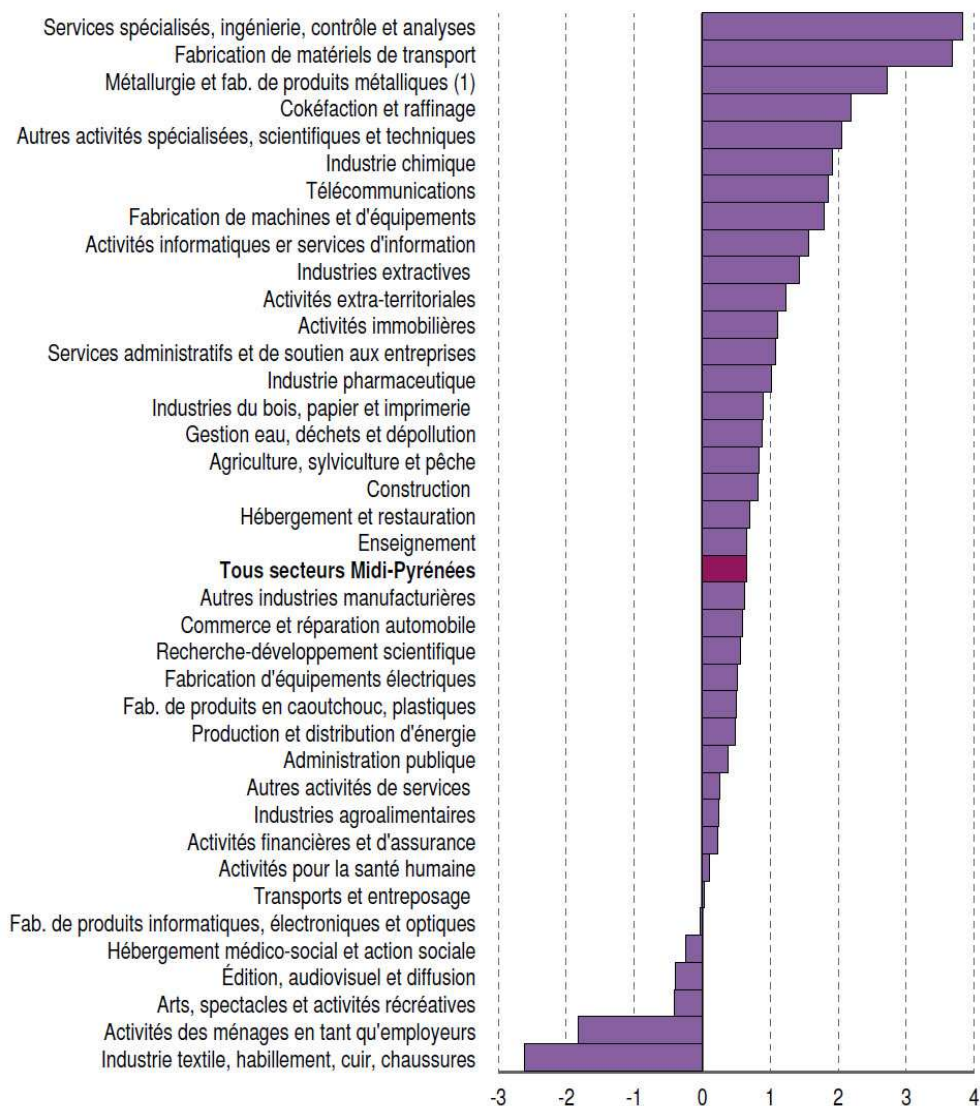
Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Cependant quelques secteurs tertiaires font exception comme l'hébergement médico-social et l'action sociale, les activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives. En particulier, l'emploi salarié progresse nettement moins vite dans la région qu'au niveau national dans les activités où les ménages sont employeurs de personnel domestique. Quant au secteur de la construction, il présente un fort dynamisme, avec un différentiel de croissance de + 0,8 % par an.

Le nombre d'emplois supplémentaires créés entre 2000 et 2011 au regard du taux de croissance national permet d'identifier les secteurs qui contribuent le plus au différentiel de croissance global de la région. Les services spécialisés et la fabrication de matériels de transport se détachent très nettement avec respectivement 15 400 et 12 200 emplois supplémentaires créés, sur les 72 000 créations totales d'emploi imputables au différentiel de croissance de l'emploi régional entre 2000 et 2011. Viennent ensuite le commerce (+ 8 200), les services administratifs et de soutien aux entreprises (+ 7 200) la construction (+ 5 600), l'enseignement (+ 5 100), l'administration publique (+ 5 000) et la métallurgie (+ 4 400). À contrario, l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, l'hébergement médico-social et l'action sociale et l'industrie textile-habillement-cuir freinent la dynamique de l'emploi propre à la région Midi-Pyrénées, avec des contributions négatives au différentiel de croissance de respectivement 4 400, 2 400 et 1 400 emplois de moins entre 2000 et 2011.

Un différentiel de croissance positif pour la plupart des secteurs

Différentiel de taux de croissance annuel moyen par rapport au taux national sur la période 2000-2011 (en %)



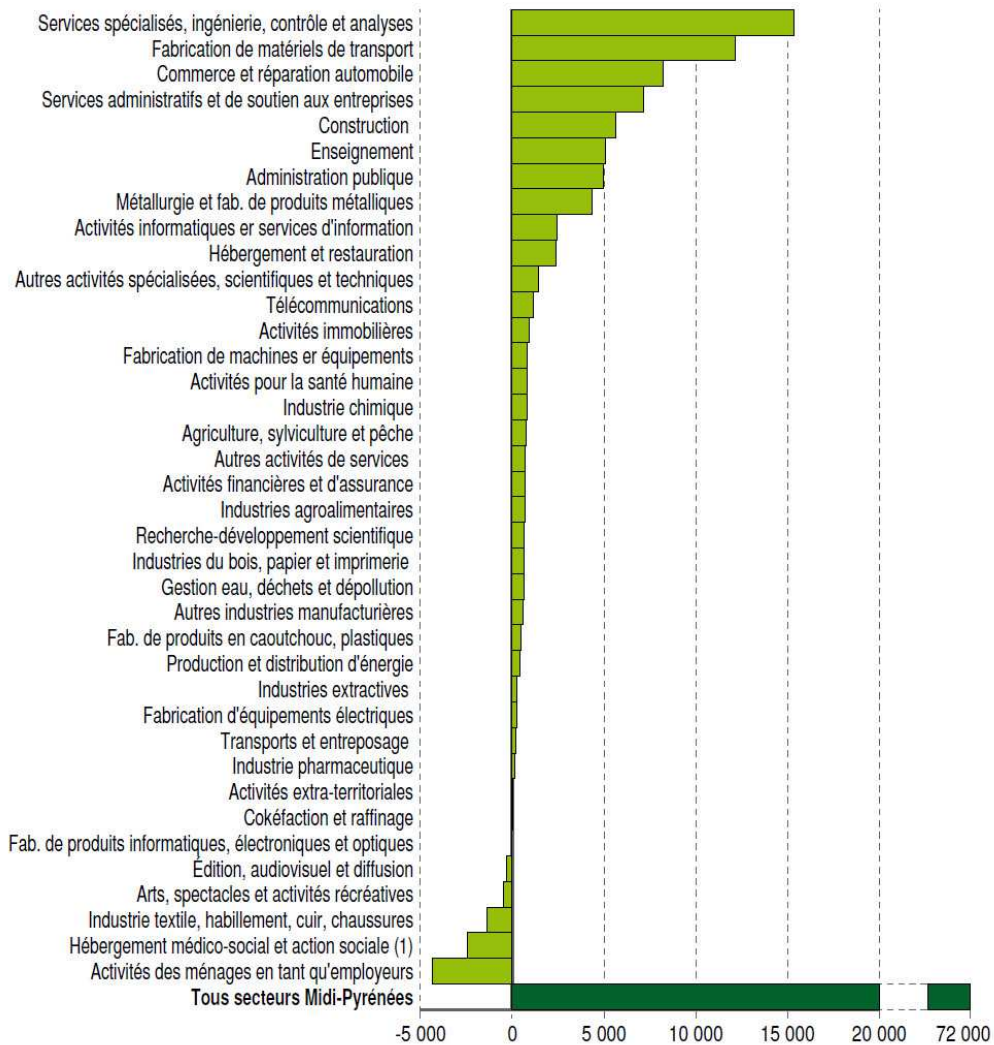
Note de lecture :

(1) L'emploi salarié dans la métallurgie a progressé en moyenne de 0,4 % par an sur la période 2000-2011 en Midi-Pyrénées contre une baisse de 2,3 % par an au niveau national sur la même période. Le différentiel de croissance régional de l'emploi salarié dans la métallurgie est de + 2,7.

Source : Insee. estimations d'emploi localisé

Les services spécialisés aux entreprises en tête des secteurs qui ont un dynamisme régional propre

Contribution, en nombre d'emplois créés, de chaque secteur au différentiel de croissance régionale, sur la période 2000-2011

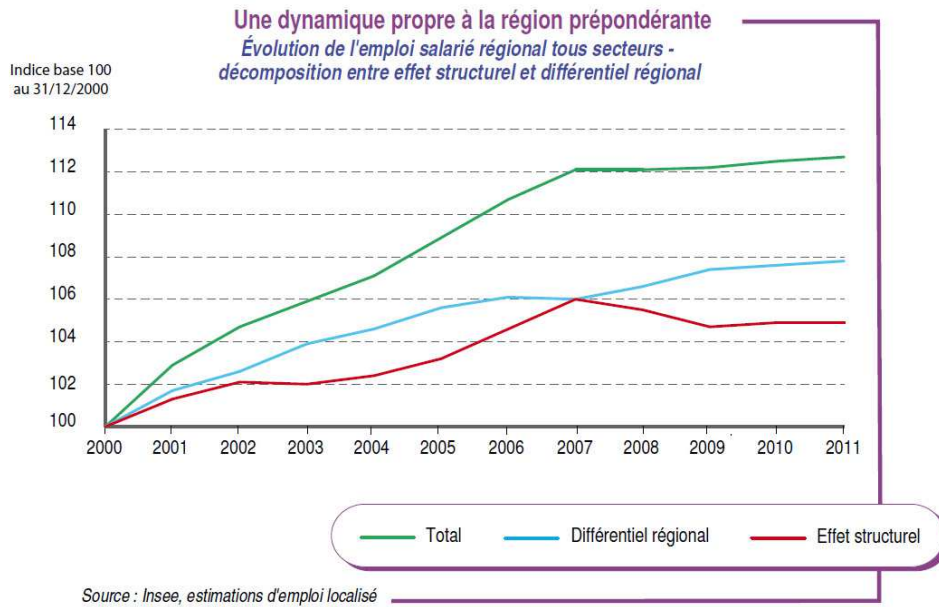


Note de lecture :

(1) Entre 2000 et 2011, 21 300 emplois salariés ont été créés dans l'hébergement médico-social en Midi-Pyrénées. Si la croissance avait été la même qu'au niveau national, 23 700 emplois auraient été créés dans la région. Ainsi, l'hébergement médico-social contribue négativement, à hauteur de - 2 400 emplois, au différentiel de croissance régionale sur la période 2000-2011 (+ 72 000 emplois salariés).

Source : Insee, estimations d'emploi localisé

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains



Pour en savoir plus :

- « [Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées](#) », Insee Midi-Pyrénées, mai 2013
- « [L'année économique 2011](#) », Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 156, juin 2012
- « [L'année économique 2010](#) », Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 152, juin 2011

La gouvernance

Les collectivités s'engagent progressivement dans des démarches de développement durable, de même que les entreprises, qui appellent une nouvelle manière de décider et d'agir. À ce titre, la participation de la population et des acteurs dans leur diversité est fondamentale. Elle permet une meilleure adéquation entre les projets et les besoins et une meilleure appropriation. Au-delà, l'organisation des acteurs, les partenariats, permettent d'avoir une vision plus globale des dynamiques à l'œuvre sur les territoires, et favorisent la mise en place des leviers les plus adéquats, dans une logique d'efficacité et de cohérence entre les politiques publiques.

6-1 Les Agendas 21 locaux, projets territoriaux de développement durable (édition 2013)

Pertinence

L'Agenda 21 adopté par la Conférence de Rio en 1992 invite les collectivités locales et leurs groupements à réaliser à leur niveau un « Agenda 21 local », projet de territoire qui les engage au cours du XXI^e siècle à orienter leurs politiques en intégrant le concept de développement durable. Les collectivités locales sont en effet identifiées dans l'Agenda 21 de Rio comme des acteurs clés dans la mise en œuvre du développement durable : « c'est parce qu'un grand nombre de problèmes et de solutions abordées par l'Agenda 21 trouvent leur origine dans les activités locales que la participation et la coopération des autorités locales s'avèrera un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable... ». De par leurs compétences et leur capacité, elles ont à jouer « au niveau administratif le plus proche de la population un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».

Démarche politique, à la fois stratégique et opérationnelle, les Agendas 21 locaux sont reconnus comme les projets de développement durable « par excellence ». Mis en place de manière volontaire, ils s'appuient sur une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (acteurs publics, entreprises privées, associations et habitants) ; ils favorisent la mise en cohérence des politiques sectorielles et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue au travers notamment de la réalisation d'évaluations périodiques.

Par ailleurs, d'autres démarches ont vu le jour récemment, lesquelles concourent également à la mise en œuvre d'un autre modèle de développement, par exemple : les rapports développement durable ou les Plans Climat énergie Territoriaux (PCeT) rendus obligatoires, par les lois Grenelle de l'Environnement, pour certaines collectivités territoriales et groupement intercommunaux, ou encore les démarches ISO 26 000, lignes directrices pour la responsabilité sociétale des organisations (RSO) mises en place par les acteurs publics comme privés.

Face à la multiplication des initiatives, et pour favoriser l'émergence, la capitalisation et la valorisation des bonnes pratiques, un cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 ainsi qu'un dispositif de reconnaissance ont été initiés depuis 2006 par le Ministère en charge du développement durable, avec l'aide d'un ensemble d'acteurs qualifiés (comité national Agenda 21 France notamment). Ce cadre met en exergue les cinq finalités du développement durable, facilitant la définition des enjeux du territoire, et cinq éléments déterminants concernant la démarche à suivre : organisation du pilotage, participation des acteurs et citoyens, transversalité des approches, suivi et évaluation partagée des projets et stratégie d'amélioration continue.

Les projets qui répondent de manière satisfaisante à ces finalités, tout en prenant en considération ces éléments de démarche, obtiennent la reconnaissance « Agenda 21 France ». L'obtention de cette reconnaissance permet de valoriser les démarches de qualité et d'encourager les territoires à s'inscrire réellement dans une dynamique d'amélioration continue et dans la durée. À cette fin, la Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 s'est fixée comme objectif d'atteindre la barre des 1 000 Agendas 21 locaux engagés d'ici 2013, objectif en bonne voie d'être atteint au niveau national. Par ailleurs, les lois Grenelle 1 et 2 rappellent le soutien de l'État aux Agendas 21 locaux et inscrivent les finalités du développement durable de leur cadre de référence dans le code de l'environnement. Il s'agit d'un outil phare pour la transition écologique et énergétique des territoires.

Les démarches Agendas 21 peuvent être portées par des acteurs de différentes échelles : commune, groupement de communes, Pays, Parc naturel régional (PNR), Département ou Région. L'approche retenue ici se restreint aux démarches Agendas 21 « de proximité », c'est-à-dire ne relevant pas d'une Région ou d'un Département, afin de pouvoir situer la dynamique régionale par rapport aux autres régions françaises. En effet, les Agendas 21 régionaux et départementaux couvrent, à eux seuls, une large part du territoire national, soit environ 90 % de la population.

Les deux indicateurs sont :

- le nombre d'Agendas 21 de proximité déclarés par département, reconnus et non reconnus, au titre du dispositif national « Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », et ceci quels que soient leurs niveaux d'avancement (cadrage, diagnostic, plan d'action, évaluation...);

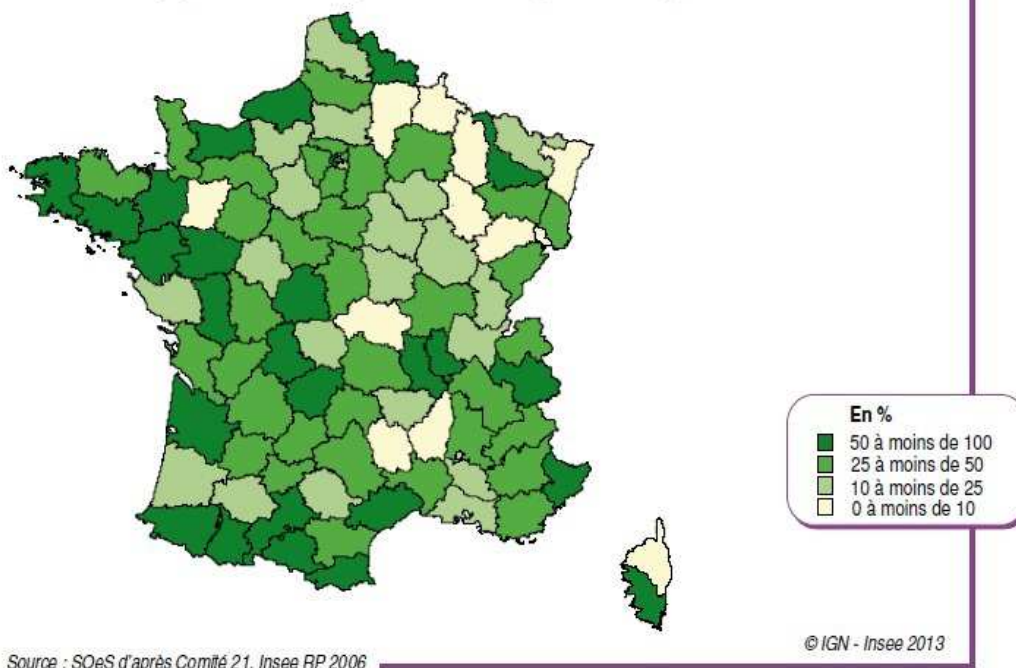
- la part de la population par département concernée par une démarche Agenda 21 de proximité : certaines communes pouvant être couvertes par plusieurs Agendas 21, le choix a été de conserver la démarche la plus ancienne pour calculer la population concernée par au moins un agenda de proximité, sans doubles comptes. En Midi-Pyrénées, 5 départements (Ariège, Aveyron, Gers, Tarn, Hautes-Pyrénées) et la Région sont en outre engagés dans des démarches Agendas 21 : la Région a été la première de France à concrétiser une telle démarche en adoptant son Agenda 21 en 2007.

Analyse

Les communes de Midi-Pyrénées sont très engagées dans la démarche Agenda 21. Fin 2011, la part de la population régionale concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » est de 52 % en Midi-Pyrénées (43 % en France). Ce dynamisme s'est encore accentué ces dernières années et en mai 2013 c'est 77 collectivités de la région qui sont impliquées et près de 62 % de la population qui est couverte par un Agenda 21 de proximité. Si quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale et d'autres apparaissent. Au bout de quelques années de mise en œuvre, ces Agendas 21 se concentrent dorénavant sur le volet social.

Un niveau d'engagement dans la démarche Agenda 21 variable selon les départements

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » fin 2011



Fin 2011, la part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité », c'est-à-dire des Agendas 21 portés par des communes, groupements de communes, syndicats intercommunaux, pays ou parcs naturels régionaux, est d'environ 43 % en France et de 52 % en Midi-Pyrénées. Ces résultats témoignent de la dynamique régionale en cours en Midi-Pyrénées, comparativement à d'autres régions. Celle-ci s'est de plus accentuée ces dernières années : en mai 2013, c'est près de 62 % de la population régionale qui est couverte par un Agenda 21 de proximité, selon l'inventaire des démarches réalisé par l'Arpe Midi-Pyrénées en 2012 et actualisé mi 2013.

Les habitants du département de l'Aveyron et de la Haute-Garonne sont les mieux couverts mi 2013, suivis par les habitants des Hautes-Pyrénées. L'engagement de certains territoires tels que la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron, de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain ou du SICOVAL en Haute-Garonne se révèle déterminant, compte tenu de la répartition géographique de la population. Il en est de même de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ou de la Communauté de Communes des Baronniees pour les Hautes-Pyrénées.

En mai 2013, ce sont au total 77 collectivités midi-pyrénéennes qui sont engagées dans un agenda 21 local. Parmi eux, 47 % bénéficient de la reconnaissance « Agenda 21 France ». La moitié des démarches qui n'en bénéficient pas ne peuvent y prétendre compte tenu de leur niveau d'avancement, l'adoption du programme d'action étant une condition sine qua none pour prétendre obtenir la reconnaissance. L'autre moitié n'a pas souhaité souscrire à ce dispositif de reconnaissance mis en place par l'État.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'état des lieux réalisé par l'Arpe en 2012 en Midi-Pyrénées et mis à jour en continu permet de mieux cerner et qualifier l'évolution des projets Agendas 21. S'agissant de démarches volontaires et exigeantes en termes de gouvernance et de réponse aux enjeux du développement durable, elles nécessitent en effet une mobilisation continue des acteurs et certaines dynamiques peuvent s'essouffler avec le temps.

Ainsi, quelques démarches ont été abandonnées, certaines ont été transférées de l'échelle communale vers l'échelle intercommunale, permettant de fait de travailler sur un véritable « projet de territoire », certaines ont été mises en attente, notamment eu égard aux changements de périmètres intercommunaux... D'autres encore, la grande majorité, continuent petit à petit à insuffler de nouvelles manières de voir, de travailler, de considérer la richesse d'un territoire. Ces Agendas 21, au bout de quelques années de mise en œuvre, travaillent en particulier aujourd'hui sur le volet social, au regard du contexte de crise actuel. Des jardins partagés, familiaux ou jardins d'insertion voient ainsi le jour dans de nombreuses communes : ils visent à favoriser les échanges entre adeptes du jardinage, l'auto-alimentation, l'insertion, le transfert de savoir-faire, ou encore la mise en place de pratiques responsables. Des actions répondant à un public varié sont aussi mises en place : installation de restaurant social, déploiement de lieux pour l'hébergement de personnes âgées, développement de structures d'accueil pour la petite enfance... Des équipements publics sont encore créés avec de fortes vocations sociales : par exemple, des maisons citoyennes (centres sociaux) pour répondre au besoin de proximité des habitants ou encore des centres de ressources destinés à asseoir la cohésion par le regroupement autour d'un projet commun de services publics économique, social et culturel. Sur d'autres territoires, selon les compétences des collectivités, ce sont des outils/démarches d'animation qui sont mis en place tels que des assises des associations ou des chartes du bien vivre ensemble qui visent à développer des espaces de démocratie participative sur le territoire en lien avec l'habitat.

De nombreuses collectivités engagées dans la démarche Agenda 21 en Haute-Garonne

Nombre d'Agendas 21, par département, reconnus et non reconnus

Département	Nombre d'Agendas 21	dont « reconnus »
Ariège	4	2
Aveyron	6	2
Haute - Garonne	30	14
Gers	5	2
Lot	7	4
Hautes - Pyrénées	7	3
Tarn	15	7
Tarn et Garonne	3	1
Total	77	35

Source : Arpe Midi-Pyrénées, inventaire 2012 actualisé en mai 2013

En parallèle, malgré la diminution des aides financières et l'incertitude existante sur les dispositifs à venir, de nouvelles collectivités s'engagent, constituant de fait un nouvel enjeu : il s'agit alors de définir et de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'échange, de coopération et de gouvernance entre ces collectivités engagées dans des démarches de développement durable. De janvier à mai 2013, ce sont ainsi 4 collectivités qui se sont engagées dans un Agenda 21 local en Midi-Pyrénées.

Il est probable qu'une fois les nouvelles lois de décentralisation arrêtées, de nouveaux territoires s'engagent : car bien plus qu'un projet « supplémentaire », l'Agenda 21 et le développement durable constituent également un levier pour affronter la crise, en posant les bases d'un nouveau modèle de développement, plus respectueux des citoyens et de leur environnement.

Pour en savoir plus :

« [Indicateurs de développement durable pour les territoires](#) », CGDD, Études & documents n° 57 - novembre 2011.

« [Les indicateurs de développement durable](#) », CGDD, janvier 2010.

- [Les Agendas 21 locaux : le dispositif de reconnaissance](#), MEDDE, janvier 2013.

6-2 L'endettement des collectivités locales (mise à jour 2014)

Pertinence

La réduction de la dette publique figure parmi les objectifs de la Stratégie européenne de Lisbonne définie en 2000. Cet objectif a été reconduit en 2010 par la Commission européenne dans sa nouvelle stratégie sur dix ans pour relancer l'économie européenne, intitulée « Europe 2020 ». En effet, si l'endettement aide à soutenir l'activité dans des phases de creux conjoncturels ou à financer une politique volontariste d'investissement, il peut aussi devenir un frein à la croissance si le montant des remboursements est trop lourd par rapport aux recettes. La maîtrise de l'endettement public est également un enjeu de développement durable, dans la mesure où celui-ci est susceptible de peser sur les générations futures et sur leurs capacités à répondre à leurs besoins.

À l'échelle régionale, la dette publique relevant de décisions locales est le fait des collectivités locales, qu'elles soient régionales, départementales, communales ou intercommunales. L'encours total de la dette par habitant provenant de ces différentes collectivités est ici comparé à l'encours par habitant des collectivités locales au niveau France entière pour juger de son niveau et de sa soutenabilité.

Tendance

Avec un encours total de la dette de 1 731 euros par habitant fin 2012, les collectivités locales de Midi-Pyrénées sont globalement moins endettées qu'en moyenne nationale. Cependant, leur niveau d'endettement progresse plus fortement : de 9,0 % entre 2009 et 2012 (+ 8,4 % au niveau national). Un tiers de l'endettement est à la charge des huit départements midi-pyrénéens, contre un quart au niveau France entière.

Avec les différentes étapes de la décentralisation territoriale intervenues au cours des dix dernières années, et en particulier l'acte 2 de la décentralisation, les collectivités locales ont désormais en charge une grande part des politiques publiques : en matière sociale, d'éducation et de formation, d'équipement, d'environnement et de transports. Leurs finances ont été fortement impactées par la crise en 2008 et 2009, en particulier dans le domaine social et pour les départements qui gèrent les aides de ce secteur. Entre 2009 et 2012, l'augmentation des dépenses sociales liées à la détérioration du marché du travail affecte particulièrement les budgets des départements.

Les différences entre Midi-Pyrénées et l'ensemble de la France dans la répartition de l'endettement par habitant des différents types de collectivités locales persistent en 2012. Ainsi, la part de l'endettement de la Région est 2,5 fois moindre qu'en moyenne nationale tandis que celle des Départements est 1,4 fois plus élevée. Celle des groupements de communes à fiscalités propres progresse plus fortement en Midi-Pyrénées (+ 2 points) qu'au niveau national (+ 1 point).

Un endettement qui progresse

Encours de la dette au 31/12 par habitant

en euros

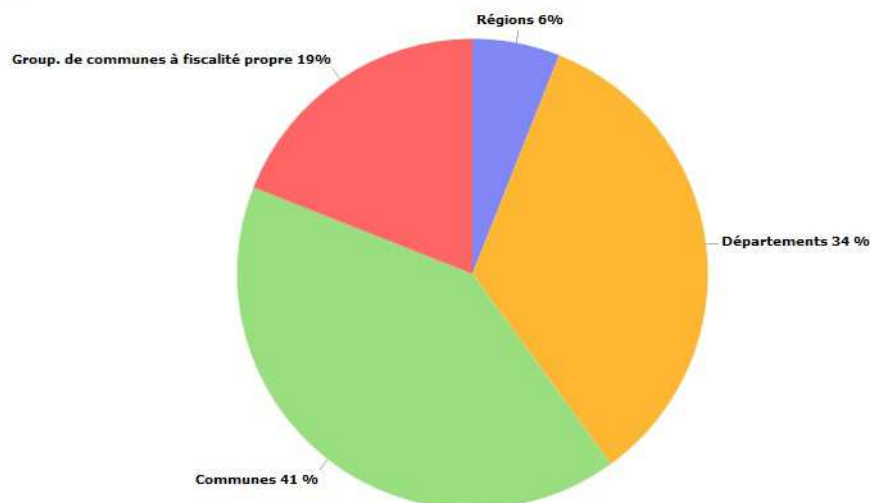
	2009	2010	2011	2012
Midi-Pyrénées	1 589	1 681	1 699	1 731
France	1 857	1 912	1 951	2 013

Sources : DGCL - DESL - DRFiP, Insee - Populations légales

Une part de l'endettement des départements plus importante en Midi-Pyrénées

Répartition de l'encours de la dette entre les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre en Midi-Pyrénées

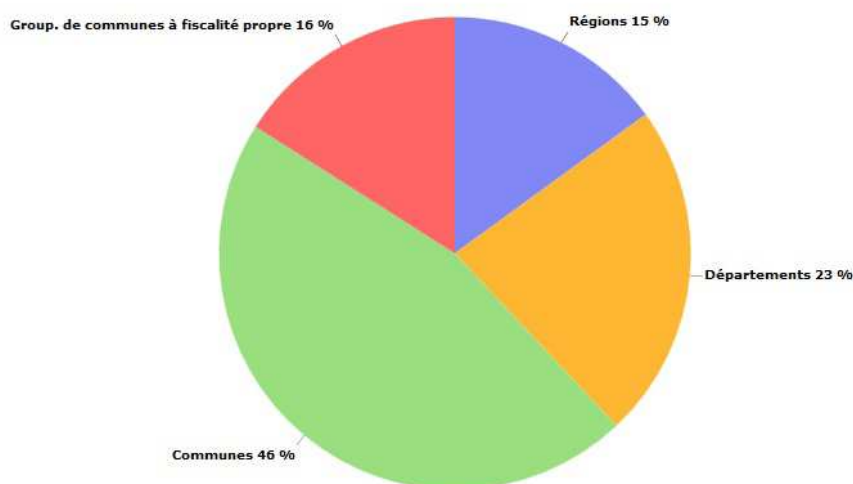
en %



Sources : DGCL - DESL - DRFIP, Insee - Populations légales

Répartition de l'encours de la dette entre les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre en France entière

en %



Sources : DGCL - DESL - DRFIP, Insee - Populations légales

Pour en savoir plus :

- « [Les collectivités locales en chiffres 2014](#) » et « [Rapports de l'Observatoire des finances locales](#) »

- Direction générale des collectivités locales, ouvrages consultables sur le site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>

■ Insee Dossier Midi-Pyrénées n°1 - janvier 2015 « *Le développement durable en Midi-Pyrénées : 59 indicateurs / édition 2014* »

6-3 L'abstention aux élections (édition 2013)

Pertinence

Selon la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) 2010-2013, une bonne gouvernance doit faciliter l'adaptation au changement et aider la société à progresser en associant toutes les parties prenantes. La concertation qui associe tous les acteurs en constitue un élément clé. La participation aux élections permet d'approcher l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs et, plus généralement, dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent. À l'inverse l'abstention, si elle ne peut être systématiquement considérée comme une forme de non-citoyenneté ou d'insatisfaction, illustre une forme, sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.

Les élections présidentielles et législatives sont parmi les plus mobilisatrices. Mais chaque scrutin incarne des enjeux différents, ce qui peut expliquer de fortes différences d'une élection à l'autre. Ainsi, le report depuis 2002 des législatives après les présidentielles dans le calendrier électoral a déplacé une partie de la participation à ces élections vers les présidentielles.

L'indicateur retenu ici est l'évolution de l'abstention à toutes les élections non locales (hors municipales et cantonales). Il est complété par le taux de non-inscription sur les listes électorales, qui est aussi une forme de non-implication.

Analyse

Les élections présidentielles et législatives de 2012 confirment un taux d'abstention plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. La région figure parmi celles où les électeurs inscrits se sont les moins abstenus, avec ses voisines de la façade atlantique notamment. Le taux d'abstention aux élections présidentielles et législatives oscille autour de 10 % dans la région depuis près d'une quinzaine d'années. Les élections régionales mobilisent quant à elles de moins en moins d'électeurs en Midi-Pyrénées comme ailleurs en France : en 2010, le taux d'abstention y atteint 46 % en 2010 alors qu'il a franchi la barre des 50 % pour la première fois au niveau national.

À l'occasion des quatre consultations électorales de 2012 (deux tours des élections législatives et présidentielles), 10,4 % des électeurs ne se sont pas présentés aux urnes dans la région, contre 11,8 % en moyenne sur le territoire métropolitain. Midi-Pyrénées est ainsi, aux côtés des autres régions du sud-ouest et de la façade atlantique, une de celles où l'on vote le plus, lorsqu'on est inscrit sur les listes électorales. À l'opposé, dans les régions du nord et de l'est, les taux d'abstention sont les plus élevés depuis une quinzaine d'années.

La non mobilisation électorale des Midi-Pyrénéens oscille autour des 10 % depuis le milieu des années 90 pour ces deux types de scrutin réunis et reste toujours en deçà de la moyenne métropolitaine.

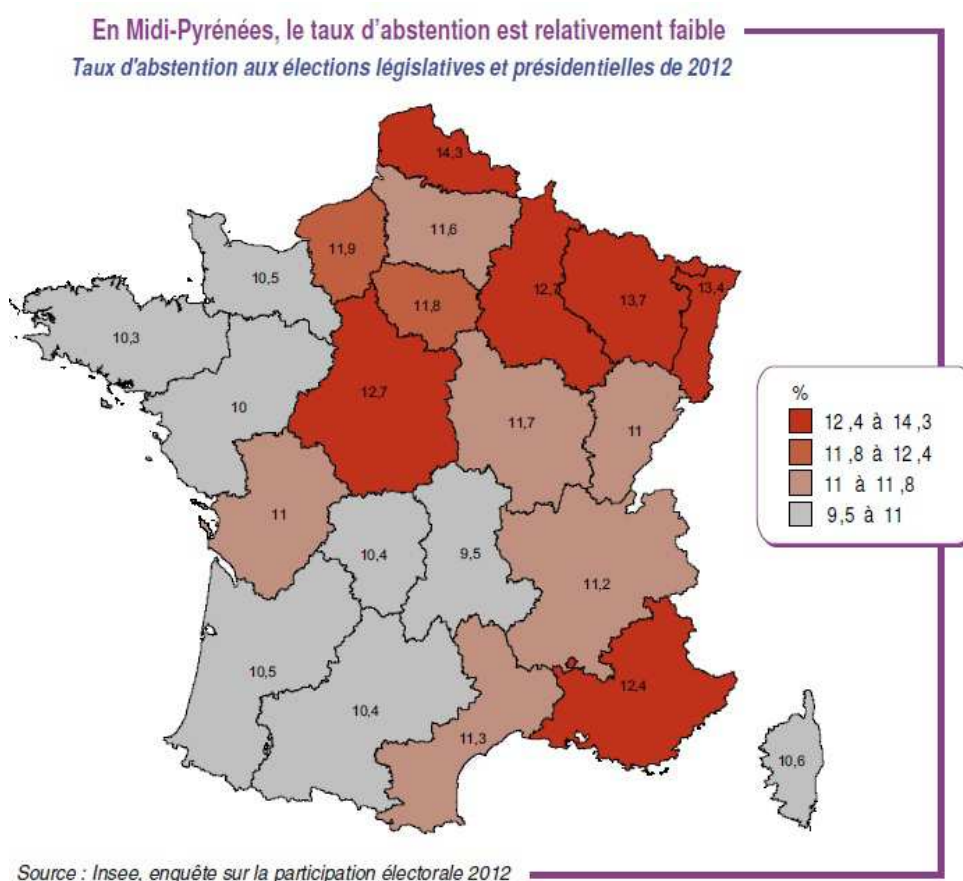
Alors qu'elle était relativement stable aux élections législatives et présidentielles de 2002 et 2007, la part d'électeurs assidus à tous les scrutins progresse fortement en 2012 en Midi-Pyrénées (69,6 % en 2012 soit + 17,6 points par rapport à 2007), de manière un peu plus marquée qu'en métropole (66,4 % soit plus 16,4 points). Cette forte hausse s'explique dans les deux cas par une baisse du nombre de « votes intermittents », part d'électeurs qui ne participent pas à chacun des quatre scrutins.

Si les électeurs inscrits de Midi-Pyrénées sont plus assidus que dans l'ensemble de la métropole, cela est dû aux inscrits des pôles urbains. Ceux-ci ne sont que 11 % à s'être systématiquement abstenus lors des deux tours de chaque élection, alors qu'ils sont prêts de 14 % à être dans ce cas en France métropolitaine. À l'inverse dans les communes isolées situées hors de l'influence des pôles urbains, 16 % des inscrits midi-pyrénéens ne se sont jamais déplacés pour les scrutins de 2012, contre seulement 10 % en France métropolitaine.

Les scrutins de portée régionale sont généralement moins mobilisateurs que ceux de portée nationale, même s'ils attirent néanmoins plus d'électeurs que les scrutins européens. L'abstention a battu son record aux élections régionales de 2010 : 46 % des inscrits ne se sont pas rendus aux urnes en Midi-Pyrénées, contre 31 % en 2004. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce taux a atteint 49 %. Depuis plus de 30 ans et à l'exception de 2004, ces taux ne cessent d'augmenter en Midi-Pyrénées comme ailleurs, mais ils restent dans la région en deçà de ceux de la métropole. Le vote blanc ou nul peut être un autre signe de retrait ou d'insatisfaction par rapport à la vie politique. Bien que ce phénomène soit très réduit, il est un peu plus développé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole.

Les taux de votants ou d'abstentionnistes sont calculés en référence aux électeurs inscrits sur les listes électorales. Or une partie du corps électoral potentiel n'est pas inscrit, et donc ne peut voter. En Midi-Pyrénées, les électeurs potentiels sont moins souvent inscrits sur les listes électorales que la moyenne des métropolitains. En 2012, la part des résidents en âge de voter non inscrits sur les listes est de 8 %, soit une des plus élevées des régions françaises (5^e rang). Cette différence provient du comportement des générations d'avant 1960. En effet, les plus de 50 ans s'inscrivent moins dans la région que sur le reste du territoire métropolitain. On constate le comportement inverse chez leurs cadets.

Niveau de diplôme et catégorie sociale interviennent fortement dans la participation à la vie électorale. En Midi-Pyrénées, en 2012, un tiers des électeurs potentiels non-diplômés ne se sont pas inscrits ou se sont abstenus. À l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur se sont fortement mobilisés (7 % de non participants). De même les ouvriers et les employés ont moins participé aux scrutins (20 à 25 % de non-participation électorale) que les cadres (5 %), les professions intermédiaires (8 %) ou encore les agriculteurs (9 %).



Une abstention stable aux élections présidentielles et législatives
Part des électeurs assidus, intermittents, abstentionnistes parmi les inscrits (en %)

Type d'élections	Année(s)	Midi-Pyrénées			France métropolitaine		
		Assidus	Intermittents	Abstentionnistes	Assidus	Intermittents	Abstentionnistes
Régionales et européennes	2004	40,9	36,8	22,3	35,9	38,2	25,9
Présidentielles (1995) et législatives (1997)	1995/1997	61,1	28,7	10,2	55,2	34,0	10,8
Présidentielles et législatives	2002	51,3	37,2	11,5	47,1	39,8	13,1
Présidentielles et législatives	2007	52,0	38,5	9,5	50,4	40,1	9,5
Présidentielles et législatives	2012	69,6	20,0	10,4	66,4	21,8	11,8

Note : l'Insee n'a pas fait d'enquête sur la participation électorale lors des élections européennes de 2009 et régionales de 2010

Sources : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 1995-1997, 2002-2004, 2007-2008, 2009-2010

Pour en savoir plus :

« Participation aux élections de 2012 en Midi-Pyrénées : moins d'inscrits mais des électeurs plus assidus », Insee, Dossiers Etudes Midi-Pyrénées, novembre 2012.

« L'inscription et la participation électorale en 2012 : Qui est inscrit et qui vote », Insee Première n° 1411, septembre 2012.